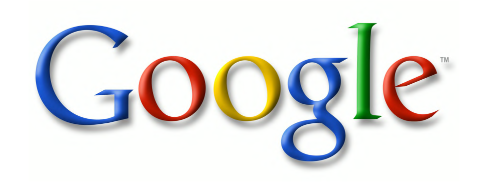








ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE BESANÇON

ACADÉMIE

DES

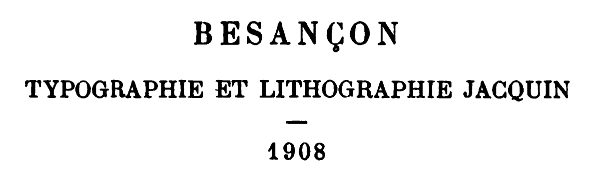
SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE BESANÇON

PROCÈS-VERBAUX & MÉMOIRES

ANNÉE 1907





BESANÇON

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE JACQUIN

1908

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE BESANÇON

1er TRIMESTRE 1907

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 24 janvier 1907

Présents : MM. Mairot, président; commandant Allard, Baille, Bourdin, Boussey, Chipon, Estignard, Girardot, Hugues, Lambert, docteur Ledoux, Lieffroy, Lombart, le chanoine Panier, Pingaud, le chanoine Rossignot, comte de Sainte-Agathe, vicomte de Truchis, Vaissier; R. de Lurion, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 1906 est adopté.

M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts rappelle, par une circulaire du 10 janvier 1907, l'ouverture à Montpellier, le mardi 2 avril prochain, du quarante-cinquième congrès des sociétés savantes, d'une durée de quatre jours, donnant droit aux membres des Sociétés savantes des départements à la gratuité du retour, moyennant certaines formalités ; M. le secrétaire perpétuel en communiquera les détails aux membres de l'Académie qui lui en feront la demande.

L'Académie a reçu en hommage :

La Chine novatrice et guerrière, par le capitaine d'Ollone, 1 vol. in-12;

La Franche-Comté dans les Annales de la médecine, par le docteur Ledoux père, broch. in-8 de 8 p.

M. le président fait part à l'Académie du décès de M. Guillemin, survenu le 17 décembre 1906, aux obsèques duquel il a prononcé quelques mots d'adieu, rappelant son honorable carrière. M. Guillemin a laissé, par testament, quelques souvenirs aux Sociétés dont il faisait partie, entre autres, à l'Académie, une somme de 200 fr. pour être distribuée en augmentation du prix Petit.

L'Académie a perdu, le 5 janvier, M. Louis Mercier, membre honoraire.

M. le président a représenté l'Académie à la séance solennelle de la Société d'émulation du Doubs, le 15 décembre dernier.

L'Académie vote deux souscriptions de 40 fr. chacune, pour l'érection du monument à la mémoire de H. Bouchot et pour le portrait du général Rolland, défenseur de Besançon en 1870-1871.

La composition de la séance publique du 7 février est réglée par l'Académie, qui décide également le maintien du banquet annuel de ce jour.

M. le secrétaire soumet à l'Académie, qui l'approuve, le rapport de la Commission des élections, concluant à pourvoir, le 7 février, aux places vacantes de : trois membres résidants, six membres correspondants franc-comtois et un membre correspondant non comtois; le rapport établit la liste des diverses candidatures.

M. Lieffroy lit son travail sur *Le merveilleux dans Charles Nodier*, destiné à la prochaine séance publique.

M. le vicomte de Truchis communique son rapport sur le prix Marmier, avec les conclusions de la commission tendant à accorder le prix de 300 fr. à M. Léon Gauthier, auteur des *Lombards dans les deux Bourgognes*, et une mention honorable à M. Gasser, pour son travail sur *Le terrier de Mantoche en 1621*. L'Académie homologue ces conclusions.

M. Pingaud donne un compte rendu de l'ouvrage récent de M. Jean Guiraud : *Questions d'histoire et d'archéologie chrétienne*.

La séance est levée.

Le président,	*Le secrétaire perpétuel,*
H. MAIROT.	R. DE LURION.

Séance publique du 7 février 1907

Présents : MM. MAIROT, président; commandant ALLARD, G. DE BEAUSÉJOUR, BOUSSEY, BOUTROUX, CHIPON, ESTIGNARD, docteur GAUDERON, GUICHARD, HUGUES, LIEFFROY, LOMBART, les chanoines PANIER et PAYEN, PINGAUD, comte DE SAINTE-AGATHE, vicomte DE TRUCHIS, VAISSIER, marquis DE VAULCHIER ; le docteur DUFOUR, associé étranger; R. DE LURION, secrétaire perpétuel.

La séance a eu lieu à deux heures et demie, dans la grande salle de l'hôtel de ville.

M. le général commandant le 7e corps s'était fait représenter par un officier d'ordonnance. Mgr l'archevêque de Besançon s'était excusé sur son état de santé; M. le préfet du Doubs, M. le premier président, M. le maire de Besançon, s'étaient également excusés.

Les lectures ont été faites dans l'ordre suivant :

Une visite à l'exposition de Milan de 1906, par M. Mairot, président annuel.

Du merveilleux dans Charles Nodier, par M. Lieffroy.

Rapport sur le prix Marmier, par M. le vicomte de Truchis. A la suite de ce rapport, M. le président a proclamé M. Léon Gauthier, archiviste aux Archives nationales, lauréat du prix Marmier pour 1907; une mention honorable a été accordée à M. Gasser, de Mantoche.

Les parcs nationaux américains et canadiens, communication avec projections, par M. le docteur Dufour, associé étranger.

A l'issue de la séance, l'Académie, à laquelle se sont joints MM. Baille, Bourdin, Cretin, Girardot, Isenbart, Lambert, Montenoise, le docteur Roland, le chanoine Rossignot, a élu :

Dans l'ordre des associés résidants : MM. le chanoine Perrin, curé de Saint-Jean ; E. Tavernier, littérateur, et Picot, ingénieur.

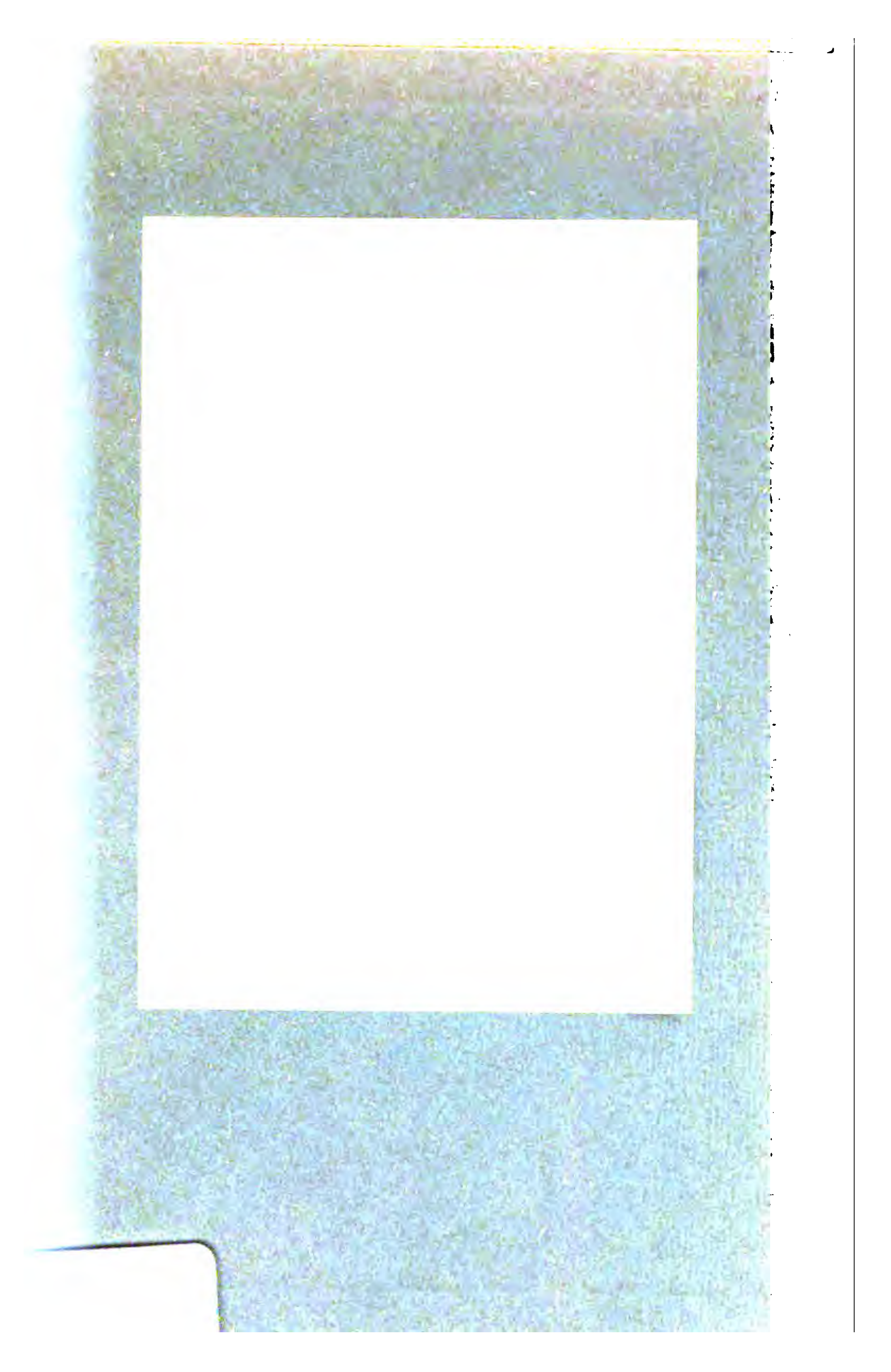
Dans l'ordre des correspondants comtois : MM. Challan de Belval, Léon Sahler, E.-A. Chapuis, Girardot, artiste peintre; Roger Roux, substitut de M. le procureur de la république, à Vesoul, et A. Richardet, rédacteur en chef de la *Revue idéaliste*.

Dans l'ordre des correspondants nés hors de Franche-Comté : M. André, ancien notaire, à Gray.

La séance est levée.

Le président,
H. MAIROT.

Le secrétaire perpétuel,
R. DE LURION.





ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE BESANÇON

sagacité, ainsi que du don de démontrer par des expériences simples et parlantes les faits parfois les plus compliqués et les plus difficiles à concevoir.

On peut classer ses nombreux travaux en trois groupes :

1° Travaux de physique, où se révèle l'habileté expérimentale de l'ancien préparateur de la faculté des sciences : construction de nouveaux hygromètres à condensation ; démonstration expérimentale, facile à exécuter, claire et rigoureuse, des principes de l'hydrostatique.

2° Travaux relatifs aux essais d'or et d'argent : il a imaginé des appareils nouveaux pour les essais d'argent par la voie humide.

3° Travaux de mécanique théorique et expérimentale ; ces derniers sont ceux qui lui ont fait le plus d'honneur, et auxquels il a consacré la plus grande partie de sa vie de savant.

Dès l'année 1851, étant préparateur à notre faculté des sciences, et non encore bachelier ès sciences, il imagina et fit construire par un horloger une roue destinée à mettre en évidence la rotation de la terre ; sous l'influence de cette rotation, l'axe de sa roue s'orientait comme une aiguille aimantée sans déclinaison. Dès lors, il ne quitta plus ce sujet fécond qui lui fournit bien des occasions de mettre en œuvre l'ingéniosité et la précision de son esprit.

« Ses recherches, dit M. Tresca, presque contemporaines de la mémorable expérience de Foucault, ont cependant été dirigées de tout autre façon, vers la construction d'appareils de démonstration se suffisant en quelque sorte à eux-mêmes, sur la table de l'observateur, en mettant en évidence la vérité dans une foule de problèmes de mouvements relatifs, qui, surtout quand il s'agit de rotations, sont, pour la plupart, d'un effet si imprévu. »

En 1859, il présente à l'Académie des sciences un instrument dans lequel il a réalisé, en les agrandissant, et pour toutes les latitudes, les effets que le gyroscope de Foucault n'accusait que pour une seule station.

Cet instrument permet de montrer avec une grande simplicité comment l'axe du corps tournant tend toujours à se placer dans le plan du méridien, quand il est seulement mobile autour de la verticale du lieu.

En second lieu, si l'on rend l'axe du corps mobile seulement dans le plan du méridien, il se place parallèlement à celui de la terre, ce qui permet de déterminer approximativement la lati-

tude. Enfin, une disposition particulière de l'instrument fournit une représentation mécanique de la translation parallèle de l'axe de la terre dans l'espace.

Dans cet ordre d'idées, il construisit successivement une série d'appareils dont nous ne pouvons donner ici que les noms : le *polytrope*, le *pendule gyroscopique*, le *dévioscope*, le *gyroscope alternatif à mouvements réciproques*. Ce dernier appareil est de 1891 ; cette même année, dans la séance du 9 mars, il fut élu correspondant de l'Académie des sciences pour la section de mécanique. Cet honneur était la récompense de quarante années de labeur sur le même sujet.

A la suite de la présentation de son dévioscope en 1882, il avait reçu de l'Institut la moitié du prix de mécanique de la fondation Montyon ; le rapporteur de la Commission, M. Tresca, à qui nous avons déjà emprunté plus haut quelques lignes, appréciait ainsi les appareils de M. Sire : « Ils mettent en complète clarté des résultats d'un grand intérêt scientifique, et l'on sait combien la théorie des mouvements relatifs a servi au progrès de nos connaissances mécaniques dans les questions les plus délicates. »

Le 1er janvier 1896, à l'occasion du centenaire de l'Institut, il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Si le savant a mérité de hautes distinctions, l'homme privé n'était pas moins digne d'estime. Il a fait à la science une grande part dans sa vie; il en a fait une autre à la famille, et ces deux parts forment sa vie entière. Devenu veuf en 1882 avec cinq jeunes enfants, dont quatre filles, il sut tenir lieu de mère à ces dernières, et fit entièrement leur éducation à la maison.

Simple, droit, consciencieux, sociable, il n'avait que des amis à Besançon ; son ami le plus intime était Auguste Castan. Il lui a survécu, ainsi qu'à la plupart des personnes qui avaient été témoins de ses efforts et de ses succès. Il laisse l'exemple d'une vie noblement remplie.

Notice sur M. Henri BEAUNE, membre correspondant

Par M. R. de Lurion, secrétaire perpétuel

(Séance du 21 février 1907)

Le 30 décembre 1906, est mort à Lyon M. Henri Beaune, ancien procureur général, doyen de la Faculté catholique de droit, correspondant de l'Institut pour les travaux historiques, mem-

bre des Académies d'Aix, Besançon, Caen, Dijon, Lyon, et d'autres sociétés savantes.

Notre Compagnie le comptait au nombre de ses plus anciens membres correspondants nés hors la Franche-Comté : il avait été élu le 27 janvier 1874.

Né à Dijon le 24 août 1833, François-Bénigne-Henri Beaune débuta dans la magistrature en 1858, comme substitut à Langres. Il occupa divers postes dans le ressort de Dijon, qu'il quitta en 1874, pour remplir les hautes fonctions de procureur général à Alger, à Aix, puis à Lyon (1877). Nommé avocat général à la Cour de cassation en 1879, il ne prit pas possession de cette dernière charge. Dès lors, il consacra sa vie à l'Institut catholique de Lyon, où il enseigna l'histoire du droit français. En 1894, il fut élu doyen de la Faculté catholique de droit, à laquelle il prodigua, avec le plus entier dévouement, jusqu'à son dernier jour, les trésors de son érudition, sa science des hommes et des choses, résultat d'une longue expérience et d'une vie toute d'étude.

Ses publications sur le droit, l'histoire des provinces, l'archéologie, sont nombreuses ; il y en a d'éparses dans les revues parisiennes les plus diverses, et dans les recueils des sociétés savantes des départements. Parmi celles qui intéressent nos régions, il faut citer notamment : dans les Mémoires de l'Académie de Dijon, une *Notice sur M. Foisset*, une étude sur *Voltaire et l'administration du pays de Gex ;* à la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, une étude sur *les dépouilles de Charles le Téméraire à Berne.*

D'autres travaux de M. Beaune touchent à l'histoire de la Franche-Comté. Ce sont deux ouvrages, en collaboration avec M. Jules d'Arbaumont : *La noblesse aux États de Bourgogne*, de 1350 à 1789, Dijon, 1864, volume accompagné d'une magistrale étude historique, renfermant des documents sur des familles de la Franche-Comté ou y ayant été possessionnées ; et surtout *les Universités de Franche-Comté* (Gray, Dole, Besançon), Dijon, 1870. Ce livre, composé d'après des documents originaux, complète heureusement les deux volumes de Labbey de Billy, dont les préoccupations généalogiques avaient laissé dans l'ombre l'histoire proprement dite de l'Université du comté de Bourgogne. L'ouvrage de MM. Beaune et d'Arbaumont contient, en outre, des notices biographiques sur les professeurs de l'Université. C'est une véritable histoire de cette ancienne institution provinciale.

Notice sur M. Joseph BOISSELET, correspondant franc-comtois

Par M. Gaston de Beauséjour, membre titulaire

(Séance du 21 février 1907)

L'Académie de Besançon a vu se produire, dans ces derniers temps, de nombreux vides dans les rangs de ses correspondants franc-comtois. Les noms de MM. Bernard Prost, Bouchot sont sur toutes les lèvres, et tout récemment, c'était leur doyen d'âge, M. Joseph Boisselet, qui était enlevé dans sa quatre-vingt-dixième année, après une courte maladie.

M. Jean-Joseph-Thérèse Boisselet naquit à Luxeuil, le 18 novembre 1817. Il était fils de Pierre-Antoine Boisselet et d'Énie de Fabert. Son père résidait à Filain, dans le canton de Montbozon, où il exerçait les fonctions de juge de paix, alors dévolues à l'élection. Dès qu'il fut en âge de commencer ses études, il fut confié à son oncle maternel, le colonel de Fabert, d'une famille lorraine dont la ville de Metz a illustré le souvenir par la statue élevée sur l'une de ses places publiques au maréchal de Fabert. Le colonel de Fabert, qui exerçait à Metz les fonctions de colonel directeur d'artillerie, était en même temps un amateur éclairé qui consacrait ses loisirs aux questions historiques. Il laissa de nombreux travaux manuscrits sur la ville de Luxeuil, et il recueillit une curieuse collection composée de documents de toute nature sur le moyen âge et sur les époques gallo-romaine et gauloise. A cette école son neveu ne tarda pas à contracter le goût des choses du passé et prit intérêt à l'archéologie. Une mémoire prodigieuse favorisa cette inclination et l'aida à acquérir une grande compétence tant au point de vue archéologique que numismatique.

En 1848, à la mort du colonel de Fabert, dernier survivant de sa famille, M. Boisselet hérita de ses collections que, dans la suite, il compléta et qu'il installa dans la maison qu'il tenait de la famille de Belenet, ancien logis des Thomassin qui subsiste comme l'un des plus beaux spécimens de la Renaissance en Franche-Comté. Il fit de cette antique demeure un véritable musée où sont encore conservés, avec le *cabinet Fabert*, des meubles anciens, de belles tapisseries, des livres rares et de vieilles estampes.

On s'étonnera peut-être que M. Boisselet, qui s'intéressait si

vivement à l'histoire et à l'archéologie locales, n'ait été reçu membre correspondant de l'Académie de Besançon qu'en 1892: c'est que ses publications furent extrêmement rares. Il rédigea d'importants travaux manuscrits, mais ces études restèrent presque toutes inédites. Cependant le *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône*, année 1884, relate des notes de M. Boisselet sur une voie romaine à Quincey, sur une arme de jet trouvée à Levrecey, et sur des monnaies anciennes recueillies à Quenoche; le Bulletin de 1890 fait mention des renseignements fournis par M. Boisselet sur une villa gallo-romaine située au territoire de Ruhans. Une plaquette séparée, publiée par lui, contient également une étude archéologique relative à des fouilles faites à Authoison.

Au séjour à la ville, dans sa belle habitation de Vesoul, M. Boisselet préféra toujours la vie à la campagne; c'est qu'outre son goût pour les lettres, il portait un intérêt spécial aux choses agricoles. Il aurait voulu améliorer le sort des cultivateurs, et les voir abandonner la routine à laquelle il leur est si difficile de renoncer. C'est au milieu d'eux, à Roche-sur-Linotte, que sa vie s'est écoulée. C'est là qu'il s'est éteint le 13 novembre 1906, entouré de l'estime de tous ceux qui l'approchaient, ayant conservé jusqu'à son dernier jour son activité intellectuelle et physique, heureux de voir dans ses fils les héritiers de ses goûts et les continuateurs de ses œuvres. La foule nombreuse qui se pressait à ses obsèques, tant à Roche qu'à Filain, a témoigné par ses regrets de la considération respectueuse que M. Boisselet s'était attirée par sa bonté désintéressée, l'honorabilité de son caractère et la dignité de sa vie.

COMPTES RENDUS

Questions d'histoire et d'archéologie chrétienne, par M. Jean Guiraud. — Paris, Victor Lecoffre, 1906. 1 vol. in-12 de 304 pages.

Par M. Pingaud, secrétaire perpétuel honoraire.

(Séance du 17 janvier 1907)

Le nouveau livre de notre confrère M. Guiraud nous offre, sous un titre général, deux séries de dissertations sur deux

sujets spéciaux, au moins par les pays où ils promènent l'imagination du lecteur.

La première, la plus originale, est consacrée aux Albigeois ou plutôt aux sectes qui, sous cette qualification commune, ont désolé le midi de la France au début du XIIIe siècle. On y remarquera surtout les deux études précises et minutieuses sur les Cathares. L'examen de leurs doctrines, de leur morale et de leurs rites conduit leur historien à cette conclusion que l'hérésie cathare n'était point seulement une négation partielle du christianisme, mais le contredisait par son principe, tout en reposant en apparence sur lui. Ses partisans, issus des Manichéens orientaux, opposaient le Saint-Esprit au Fils rédempteur, le *Consolamentum* aux sacrements. Leur conception de la vie et de la famille faisait d'eux, au milieu de la chrétienté, des criminels sous le double point de vue social et religieux. Ils se trouvaient en face de l'Église chrétienne comme les francs-maçons et les Mormons du XIXe siècle. Les francs-maçons ont inscrit dans leurs rituels des phrases comme celle-ci : « Prosterne-toi devant le Verbe incarné, et bénis la Providence qui te fit naître parmi les chrétiens. » Ils n'en font pas moins une guerre sans merci, au nom d'une humanité s'adorant elle-même, au Christ et à son Évangile. De même les Mormons, après avoir affirmé en tête de leur symbole le mystère de la sainte Trinité, ruinent ensuite, par leur retour avoué à la polygamie, les fondements de la famille et de la société.

Telle est la thèse de M Guiraud, qu'il reprend et développe, à propos de cette autre question d'ordre général : la répression de l'hérésie au moyen âge. L'Église catholique, nous dit-il, s'est reconnu le droit de punir les hérétiques, non seulement par l'excommunication, mais par les peines matérielles qu'elle leur a infligées à l'aide du bras séculier ; à cet égard, les papes, les conciles, les théologiens sont d'accord. Toutefois, ajoute M. Guiraud, elle n'a appliqué ce droit avec rigueur qu'aux hérésies nuisibles à l'ordre social, propagatrices du communisme, de l'immoralité et de l'anarchie ; et cette assertion est corroborée de faits empruntés tant à l'histoire des Albigeois qu'à celle des Vaudois, des *fraticelli* italiens, des disciples de Wiclef et de Jean Huss. Si leurs imitateurs bénéficient aujourd'hui d'une tolérance légale indépendante des jugements de l'opinion, c'est que cette tolérance est devenue la loi générale des diverses communions chrétiennes. Partout il s'est établi peu à peu entre elles un Concordat implicite, fondé, à l'exclusion des formules scolastiques et canoniques, sur une simple parole des Livres saints : Ne faites pas à

autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît à vous-mêmes.

Mentionnons en passant la dissertation intitulée *Saint Dominique a-t-il copié saint François ?* M. Guiraud ne croit pas que les Prêcheurs du Languedoc aient emprunté après coup leur idéal de pauvreté aux compagnons de l'angélique pénitent d'Assise, ainsi que l'a soutenu M. Sabatier, l'historien protestant de ce dernier. Quelques textes appuyés de quelques constatations chronologiques lui suffisent à établir sa démonstration et à rendre ainsi à chacun des deux grands fondateurs d'ordre ce qui lui appartient.

Cette digression sur saint François d'Assise sert du moins à son auteur pour nous conduire en Italie, à Rome, centre de l'unité catholique. Il nous y met d'abord en face du premier évêque, du premier pape. Saint Pierre est-il vraiment venu à Rome, y a-t-il séjourné, y a-t-il subi le martyre? Voltaire a beaucoup bavardé à ce sujet, espérant ainsi ruiner par la base l'autorité de l'Église romaine. Parmi les modernes, si Renan, selon son habitude, penche pour l'affirmative, sauf ensuite à tâcher de se réfuter lui-même, Harnack, l'oracle de la critique allemande contemporaine, estime le fait tellement évident qu'il n'y a plus lieu de le discuter. M. Guiraud a pourtant jugé bon de serrer de plus près le problème. Tandis qu'il accepte seulement comme probables les vingt-cinq années du pontificat de Pierre, il déduit d'un ensemble de témoignages remontant aux premiers siècles que le chef des apôtres est bien venu dans la capitale impériale et y a subi le martyre.

Derrière saint Pierre prennent place les chrétiens de toute condition qui ont peuplé la *Roma sottoranea*, celle dont J.-B. de Rossi, mort en 1892, a relevé, de notre temps, si heureusement les traces. M. Guiraud a fait valoir les découvertes archéologiques et épigraphiques de l'illustre savant, d'où ressortent en pleine lumière, avec les origines de notre art religieux, la hiérarchie, la discipline et les dogmes de l'Église primitive. Aux impressions recueillies en passant par nos compatriotes, Mgr Gerbet, monsignor Gaume, Théodore Belamy, il superpose une synthèse complète, soigneusement étudiée sur place, de l'œuvre d'un homme qu'on a appelé avec justice le créateur et le père de l'archéologie chrétienne.

L'étude sur les reliques romaines au IXe siècle se rattache à la précédente en ce sens qu'elle montre l'abandon progressif, par les Romains du moyen âge, de ces catacombes où reposaient leurs ancêtres dans la foi. S'ils s'en souvinrent, ce ne fut point

pour aller vénérer leur mémoire dans leurs sanctuaires souterrains, mais pour exploiter et exporter leurs reliques. M. Guiraud ressuscite ici la figure bizarre d'un diacre porteur du nom ironique de Deusdona. Ce personnage ecclésiastique, à la suite de ses recherches dans les galeries délaissées, avait extrait et déposé chez lui un grand nombre de corps saints, qu'il vendait ensuite secrètement, au plus juste prix, aux monastères de Gaule et de Germanie. « Il se livrait, nous dit son biographe, au commerce que nous a décrit Molière ; il donnait gratuitement des reliques à des personnes qui lui donnaient gratuitement de l'argent. » C'est un peu, toute révérence gardée, l'histoire du patriote Palloy, qui, chargé de la démolition de la Bastille, fit confectionner avec les pierres de la célèbre forteresse de petites Bastilles en miniature, des statuettes de Jean-Jacques, de Lafayette, etc., puis, moyennant finances, fournit, imposa presque aux bons citoyens de son espèce ces reliques de la religion révolutionnaire.

La dernière étude du volume est intitulée *l'Esprit de la liturgie catholique*. Ce n'est au premier abord qu'une analyse de l'ouvrage récent : *Le livre de la prière antique*, par Dom Cabrol, religieux de Solesmes. De fait, c'est un ensemble de notions fort peu répandues même parmi les chrétiens. On nous explique ici, à l'aide de citations bien choisies, comment l'Église, par ses formules empruntées au psautier biblique, par les hymnes et les proses composées dans la suite des temps, a fourni à ses fidèles des chants et des prières pour chaque jour, chaque semaine, chaque année ; comment elle a sanctifié la vie humaine à ses divers instants et fait participer la nature entière au culte rendu au Créateur. Pour qui a su goûter la sublime poésie de cette encyclopédie symbolique, les mièvreries et les fadeurs des petites dévotions modernes ne comptent plus. Ceux qui, de notre temps, ont contribué à la faire comprendre ont, comme de Rossi à un autre point de vue, bien mérité de la religion.

La religion, ou, pour mieux dire, l'histoire religieuse, c'est le lien des diverses parties de ce livre, et cette histoire a été recueillie avec amour dans deux pays particulièrement chers à l'auteur, le Languedoc où il est né, Rome où il a passé les meilleures années de sa studieuse jeunesse. Si, d'autre part, nous pensons aux travaux de plus longue haleine publiés ou préparés par M. Guiraud, aux recueils documentaires sur l'abbaye dominicaine de Prouille, où se reflète toute l'histoire languedocienne du XIIIe siècle, aux correspondances des papes Urbain IV et Gré-

goire X éditées dans la collection des travaux de l'Ecole française de Rome, nous nous trouvons en face d'un plan d'ensemble, impliquant le labeur d'une vie entière. L'histoire de la France méridionale et de la chrétienté au plus beau siècle du moyen âge, tel est le vaste champ parcouru par M. Guiraud. Dans le livre qu'il vient d'écrire comme en marge de publications plus importantes, nous sommes heureux de retrouver en raccourci, appliquées à des travaux épisodiques, ses meilleures qualités d'érudit et d'écrivain.

Le capitaine D'OLLONE : **La Chine novatrice et guerrière**. Paris, A. Colin. 1 vol. in-12 de 318 p.

Par M. le chanoine PANIER, associé résidant

(Séance du 21 mars 1907)

On a reproché longtemps aux Français, et non sans cause, d'ignorer tout des autres peuples, et de professer sur eux les idées les plus étranges.

Voici un livre, écrit par un officier à demi bisontin, qui témoigne que nous sommes en train de nous libérer sur ce point de notre ignorance et de nos préjugés.

Après avoir, dans un premier volume illustré (1), raconté son expédition *De la Côte d'Ivoire au Soudan et à la Guinée*, le capitaine d'Ollone a quitté cette fois l'Afrique pour l'extrême Orient, et son second ouvrage, offert en hommage à notre Compagnie, est intitulé : *La Chine novatrice et guerrière*.

Comme son titre le laisse pressentir, c'est une Chine nouvelle qu'il prétend nous révéler. Elle ressemble aussi peu que possible à la Chine en quelque sorte classique et conventionnelle.

Jusqu'ici, en effet, à part de très honorables exceptions, un Chinois, c'était pour nous un petit être court et ventru, aux yeux bridés, à longues moustaches tombantes, vêtu d'une robe et d'un mantelet de soie bariolée, et pourvu d'une longue natte de cheveux noirs lui pendant dans le dos. Voilà pour le physique.

Au moral, on se le représentait comme esclave de rites et de formules compliqués, rebelle et fermé à tout progrès, endormi dans la routine, cerclé de préjugés comme une momie de ban-

(1) Le capitaine D'OLLONE : *De la Côte d'Ivoire au Soudan et à la Guinée : Mission Hostains-d'Ollone (1898-1900)*. Paris, Hachette, 1901, 1 vol. gr. in-8.

delettes, et comptant sur la ruse et sur la fourberie pour reprendre ou retenir ce que lui faisaient perdre sa lâcheté et son ignorance.

Le capitaine d'Ollone rectifie ce jugement sommaire et traditionnel. Il nous montre que le Chinois ainsi dépeint est un Chinois de potiche et de paravent : ce n'est pas le Chinois véritable ; ce n'est pas le Chinois du passé, ce n'est pas surtout le Chinois d'aujourd'hui, et encore moins celui de demain.

Reprenant à son compte une idée émise par un des hommes qui, à cette heure en Occident, connaissent le mieux l'extrême Orient, le jeune publiciste s'efforce de démontrer, avec M. Henri Cordier, que l'Empire du milieu, plus qu'aucun autre pays, a subi dans son gouvernement, dans ses mœurs et dans ses croyances, des bouleversements et des révolutions sans nombre. En effet, tandis que les Huns, les Turcs, les Mongols et les Mandchoux sont tour à tour les maîtres du pays et y établissent leur domination, la religion de Confucius et de Boudha, celle du Christ et celle de Mahomet viennent frapper successivement à la porte de cette immense contrée, et leur apparition témoigne, comme les invasions, contre cette erreur d'après laquelle la Chine a vécu toujours semblable à elle-même, dans une sorte d'immobilité millénaire (1).

Si depuis la conquête mandchoue, c'est-à-dire depuis un peu plus de deux cents ans, la Chine, qu'aucun voisin ne menace, perd ses vertus militaires, et paraît, sous l'influence de la paix et de l'opium, se complaire dans la passivité et dans le sommeil, ce n'est que l'apparence. La réalité actuelle est tout autre. Nous assistons aujourd'hui, sans nous en douter, à une transformation complète. Sa défaite en 1895 par le Japon et les victoires éclatantes remportées par ce dernier sur les Russes ont eu raison des partis pris et des préjugés. Une Chine moderne se lève, qui se met résolument à l'école *des diables d'Occident* et leur emprunte leurs inventions, leurs sciences et leurs méthodes.

Le temps n'est plus où le chemin de fer, les télégraphes et les téléphones étaient proscrits et soulevaient des émeutes : le gouvernement impérial les multiplie et rachète peu à peu les concessions étrangères ; le peuple s'y habitue et en fait partout un universel emploi : lui-même s'y intéresse, et réunit des capitaux

---

(1) L'auteur, dans sa préface, reconnaît devoir beaucoup aux *Textes historiques*, publiés en 1905, par le P. Wieger, S. J., et missionnaire en Chine.

destinés à augmenter le nombre et l'étendue de leurs réseaux.

Dans cette œuvre de transformation qui est, au fond, un moyen de défense, l'armée ne pouvait être négligée. L'auteur nous montre quels importants résultats ont déjà été obtenus : dès à présent une armée nouvelle existe, formée, instruite, équipée et commandée à l'européenne, et cette armée, par ses grandes manœuvres de 1905 et de 1906, a donné aux officiers étrangers qui en étaient les témoins cette impression unanime qu'une nouvelle expédition de 1900 était désormais impossible. Encore quelques années, et la Chine, appuyée sur une armée de 600,000 hommes et pourvue de réserves en nombre illimité, pourra défier n'importe quel adversaire. Afin de mieux montrer la puissance redoutable de cette armée nouvelle, M. d'Ollone ne se contente pas de rappeler le courage du Chinois, son mépris de la mort, l'absence complète de nervosité et un sang-froid jamais en défaut, il ne se borne pas non plus à remettre en mémoire le courage héroïque des Taïpings, des Boxers et des Pavillons Noirs, il cite encore une anecdote, qui nous apprend jusqu'où peut aller l'intelligence et la faculté d'adaptation du soldat chinois. « Les élèves-officiers de Ou-Tchang, dit-il, avaient été chargés d'exécuter le levé d'une partie de la ville et des environs. Quand ce travail, qui prit plusieurs séances, fut terminé, quel ne fut pas l'étonnement de l'officier instructeur, — un Allemand, — de voir les soldats employés à porter les instruments sur le terrain lui présenter un levé tout semblable, presque aussi exact et presque aussi bien dessiné : c'étaient eux qui, pour leur plaisir, et pour montrer qu'ils avaient compris, avaient, sans instruments et en se répartissant la tâche, exécuté ce travail de grande envergure. »

Cet exemple est significatif et donne vraiment à penser. Quant à la marine, si elle fait des progrès moins rapides et si elle ne s'est pas encore relevée de l'anéantissement que lui ont fait subir les Japonais en 1895, c'est surtout faute d'argent. Malgré, en effet, les richesses agricoles et minières de son sol et de son sous-sol, malgré sa population si dense, la Chine est pauvre, pauvre surtout en numéraire. Mais, vienne le jour, et il viendra, où cette pauvreté passagère aura disparu, l'Empire céleste trouvera dans les pêcheurs et dans les pirates de ses côtes une pépinière de marins incomparables, qui n'auront rien à envier à leurs confrères japonais.

La conclusion de tout ce qui précède devrait, ce semble, être la confirmation *du péril jaune?* Ne devons-nous pas crain-

dre, en effet, qu'à l'exemple et à l'école du Japon dont les officiers sont partout en Chine, l'Empire du milieu, avec ses 400 millions d'hommes, pèse bientôt sur le monde d'un poids irrésistible? L'auteur, sur le point de conclure, hésite et se dérobe : il fournit les données du problème, et n'ose le résoudre, crainte de se tromper.

Il ne saurait se dissimuler, en effet, ce que ces réformes ont de factice, d'insuffisant, de hâtif et même d'incohérent ; il ne saurait oublier que le Chinois, excellent copiste, manque d'initiative et n'a pas l'imagination créatrice ; il sait à merveille qu'une partie insignifiante du peuple subit l'éveil indiqué plus haut, et que la vieille Chine, la Chine superstitieuse et routinière, n'a rien de commun avec le Japon et demeure toujours en proie à sa léthargie et à sa routine traditionnelles ; et néanmoins, il est bien près de conclure avec un journal de Londres très au courant de la question :

« Le dragon chinois, qui a dormi si longtemps, a été chatouillé par les étrangers jusqu'à ce qu'il s'éveillât. Il est encore engourdi par le sommeil, et mécontent de voir son repos troublé ; il agite ses pattes et remue son corps puissant.

« Il sera impossible de le faire retomber dans son sommeil. On aurait pu le laisser tranquillement dormir et s'enrichir des trésors qu'il détient dans sa caverne ; mais, maintenant, il faut le prendre comme il est. »

L'auteur, chargé d'une seconde mission officielle, est en ce moment, et pour de longs mois encore, en Chine. Il est allé sur place faire collection de nouvelles observations et de nouveaux renseignements. A son retour, que nous devons souhaiter heureux, nous comptons sur un nouveau volume, digne de ses aînés, et nous saurons alors si, à son jugement, le péril jaune est pour l'Europe une réalité ou un mythe, et si le Dragon impérial menace, pour son premier déjeuner, de croquer sans résistance possible notre grande colonie d'Indo-Chine.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon

PROGRAMME DES PRIX

Qui seront décernés par l'Académie de Besançon en 1907 et 1908

PRIX A DÉCERNER EN 1907

1° **PRIX D'HISTOIRE OU D'ARCHÉOLOGIE** (prix Weiss, augmenté d'une subvention du Conseil général du Doubs, 500 fr.)

Ce prix sera décerné au meilleur mémoire, soit sur un sujet d'histoire franc-comtoise (étude sur une époque d'histoire générale, histoire des institutions, monographie d'une ville, d'un bourg, château, chapelle, abbaye, généalogie d'une famille illustre, publication de documents précédée d'une étude-préface), soit sur un sujet important d'archéologie ou un groupe de monuments archéologiques appartenant à la province.

2° **PRIX DE POÉSIE** (subvention du Conseil général du Doubs, 200 fr.)

Ce prix sera décerné à la meilleure pièce de poésie, l'Académie laissant les concurrents libres de choisir leur sujet, d'adopter le genre et le rythme qui leur conviendront le mieux, et exigeant seulement que le sujet choisi se rattache, par un intérêt sérieux, à l'histoire et au sol de la province.

PRIX A DÉCERNER EN 1908

1° **PRIX D'ÉLOQUENCE** (subvention du Conseil général du Doubs, 300 fr.)

Sujets proposés (au choix des concurrents) : 1° Une étude littéraire sur un orateur, un poète, un philosophe, un jurisconsulte, un artiste, un économiste ou quelque autre homme éminent du XIXe siècle, originaire de Franche-Comté. — 2° Les peintres paysagistes en Franche-Comté. — 3° Les journaux et les revues en Franche-Comté pendant le XIXe siècle.

2° PRIX D'ÉCONOMIE POLITIQUE (fondation Veil-Picard, 400 fr.)

Sujets proposés (au choix des concurrents) : 1° Histoire du quartier d'Arènes, Battant et Charmont dans la ville de Besançon, pendant le dernier siècle : population, occupations, mœurs et coutumes, commerce et industrie, travaux de voirie : leurs conséquences, disparition de certaines industries, détour du courant commercial. — 2° Etudier la naissance, les développements et la situation actuelle de l'industrie horlogère dans les montagnes du Doubs, et en particulier dans les cantons de Maîche, du Russey et de Morteau. L'herbager horloger en fabrique collective ; l'ouvrier en manufacture : conditions familiales et économiques; profits et salaires ; utilisation des forces naturelles, moteurs électriques; échanges et relations avec la Suisse. — 3° De la nécessité pour l'industrie horlogère bisontine de développer son exportation. Etat comparé des exportations suisse et française, et conclusions à en tirer. Indiquer les voies et moyens qui permettront de vendre les montres de Besançon sur les marchés étrangers. — 4° Etudier les relations commerciales de la Franche-Comté et de la Suisse au siècle dernier. Tarifs et droits de douane. Traités de commerce. Produits échangés : leur nature et leur importance. Emigration ouvrière d'un pays dans l'autre.

Pour les prix qui précèdent, les concurrents ne signeront point leurs manuscrits; ils y attacheront seulement une devise, qui sera reproduite au dos d'un billet cacheté, contenant leur nom et leur adresse.

Les ouvrages destinés aux concours de 1907 devront être parvenus francs de port, au secrétaire perpétuel de l'Académie, avant le 1er avril 1907, et ceux destinés aux concours de 1908, avant le 1er avril 1908. Ces termes sont de rigueur.

PRIX MARMIER (300 fr.)

Ce prix est décerné, *chaque année*, conformément au testament de M. Xavier Marmier, « à l'auteur d'une étude sur la Franche-Comté, spécialement sur les anciens monuments, les anciennes coutumes de cette province, ses traditions populaires, ses dialectes villageois. »

Les ouvrages présentés pour le prix Marmier peuvent être manuscrits ou imprimés.

Ils devront parvenir au secrétaire perpétuel de l'Académie avant le 1er décembre de chaque année.

PRIX JEAN PETIT (300 fr.)

Ce prix est décerné, *chaque année*, conformément au testament de M. Jean Petit, pour récompense dans un concours de composition historique, en peinture ou en sculpture (alternativement), sur un sujet puisé dans l'histoire de la Franche-Comté. La date et les conditions du concours sont publiées avant le 1er mai. En 1907, peinture ; en 1908, sculpture.

Les ouvrages présentés aux divers concours doivent rester dans les archives ou dans la bibliothèque de l'Académie.

Le secrétaire perpétuel.

L'EXPOSITION DE MILAN EN 1906

Par M. H. MAIROT

PRÉSIDENT ANNUEL

(Séance publique du 7 février 1907)

MESSIEURS,

Appelé pour la seconde fois au grand honneur de présider notre Compagnie, j'aurais désiré apporter à vos travaux une contribution de quelque valeur. Mais quel sujet choisir? Les questions d'histoire et d'archéologie sont traitées dans nos séances par des savants que je ne saurais avoir la prétention d'égaler ; l'économie politique, où j'aurais peut-être une certaine compétence, est une science trop sévère pour se prêter à une lecture attrayante. A défaut d'une étude de plus grand mérite, je vous apporte quelques notes sur l'Exposition de Milan : je les confie à votre bienveillante indulgence.

C'est au mois de mai 1906 que s'ouvrait à Milan la dernière exposition universelle : peu de temps après, le 3 août, elle subissait une fâcheuse épreuve. Un des principaux pavillons, celui de l'art décoratif italien, était détruit par un incendie. Le deuil fut grand ; car c'était là qu'étaient rassemblées les œuvres de toute nature qui prouvaient la prospérité de l'industrie italienne. « Trente années d'efforts, disait un journal de Milan, avaient établi d'une éclatante manière notre hardiesse, notre volonté, notre es-

prit d'entreprise. Le résultat de ces efforts apparaissait dans ces milliers d'ouvrages, étoffes brillantes, délicates pièces d'orfèvrerie, faïences aux artistiques reflets, fragiles chefs-d'œuvre de cristal, qui affirmaient notre domination sur la matière et notre habileté à la transformer. Et tous ces ouvrages, tous ces témoignages d'un prodigieux travail, ont été anéantis en un jour. »

Le premier moment de stupeur passé, les Milanais s'étaient ressaisis. Bien que, déjà, la clôture de l'exposition fût prochaine, ils avaient voulu reconstruire le monument disparu. En six semaines le travail était achevé, et le 15 septembre les souverains d'Italie venaient inaugurer le nouveau pavillon.

Les voyageurs arrivés le soir de ce jour dans la capitale de la Lombardie eurent, pour leur première visite à l'exposition, l'heureuse fortune de voir les élégantes façades des bâtiments du parc tout étincelantes de lumière. Les lignes de feu d'une brillante illumination faisaient valoir le capricieux décor de ces constructions légères. Les deux hauts propylées et le portique circulaire qui ornent la cour d'honneur, éclatants de blancheur dans l'obscurité de la nuit, étaient comme l'entrée d'un fantastique palais. Gardiennes de cette demeure enchantée, deux statues élevaient très haut dans le ciel, l'une un flambeau ardent, l'autre une couronne de laurier. Le groupe qui symbolise le percement du Simplon saillait en pleine lumière et retenait le regard. Très saisissant en sa simplicité voulue, il présentait en haut-relief deux mineurs cherchant à se frayer à coups de pioche un passage au flanc d'un rocher. Les écussons de l'Italie et de la Suisse, les emblèmes de la paix et du travail encadraient l'œuvre du sculpteur et en complétaient la signification. Ainsi se marquait, dès l'abord, le caractère particulier de l'exposition, destinée à célébrer l'une des plus grandes victoires de la science moderne, à fêter l'événement qui doit avoir sur le déve-

loppement de la riche cité lombarde la plus décisive influence.

Le voyageur qui traverse dans un confortable wagon le tunnel du Simplon s'aperçoit que la traversée en est très longue, et qu'il y fait très chaud. Mais il doit rappeler ses souvenirs pour se rendre compte des difficultés vaincues. Les Milanais ont voulu donner à leurs hôtes une idée plus nette du célèbre souterrain. Ils ont construit de toutes pièces une galerie, dont les sections reproduisent les travaux du Simplon à leurs divers états d'avancement. D'abord, la partie achevée avec son revêtement en moellons; puis les voûtes et leurs armatures de charpente, plus ou moins compliquées, plus ou moins fortes, suivant la nature des terrains traversés; le front d'attaque, que creusent sans relâche les forets mus par l'eau comprimée; l'étroite ouverture où le mineur travaille sous la protection de puissants étais combinés de manière à éviter les éboulements. Voici la conduite d'air pour le refroidissement du tunnel, le jet à haute pression qui fait l'office d'aspirateur, et, tout près, une de ces venues d'eau qui, du côté italien, ont causé tant de préoccupations aux constructeurs.

Cette galerie, où, à la lueur des lampes de mineurs, se succèdent de si intéressants spectacles, est pour le visiteur ordinaire un sujet d'admiration, et pour l'ingénieur un champ d'études infiniment varié. Le travail de la perforatrice, la conduite et la distribution de l'eau comprimée, les méthodes très diverses d'agrandissement des galeries, le soutènement des terres, autant de problèmes pour lesquels, même après la traversée du Mont-Cenis et celle du Saint-Gothard, il a fallu souvent trouver des solutions nouvelles. Après avoir montré comment, en exécution, ces difficultés avaient été vaincues, on expose sous nos yeux les outils et les machines employés dans ce grand ouvrage. Des plans en relief, de grandes cartes des monta-

gnes traversées, complètent le pavillon du Simplon. Tout est ainsi réuni pour permettre une étude sérieuse et approfondie de l'entreprise.

L'exposition de Paris, en 1900, avait le grand défaut d'être trop dispersée et répartie sur de trop grands espaces. Les palais du bord de l'eau, l'esplanade des Invalides, le Champ de Mars, le Trocadéro, formaient autant de centres d'attraction qui se disputaient l'attention du visiteur. L'unité manquait ; la curiosité la plus éveillée se lassait, et la fatigue arrivait vite.

L'exposition de Milan présentait le même inconvénient. Commencée avec un programme limité, elle ne devait, d'abord, comprendre que les arts décoratifs, les beaux-arts, et le groupe important des transports de terre et de mer, auquel le Comité d'initiative avait décidé de donner une importance prépondérante. L'idée se transforma peu à peu par suite des nombreux concours qui s'offrirent, et l'on se décida à faire une exposition universelle.

On pensait occuper cent cinquante mille mètres carrés ; on est arrivé à un million, c'est-à-dire à une surface presque égale à celle de l'exposition de Paris ; un tiers de ce vaste emplacement est occupé par les constructions.

L'exposition comprend deux parties distinctes, le Parc et la place d'Armes, réunis l'un à l'autre par un chemin de fer électrique.

Entrons par la porte monumentale que nous avons admirée à notre première visite, et traversons le Parc dans toute sa longueur. Laissons derrière nous le pavillon du Simplon, l'aquarium, la pisciculture, l'exposition rétrospective des transports. A travers la large avenue, égayée sous le soleil par les vêtements clairs, par les toilettes blanches des promeneuses, nous rencontrons, à notre droite, la longue galerie circulaire des beaux-arts, coupée au centre par la salle des fêtes, et les jardins qui encadrent le palais, nouvellement reconstruit, des arts décora-

tifs italiens. A gauche, se trouve le pavillon de la ville de Milan, dont le caractère sérieux, la sobre architecture, contrastent heureusement avec les bâtisses contournées qui lui font face ; plus loin, semés au hasard dans la verdure et les parterres, les nombreux kiosques-réclame, la fête foraine, les attractions de toute sorte.

Guidés par les mâts aux grandes oriflammes qui jalonnent l'avenue, nous arrivons au chemin de fer qui fait communiquer ensemble les deux parties de l'exposition. Là, c'est, comme en 1889 à Paris, au petit Decauville qui eut tant de succès, un continuel mouvement, une presse à travers les barrières, une animation joyeuse. Les étrangers sont en nombre ; mais l'élément italien domine. La langue aux terminaisons sonores, aux inflexions cadencées, à la prononciation rapide, frappe agréablement nos oreilles. Autant nous nous sentirions étrangers dans une foule allemande, autant, ici, nous nous croyons chez nous.

Les Milanais, avec leur vivacité, avec leur abord facile et gai, ont quelque chose du peuple de Paris, et cela aussi contribue à nous mettre à l'aise. Mais, tandis que nous philosophons, le train est déjà en marche : il franchit en viaduc les régions banales qui forment la banlieue des grandes villes, gares de chemin de fer où les rails se croisent en tous sens, usines aux hautes cheminées, terrains vagues, avenues désertes. On s'arrête un instant au milieu du trajet, et bientôt on arrive à la place d'Armes, à une haute terrasse d'où s'offre aux regards un des plus beaux ensembles de l'exposition. En face, le bâtiment des transports maritimes, ses statues et son phare qui s'élève dans les airs ; à gauche, l'immense façade de la galerie du Travail, dont les baies énormes, le lourd dôme surbaissé, indiquent la destination ; de l'autre côté, le riche et grandiose palais des arts décoratifs français : au second plan, un peu partout, des pavillons de tout genre et de tous styles complètent la variété du tableau.

Par où devons-nous maintenant continuer notre visite ? Allons d'abord en France, puisque, aussi bien, le patriotisme nous y engage, et, en même temps, le désir de savoir si nos industriels et nos artistes se sont ici montrés dignes de leur universelle renommée.

Arti decorative francese, dit l'inscription tracée au fronton du palais. Mais, tout d'abord, que faut-il entendre par là ? Chez nous, les arts décoratifs comprennent seulement les ornements que la fantaisie du peintre, l'imagination du sculpteur, le goût du tapissier, inventent chaque jour pour l'embellissement de nos habitations. Les Italiens ont élargi le sens du mot : ils réunissent sous le nom d'arts décoratifs toutes les richesses des industries de l'ameublement, du vêtement et de la parure. C'est précisément dans ces industries que se montrent le mieux la maîtrise et le goût de l'ouvrier français. Aussi, dans le pavillon où nous venons d'entrer, les vitrines de toute sorte sont-elles richement garnies. Notre horlogerie bisontine tient dans cette section une place honorable, quoique trop modeste : les montres envoyées par nos fabricants sont fort belles : leur valeur chronométrique est certaine ; l'élégance de leur aspect extérieur charme le regard, et prouve que, de ce côté tout au moins, Besançon n'est pas inférieur à la Suisse.

C'est l'heure où les dioramas s'éclairent : la foule se presse vers celui de la plume, tout étincelant de ce que l'art de la parure a jamais imaginé de plus riche et de plus délicat, vers celui de la fleur, où des jardinières de Watteau réunissent en gerbes, assemblent en bouquets les fleurs les plus fraîches et les plus variées.

Quelques pas encore, et voici pour les yeux un nouveau ravissement. Nos grandes maisons de nouveautés, nos grands couturiers parisiens se sont fait la part du lion dans la section française. Sûrs de leur triomphe, sûrs aussi, sans doute, de l'irrésistible séduction qu'ils exercent sur les désirs féminins, ils ont exposé à l'envi leurs

modèles les plus artistiques. Et, s'il manque à ces toilettes le mouvement et la vie, elles méritent cependant d'être admirées sous ces flots de lumière qui permettent de saisir d'un coup d'œil la grâce de l'ensemble et la perfection du détail.

L'après-midi s'est écoulée : de grands nuages roses empourprent l'horizon du côté des Alpes ; le jour baisse ; une impression de calme se répand sur la vaste esplanade. Mais la paix de cette heure du soir est soudain troublée par un cortège de nègres qui, montés sur des dromadaires, appellent bruyamment le public à quelque représentation. Les cris sauvages de ces Africains, les coups de tam-tam vigoureusement frappés, attirent un instant la foule. Puis chacun se dirige en hâte vers les tramways, dont les voitures se succèdent sans interruption, et ramènent les visiteurs à la place de la cathédrale.

Lorsque nous arrivons, la nuit est tout à fait tombée. Les lampes à arc inondent la place d'une blanche clarté ; seule, la cathédrale reste dans l'ombre, dominant de son immense profil le monde éphémère qui s'agite à ses pieds. De trois côtés différents, les tramways brillamment éclairés arrivent : disposés sur deux rangs, nombreux jusqu'à se toucher, ils s'arrêtent un instant pour laisser et reprendre les voyageurs, font le tour de la place, et continuent aussitôt leur marche, vivante image de ce siècle dont la devise semble être le mouvement.

Aux alentours, surtout du côté de la galerie Victor-Emmanuel, la foule circule, plus dense qu'à Paris sur le boulevard, un soir d'été. La galerie, la plus belle de l'Europe, disent les guides, est pleine d'animation. Les tables des cafés et des restaurants sont toutes occupées ; les promeneurs vont et viennent en causant ; la lumière, largement versée par les lampes électriques, répand partout la gaieté ; le spectacle est amusant et plein de vie....

Notre visite d'un jour nous a donné une idée générale, mais bien incomplète, de l'exposition. Si nous en venons maintenant au détail, nous nous arrêterons d'abord à l'industrie des transports, à laquelle, nous l'avons dit, les organisateurs ont entendu donner la première place, et qui est, en effet, représentée d'une manière tout à fait remarquable.

Au Parc, une exposition rétrospective montre, en original ou en reproduction, tous les genres de véhicules imaginés par l'homme pour franchir l'espace : chars antiques que les chevaux entrainaient rapidement sur les voies romaines, anciens vaisseaux des pirates normands, caravelles du moyen âge, premières voitures des inventeurs de la poste, les princes de Tour et Taxis, carrosses de luxe ou de gala, bicyclettes dont l'évolution est là tout entière, depuis la Draisienne jusqu'à l'élégante machine de nos jours.

Les carrosses exposés sont superbes; au nombre de trente-six, et de formes très variées, ils ont appartenu aux papes, à la maison royale de Savoie, aux anciennes cours souveraines d'Italie. Celui-ci a été occupé par Napoléon, celui-là par Pie VII ; l'un servait pour le mariage des princes, un autre pour leur couronnement. Ils sont dorés sur toutes les faces, et pleins de magnificence. La curiosité du visiteur s'attache surtout aux événements dont ces machines somptueuses évoquent le souvenir ; mais les voitures elles-mêmes semblent archaïques; nous sommes habitués, en ce siècle démocratique, à plus de simplicité dans les cérémonies publiques.

L'intérêt n'est pas là : il se porte vers les modernes moyens de transport dont la place d'Armes nous offre des types achevés, vers ces immenses wagons dont l'élégance égale le confortable, vers ces automobiles qui ont si rapidement, si brutalement aussi, conquis la faveur du public, vers ces canots automoteurs à la construction robuste que

l'on voit déjà, nombreux, se disputer le prix de la vitesse sur les lacs italiens.

A Milan, la seule exposition des chemins de fer comporte, sous galeries couvertes, un développement de quarante mille mètres carrés. L'Autriche occupe le quart de cette vaste étendue, et montre, sous une immense coupole, comme une fantastique station, où les locomotives, les trains, sont, pour ainsi dire, en service, où ne manque aucun des accessoires de la traction. Nos grandes compagnies françaises exposent leurs locomotives extra-rapides, leurs voitures automotrices, leurs wagons des types les plus perfectionnés. L'Allemagne a des machines colossales, des wagons qui, par le luxe des décorations et des tapisseries intérieures, ressemblent à de véritables salons. L'État italien, si récemment substitué aux sociétés qui ont construit le réseau de la péninsule, a réuni, à côté du matériel roulant, les dessins, les photographies, les projets qui résument l'histoire de ses voies ferrées. Dans son exposition figurent aussi des types nombreux de voitures électriques, destinées, les unes à rouler isolément, les autres à remorquer des trains. L'Italie manque de charbon minéral ; en revanche, elle possède beaucoup de fleuves et de cours d'eau ; elle cherche donc à utiliser le plus possible ses richesses hydrauliques, en les transformant en force et en vitesse. Le succès qui vient de couronner les essais de traction électrique dans le tunnel du Simplon justifie ces directions nouvelles.

Un vaste pavillon, composé d'une triple galerie, est occupé par les industries de l'automobile et du cycle. Les tâtonnements du début ont disparu; la voiture nouvelle paraît en conquérante, assurée de la vogue, et de plus en plus maîtresse de nos routes auxquelles elle donne, malheureusement au prix de quelques dangers, une animation nouvelle.

Seuls, les chemins de l'air restent à peu près déserts ;

l'exposition de Milan a ménagé une place aux efforts faits jusqu'ici pour arriver à les parcourir. Toutes les nations ont tenu à apporter leur contingent à cette étude passionnante du problème de la navigation aérienne. Les Français exposent les résultats des travaux du colonel Renard, les expériences de Marey sur le vol des insectes et des oiseaux ; les Allemands, le matériel de leurs parcs militaires et les inventions de leurs industriels pour la construction des ballons ; l'Angleterre, la Belgique, les États-Unis, les recherches de leurs parcs officiels, ou de leurs aéro-clubs ; l'Italie, le calcul et les études de ses observatoires.

La section aéronautique clôt ainsi dignement cette revue générale des modes de transport. La lutte de l'homme contre les obstacles que la distance oppose à sa curiosité et à son travail nous a raconté son intéressante histoire. Nous avons vu le véhicule isolé que traînait l'animal de trait, aidé au siècle dernier, et presque remplacé dans celui-ci par le moteur industriel. Nous avons assisté à l'augmentation de la vitesse, au prodigieux développement, à la vulgarisation des nouveaux moyens de transport, à la révolution économique qui s'en est suivie. Tout cela aurait été, il y a cent ans, qualifié d'impossibilité et de rêve. Gardons-nous, à notre tour, de dire que le dernier progrès est accompli. Jules Verne faisait voyager ses héros de la terre à la lune. Nos petits-enfants n'iront pas jusque-là : peut-être, cependant, de leurs ballons dirigeables franchiront-ils les Alpes, et s'étonneront-ils des fêtes par lesquelles nous avons célébré l'ouverture du Simplon.

La plupart des nations ont à Milan, comme la France, leur pavillon spécial, érigé à leurs frais et destiné aux produits de leur industrie. Il en est ainsi, pour l'Amérique, du Canada et des républiques du centre, réunies sous le nom d'Amérique latine ; pour l'Europe, de l'Autriche, de la Bulgarie, de la Belgique et de la Suisse. Les deux derniers États ont tenu à reproduire ici le type de

leur architecture nationale. La Belgique a orné son pavillon de tourelles et de clochetons qui rappellent le style flamand de la Renaissance. La Suisse, limitrophe de l'Italie et son associée dans l'entreprise du Simplon, a su comprendre qu'elle avait tout à gagner au développement de ses relations commerciales avec ses voisins du sud. Officiellement représentée par une construction qui s'inspire des anciens monuments de la ville de Berne, elle a, en outre, pris part aux expositions spéciales de la plupart des sections. La partie horlogère atteste, par l'abondance et la richesse des produits, la puissance des importantes maisons dont les comptoirs propagent le nom dans toutes les parties du monde.

L'immense galerie du Travail, le plus vaste des bâtiments de la place d'Armes, comporte une façade d'une longueur de deux cent cinquante mètres, ornée de bas-reliefs qui symbolisent les ouvriers des divers corps de métiers. Toutes les nations ont apporté à cette partie de l'exposition leur contingent de machines, choisies parmi celles qui réalisent les moyens les plus perfectionnés de fabrication à bon marché. Les bijoux, les médailles, les tissus, sont créés de toutes pièces sous les yeux du visiteur. Ici, des presses transforment en quelques instants un rouleau de papier en un paquet de journaux ; là, des machines d'invention nouvelle fabriquent l'air liquide pour la production industrielle de l'oxygène ; ailleurs, de bruyants outils tournent le bois, frappent le fer. Plus loin, ce sont des laboratoires pour les parfums, des tissages pour la confection des étoffes de soie. Les métiers de bouche ne sont pas oubliés : les fabricants de pâtes d'Italie, de biscuits, de chocolat ont reçu accueil dans la galerie du Travail : ils y sont fort appréciés.

Le caractère pratique de l'exposition se révèle encore dans d'autres sections, dont l'une au moins, un concours pour chambres d'hôtels, a un réel caractère d'originalité.

Ce concours réunit vingt-trois types d'installation, répartis en trois divisions: hôtels de montagne; hôtels de second ordre; hôtels de grands centres et de stations climatériques. Il a été réservé à l'industrie italienne, qui s'y distingue tout particulièrement. La plupart des chambres exposées satisfont aux conditions de confort et de salubrité exigées par le développement toujours croissant des voyages.

Un pavillon entier est occupé par le matériel de pavage et de dallage : il montre un modèle de route construit avec des types choisis de ciment et de granit, des lampadaires, des fontaines pour voies publiques, et tous les autres accessoires de nos rues et de nos promenades. C'est une leçon de choses pour les ingénieurs, auxquels la locomotion automobile impose de nouveaux ennuis. Espérons, sans trop y compter, qu'ils surmonteront les difficultés, et nous construiront un jour des routes sans boue ni poussière.

Parcourons rapidement les pavillons de la salubrité et de l'hygiène, ceux de l'agriculture, de la marine et de l'armée, ceux des postes et des télégraphes ; et admirons, en passant, le très curieux spectacle qu'offre l'aquarium, où l'on a réussi à faire vivre les hôtes si variés des profondeurs de la mer.

Nous nous arrêterons plus longuement aux deux sections spéciales à l'Italie, celle des beaux-arts, celle de l'activité italienne aux colonies et à l'étranger. La première comprend de très nombreuses salles, une cinquantaine peut-être, réservées aux peintres, aux sculpteurs et aux architectes. Les salles de peinture sont divisées par régions et par écoles; ainsi, pour Rome, un premier groupe comprend les œuvres des dames artistes; trois autres réunissent autant de séries différentes de tableaux. Milan, Turin, Florence, Venise, Naples, sont, de même, représentées par des écoles distinctes, dont chacune se réclame

d'une esthétique particulière. Les Italiens prétendent que les arts ont fait de grands progrès chez eux depuis dix ans, et que l'ancienne froideur académique a fait place à une manière plus spontanée, plus vigoureuse et plus franche. Cependant, autant qu'il est possible d'en juger dans une rapide visite, les peintres modernes d'au delà des monts paraissent fort inférieurs à leurs devanciers. Leur spontanéité et leur vigueur confinent souvent à un réalisme de mauvais goût. Nos Salons annuels l'emportent de beaucoup sur cette exposition milanaise ; car il n'en est aucun où l'on ne rencontre en grand nombre des talents de premier ordre ; les artistes d'une réelle valeur sont beaucoup plus rares de l'autre côté des Alpes.

Dans la section consacrée à l'expansion italienne à l'étranger se trouvent groupées toutes les œuvres qui témoignent des efforts de l'Italie pour étendre son action au delà de ses frontières. Des monographies illustrées racontent l'histoire des principaux centres d'émigration. Les sociétés de protection, les établissements d'instruction et de propagande ont envoyé leurs statuts. Les missions religieuses, dont l'Italie a la sagesse de reconnaître les éminents services, occupent, à elles seules, une classe tout entière : les Pères jésuites et les fils de Saint-Pierre Claver, l'œuvre de Dom Bosco et celle de Marie Auxiliatrice y exposent les travaux de leurs éleves et de leurs catéchumènes. On sait, là-bas, rendre hommage à cette propagande civilisatrice et aux sacrifices qu'elle inspire. Les souvenirs des martyrs immolés en Chine, les photographies prises au lazaret des lépreux, disent éloquemment l'héroïsme des missionnaires et le prix dont ils paient leurs conquêtes.

La ville de Milan s'était ménagé deux pavillons : l'un était réservé à ses services d'édilité, l'autre à la cathédrale dont elle s'enorgueillit à si juste titre. Le second de ces pavillons a été détruit par l'incendie, et avec lui ont

disparu les documents et les souvenirs précieux, les études et les projets de travaux qui y avaient été imprudemment déposés par la fabrique de la cathédrale. Malgré cette perte irréparable, le souvenir de la grande basilique n'est pas complètement absent de l'exposition. La section d'architecture contient les projets auxquels a donné naissance un concours ouvert pour l'embellissement de l'édifice. La plupart de ces études comportent deux grandes flèches destinées à donner plus d'élan à la façade. Il semble que l'aspect général deviendrait ainsi plus grandiose. Jusqu'ici, toutefois, les Milanais ont résisté aux conseils des architectes : leur *dôme (il duomo)* leur plaît tel qu'il est.

La ville elle-même a tenu à présenter ses services publics dans un cadre digne d'elle. Un large escalier donne accès à un portique monumental, duquel on aperçoit le salon qui forme le centre du palais. Deux salles latérales, éclairées par de hautes fenêtres, renferment les documents relatifs aux services d'hygiène et de propreté, aux écoles, aux cimetières, en un mot, à tous les éléments de l'action communale. Les plans topographiques de Milan à diverses époques, et le plan régulateur surtout, sont fort intéressants. On y voit le réseau serré des rues qui formaient autrefois le cœur de la cité se résoudre peu à peu en quelques grandes avenues rayonnant autour de la cathédrale. L'œuvre se continue et se complète d'année en année, sans sacrifier, semble-t-il, aucun des monuments qui embellissent la capitale de la Lombardie.

Il est un de ces monuments que ne manquent pas de visiter les voyageurs, c'est le palais de la Brera, où sont rassemblés tant de chefs-d'œuvre de l'art italien de la Renaissance. Là, tout a un caractère essentiellement religieux. Du Christ mort et des saintes femmes de Bellini, si expressifs dans leur rude manière, aux tableaux de Luini, d'une élégance si suave et si parfaite, des portraits de saints de Cima de Conegliano au *Sposalizio* de Raphaël,

l'unité de la pensée artistique reporte invinciblement l'esprit du visiteur aux siècles de foi qui ont vu naître ces merveilles. Et l'on ne peut s'empêcher de comparer les deux époques, celle d'aujourd'hui qui célèbre dans ses expositions universelles le monde matériel et ses jouissances, celle d'autrefois qui donnait une si grande part de ses préoccupations à la vie surnaturelle. Dans ce calme musée, la pensée se recueille, loin de l'agitation et du bruit ; elle remonte le cours des âges, et vit, pour un instant, avec les maîtres du temps passé. Et il lui faut quelque effort pour se rappeler que le moyen âge italien fut une période singulièrement tourmentée, et que, moins que nous peut-être, les contemporains des peintres que nous admirons connurent la tranquillité de la vie.

Comme le musée de la Brera, les lacs d'Italie nous parlent de paix. En ce déclin de l'année, la lumière y est d'une incomparable douceur. Les premières neiges sont tombées sur les montagnes ; resplendissantes sous le ciel bleu, elles couvrent les sommets d'une blanche parure. Sur les pentes, les arbres jaunis par les chaleurs de ce torride été ont, dans le soleil, une coloration brillante, tandis que les lointains s'atténuent dans une brume lumineuse et légère. Le spectacle se transforme, à mesure que le bateau nous emporte. L'Isola bella baigne dans les eaux son palais et ses bosquets toujours verts ; un peu plus loin, c'est l'île des Pêcheurs, ses cabanes pittoresques et ses filets qui sèchent au soleil ; c'est Baveno et ses forêts de châtaigniers. Aux abords de Suna, les plans boisés du Monte Rosso, les pentes plus abruptes des grandes Alpes, forment un tableau d'une grâce infinie. La reine du lac, Pallanza, contemple tous ces paysages et les groupe en un ensemble harmonieux.

Le calme et la sérénité sont partout : mais, au sein de cette belle nature, l'homme reste inquiet. L'agitation qui remue notre vieux monde a gagné la Lombardie. Depuis

trois semaines les ouvriers du littoral sont en grève, et voici que paraît sur les quais de Pallanza un cortège d'ouvriers qui manifeste pour l'augmentation des salaires et la diminution des heures de travail.

Les expositions universelles, les splendeurs de la nature ne sont qu'une trêve d'un moment au milieu des luttes de chaque jour ; mais cette trêve a son charme ; elle paraît douce encore, alors que, depuis longtemps, elle a passé et qu'il n'en reste que le souvenir.

LE MERVEILLEUX DANS CHARLES NODIER

Par M. LIEFFROY

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance publique du 7 février 1907)

Messieurs,

Alexandre Dumas aimait beaucoup Charles Nodier. Dans le salon du bibliothécaire de l'Arsenal, dans ce salon où se réunissaient toutes les gloires littéraires et artistiques de l'époque, Dumas prétendait modestement qu'il avait véritablement de l'esprit, et que partout ailleurs il était comme tout le monde. Il disait de notre illustre compatriote :

« Nodier était le savant par excellence ; il savait tout, puis encore une foule de choses au delà de ce tout. Quand il ne savait pas, il inventait, et ce qu'il inventait, il faut l'avouer, était bien autrement probable, bien autrement coloré, bien autrement poétique, bien autrement imprévu, bien autrement vrai que la réalité. »

Dans cet éloge que Dumas faisait bien sincèrement sans doute de l'homme qu'il avait le plus et le mieux aimé, il y avait une pointe d'ironie toute bienveillante, que l'on comprend sans peine, étant donnée la tournure d'esprit de Charles Nodier.

Charles Nodier en effet, tout le monde le savait, était un rêveur, et quand il avait rêvé, il était tout naturellement porté à croire que les fantaisies et les exagérations de son esprit étaient entrées dans le domaine des choses réelles.

De là à passer pour un hâbleur, il n'y avait qu'un pas à franchir, et ses contemporains prétendaient qu'il l'avait souvent franchi. Sa fille, Mme Menessier-Nodier, dans le but de mettre les choses au point, de placer sous son vrai jour la mémoire d'un père qu'elle adorait, avait, dans son beau livre intitulé : *Charles Nodier, épisodes et souvenirs de sa vie*, élevé un monument de piété filiale et protesté énergiquement contre le reproche de manque de sincérité, de véracité plutôt, adressé à son père. Mais il n'en restait pas moins, malgré tous les efforts généreux de Mme Menessier-Nodier, que l'imagination du bibliothécaire de l'Arsenal se plaisait dans la conception et la recherche de l'extraordinaire, du merveilleux, si vous voulez, d'un merveilleux qui n'a rien de commun avec celui d'un Apollonius de Thyane, le célèbre thaumaturge de l'antiquité, avec le merveilleux de la mythologie grecque et romaine, avec le merveilleux du moyen âge peuplé de sorciers avec leurs envoûtements et d'enchanteurs avec leurs maléfices, avec le merveilleux des récits nuageux d'Hoffmann, des contes effrayants d'Anne Radcliff.

Le merveilleux de Charles Nodier est un merveilleux qui, pour être un peu bizarre, a un charme, une délicatesse qu'il est assez difficile de définir.

Et d'abord est-ce bien véritablement le mot « merveilleux » qui convient à cette partie de l'œuvre de Charles Nodier ? L'expression n'est-elle pas trop grande, trop vaste, trop magnifique peut-être en la circonstance ?

Est-elle véritablement merveilleuse, cette coïncidence au moins étrange, d'un fait inopiné, survenant tout à coup pour dénouer une situation ou précipiter une catastrophe ? L'homme n'est alors, à aucun point, responsable de l'événement qui se déroule sous ses yeux et où cependant il a joué un rôle important. Il pense, il rêve, il souffre, mais, en tout cela, il est le jouet d'une puissance supérieure et fatale, et précisément, au moment voulu, cette puissance

intervient, elle fait agir l'acteur du drame, elle le prend, elle le pousse et le presse, sans qu'il puisse ni la dominer ni échapper à son étreinte.

Laissons donc à ces compositions le nom de merveilleux. C'est peut-être celui qui leur convient le mieux, puisqu'elles n'ont absolument rien de commun avec les romans ordinaires, leur banalité désespérante, leur coordonné, leur voulu monotone et dépourvu d'intérêt. Ce nom, Nodier le leur aurait donné lui-même. N'a-t-il pas dit, dans sa préface de *Jean Sbogar*, que les hommes simples étaient toujours amoureux du merveilleux ? Et ce sont ces hommes simples que notre compatriote met de préférence en scène avec leur corps maladif, avec leur intelligence débile ou affaiblie par le malheur, toutes circonstances qui semblent en faire des proies faciles pour la puissance fatale dont nous parlions tout à l'heure.

Voilà Antonia par exemple ; ses yeux étaient d'une faiblesse telle, qu'elle pouvait à peine voir son chemin ; elle devait être guidée partout et toujours par une sœur, qui ne la quitte pas et qui la soigne avec dévouement.

Antonia rencontre Lothario : elle s'en éprend et lui aussi, malgré ses résistances et ses révoltes, se laisse dominer par la violence de ce pur amour. Ce n'est pas Lothario, le fier incrédule, le sceptique altier, doutant de tout, c'est Jean Sbogar, le bandit, le voleur, le hardi détrousseur de grands chemins, la terreur de la contrée, qu'aime la candide et faible Antonia. Par une sorte de prescience, d'intuition, elle a deviné dans Lothario le terrible Jean Sbogar, dont elle entend avec effroi les tristes aventures et dont avec ravissement elle prononce le nom abhorré.

La sœur d'Antonia trouve la mort dans une rencontre avec les brigands, et les sbires de Jean Sbogar enlèvent la fiancée de Lothario. A la vue de sa sœur expirante, Antonia perd la raison : « J'ai des agrafes d'or, dit-elle, et des

anneaux de diamant pour me parer, mais je ne veux dans mes cheveux qu'une simple guirlande d'églantier. » Elle s'interrompit. Son égarement redoublait. Un sourire, affreux à voir, s'arrêta sur sa bouche : « Ce sera une belle fête, continua-t-elle, tout l'enfer y sera. Le flambeau du nom de Jean Sbogar doit faire pâlir le soleil dans son midi. Salut à la fiancée de Jean Sbogar ! »

« Paix, dit-elle à ses gardiens en appliquant un doigt sur ses lèvres ; il est allé le premier au lit nuptial et voilà, continua-t-elle en montrant le crêpe qu'il avait laissé à ses pieds, voilà son présent de noce. » Et elle meurt au moment où l'on vient arrêter son fiancé. Elle meurt pour avoir aimé Jean Sbogar, pour avoir deviné son secret !

Jean Sbogar me fait involontairement penser à Eugène Aram, dont le romancier anglais Bulwer a raconté l'amour, le crime à peu près involontaire, les malheurs et la mort.

Trilby, le lutin d'Argaïl, s'était glissé comme un petit grillon au foyer de Dougal, le pêcheur, et il avait osé parler doucement à l'oreille de Jeannie, lorsque celle-ci filait laborieusement en attendant un époux dont elle avait toujours respecté l'autorité.

Que pouvait donc dire le petit lutin à l'oreille de la belle Jeannie ? On ne sait ; toujours est-il que Dougal, dont l'esprit soupçonneux était en éveil, avait deviné, sinon la présence, du moins l'influence du pauvre Trilby, et l'avait fait chasser de sa demeure au moyen d'un triple exorcisme prononcé par un saint religieux. Depuis lors, Jeannie était triste et rêveuse. Sans le vouloir, elle pensait au lutin, le cherchait presque inconsciemment, mais elle savait qu'il ne pouvait rentrer dans sa chaumière que sur le désir et la demande de Dougal lui-même. Or, à cette époque, les maris étaient ombrageux et jaloux, et jamais le pêcheur Dougal ne se résoudrait à accueillir de nouveau à son foyer celui qu'il croyait être son rival. Cependant, un soir, elle le revit pour un instant seulement. Il vint

tout à coup s'asseoir en face d'elle sur la barque du pêcheur, et elle le reconnut malgré son travestissement, malgré l'aspect d'un vieillard sous lequel il se montrait aux yeux charmés de Jeannie. A un moment donné, pour éviter le regard de Dougal, il n'hésita pas à quitter la barque et à se jeter dans les eaux. Jeannie voulut le suivre, elle l'entendit lorsqu'il se réfugiait en sanglotant sous les feuillages d'un saule. Elle ne se décidait pas à le quitter; mais elle ne pouvait le joindre qu'en traversant le cimetière, et elle tomba dans la fosse qui depuis longtemps avait été creusée et préparée pour elle.

Le charme du style et la grâce du récit ont fait de *Trilby* une légende poétique, harmonieuse et douce. Il n'en est pas de même de *Smarra*. Le mérite littéraire ne peut suffire à sauver de l'oubli une œuvre pénible à lire, plus difficile encore à analyser.

La *Fée aux Miettes* est un épisode dont les péripéties rappellent celles que nous avons rencontrées dans *Trilby*. C'est Michel, un pauvre charpentier enfermé dans l'hospice des lunatiques de Glasgow, qui raconte lui-même son histoire. Dans le jardin de cet hospice, il cherche sans la trouver, bien entendu, la mandragore qui chante, et il répète avec égarement :

C'est moi, c'est moi, c'est moi,
Je suis la Mandragore,
La fille des beaux jours qui s'éveille à l'aurore
Et qui chante pour toi.

La mandragore qui chante, vous l'avez deviné, est un talisman qui doit mettre le pauvre Michel en possession du bonheur, et le faire retrouver une femme qu'il croit avoir épousée dans un moment d'inexplicable entraînement. En effet, cette femme est la fée aux Miettes, petite créature ayant à peine deux pieds et demi de haut, abominablement boiteuse, ne pouvant marcher qu'à l'aide de béquilles, blanche et menue, sautillant gaiement à droite

et à gauche, et, ayant appuyées sur la lèvre inférieure deux énormes dents, véritables crocs, capables de la porter tout entière. C'est d'ailleurs ce qui lui est arrivé. En effet, ces horribles défenses avaient servi à la sauver, quand, de désespoir, la pauvre fée aux Miettes s'était jetée dans la mer.

Pour aller de Granville où elle habitait alors sous le porche de l'église, à Greenock, Michel lui donna ou plutôt crut lui avoir donné l'argent nécessaire au voyage ; c'était tout ce qu'il possédait au monde. La fée est profondément émue de cette générosité qui provoque chez elle un transport de joie. Elle s'agite avec un entrain fébrile, en brandissant sa minuscule béquille. En veine de galanterie, Michel lui propose de l'épouser, ce qu'elle accepte sans chercher à dissimuler son contentement, et comme gage de sa foi, elle lui donne un médaillon sur lequel on rechercherait vainement la reproduction de sa figure à elle, mais où l'on trouve les traits charmants, la belle chevelure dorée de la ravissante Belkiss, reine de Saba et épouse du roi Salomon.

En jetant les yeux sur ce médaillon, le pauvre charpentier de Renfrew devient subitement amoureux de la veuve du roi des Hébreux. Cela le contrarie vivement dans son honnêteté native, car il lui semble que la vivacité des sentiments qu'il éprouve pour une autre ne peut se concilier avec la foi promise à la fée aux Miettes. Celle-ci calme tous ses scrupules, et pour les faire disparaître, elle lui révèle son secret. Belkiss et elle ne font qu'un. La reine de Saba et la naine de Greenock sont la même personne, et ce qui le prouve, c'est que le médaillon donné à Michel a le rare privilège de laisser voir sur la figure divine de Belkiss les impressions les plus fugitives ressenties par la fée aux Miettes ; de plus, celle-ci, parfois, à de certains moments, redevient Belkiss, métamorphose qui, involontairement, rappelle un des plus jolis contes de Perrault.

Mais tout cela s'est évanoui, tout cela a disparu comme une fumée légère, comme un songe menteur ; le charpentier Michel n'a plus ni la fée aux Miettes, ni Belkiss, ni la succession rêvée de Salomon. Il n'a plus qu'une ressource, c'est de reconnaître, au milieu des mandragores qu'il cultive avec passion dans le jardin des lunatiques, celle que cependant ses yeux ne distingueront pas, celle que sa main ne cueillera jamais.

Faut-il compter et citer, parmi les œuvres de Charles Nodier, un roman intitulé : *La femme au collier de velours*, écrit par Alexandre Dumas ?

De l'aveu de ce dernier, ce roman est bien sorti de toutes pièces du cerveau de Charles Nodier. Il ressemble comme genre, comme données, comme mise en scène, comme dénouement, aux œuvres de notre compatriote, tandis que, parmi celles si nombreuses cependant d'Alexandre Dumas, on chercherait vainement quelque chose d'analogue à *La femme au collier de velours*. Je peux donc regarder comme l'auteur d'un roman celui qui l'a inspiré et dicté pour ainsi dire à son ami, et me permettre par conséquent d'en parler ici.

A la fin du XVIIIe siècle, au moment où la Révolution française, dans une de ses sanglantes convulsions, allait effrayer le monde, un jeune étudiant allemand quittait sa patrie pour prendre à Paris l'expérience et les grades universitaires qui lui manquaient également. Des larmes avaient accompagné son départ. Il laissait, en effet, sur les bords du Rhin, une pauvre Gretchen qui pleurait et se désolait de cette séparation : « Vous allez ne plus m'aimer, disait-elle : sachez que, pour moi, le jour où vous m'aurez oubliée, sera le dernier de mes jours, et je mourrai à l'heure même où vous me serez infidèle. » Suivant en cela un exemple séculaire, l'étudiant promit tout et même plus, et il partit confiant dans les promesses qu'il avait données.

A Paris, il lutta victorieusement d'abord contre les sé-

ductions d'une ville enchanteresse, puis, comme tant d'autres, il oublia celle qu'il avait quittée et il adressa ses hommages à une célébrité, honorée des faveurs d'un puissant du jour, faveurs passagères suivies souvent de bien cruelles déceptions.

Un jour, l'étudiant, en errant dans les rues de la capitale, voit cette dame solitairement assise au milieu d'une place publique. Elle paraissait être d'une tristesse mortelle : son front soucieux se penchait dans une inconcevable mélancolie. Elle était habillée avec le plus grand luxe ; un collier de velours noir tranchait sur son cou d'albâtre et en faisait ressortir la blancheur. L'Allemand s'approche d'elle et, pour dissiper ses ennuis, lui demande de l'accompagner dans un restaurant à la mode. Le dîner est bien servi ; mais la gaieté est toujours absente, et la conversation languit désespérément. Un clavecin était ouvert dans la salle et, à la fin du dîner, le jeune étudiant va au piano et commence à jouer une valse. Puis il se lève et demande à sa compagne de danser avec lui. Elle accepte avec une froide indifférence. Et alors qu'arrive-t-il ? Le couple, dans une de ses évolutions, heurte un meuble et le choc a une conséquence vraiment terrifiante : la tête de la danseuse, qui était simplement retenue par le collier de velours, se détache et roule sur le sol. La malheureuse avait été le jour même guillotinée sur les ordres du farouche jacobin.

Naturellement, le jeune homme s'empresse de quitter la place. Remis de son émotion, il juge que le moment est venu de penser à ses premières amours. Hélas ! il n'était pas au bout de ses peines ! S'il n'avait pas été fidèle à ses promesses, la blonde fiancée, peut-être malgré elle et involontairement, avait tenu les siennes. Elle était morte le jour de la trahison de celui qu'elle aimait, et à l'heure même où avait lieu le tragique et funeste repas, elle payait de sa vie l'oubli dont elle était victime.

Avec *Baptiste Montauban*, nous rentrons à peu près dans la vie réelle.

En parcourant nos belles montagnes du Jura, en visitant le Grand-Vaux, un voyageur s'arrête un jour et, s'approchant d'une maison de modeste apparence, il demande le chemin qui conduit à la demeure d'un riche propriétaire du pays, M. Dubour. Un jeune homme, comme frappé d'un subit effroi, lui répond d'une manière presque inintelligible. Sa mère survient alors et répond à la question de l'étranger : « Pour aller jusqu'à la Bée d'Ain, dit-elle, mon fils vous conduira : il connaît bien le pays. Il n'a pas toujours été dans l'état où vous le voyez et c'est à la suite d'un grand malheur qu'il a perdu la raison. Son père était un des meilleurs ouvriers du pays, et M. Dubour l'avait employé lorsqu'il construisit son château. Il mourut des suites d'un accident, lorsqu'il allait avoir fini son travail, et M. Dubour, pour nous venir en aide, reçut Baptiste chez lui, Baptiste alors intelligent et travailleur, et l'éleva avec sa fille de trois ans plus jeune que le pauvre garçon. Qu'arriva-t-il ? Personne n'a jamais pu le savoir. Un jour, M. Dubour vint à la maison, il y a de cela quatre ans, et me dit que Baptiste, alors âgé de seize ans, ne devait plus retourner au château. Il ajouta qu'il n'avait rien à reprocher à Baptiste, que c'était par précaution qu'il agissait ainsi à son égard. Le soir même, je transmis à mon fils l'ordre de M. Dubour : il ne fit aucune objection; mais il me regarda fixement. Ses yeux avaient une expression douloureuse que je n'oublierai jamais. Depuis lors, sa raison sembla s'obscurcir et disparaître peu à peu. Il tomba dans une sorte de rêverie dont il ne pouvait s'arracher. Il ne s'occupe plus de rien, il ne fait point de mal, le pauvre innocent. Il parle aux oiseaux qui obéissent à sa voix et semblent même en avoir pitié. Il fera tout ce que vous voudrez ; seulement, je vous en prie, ne lui donnez rien malgré toutes les prières qu'il pourra vous adresser. Cela

est très important pour lui. » Le voyageur et son guide s'éloignent alors. Au moment de se séparer, à la Bée d'Ain, l'étranger remercia le jeune homme et lui témoigna sa reconnaissance : « Si vous êtes content de moi, lui dit Baptiste Montauban, voulez-vous bien me donner un mauvais petit couteau? »

A ce moment survinrent de nombreux cavaliers, qui joyeusement interpellèrent l'étranger et lui demandèrent de venir avec eux chez M. Dubour pour assister au mariage de sa fille, la belle Rosalie. En entendant ces paroles, les traits de Baptiste se contractèrent d'une manière effrayante et il s'éloigna sans dire un seul mot. En revenant de la noce, l'étranger vit un rassemblement qui, on ne sait pourquoi, lui sembla de mauvais augure, et il interrogea les enfants qui se trouvaient sur son passage. « C'est l'innocent de la mère Montauban, répondirent-ils, qui s'est noyé ce matin. Il ne viendra plus causer avec les oiseaux et nous pourrons prendre pour nous ceux qu'il avait apprivoisés et qui n'avaient pas peur de lui. » Baptiste avait compris que pour son triste amour tout était fini et que le vague espoir qui berçait sa folie s'était évanoui pour toujours.

Dans la rue d'Anvers, à Besançon, habitait un jeune homme que Charles Nodier connaissait bien et que, à cause de la singularité de son costume, les habitants de ce quartier appelaient Jean-François les Bas bleus.

Comme Baptiste Montauban, François les Bas bleus avait à peu près perdu la raison; les uns disaient qu'il avait trop travaillé, et qu'il était devenu trop savant, les autres prétendaient que son cœur s'était brisé le jour où il avait dû quitter de nobles protecteurs, poursuivis maintenant par la haine aveugle des jacobins.

Nodier l'aimait parce qu'avec lui il y avait toujours quelque chose à apprendre, parce qu'aussi les ignorants le raillaient de sa crédulité. Un jour que, comme d'habi-

tude, il regardait le ciel, il annonça à Charles Nodier qu'à ce moment même la reine Marie-Antoinette montait sur l'échafaud. Les astres lui avaient révélé ce tragique événement. Un peu plus tard, il apprit par le même moyen le supplice de ses quatre protecteurs; mais c'était plus que le pauvre enfant n'en pouvait supporter. Il rendit aussitôt le dernier soupir, quelques jours avant la confirmation par les feuilles publiques de la catastrophe qu'il avait annoncée.

Notre distingué confrère, M. Paul Guichard, a poétisé en vers charmants le récit de Charles Nodier.

La légende de la sœur Béatrice nous fait admirer la facilité avec laquelle notre illustre compatriote pouvait aborder tous les genres avec un égal succès. Ici rien de triste, rien d'effrayant. Un merveilleux plein de calme, de douceur, d'émotions sereines, nous charme et nous séduit. Jugez-en plutôt. Après quelques années passées dans un couvent, la sœur Béatrice le quitte brusquement, cédant aux secrètes tentations qui l'attiraient vers un monde dont elle ignore la perfidie et les dangers. Au lieu du bonheur rêvé, elle ne rencontre dans sa vie nouvelle que tristesses, malheurs et trahisons. Dans sa détresse, elle pense à la mort qui la délivrerait de tout, elle désire cette mort à l'ombre de laquelle elle espère se réfugier bientôt. Inconsciente, elle erre dans un pays que lui rappellent vaguement des souvenirs lointains et sans presque s'en rendre compte, au moment où elle va succomber à l'épuisement et à la fatigue, elle sonne à une porte semblable à celle qui abrita longtemps ses jours tranquilles et heureux. Une jeune sœur, venue à son appel, regarde avec pitié la pauvre étrangère qu'elle accueille et à laquelle elle montre le chemin de la chapelle. Béatrice y entre ; ce n'est pas l'heure des homélies et des prières. Cependant elle aperçoit une sœur qui, ainsi qu'elle le faisait autrefois, ornait de fleurs les autels et le sanctuaire vénérés. Tout à coup,

cette sœur se retourne, elle aperçoit l'étrangère, elle s'approche d'elle et elle lui dit : « Vous voilà, ma fille, je vous attendais, car je savais que vous deviez revenir. Je vous ai remplacée pendant votre longue absence et personne ne l'a soupçonnée ; j'ai conservé votre robe et votre voile, reprenez-les et ne dites rien. Vous êtes redevenue la sœur Béatrice et moi la Mère de Jésus et votre mère, je vais reprendre ma place à l'autel devant lequel vous allez prier et où j'intercéderai pour vous. Allez, vous êtes pardonnée, réhabilitée et guérie. »

Il est encore d'autres contes de Charles Nodier dont je me bornerai à citer les titres, tels que *La Combe de l'Homme Mort*, *Inès de la Sierra*, *La Veillée de la Chandeleur*, etc., illustrés, pour le plaisir des yeux et des bibliophiles, par le crayon artistique et vaporeux de Tony Johannot. En finissant, je vous dirai, Messieurs, en toute franchise, et je suis le premier à le reconnaitre, que pour parler convenablement de Nodier, il faudrait avoir le style de Nodier, ce style qui n'a pas vieilli, tant il est à la fois rapide, élégant et correct. Aussi on lira toujours les œuvres de notre compatriote, même ses compositions frivoles et légères, même ses contes fantastiques, dont j'ai essayé de vous parler aujourd'hui, en abusant peut-être de votre bienveillante attention.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS POUR LE PRIX MARMIER

Par le vicomte A. DE TRUCHIS DE VARENNES

MEMBRE TITULAIRE

(Séance publique du 7 février 1907)

MESSIEURS,

Le concours pour le prix Marmier a réuni cette année trois concurrents. Les travaux, qu'ils ont soumis à votre examen, sont loin d'avoir tous la même importance, tant en raison du sujet traité que du développement qu'ils lui ont donné. Tous les trois, comme l'exigent les conditions du concours, se rapportent à l'histoire de la Franche-Comté; mais tandis que deux d'entre eux se confinent dans les bornes étroites d'une commune, le troisième s'étend au comté et au duché de Bourgogne et l'auteur y envisage un point assez nouveau de notre histoire économique.

Le premier ouvrage, dont j'ai à vous rendre compte, est une petite brochure in-octavo de cinquante et une pages intitulée : *Notice sur Montmirey-le-Château.* — Après une très rapide nomenclature des sires de Montmirey, du XIe au XVe siècle, l'auteur, M. E. Belvaux, fait une légère esquisse de l'histoire politique de cette petite ville, devenue ville domaniale et siège d'une prévôté par suite de l'acquisition qu'en avait faite la reine Jehanne en 1320. La

notice se continue par une série de notes, d'extraits de documents et de documents entiers concernant la situation civile ou politique des habitants, leur organisation religieuse, les impôts, les propriétés communales et les événements mémorables survenus dans la commune. Le tout est donné sans suite, sans enchainement, dans le seul ordre chronologique. On n'y découvre rien qui puisse apporter un fait nouveau à l'histoire de la province et de ses coutumes. Çà et là, quelques réflexions sur l'ironie des choses, quelques rapprochements dans la marche des événements aux différentes époques de l'histoire, révèlent chez l'auteur un certain esprit philosophique. Ils font regretter qu'il n'ait pas employé plus de méthode dans l'analyse des documents et dans l'exposé des faits qu'il a groupés. On doit néanmoins le louer d'avoir doté sa petite patrie d'une étude succincte de ses annales.

C'est aussi à une seule commune, c'est même à une seule année de l'existence de cette commune que M. A. Gasser a borné son travail. Il en a formé un manuscrit de soixante-dix pages, intitulé : *Un de nos villages en 1620 : étude sur un terrier de Mantoche.*

Clériade de Vergy, comte de Champlitte et seigneur de Mantoche, en vertu des lettres qu'il avait obtenues du parlement de Dole le 1er décembre 1620, fit dresser le terrier de cette seigneurie. L'original en est conservé dans la bibliothèque de M. de Gérauvilliers, descendant des anciens seigneurs de Mantoche, et une copie non vidimée, faite au XVIIIe siècle sur un autre exemplaire, se trouve aux archives communales.

M. Gasser analyse les différents documents contenus dans ce terrier. Ce sont les actes préliminaires de sa rédaction, les revendications du seigneur, celles des habitants et la longue suite des reconnaissances des quatre-vingt-douze tenanciers habitant Mantoche et des soixante-

neuf tenanciers étrangers. Les droits seigneuriaux étaient là ce qu'ils étaient dans presque toutes les seigneuries des environs : à peine y remarquerait-on dans les règlements de police quelques particularités dues aux mesures prises contre les incendies si redoutables pour les maisons couvertes en chaume. Mais l'auteur ne se propose pas une banale comparaison avec les nombreux terriers déjà connus. Il veut nous retracer la physionomie exacte de la commune de Mantoche en 1620 et il nous en présente, tout au moins, un tableau statistique très précis.

Groupant et coordonnant les renseignements qu'il a puisés dans le terrier et qu'il complète par ceux que lui fournissent les archives communales, il fait un clair et rapide exposé de l'administration de la justice, des règlements de police, des différents droits utiles du seigneur et des revenus qu'il en tirait. Il indique l'importance des propriétés seigneuriales ; il mentionne les droits des habitants ; il décrit leur organisation communale et il précise les revenus de la communauté et de la fabrique. Une description topographique du village l'amène à un dénombrement des maisons, des jardins ou vergers et des meix, dont il énumère les propriétaires. Il classe les principales familles d'après l'importance de leurs biens et il nous fait connaître pour chacune d'elles le nombre et l'étendue de ses immeubles.

Le territoire, très morcelé, était réparti entre les trois seigneurs de Mantoche, du fief de Gastel et du fief d'Ambre, les quatre-vingt-douze tenanciers résidants et les soixante-neuf tenanciers étrangers Les terres seigneuriales comprenaient un peu moins du quart des terres labourables ; les étrangers possédaient le tiers des vignes accensées, plus de la moitié des terres en culture et presque tous les prés. Le surplus des terres soumises au cens était entre les mains des habitants.

L'auteur qui, précédemment, a énuméré toutes les me-

sures de surface mentionnées dans le terrier de Mantoche, et qui en a comparé la valeur à celle des mesures similaires du système métrique décimal, cherche aussi à évaluer en notre monnaie actuelle les charges que les cens faisaient peser sur la terre. Estimant que la livre, au XVIIe siècle, correspondait à la valeur actuelle de 18 fr. (ce qui paraît être un chiffre trop élevé), il en déduit que la faux de pré, équivalant à 35 ares 40 centiares, devait payer 0,99 centimes de cens annuels et que le journal de terre labourable était imposé à 2 francs 80 centimes.

Une description topographique du territoire lui permet de déterminer l'assolement triennal des terres et de faire sur les noms des lieux dits une savante dissertation toponymique et ethnologique dans laquelle nous ne le suivrons pas.

M. Gasser termine son travail par la liste nominative de tous les censiers habitant Mantoche et des censiers étrangers classés par commune.

Cette *Étude sur un terrier de Mantoche* est une œuvre à la fois de patience et d'érudition qui, par sa méthode, sa clarté et sa précision, fait honneur à son auteur.

Les Lombards dans les deux Bourgognes, par M. Léon Gauthier, volume grand in-octavo de 397 pages, est un ouvrage, d'un intérêt général, concernant le XIIIe et le XIVe siècle.

Pendant longtemps une commune animadversion a réuni dans l'esprit populaire les juifs et les Lombards. On ne prononçait jamais ensemble ces deux noms sans évoquer l'idée de lucre et d'usure ; et à les voir toujours ainsi accolés dans l'histoire du moyen âge, on les aurait volontiers crus synonymes (1). Le dépouillement de nos fonds publics,

(1) F.-F. Chevalier, dans ses *Mémoires historiques sur la ville et seigneurie de Poligny*, 1767, signale déjà l'existence simultanée mais distincte des Lombards et des Juifs en Franche-Comté au cours des XIIIe et XIVe siècles. T. I, p. 14, 15, 121, 122.

les consciencieuses recherches de quelques savants ont récemment mis en lumière tout ce qu'une telle opinion avait d'erroné. Le besoin d'argent, qui se fit si impérieusement sentir en France et dans les pays limitrophes pendant le courant du XIIIe siècle, y attira simultanément, il est vrai, les juifs et les Lombards; mais, si les uns comme les autres devaient, par une usure excessive, s'enrichir aux dépens des populations qui les avaient accueillis, ils y avaient trouvé en y pénétrant une situation toute différente. Le juif n'y était admis que comme sujet mainmortable du seigneur et il était exclu des franchises locales. Le Lombard, au contraire, grâce à sa qualité de chrétien et d'homme libre, et grâce aussi à la protection des princes italiens, y était reçu au même titre que les bourgeois. Ce que fut l'existence des premiers, M. Léon Gauthier l'a déjà raconté dans un article de la *Revue des Études juives* (1) intitulé : *Les Juifs dans les deux Bourgognes*. Comment pénétrèrent et vécurent les seconds dans les mêmes pays, pendant le cours du XIIIe et du XIVe siècle, il nous l'apprend dans l'ouvrage que nous avons à examiner.

C'est d'Asti que partirent les premiers Lombards qui s'implantèrent au comté de Bourgogne. Cette petite ville s'élevait sur l'un des grands chemins que suivaient, depuis les temps mérovingiens et carolingiens, les produits de l'Orient importés en Italie, pour se répandre dans les pays du nord. Devenue ville impériale, Asti sut s'attirer les faveurs des empereurs. Elle obtint au Xe siècle « d'Othon III le droit de négocier partout » et elle put ainsi étendre son commerce dans les pays d'outre-monts. Conrad II lui accorda, en 1037, « l'exemption de tout péage » et « le droit de passage dans tous les États de l'Empire ». Ses successeurs lui concédèrent, avec de nouveaux privilèges,

(1) Année 1904, t. XLVIII, p. 208; XLIX, p. 1 et 244.

le droit de battre monnaie, puis tous les droits régaliens.

Aussi sa richesse s'accrut-elle rapidement et la rendit assez puissante au XIIIe siècle pour lui assurer la protection de la maison de Savoie, entre les mains de laquelle elle passa bientôt. Les commerçants d'Asti et de Chieri s'étaient répandus bien au delà des Alpes. Ils se livraient, dans les deux Bourgognes, en France et jusque dans les Flandres, à un commerce simultané d'importation et d'exportation auquel ils avaient donné une grande extension. Mais ils accompagnaient leur négoce d'une usure telle qu'ils excitèrent bientôt contre eux la haine et l'envie, et qu'ils eurent à supporter « bien des attentats contre leurs personnes et contre leurs biens. » Pour se faire protéger, ils eurent recours à leurs princes. Quand, en 1252, Thomas de Savoie, comte de Flandre, reçut l'investiture de la commune d'Asti, il dut s'engager à « s'employer auprès du roi de France et du duc de Bourgogne » pour faire rendre dans leurs États, aux citoyens d'Asti, leurs libertés et leurs biens. Ses successeurs firent contribuer à l'accroissement de leur puissance la protection que, par d'habiles traités passés avec les ducs et les comtes de Bourgogne, ils avaient assurée au commerce italien. Les compagnies marchandes de Gênes et de Milan ne pouvaient plus, à cause des guerres, traverser sans danger le Dauphiné et le Viennois, leur débouché ordinaire. Pour les attirer dans le Haut Piémont, Amédée V de Savoie leur promit « pleine sauvegarde contre les voleurs et les malfaiteurs », s'ils suivaient les chemins de Suze, du Mont-Cenis, de Morgex et de Sion.

Asti profita largement de ce grand mouvement commercial. Dans cette petite ville, où tout le monde s'occupait de négoce, les familles les plus marquantes par leur fortune ou leur noblesse avaient ouvert des banques importantes. Elles « envoyaient les plus jeunes de leurs fils » en France et dans les deux Bourgognes « pour y apprendre dans la

casane (1) un si profitable métier » et y fonder des succursales.

M. Gauthier donne les noms de la plupart de ces familles, parmi lesquelles on doit citer les Asinier, les Guttueri, les Isnardi, les Malabaila, les Pellette, les Rotarii, les Solari et les Turchi. C'est à l'invasion et au séjour en Bourgogne de ces banquiers lombards pendant le XIIIe et le XIVe siècle que l'auteur borne son étude. Leur introduction dans le comté de Bourgogne fut la conséquence des embarras politiques et financiers des princes de la maison de Chalon.

Jean de Chalon l'Antique, grâce aux richesses qu'il avait tirées des salines de Salins, avait fait épouser à Hugues de Chalon, son fils, Alix de Méranie, l'héritière du comté de Bourgogne. « Mais pour mettre en valeur les revenus de.... terres immenses, pour lutter contre l'intrusion menaçante du duc de Bourgogne, qui.... rêvait de réunir » le comté « à son duché...., il fallait de l'argent. C'est aux Lombards qu'Hugues et Alix de Méranie s'adressèrent. » Après la mort d'Hugues, en 1266, Alix de Méranie se remaria à Philippe, comte de Savoie. Celui-ci « attira » dans le comté « et employa nombre de ses compatriotes. »

Le besoin d'argent était le même pour les hauts barons du comté que pour le suzerain. Les Chalon-Arlay, les Vienne, les Montbéliard laissèrent les Lombards fonder dans leurs domaines des banques de prêts et des comptoirs, en même temps que ceux-ci en établissaient dans les villes et dans les terres domaniales. L'archevêque de Besançon ne se montra pas plus sévère et la commune autorisa, en 1270, Obertin Guttueri et Bérard Isnard à s'y fixer.

M. Gauthier signale plus de trente banques ou comptoirs lombards répandus à la fin du XIIIe siècle dans tout le comté. Mais c'est à Arbois, Salins, Seurre, Dole, Besançon, Gray et Apremont que les opérations financières des Lom-

(1) Banque de prêts sur gage.

bards furent les plus actives. Les Asinier, les Guttueri, les Scaglia, les Tomasini et les Isnardi étaient les titulaires de ces banques.

Tout ce que le souverain ou le seigneur « pouvait exiger des sujets de son domaine », les Lombards « le transformaient en argent » et ils lui fournissaient ainsi, « sous forme de revenus réguliers ou sous forme de prêts, les fonds nécessaires à sa dépense ou au paiement de ses dettes. »

Othon IV, le fils d'Alix de Méranie, fut pour eux un client aussi avantageux que sa mère. « Habitué à fréquenter Paris », épris de luxe, sans cesse emporté par son amour des aventures dans des expéditions coûteuses, il ne put faire face à ses dépenses que par des emprunts constamment renouvelés. Son mariage avec Mahaut d'Artois ne diminua pas ses embarras financiers. Il confia le soin de l'y soustraire à trois Lombards qui s'étaient insinués dans ses bonnes grâces. L'un, nommé Ardeçon(1), lui fournit d'abord de l'argent et devint ensuite son conseiller; le second, Jacques Scaglia, de la famille des Tiffis de Florence, déjà receveur des domaines et trésorier d'Hugues de Bourgogne et de Renaud de Montbéliard, se fit également nommer receveur du comté de Bourgogne; le troisième, Landuche Moreli, cousin de Scaglia, entra en même temps que lui au service d'Othon IV en qualité de valet de chambre; il lui servit tour à tour d'agent politique et financier. Sous leur influence, Othon IV, pressé par ses créanciers, abaissé par les empereurs, aigri par ses mauvais succès, promit la main de sa fille à l'un des fils de Philippe le Bel, et pour

---

(1) Ardeçon, qui était de la famille noble des Taillant d'Ivrée-en-Piémont, fut la souche des familles comtoises d'Ivory et de Taillant de Saint-Ylie et de Montfort. *Voir* F.-F. Chevalier, *Mém. hist. sur la ville de Poligny*, t. I, p. 144, et preuves, n° 74; t. II, p. 390, 391, 392, et preuves, nos 72, 140 et 141. — Dunod, *Hist.*, t. III, Généal. de Montfort, p. 277.

dot il abandonna le comté au roi de France. En échange, celui-ci lui procura l'argent nécessaire pour payer ses dettes et il lui assura une pension. Mais la colère des Comtois, livrés contre leur gré, fut telle qu'ils prirent les armes et qu'Othon n'osa plus reparaître dans le pays. Le peuple rendit les Lombards responsables de ses malheurs. Les libéralités faites aux abbayes et aux églises par plusieurs d'entre eux et principalement par Lion d'Asti, Reynon d'Arbois, Jacques Scaglia et Odon de La Cour contribuèrent à affermir ce sévère jugement de l'opinion publique. Les banquiers lombards ne furent pourtant pas inquiétés, et, sous le gouvernement de Philippe le Bel et de ses baillis, ils s'implantèreut définitivement dans le comté. Beaucoup « perdirent toute relation avec la mère patrie et s'incorporèrent au sol ». Les emplois, qui leur furent confiés par les souverains, y coopérèrent non moins que la communauté de religion et les alliances contractées dans le pays. Si plusieurs avaient obtenu le droit de bourgeoisie, quelques-uns même, comme Dimanche Asinier, qui fut la tige de la maison de Salins-la-Tour, parvinrent à la noblesse.

Pendant que Dimanche Asinier remplissait à Salins, pour la comtesse Mahaut d'Artois, l'emploi de trésorier des salines qui devait l'élever aux honneurs, et que son frère Reynon gérait à Arbois la banque qu'avaient fondée leurs oncles ou cousins, Bonhomme et Boniface Asinier, ceux-ci avaient été introduits en Bourgogne par Philippe de Vienne. Ce seigneur, en vendant sa terre de Pagny à Robert II, le 12 avril 1280, avait supplié ce duc de permettre aux Asinier de s'établir à Seurre. Ce fut la première banque lombarde du duché. Une seconde s'ouvrit peu après à Saint-Laurent, faubourg de Chalon, où des foires célèbres avaient créé un mouvement commercial important. Pendant le cours du XIVe siècle, les banques lombardes se multiplièrent dans le duché ; toutes celles du comté s'y trans-

portèrent successivement et leurs opérations y prirent une grande extension.

Eudes IV y eut recours dès son avènement au trône ducal en 1315 ; mais tandis qu'il y empruntait directement, ses maîtres des comptes faisaient rentrer dans ses caisses les cens dus par chaque banque et ils n'hésitaient pas à faire poursuivre et condamner les Lombards accusés et convaincus d'usure. Cette politique, qui consistait à extraire l'argent de leurs coffres, tour à tour par des emprunts, des impôts et des condamnations, fut pratiquée aussi par ses successeurs. Sous Philippe le Hardi, on en arriva même aux confiscations. Les biens des Lombards furent saisis et « leur argent monnayé fut versé dans la caisse de la recette générale.... » « Les banquiers.... s'offrirent à composer » et l'on accepta leur offre. Ceux, qui « payèrent régulièrement leur cens, échappèrent à de nouvelles exactions; » pourtant, à l'expiration de leur privilège, plusieurs quittèrent le duché. En 1387, « le parlement rendit une ordonnance défendant à tous les Lombards.... de prêter désormais.... à usure. » On leur fit bien « entendre discrètement », il est vrai, « que la miséricorde du duc pouvait s'acheter à beaux deniers comptants.... », mais « les justiciers prirent au sérieux les ordonnances » : ils « poursuivirent.... et traquèrent partout les malheureux Lombards », qui disparurent du duché en 1388 (1).

Pendant un siècle et demi, les Lombards avaient joui d'une sorte de privilège leur permettant de pratiquer en

(1) Jeanne de Boulogne, dans son traité avec l'archevêque de Besançon, Jehan de Chalon-Arlay et Henri, comte de Montbéliard, daté « de Gray le mercredi après la fête Saint-Georges 1349 », avait promis d'expulser de la province les Juifs et les Lombards « à la Saint-Michel prochainement venant. » Cette expulsion n'eut lieu dans le comté qu'en 1374. F.-F. CHEVALIER : *Mém. histor. sur la ville de Poligny*, t. I, p. 15, 182, 183 et preuves, n°s 111 et 139.

sécurité leurs opérations de banque. Ce privilège leur était accordé moyennant une rétribution qui affectait généralement la forme d'un cens annuel. Il leur constituait ainsi « un véritable monopole » ; il leur assurait, de plus, la protection générale accordée aux citoyens libres par les lois et les coutumes, et la protection particulière des seigneurs.

Les banquiers lombards en avaient usé pour se lier entre eux et avec les grandes « compagnies financières.... de Florence, de Milan, d'Asti et de Paris » par des affiliations ou vastes associations susceptibles d'exercer une puissante influence sur les princes et de donner plus d'ampleur à leurs entreprises financières. Celles-ci ne se bornaient pas à la banque, elles s'étendaient au commerce d'importation et d'exportation. Par la force même des choses, elles comprenaient aussi des opérations plus restreintes, comme des entreprises de régie financière, des achats et des ventes de terre, des locations d'animaux. Dans les obligations, lettres de gage et contrats d'emprunt souscrits à leur profit, M. Gauthier fait remarquer qu'il n'est jamais stipulé d'intérêts, tandis que « les clauses d'otage et de caption ou prise de corps » y sont fréquentes. C'est que, procédant comme les juifs, leurs comptes ne séparaient pas les intérêts des capitaux et que les sommes versées étaient inférieures à celles mentionnées dans les contrats. M. Gauthier, dans son étude sur *les Juifs dans les deux Bourgognes*, a montré que les montes ou intérêts des prêts à la semaine faits par les juifs s'élevaient à 25, 50, 70 et 80 pour 100 par an, et il a fait observer combien était difficile à apprécier l'écart existant alors entre l'usure et l'intérêt très variable admis par la justice.

Les opérations commerciales des Lombards embrassaient tout ce qui est matière à échange : dans le pays même, ils trafiquaient sur les blés et les vins, mais ils s'occupaient plus spécialement de commerce internatio-

nal. Ils importaient en Bourgogne, en France, en Champagne, en Lorraine et dans les Flandres « des chevaux de guerre, des armures, des draps, des soies, de l'épicerie, de la mercerie et des fourrures. » Par contre, ils ramenaient en Italie les laines qu'ils avaient achetées en Angleterre et en Bourgogne et que « transformaient en étoffe les métiers d'Asti, de Cosne, de Milan, de Florence, de Crémone et de Venise. » Les comptes des péages fournissent le dénombrement de toutes les marchandises transportées d'un pays à l'autre et le tarif des droits perçus. Quelques-uns indiquent même les marques apposées par chaque commerçant sur ses balles de marchandises. L'auteur donne une très curieuse reproduction d'un compte du receveur du péage de Saint-Jean-de-Losne de l'année 1340, où les marques des marchands figurent en regard de leurs noms et des droits acquittés.

Dans cette savante étude de l'exode des Lombards par la Bourgogne vers la France et les pays du nord, de leur séjour dans le comté, de leur émigration dans le duché, et enfin de la dispersion rapide et brutale de leurs banques bourguignonnes, M. Gauthier accumule les faits et les détails qu'il a tirés des documents de l'époque. Mais il est regrettable que l'auteur, en raison même de la richesse des matériaux dont il disposait, n'ait pas donné un plus grand développement à la partie historique et littéraire de son travail. Son style est parfois lourd et confus : ses phrases, surchargées de propositions incidentes, de noms propres et de dates, sont souvent d'une lecture un peu pénible. Une trop grande condensation nuit ainsi à la clarté de son travail.

Mais assurément il ne viendra à l'esprit de personne de lui faire un reproche du luxe de la documentation dont il étaie sa thèse. A l'appui de faits qu'il énonce, il donne la liste par ordre alphabétique des noms de plus de quatre cent cinquante Lombards installés dans les deux Bour-

gognes au cours des XIIIe et XIVe siècles. Il la fait suivre des listes des marchands lombards mentionnés dans le compte du péage de Saint-Jean-de-Losne de l'année 1340. Ces listes comprennent les noms de dix-neuf Lombards acheteurs de laine, de dix-huit Lombards marchands de chevaux et de trente-neuf Lombards importateurs de diverses marchandises. Il donne ensuite la description de quinze sceaux de Lombards des deux Bourgognes conservés dans différents dépôts publics; il publie enfin une importante série de cent soixante-douze pièces justificatives inédites, extraites des archives de la Côte-d'Or, du Doubs, de la Haute-Saône, du Pas-de-Calais, des dépôts publics de Paris, des archives cantonales de Neuchatel et des archives royales de Turin. Le sommaire de ces pièces justificatives et une table alphabétique des noms propres de lieux et de personnes contenus dans le volume complètent le travail et facilitent les recherches.

Dans son ensemble, cette étude sur les *Lombards dans les deux Bourgognes* est un travail très personnel, d'une valeur incontestable. Elle est le résultat de très longues et très consciencieuses recherches sur un sujet qui n'avait encore été traité par personne. Elle sera précieuse pour l'histoire de nos provinces, non seulement par les aperçus nouveaux de leur passé économique, mais aussi par les renseignements multiples que fourniront aux historiens futurs la longue série de ses pièces justificatives.

La commission a jugé que cette étude était supérieure aux deux autres études précédemment examinées, aussi bien par sa valeur intrinsèque que par l'importance du sujet traité et par la somme de travail qu'elle a nécessitée. Elle propose donc à l'Académie de décerner le prix Marmier à son auteur et d'accorder une mention honorable à M. Gasser pour son manuscril intitulé : *Un de nos villages en 1620*.

UNE VISITE

AUX

PARCS NATIONAUX DES ÉTATS-UNIS ET DU CANADA

Compte rendu de la conférence de M. le Dr DUFOUR

ASSOCIÉ CORRESPONDANT

(Séance publique du 7 février 1907)

En insérant dans le Bulletin de l'Académie le compte rendu de la communication que M. le docteur Dufour a faite à la séance publique du mois de février, le comité des publications ne se dissimule pas l'imperfection de son travail. Les quelques lignes que l'on va lire paraîtront bien froides et bien sèches à tous ceux qui ont eu la bonne fortune d'entendre la vive et spirituelle causerie de M. Dufour. A plus forte raison, les personnes qui n'assistaient pas à la séance ne pourront se rendre compte du charme qu'ajoutait au récit de notre éminent associé correspondant l'entrain de sa parole, ni de l'autorité que lui donnait en même temps le fait d'avoir vu récemment de ses yeux les merveilles dont il nous entretenait et d'avoir traversé, quelques semaines auparavant, le pays dont il nous décrivait les étranges beautés. Les projections habilement présentées par M. Dodivers étaient pour les auditeurs un attrait de plus qui manquera nécessairement à notre rédaction. Celle-ci, du moins, conservera dans notre bul-

letin le souvenir de la communication de M. le docteur Dufour et restera comme le témoignage des liens de cordiale sympathie qui l'unissent depuis si longtemps à notre Compagnie.

M. Dufour a remercié d'abord M. le président qui, en lui proposant de prendre la parole à la séance, lui a fourni l'occasion de s'associer activement aux travaux de l'Académie, tandis que jusqu'ici il s'était contenté de tirer profit des lectures intéressantes et variées qu'il avait entendues. Il s'est félicité ensuite de pouvoir exprimer publiquement les sentiments de cordialité qui l'unissent à tous ses amis de Besançon, sentiments bien anciens puisqu'ils datent de sa jeunesse ; bien vivaces, puisqu'ils ont vieilli avec lui, et que l'âge les a fortifiés au lieu de les affaiblir.

Puis le docteur a abordé le sujet de sa conférence qu'il bornera à un entretien sur son voyage dans les parcs nationaux des États-Unis et du Canada.

Le parc national des États-Unis, appelé parc de Yellowstone, est un vaste territoire réservé où la nature est conservée dans son état primitif. Il se trouve dans les montagnes Rocheuses, sur la ligne même de partage des eaux entre les deux Océans; aussi les eaux du parc s'écoulent-elles, les unes par des affluents de la Columbia dans le Pacifique, les autres par plusieurs affluents du Missouri et surtout par le Yellowstone, dans le Mississipi et le golfe du Mexique.

Pour gagner le parc, il faut traverser les immenses prairies qui s'étendent à l'ouest du Mississipi ; c'était autrefois un voyage de plusieurs semaines à travers des déserts où quelques tribus d'Indiens chassaient de nombreux troupeaux de bisons. Actuellement, les trains express franchissent la distance en deux jours et une nuit. La ligne est tracée à travers des champs de blé entremêlés de ter-

rains vagues. Elle remonte longtemps la vallée du Yellowstone et passe au nord du parc national. C'est au moment où elle va quitter la rivière qu'une petite ligne locale mène jusqu'au parc même que l'on aborde ainsi par sa partie septentrionale.

Dans l'intérieur du territoire réservé, les transports se font en voiture. Une compagnie assure le service d'une façon très confortable, mais comme le parc égale en étendue les deux tiers de la Suisse, il faut, pour en visiter les principales curiosités, une durée d'environ cinq jours.

La première curiosité que l'on rencontre se trouve dans la vallée du Gardiner, ce sont les sources en cascades du Mammouth. Elles tombent de vasques en vasques sur la pente d'une montagne; les unes sont tièdes, les autres sont chaudes et enveloppées de vapeurs. Les vasques sont formées par des dépôts de silicate calcaire laissés par les eaux refroidies. L'ensemble présente un spectacle étrange et grandiose.

La route se dirige ensuite vers le sud, en montant toujours, jusqu'à l'altitude de 2,200 à 2,300 mètres, sensiblement supérieure par conséquent à celle du Righi.

Les montagnes qui dominent la route, comme le mont Wasburne, par exemple, dépassent 3,000 mètres, mais leur hauteur relative n'est pas assez grande pour qu'elles soient un spectacle aussi imposant que celui des sommets alpins, même lorsque ceux-ci sont vus depuis une altitude de 2,000 mètres.

La route s'élève à travers des forêts de sapins et de pins, mais celles-ci présentent une particularité à laquelle nous ne sommes pas habitués : elles ne sont jamais exploitées. Les arbres morts restent sur place, et leurs troncs blancs, dépouillés de leur feuillage et de leur écorce, causent une impression d'étonnement et même, au premier abord, de tristesse.

L'aspect général du pays n'est pas précisément, malgré

l'altitude, celui d'un pays de hautes montagnes, mais plutôt d'une région de collines et de plateaux. Aucun point saillant n'attire l'attention: rien jusqu'ici n'est bien différent de nos paysages européens, ce qui n'a pas été sans provoquer l'étonnement naïf de certains Américains auxquels on en faisait l'observation.

Mais il n'en est plus de même lorsqu'on pénètre dans la région des Geysers, c'est-à-dire dans la vallée du ruisseau Fire Hole ou des trous à feu. Ici, les phénomènes géologiques les plus curieux se multiplient. Citons la montagne bruyante ou grognante, dont les gémissements précèdent un abondant dégagement de vapeur d'eau; citons surtout les geysers eux-mêmes, c'est-à-dire les fontaines à la fois jaillissantes et intermittentes, qui sont la grande curiosité du pays et qui lui ont donné son nom. Le paysage prend alors un aspect diabolique qui aurait pu inspirer le Dante s'il l'avait connu; les jets d'eaux mélangées de vapeur jaillissent de toutes parts : on sent partout une odeur de soufre et un goût de salpêtre. Les éruptions ont lieu pour chaque geyser à des intervalles réguliers, mais qui varient de l'un à l'autre; c'est ce que les Américains appellent le *jeu des geysers.*

Le sol est parsemé de cônes de forme très évasée, d'aspect blanchâtre et composés de dépôts de silice calcaire; au sommet, le cône s'amincit et s'élève; un premier jet s'en échappe et retombe aussitôt; quelques secondes après, le geyser semble s'essayer encore une fois et retombe encore, puis tout d'un coup une masse d'eau et de vapeur monte jusqu'à la hauteur de 55 mètres. L'eau, en retombant sur le sol, forme des ruisselets qui vont gagner le Fire Hole. Du reste, malgré les apparences, l'eau ne forme guère que le tiers de la masse soulevée, le reste est de la vapeur.

Parmi ces geysers, l'un doit son nom de « vieux fidèle » à la régularité presque mathématique de ses éruptions;

d'autres, au contraire, se distinguent par les caprices de leur jeu.

Les sources chaudes, sans jaillissements, sont peut-être encore plus belles que les geysers; elles dorment dans des vasques formées de dépôts de calcaire et de silice. Leur eau est admirablement limpide, au point de permettre à l'œil de pénétrer jusqu'à quinze mètres de profondeur.

Les oxydes métalliques dissous dans ces eaux leur donnent souvent des colorations différentes sans rien ôter à leur limpidité. L'une de ces sources, par exemple, est colorée en violet; le fond échappe à la vue à cause de l'intensité de la couleur, mais son eau reste d'une beauté parfaite.

Quelques sources émettent des eaux encore bouillantes, mais sans éruptions; on les appelle volontiers, dans le pays, les poêles à frire du diable. L'une d'elles se trouve dans une petite presqu'île du lac Yellowstone; elle est si près du bord qu'il est possible de pêcher à la ligne dans le lac et, sans se déranger, de faire bouillir son poisson dans la poêle à frire du diable.

En sortant du bassin supérieur des Geysers, on atteint bientôt un col dont l'altitude est d'environ 2,600 mètres; la route passe alors entre deux petits étangs de quelques dizaines de mètres de superficie et couverts de nénuphars jaunes. Ils portent des noms singuliers; celui de droite se nomme l'*Atlantique*, celui de gauche le *Pacifique*. C'est qu'en effet on se trouve exactement sur la ligne de partage des eaux entre les deux océans qui baignent l'Amérique; chacun des étangs est tributaire de l'un de ces deux océans.

Une fois le col franchi, on descend dans la direction du lac Yellowstone. La superficie de celui-ci est d'environ les deux tiers du lac Léman. Comme ce dernier, il est entouré de hautes montagnes qui rappellent celles de la Savoie; c'est

encore un souvenir de la patrie qui se présente à la pensée. Mais, là comme dans la vallée des Geysers, de nombreux phénomènes géologiques étonnent l'Européen; les nombreux pélicans qui se livrent à la pêche dans les eaux du lac sont pour lui un spectacle inédit; enfin, il se rend compte qu'il est dans un pays neuf quand il songe que les Indiens, les « pieds noirs » et les « nez percés », y massacraient encore en 1877 les voyageurs de race blanche; en réalité, la période sauvage de l'histoire de ce pays est contemporaine de notre propre existence.

Les eaux du lac s'échappent au nord par une rivière dont la vallée a vu les dernières batailles entre les Indiens et les Américains. Elle conduit au fameux cañon du Yellowstone. Les Américains donnent le nom de cañon aux vallées profondément creusées et à parois verticales, que nous appelons des cluses. Les rivières de nos montagnes, et le Doubs en particulier, ont creusé des cluses ou des cañons bien connus; aussi le spectacle du cañon du Yellowstone, malgré sa prodigieuse profondeur et les rapides nombreux qui coupent le cours de la rivière, ne surprendrait pas des voyageurs habitués aux montagnes du Jura ou des Alpes, si sa couleur ne lui donnait pas un aspect étrange.

Le sol est très riche en métaux, et les oxydes lui donnent une remarquable couleur jaune avec toutes les teintes imaginables. C'est pourquoi les Français, qui parcoururent les premiers cette région, avaient donné à la rivière le nom de « rivière de la pierre jaune. » C'est ce nom, déformé d'abord par les Anglais de la plus étrange façon, qu'ils ont traduit plus tard par celui de Yellowstone.

Un des grands intérêts de toute la région environnante, c'est que la chasse y étant absolument interdite, les animaux ne sont aucunement intimidés par la présence de l'homme et se laissent très facilement approcher. C'est ainsi que le fils du docteur Dufour a pu photographier un

cerf à quelques mètres de distance. De tous ces animaux, les plus timides sont les ours; encore est-on surpris de les rencontrer dans le voisinage immédiat des hôtels, où ils viennent chercher leur nourriture dans les débris des boîtes de conserve; ils se sauvent à l'approche de l'homme, mais en s'y prenant avec prudence on peut les surprendre à portée d'un objectif photographique et faire leur portrait. C'est ainsi que le docteur Dufour a pu assister au spectacle assez étrange d'un certain nombre d'hommes et de femmes à genoux, le codak à la main, devant des ours léchant des débris de boîtes de conserve. Avec un peu d'imagination, on pourrait se croire en face d'Égyptiens et d'Égyptiennes antiques adorant leurs dieux habituels (1).

La dernière partie de la causerie de M. Dufour a été consacrée au parc national, que le gouvernement canadien, imitant celui des États-Unis, a ménagé sur son sol. Il a fait passer sous nos yeux les paysages les plus variés,

---

(1) Avant de quitter le parc de Yellowstone, M. le docteur Dufour a donné l'explication du phénomène des geysers; ne pouvant reproduire textuellement ses paroles et craignant de nous égarer en les résumant, nous empruntons à un savant géologue les lignes suivantes relatives à cette explication :

« L'explication des geysers n'est pas absolument aisée; cependant la théorie résultant des travaux de Tyndall est généralement admise. L'appareil jaillissant étudié par le savant irlandais est le grand geyser d'Islande. Il a été reconnu que l'éruption s'y produit dès que la colonne d'eau soulevée par les vapeurs chaudes des profondeurs atteint un point dont la température est celle de l'ébullition. Dans la cheminée, cette température se rencontre à onze mètres de profondeur avec + 120° 8. En ce point, les eaux, dont la température est déjà voisine de l'ébullition, se résolvent immédiatement en vapeur d'eau et produisent le phénomène jaillissant. La présence du liquide dans la cheminée est due à l'infiltration des eaux de surface; il se renouvelle donc à intervalles plus ou moins longs selon les points; mais dès que l'eau est en quantité suffisante, qu'elle a acquis la température voulue et que les vapeurs ont assez de force pour la soulever au niveau d'ébullition, le phénomène se produit. » (Auguste Robin, *La terre*, p. 105.)

forêts vierges, gorges profondes, rivières à rapides et à cascades, hautes montagnes qui, grâce à leur altitude et à la latitude de leur site, sont couvertes de glaciers. Il a rencontré des Indiens dans cette seconde partie de son voyage et nous les a décrits vivant encore, à certains égards, comme leurs ancêtres et s'accommodant au surplus aux nécessités de la civilisation.

En voyant quelques-uns de ces Peaux-Rouges assis sur une pierre, dans une immobilité absolue et guettant, une fourche à la main, le poisson qu'ils vont capturer au passage, il a songé à quelque scène d'un roman de Coppée ; mais quelques heures après, en achetant des pommes à de jeunes Indiennes à une gare de chemin de fer, il les a trouvées bien différentes des squaws qui partageaient encore, il y a vingt ans, la vie errante des Peaux-Rouges.

Ces Indiens sont généralement chrétiens. Ils n'adorent plus les fétiches, mais ils en font toujours ; c'est pour eux une affaire de commerce d'exportation. Les dieux qu'ils fabriquent sont doublement faux ; ils sont vendus aux amateurs de curiosités et donnent à ceux-ci l'illusion de posséder des idoles véritables, mais, en réalité, personne ne s'est jamais agenouillé devant elles.

M. Dufour a terminé sa conférence par la description du jardin public de Victoria, le centre de population le plus important de l'île de Vancouver et de toute la Colombie britannique. Ce jardin est situé dans une île à l'entrée du port. Son établissement n'a pas coûté beaucoup à la municipalité : c'était primitivement une forêt d'arbres magnifiques, dépassant par leurs dimensions les plus beaux spécimens des nôtres. Il a suffi de tracer quelques allées au milieu de ces géants végétaux.

Une dernière projection, la plus surprenante d'aspect de toutes celles qui avaient passé sous les yeux de l'auditoire, a permis à celui-ci de se rendre compte de ce qu'il y a vraiment de formidable et pour ainsi dire de préhisto-

rique dans cette végétation des forêts américaines. Elle représentait la base d'un tronc d'arbre avec la naissance de ses puissantes racines, s'appuyant à lui comme des contreforts. Un homme, placé à côté, servait d'échelle, et sa taille de pygmée permettait seule de juger, par comparaison, des dimensions de son monstrueux voisin.

CHRONIQUE

Le savant géologue Marcel Bertrand, ingénieur en chef des mines, membre de l'Institut, qui vient de mourir à Paris le 13 février dernier, appartient à la Franche-Comté par ses premiers travaux scientifiques. C'est lui, en effet, qui a exécuté le tracé géognostique des feuilles de Gray, de Besançon, de Pontarlier et de Lons-le-Saunier, de la carte géologique détaillée de la France. Les recherches qu'il dut entreprendre pour acquérir une connaissance exacte de notre sol lui fournirent l'occasion de publier d'importantes notices sur sa constitution, ses failles et ses plis. Les nombreuses investigations qu'il poursuivit, non seulement dans notre pays, mais en beaucoup d'autres lieux, l'amenèrent à penser que la stratigraphie de la France et des contrées voisines était alors suffisamment connue dans ses grandes lignes, pour qu'il fût possible d'aborder les grands problèmes de la tectonique, dont l'insuccès des vues par trop théoriques d'Élie de Baumont avait détourné la plupart de nos géologues. C'est dans cette voie nouvelle qu'il dirigea désormais ses études les plus importantes et les plus fécondes de toutes celles qu'il ait entreprises et dont les résultats attirèrent sur lui l'attention du monde savant et lui valurent la haute notoriété scientifique dont il jouissait en France et à l'étranger. Il serait trop long de les citer toutes, il suffira de faire remarquer que nous lui devons les premières notions exactes sur la structure et l'orogénie des principales chaînes de montagnes du globe.

— M. Paul Petitclerc, de Vesoul, bien connu par ses nombreux et consciencieux travaux sur la paléontologie de la région, a étudié, au point de vue de la faune, le Callovien de Baume-les-Dames, un des gisements les plus riches en fossiles que présente cette assise en Franche-Comté (1). Il y a recueilli cent dix-sept espèces, parmi lesquelles dominent les céphalopodes et les bivalves, et il fait connaître plusieurs d'entre elles qui n'avaient pas encore été signalées dans le pays.

M. Victor Maire, professeur au collège de Gray (2), s'est occupé des fossiles des environs de Champlitte. Il a pu augmenter ainsi de cent vingt-quatre le nombre des espèces rencontrées jusqu'ici dans cette localité, et parmi lesquelles figurent, entre autres, vingt-cinq polypiers et deux spongiaires. Cet auteur, toutefois, ne s'est pas borné à des recherches paléontologiques, il a aussi observé les différentes assises du sol, et il a cru reconnaître une formation morainique entre la ferme de Chamars et le village de Crésancey, à proximité de Gray. C'est un dépôt composé de sables, d'argiles et de fragments de calcaires, provenant des formations jurassiques et crétaciques, certainement remaniées et accumulées sur ce point par un agent de transport qu'il considère comme un glacier, mais sans en donner cependant des preuves bien convaincantes; car il n'y signale ni cailloux striés, ni stries caractéristiques sur la roche sous-jacente, et il est certain qu'un torrent temporaire et intermittent, à la fin du tertiaire ou au commencement du quaternaire, aurait produit les mêmes effets. M. Maire a observé aussi, au voisinage de Gray, un nouveau gisement de gault, qui n'avait pas encore été reconnu jusqu'ici.

(1) *Étude géologique et paléontologique. Le Callovien de Baume-les-Dames : sa faune*. Vesoul, 1906.

(2) Bulletin de la Société d'émulation de Gray.

MM. Kilian, professeur à la faculté des sciences de Grenoble, et Hang, professeur à la faculté des sciences de Paris, viennent de publier une étude sur les dislocations des environs de Mouthier-Hautepierre (1), qu'ils avaient effectuée en 1891, mais que les circonstances ne leur avaient pas permis de faire paraître plus tôt. Le travail débute par une description rapide de tous les étages géologiques qui affleurent dans la vallée de la Loue, en amont de Vuillafans, et dont la série se continue sans interruption du lias au gault, en insistant plus particulièrement sur les terrains infracrétacés et sur le quaternaire, qui n'avaient été l'objet d'aucune étude spéciale, depuis les travaux de Résal en 1864. Mais la tectonique assez compliquée de la vallée de la Loue a surtout attiré l'attention des auteurs, qui examinent minutieusement les accidents orographiques que l'on y observe et leurs relations avec la structure du Jura. Cette vallée est remarquable, en effet, par l'existence d'une importante ligne de contact anormal, déterminée par un chevauchement dirigé du sud vers le nord, dont la coupure, creusée par le cours d'eau, permet d'étudier tous les détails, et qui a pour cause le refoulement de l'anticlinal Granges-Maillot-Passonfontaine sur le synclinal d'Athose, qui borde au sud-est le « plateau d'Ornans ».

— *Châteaux de Franche-Comté* (*2e fascicule*), tel est le titre d'une série de reproductions photographiques (avec quelques sobres notices) que vient d'éditer un véritable artiste, M. Teulet, de Besançon.

Qui donc a écrit qu'il n'y a pas de châteaux en Franche-Comté? Ils sont légion, depuis les donjons féodaux, la plupart passés à l'état de ruines, jusqu'aux manoirs des

---

(1) Bulletin des services de la carte géologique de la France et des topographies souterraines.

XVIe-XIXe siècles, soigneusement restaurés, ou élégamment construits de nos jours.

Nous possédons peu de monuments comparables aux châteaux historiques de la vieille France, c'est vrai ; la Franche-Comté en a bien cependant quelques-uns. Nous gardons en revanche des spécimens assez nombreux et intéressants de l'architecture de la Renaissance.

Jusqu'à présent, archéologues et artistes ne s'étaient occupés, en dehors de l'architecture religieuse, que des vieilles et pittoresques demeures de nos villes. Grâce à la photographie et à la carte postale, en ayant sous les yeux des vues des châteaux des points les plus divers des trois départements franc-comtois, on peut étudier et comparer les différents types de notre architecture civile. La publication de M. Teulet, à laquelle nous souhaitons de nombreux fascicules, comble donc une lacune et fournit une utile contribution aux études provinciales.

— Le 29 janvier dernier, M. Paul Dutruy a soutenu avec succès à l'École des chartes une thèse qui a pour titre : *Étude sur les contestations de limites et les traités de neutralité entre la Franche-Comté et les terres françaises de Champagne et de Bourgogne jusqu'aux accords de 1612-1614*. Cette thèse sera sans doute prochainement publiée et apportera une utile contribution à notre histoire provinciale.

— Notre confrère, M. l'abbé Brune, a inséré, dans le dernier volume publié par la Réunion des Sociétés des beaux-arts des départements, une étude sur trois statues qu'il attribue à l'école dijonnaise et qui décoraient la chapelle de Saint-Oyen ou de Saint-Denis à la cathédrale Saint-Jean.

Cette chapelle, dont la voûte, d'un style gothique très pur, existe encore aujourd'hui, fut décorée dans le goût de

la Renaissance au milieu du XVIe siècle, et par les soins de François Bonvalot. L'artiste chargé de cette décoration fut Claude Lullier, qui travaillait à la même époque à la construction du jubé du grand chœur. Un retable surmontait l'autel et son entablement était couronné d'une statue de saint Lin due au ciseau de Lullier. Celui-ci avait confié à ses associés dans ce travail artistique la confection des trois statues de la Vierge, de sainte Cécile et de sainte Barbe qui occupaient trois niches dans le corps du retable et que M. l'abbé Brune étudie avec sa double compétence d'artiste et d'archéologue.

L'histoire de cet intéressant débris d'une œuvre malheureusement disparue comme tant d'autres a inspiré à l'auteur quelques réflexions trop justes pour que nous ne les mettions pas sous les yeux de nos lecteurs :

« Saint-Étienne, l'orgueil de la province, a fait place à une citadelle de premier ordre; les réclamations et les prières de tout un peuple ont été impuissantes à fléchir l'inflexible volonté de Vauban, et des richesses accumulées par les siècles dans la vénérable basilique, à peine quelques débris ont échappé à une destruction systématique.

« Saint-Jean est resté debout, il est vrai, mais il n'est guère mieux partagé. Pas une pierre tombale, pas un autel ou un retable gothique : la Révolution et les embellisseurs officiels ont passé par là. Cependant trois pauvres statues représentaient encore à la cathédrale, il n'y a pas longtemps, l'art de l'imagerie qui fut si florissant dans notre province pendant cent cinquante ans. Depuis quelques années, de par le verdict d'un architecte, elles ont dû quitter leur emplacement séculaire et sont maintenant reléguées, sans destination, dans un couloir de service. C'est le commencement de l'exode qui, je le crains fort, se terminera, comme en tant d'autres endroits, par une disparition définitive. Et au moment précis où le génie de

nos humbles primitifs est enfin parvenu à fixer l'attention du monde, la métropole d'une province dont ils sont l'honneur verra disparaître bénévolement leurs derniers témoins ! La petite étude que je leur consacre ici sauvera du moins leur mémoire. »

— M. Louis Jacob, ancien élève de l'École des chartes, vient de publier un volume intitulé : *Le royaume de Bourgogne sous les empereurs franconiens (1038-1125)*. Quoique la Franche-Comté fît partie de ce royaume, sa part dans ce travail historique est peu considérable. Il faut indiquer cependant la page où l'auteur rattache la querelle des chanoines de Saint-Étienne et de Saint-Jean de Besançon à la grande lutte des deux pouvoirs civil et religieux. On sait que chacun de ces chapitres réclamait pour son église le titre et les droits de cathédrale. Le 15 août 1115, le concile de Tournus, présidé par l'archevêque de Vienne, Guy de Bourgogne, s'était prononcé en faveur de Saint-Jean ; comme Guy était l'adversaire décidé de l'empereur Henri V, il n'en fallut pas davantage pour que celui-ci se prononçât en faveur de Saint-Étienne. Plus tard, Guy de Bourgogne, devenu pape sous le nom de Calixte II, confirma sa décision en faveur de Saint-Jean, dont la suprématie ne fut plus désormais discutée.

— Le chancelier de Bourgogne, Nicolas Rolin, vient d'être l'objet de plusieurs études. M. Arsène Perrier, ancien président de l'ordre des avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation, consacre un volume à l'ensemble de sa carrière. Signalons dans ce volume, comme intéressant plus spécialement l'histoire comtoise, les pages consacrées au procès de Jean de Granson et à la fondation de l'Université de Dole. M. Jules Marc, dans le volume de 1905 des *Mémoires de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire*, raconte l'avènement de Rolin

au pouvoir en décembre 1422, comme chancelier du duc de Bourgogne, Philippe le Bon. Celui-ci régnait depuis trois ans, une double tâche s'imposait à lui et à ses ministres : la réorganisation du gouvernement dans ses États, dont faisait partie la Franche-Comté, et le rapprochement avec la France qui ne devait être définitif qu'après le traité d'Arras de 1435. Le chancelier Rolin devait être l'un des principaux instruments de cette œuvre double de réparation. Nous retrouvons son nom dans l'étude que M. F. de Mely a publiée dans la *Gazette des beaux-arts* (janv.-févr. 1906), au sujet du retable de Beaune ; on sait que celui-ci est un des bijoux du trésor artistique qu'est l'hôpital de cette ville, monument de la munificence du chancelier. Nous n'avons pas à suivre M. de Mely dans ses ingénieuses recherches au sujet de ce retable ; notons seulement que l'une de ses conclusions est que le retable fut bien commandé en 1443 par le chancelier et, d'autre part, que son travail contient, entre autres illustrations, la reproduction des portraits de celui-ci et de sa femme, Guigonne de Salins. Ces portraits sont peints sur la face extérieure des volets du retable.

— Dans un ordre d'idées analogue et relativement à la même époque, notons la publication par M. Georges Doutrepont, professeur à l'Université de Louvain, dans les travaux de la commission royale d'histoire de Belgique, de l'inventaire de la « librairie » de Philippe le Bon. Cet inventaire, qui date de 1420, comprend cent quarante numéros. Dans une préface de quarante-huit pages et dans les notes copieuses qui accompagnent le texte, l'auteur donne tous les renseignements qui peuvent intéresser les savants et les amateurs bibliophiles au sujet de la collection de livres de Philippe le Bon.

— M. Michel Salomon vient de publier, dans la collection

Science et religion, un volume sur le philosophe Théodore Jouffroy. L'auteur ne pouvait avoir la prétention, en soixante-quatre pages, d'épuiser le sujet ; il n'a pas eu non plus l'ambition de le renouveler. Mais il nous donne l'essentiel sur le maître spiritualiste : une courte biographie, les principes de sa doctrine psychologique, la métaphysique, la morale et l'esthétique qui sont le développement naturel de cette doctrine. Les amis de Jouffroy liront surtout avec intérêt les pages où l'auteur le défend contre le reproche d' « imprécision dans l'observation psychologique », reproche que deux philosophes d'opinions bien opposées, Taine et Ollé-Laprune, s'accordent à lui adresser; celles aussi où, grâce à quelques citations, il le montre moins timide qu'on aurait cru, moins timide dans tous les cas que son maître Cousin, et disposé à accepter, au moins à titre d'auxiliaires de l'observation psychologique, les procédés de recherche qui constituent actuellement des sciences nouvelles, comme la psycho-physiologie et la psychologie sociologique.

Le livre de M. Salomon vient s'ajouter naturellement aux récentes études sur Jouffroy, que nous devons à MM. Ollé-Laprune et Lair et à la correspondance du philosophe éditée par ce dernier.

— Sous ce titre : *Au temps passé. Un coin de la société parisienne sous le second empire*, M. Mézières a publié, dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er février 1907, une série de portraits d'artistes, de littérateurs et d'hommes politiques ; nous choisissons dans cette galerie celui d'un de nos compatriotes et anciens confrères : « Un autre poète, délicat et charmant, Édouard Grenier, appartenait également à notre Société. S'il avait eu plus de persévérance, plus de suite dans les idées, en un mot plus d'ambition, il avait reçu de la nature les plus beaux dons, perfectionnés encore par une excellente éducation. Origi-

naire de Baume-les-Dames, en Franche-Comté, où il conservait avec un soin pieux la maison paternelle, il avait commencé par être attaché d'ambassade en Allemagne pendant que Lamartine dirigeait les affaires étrangères. Élevé dans les idées du plus pur libéralisme, indépendant par caractère et par situation de fortune, il abandonna volontairement la diplomatie pour ne pas servir le gouvernement impérial. A ce moment et plus tard, il aurait pu, peut-être, jouer dans l'opposition un rôle politique. Mais il était trop artiste, trop occupé de la musique et du charme des vers pour parler le langage un peu rude des militants. Et, cependant, je me rappelle quelques pièces de lui toutes vibrantes d'émotion patriotique, de l'allure la plus fière et la plus noble, où retentit comme un écho des poésies vengeresses de Victor Hugo. Au fond, personne ne jugeait l'Empire plus sévèrement que lui. Mais il aimait mieux en détourner ses regards, se consoler de vivre sous un tel régime en se réfugiant dans le monde de la pensée et de la poésie.

« Même parmi les sujets purement historiques, quelle carrière ouverte à une imagination aussi ardente que la sienne : la Pologne sacrifiée et non résignée, l'Italie frémissante ! Sous l'impression des événements contemporains, il arriva à Édouard Grenier de ne pouvoir contenir l'indignation ou la pitié dont il était assailli. Il les exprima alors dans une langue forte et sobre. Il semble, toutefois, que son vrai domaine fut le sentiment, toutes les nuances, toutes les délicatesses de l'amitié et de l'amour. Il était de ces natures tendres qui ont un besoin constant d'affection. Ses relations avec les fils de Mme Amable Tastu, avec les deux Chazal, continuaient dans l'âge mûr et jusque dans la vieillesse l'étroite intimité du collège. Surtout il aimait la société des femmes. L'extrême distinction de ses manières, l'élégance de sa tenue, sa belle figure encadrée d'une barbe fine, lui valurent quelques

conquêtes. En véritable chevalier, il ne s'en vantait pas, il n'en parlait jamais. Mais le jeu de ses regards, l'épanouissement et le rayonnement de sa physionomie trahissaient les joies profondes de sa vie intérieure. Sans qu'il m'eût fait aucune confidence, je l'ai toujours connu amoureux. Il l'était encore au moment de mourir. »

— Dans la *Revue de Paris* des 15 septembre, 1er et 15 octobre 1906, M. Michel Salomon a longuement parlé du *Salon de l'Arsenal*, d'après les documents qui lui ont été communiqués par les descendants de Charles Nodier. Son travail constitue moins une étude d'ensemble qu'une revue des innombrables hôtes ou visiteurs d'occasion qui ont trouvé accès chez notre illustre compatriote pendant les vingt dernières années de sa vie. Ils sont tous représentés par quelque témoignage d'admiration ou d'amitié, sorti de leur plume, lettre ou pièce de vers.

Les Franc-Comtois tiennent ici une large place, sans parler de ceux qui ne l'ont été que par le hasard de leur naissance ou par un domicile de quelques années, comme Victor Hugo, l'enfant de la « ville espagnole », Mme d'Estournelles de Constant, sœur de Benjamin, fille d'une Doloise et d'un réfugié suisse, le sous-préfet de Roujoux, le préfet Jean de Bry. D'autres ne cessèrent de raviver auprès du maître du logis les souvenirs de la terre natale. On voit dans sa compagnie Jouffroy le philosophe, Droz le moraliste, Gigoux le peintre, Fourier le théoricien sociologue, Considérant le phalanstérien, Francis Wey le littérateur, celui-ci destiné à devenir le premier biographe en date de Nodier. Francis Wey dut être le dernier à faire revivre devant l'aimable conteur les images du vieux Besançon ; il lui écrivait un jour, de leur patrie commune, ces lignes qui pourront servir à l'histoire du vandalisme contemporain dans notre ville : « Je soupire après l'Arse-

nal, si bien que l'aspect seul d'une petite rue qui porte son nom me rend triste. »

— Un Bisontin, M. Albert Callet, actuellement secrétaire chef des bureaux de la mairie du IVe arrondissement, vient de publier chez Delagrave, et sous le titre de *Le vieux Paris universitaire*, une histoire pittoresque des vieux collèges parisiens qui ont donné au quartier latin, en même temps que son nom, sa physionomie particulière. Un autre Comtois, le regretté Ulysse Robert, avait écrit une préface pour ce beau volume. Enfin, quelques lignes relatives au collège de Bourgogne, fondé par la « bonne reine » Jeanne pour les écoliers pauvres de la Comté, rappellent les liens moraux qui unissaient notre pays à la France, plusieurs siècles avant que la politique et le sort des armes aient donné aux deux pays le même souverain. A tous ces titres, le travail de M. Callet mérite d'attirer l'attention des lecteurs franc-comtois.

— Les préoccupations du temps présent ne sont sans doute pas étrangères aux publications assez nombreuses consacrées récemment, soit à l'histoire du clergé constitutionnel pendant la période révolutionnaire, soit à celle du clergé français au cours du XIXe siècle.

Le clergé franc-comtois a sa bonne part dans ces publications. En 1903, M. Roussel, prêtre de l'Oratoire, publiait le second volume de la correspondance de Mgr Lecoz, archevêque de Besançon; les deux cent deux lettres recueillies dans ce volume contiennent l'histoire de son épiscopat depuis son arrivée en Comté jusqu'à la veille de sa mort. En 1905, notre confrère, M. l'abbé Maurice Perrod, nous donnait la biographie de F.-X. Moïse, évêque du Jura. Dans le volume de 1905 des *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, paru récemment, nous trouvons encore un travail de M. Gazier sur les évêques constitutionnels

du Doubs. Dans le même recueil, M. Pingaud publie quarante-sept lettres échangées entre l'archevêque Lecoz et Grégoire, avec une introduction sur l'histoire et le caractère des deux correspondants.

A ces études plus spécialement franc-comtoises, il faut ajouter deux ouvrages d'ensemble sur l'histoire du clergé français. M. l'abbé Pisani, chanoine de la métropole de Paris, a publié tout récemment un répertoire biographique de l'épiscopat constitutionnel, où les Comtois: Seguin, Demandre, Flavigny et Moïse, ont trouvé naturellement leur place. Enfin, dans le grand ouvrage intitulé *L'Épiscopat français depuis le Concordat jusqu'à la séparation (1802-1905)*, M. Pingaud a écrit des notices substantielles sur les dix prélats qui, pendant cette période, ont occupé le siège archiépiscopal de Besançon.

ERRATUM

Dans le dernier volume des Mémoires de l'Académie de Besançon, 4e trimestre 1906, p. 387, la notice de M. Henry Bardy parue dans le numéro de septembre-octobre 1906 de la *Revue d'Alsace* est consacrée à Marc-Antoine Lavie, et non pas Laire, comme on l'a imprimé par erreur.

Le secrétaire perpétuel chargé de la gérance, R. DE LURION.

BESANÇON. — IMPRIMERIE JACQUIN.

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE BESANÇON

2e TRIMESTRE 1907

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 18 avril 1907

Présents : MM. Mairot, président; le commandant Allard, docteur Baudin, de Beauséjour, Bourdin, Boussey, Chipon, Estignard, Giacomotti, Girardot, docteur Ledoux, Lieffroy, chanoine Rossignot, le vicomte de Truchis, Vaissier, le marquis de Vaulchier ; R. de Lurion, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 21 mars est adopté.

L'Académie a reçu en hommage : *Une plaie de l'Égypte actuelle*, conférence faite le 4 mars 1907, à l'Institut égyptien, par M. Piot-Bey, 1 broch. in-4 ; — *XVIIIe Bulletin chronométrique, année 1905-1906*, publié par M. A. Lebeuf, directeur de l'Observatoire national de Besançon ; 2 vol. in-8 et in-4.

M. Lieffroy lit sa notice sur M. Charles Derosne, membre correspondant.

M. Boussey communique son étude de critique d'art *à propos de Courbet.*

M. de Lurion présente à l'Académie un travail de M. Prinet, étude sigillographique et biographique, à propos des sceaux

franc-comtois figurant dans la *Description des sceaux des familles seigneuriales de Dauphiné*, par M. J. Roman.

L'Académie procède aux élections des commissions pour les prix, ainsi qu'il suit :

Prix Weiss : MM. Baudin, Pingaud, Rossignot.

Prix de poésie : MM. Tavernier, Perrin, Boutroux.

Prix Petit : MM. Giacomotti, Isenbart, Baille, Chipon, Simonin.

Le concours pour le prix Petit est fixé aux 10 et 11 juin prochain.

La séance est levée.

Le président,
H. MAIROT.

Le secrétaire perpétuel,
R. DE LURION.

Séance du 16 mai 1907

Présents : MM. MAIROT, président; le commandant ALLARD, docteur BAUDIN, docteur BOURDIN, BOUSSEY, BOUTROUX, docteur GIRARDOT, HUGUES, docteur LEDOUX, LOMBART, chanoine ROSSIGNOT, comte DE SAINTE-AGATHE; vicomte DE TRUCHIS, secrétaire adjoint.

Le procès-verbal de la séance du 18 avril est lu et adopté.

L'Académie a reçu en hommage : *Le cartulaire de Notre-Dame de Prouille, précédé d'une étude sur l'Albigéisme languedocien aux XIIe et XIIIe siècles*, par M. Jean Guiraud, 2 vol. in-4.

La marquise de Fallary (1697-1782), par M. Alfred Marquiset, 1 vol. in-12.

Notice généalogique de la famille Binétruy et de ses collatéraux, par M. l'abbé P. Binétruy, curé de Glamondans, broch. in-8

Le commerce de l'horlogerie en Finlande, par Albert Pingaud, broch. in-8.

La station Magdalénienne du Trou de la mère Clochette à Rochefort, par M. Julien Feuvrier, archiviste de la ville de Dole, broch. in-8.

Annales de l'Œuvre des Séminaires et de l'enseignement primaire libre du diocèse de Besançon, remis par M. le chanoine Panier. 1er fasc. Janvier 1907. Broch. in-8.

M. le général Sonnois adresse une lettre à l'Académie pour la prévenir que quittant Besançon et se fixant définitivement à Sellières (Jura), il donne sa démission. — L'Académie décide de le maintenir au nombre de ses membres honoraires.

Dom Besse, bénédictin, directeur de la *Revue Mabillon*, et la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans

demandent l'échange de leurs publications avec le Bulletin de l'Académie — Adopté.

La Société d'Émulation de Montbéliard invite l'Académie à se faire représenter à son assemblée générale qui aura lieu le 23 mai, à Montbéliard.

M. Boussey lit une notice sur Just Becquet, par M. Georges Girardot, correspondant de l'Académie.

M. Mairot donne lecture de son étude sur *Mme de Charrière et la Société neuchâteloise au XVIIIe siècle*, qui fera le sujet de son discours à la prochaine réunion publique.

M. Boussey lit une partie de la chronique destinée au prochain bulletin.

L'Académie fixe au jeudi 20 juin la prochaine séance privée et au jeudi 27 juin la séance publique.

La séance est levée.

Le président, H. MAIROT. — *Le secrétaire adjoint*, Vicomte A. DE TRUCHIS.

Séance du 20 juin 1907

Présents : MM. MAIROT, président ; les docteurs BAUDIN et BOURDIN, BOUTROUX, CHIPON, HUGUES, ISENBART, GIACOMOTTI, LAMBERT, docteur LEDOUX, chanoine PERRIN, PINGAUD, chanoine ROSSIGNOT, comte DE SAINTE-AGATHE, TAVERNIER, VAISSIER, comte DE VORGES, marquis DE VAULCHIER ; vicomte DE TRUCHIS, secrétaire adjoint.

Le procès-verbal de la séance du 16 mai est lu et adopté.

L'Académie a reçu en hommage : *La Franche-Comté sous Louis XIV, essai d'histoire politique et administrative*, par M. A. Boussey, 1 vol. in-8.

La houille verte et les forces motrices du lac Saint-Point, par le commandant Allard, broch. in-4.

Contes franc-comtois, par Henri Bouchot, petit volume in-12, a été remis par le comité Bouchot à l'Académie, qui a participé à la souscription pour l'érection d'un monument à la mémoire de son ancien associé correspondant.

L'Académie approuve le programme des prix à décerner en 1908 et 1909. Ce programme sera publié dans le bulletin du troisième trimestre 1907, et il sera suivi d'une note rappelant qu'en vertu de la décision de l'Académie du 30 janvier 1901, les lau-

réats qui publieront leurs travaux ne pourront y faire figurer la mention : « Couronné par l'Académie » que s'ils ont obtenu l'intégralité du prix.

M. Tavernier demande à l'Académie de s'associer à la pétition que le journal *les Gaudes* adresse à la municipalité pour obtenir le maintien de la source située au nord du pont Saint-Pierre et l'établissement sur cette rive du Doubs de talus gazonnés analogues à ceux qui bordent la promenade Micaud. L'Académie décide d'appuyer la démarche qui est faite auprès de la municipalité en vue de donner au jardin projeté l'aspect riant et agréable de la promenade Micaud.

M. Tavernier lit son rapport sur le concours de poésie. Conformément aux conclusions de la commission, le prix de poésie sera partagé entre l'auteur de la poésie *à Édouard Grenier,* et l'auteur de *la Ville d'Or* (légende).

M. le chanoine Rossignot donne lecture de son rapport sur le concours pour le prix Weiss. L'Académie décide de décerner le prix à l'auteur de l'*Étude sur les forêts de Franche-Comté,* et d'accorder une mention honorable à l'auteur de la monographie des *Verrières de Joux.*

M. Chipon lit son rapport sur le concours pour le prix Jean Petit (peinture). Conformément aux conclusions de la commission, le prix ne sera pas décerné cette année, mais l'Académie accorde à l'auteur de la toile n° 1, *Utinam,* une mention honorable et une médaille de 50 fr.

L'Académie fixe le programme de la séance publique du 27 juin.

Le vicomte de Truchis lit le compte rendu par M. Max Prinet de l'*Étude sur le testament au comté de Bourgogne, d'après les testaments de l'Officialité de Besançon* (1265-1500), par M. Fernand Guignard.

M. le docteur Ledoux lit la chronique du mois.

La séance est levée.

Le président,
H. Mairot.

Le secrétaire adjoint,
Vicomte A. de Truchis.

NOTICES

Notice sur M. Victor GUILLEMIN, membre résidant

Par M. Louis BAILLE, associé résidant

(Séance du 21 mars 1907)

Le 22 décembre dernier, notre président, M. Mairot, adressait, au nom de l'Académie, les suprêmes adieux à M. Victor Guillemin, rappelait tour à tour les œuvres du peintre, du critique d'art et du poète, avec l'accent d'une émotion que nous avons tous partagée. Nous perdions, en effet, un confrère qui portait dans son cœur, avec l'amour passionné du bien et du beau, un attachement profond pour notre province, et ses travaux consciencieux sont comme autant d'hommages qu'il a voulu lui rendre. Enfin nous n'oublions pas qu'il mourut en nous confiant le soin d'encourager en son nom les lauréats les plus méritants de nos concours Jean Petit, comme s'il eût voulu rendre la séparation, en quelque sorte, moins définitive.

Né à Besançon le 19 décembre 1831, M. Guillemin fut de bonne heure attiré vers la capitale par ses goûts très vifs pour les Beaux-Arts. Il y devint à la fois l'élève de Charpentier et de Corot, estimant qu'un artiste ne doit pas s'en tenir à l'étude d'un seul genre. Médaillé pour les nombreuses toiles qu'il envoya aux Expositions de province, il exposa successivement au Salon : *Les derniers moments d'un paysan* (Franche-Comté). — *La vieille devineresse*, 1857. — *Jeune baigneur*, 1859. — *Saint Sébastien secouru après son martyre.* — *Le retour d'une fille coupable.* — *La visite à la devineresse*, 1861. — *Correspondance furtive*, 1865. — *Tendresse filiale*, 1866. — *La fillette à la poupée.* — *Une jeune femme comtoise quittant ses parents pour suivre son mari*, 1870. — *Les petits oiseleurs*, aquarelle, 1876.

M. Guillemin a été secrétaire de la Société des Beaux-Arts de Besançon, de 1877 à 1880, membre de l'Association des artistes, fondée par le baron Taylor, de la Commission d'inventaire des richesses d'art de la France pour le département du Doubs, de la commission de surveillance de l'École des Beaux-arts et des Musées de peinture de Besançon, de la Société des Artistes fran-

çais à Paris, de la Société d'Émulation du Doubs depuis 1884; enfin, associé résidant de l'Académie de Besançon du 27 juillet 1893, il a été élu président de notre Société en novembre 1903.

Le Musée de Besançon s'enrichira, grâce à la générosité de notre confrère, de trois de ses principales œuvres. C'est un morceau parfait et d'une robuste construction que l'aquarelle des *Petits oiseleurs*, et les deux personnages qui occupent la scène se détachent par une belle qualité de lumière sur un fond d'intérieur habilement traité.

Saint Sébastien secouru après son martyre est une sévère composition d'un beau style : la souplesse du mouvement du saint est remarquable ; la lumière, heureusement distribuée, met en pleine valeur les personnages et, entre tous, la femme à genoux, vue de profil, est d'une grande allure.

Enfin, dans le drame, *Les derniers moments d'un paysan* (Franche-Comté), scène calme et touchante, il a su, en leur conservant leur physionomie personnelle, faire concourir à l'émotion d'ensemble chacun des personnages qui entourent le lit du moribond. La vieille femme, assise à son chevet, est traitée avec une vigueur saisissante ; elle est vraiment, dans son accoutrement, dans la sévère dignité de son attitude et de ses traits, la paysanne de chez nous. A ses pieds, un jeune enfant, pour la consoler, esquisse un geste caressant, plein d'imprévu et de naturel.

Dans le portrait, il s'affirmera avec les plus personnels de ses dons d'observation et de sincérité. Un de ses beaux portraits est celui de Mme Guillemin : la tête est d'une construction souple et vigoureuse; l'harmonie générale, des plus agréables, composée des roses et des gris de la toilette sur un fond de paysage habilement sacrifié.

M. Guillemin a fait une œuvre d'art délicate en représentant le profil de son père, à la physionomie fine et expressive qu'il a rendue avec une sûreté de touche et une sobriété de moyens qui dénotent un grand savoir.

Et des nombreuses toiles qu'il faudrait encore citer, retenons aussi *L'enfant à la poupée*, d'un mouvement simple et naïf; la main est d'un dessin parfait, les étoffes blanches et bleues d'un agréable ton et d'une exécution large et juste.

Notre confrère a eu enfin la bonne pensée de nous laisser son portrait à lui où il a su, avec une vigoureuse souplesse, nous rendre sensible son expression d'accueillante bienveillance et de fine bonhomie.

On peut admirer sans réserve le *Paysage à Sorans*, d'une peinture puissante, d'une tonalité riche et savoureuse, comme aussi ces nombreuses petites études enlevées d'après nature avec une fougue, une maîtrise qui semblent en élargir le cadre.

En somme, l'heureux choix du sujet, la simplicité de l'ordonnance, une exécution consciencieuse, tout à la fois large et expressive, telles sont les qualités qui ressortent de l'œuvre artistique de Victor Guillemin. Certes, il ne cherche pas à attirer l'œil par les imprévus bizarres des « maniéristes à la mode », pour employer une expression qui lui était chère.

Pour nous, il s'est élevé plus haut, et sous les dehors austères et sobres de sa peinture, nous découvrons un culte profond et réfléchi de l'art par où il nous retient et nous instruit.

Si pourtant l'excès même d'une trop grande conscience l'entraîna dans certains cas à perdre la fraîcheur de l'impression qu'il a ressentie devant la nature, ce fut, on ne peut le nier, un artiste qui savait mieux que bien d'autres ce qu'il voulait et pourquoi il le voulait ainsi.

En 1860, M. Guillemin, sans abandonner pour autant la peinture, abordait la critique d'art qu'il traita jusqu'à son dernier jour avec une compétence, une autorité incontestable; et, la première fois qu'il prit la parole devant vous, ce fut à déterminer ce que devait être cette critique « pour profiter également au public et aux artistes » qu'il appliqua son esprit judicieux, ses rares qualités d'érudit. L'impression qui se dégage de son discours très documenté, c'est que ses préférences vont surtout aux critiques émanant des artistes eux-mêmes.

Tout d'abord, ne serait-on pas tenté de faire quelques réserves à ce sujet, de raisonner un peu, si vous voulez, comme les officiers qui prétendent que l'élément civil fournit nos meilleurs ministres de la guerre ? Quelle impartialité, en effet, quel sang-froid peut-on bien attendre d'un artiste qui prend la plume pour apprécier chez les autres des tendances qui ne sont pas les siennes ? Saura-t-il mesurer ses éloges aux conceptions d'art en tout conformes à son propre tempérament ? Enfin, manquant du recul nécessaire, ne risque-t-il pas d'exagérer leurs défauts ou leurs qualités, quand il juge ses contemporains ?

A vrai dire, et c'est ce qui donne la mesure de son esprit pondéré et de la probité de son caractère, M. Guillemin ne semble même pas soupçonner ces objections. Mais, comme pour nous rassurer à ce sujet, il sait fort bien choisir ses exemples, et quand nous avons lu, avec lui, les belles pages de Delacroix, de

Guillaume et de Fromentin, nous comprenons la haute idée que notre confrère se faisait du critique d'art, vraiment digne de ce nom. Car, découvrant à chaque ligne le souci de la sincérité, la marque des sentiments les plus nobles, nous restons convaincus qu'ils ont, à n'en pas douter, la grande préoccupation de ne jamais verser dans le parti pris et l'injustice. Pour nous fournir lui-même un dernier argument, notre confrère suivra dans tous ses travaux la règle qu'il énonçait en terminant son discours. « Il oubliera son propre tempérament afin de s'identifier avec le tempérament de l'artiste soumis à son jugement. »

Aussi, nous n'avons qu'à nous féliciter, dans ces conditions, de voir un peintre, connaissant, par la pratique même, les ressources matérielles de son métier, mettre en heureux équilibre sa sensibilité esthétique et sa solide érudition, fruit de longues visites aux bibliothèques et aux musées, non seulement de France, mais d'Italie.

S'il ne prononçait qu'avec un religieux respect le nom des maîtres de tous les pays, c'est un culte qu'il professait pour les artistes qui sont l'honneur de notre province.

En quels termes particulièrement touchants ne nous parle-t-il pas de cet humble fils d'un ouvrier couvreur, né dans notre Palais Granvelle : il nous le représente, dans son enfance, interrompant ses jeux, pour observer sur les arcades de cet édifice les médaillons qui s'y trouvaient alors sculptés, y prendre, peut-être bien, le germe de sa vocation artistique. Au milieu de cette cour, une statue se dresse aujourd'hui pour proclamer bien haut les rares mérites de cette âme si bien douée, pour dire aussi l'amertume des derniers jours de cette belle existence qui se termine sur un émouvant geste de pardon. Comme il oublia les injustices, le maître Jean Petit sut, avec générosité, se souvenir des encouragements que votre Compagnie s'enorgueillit, à juste titre, de lui avoir un jour donnés; et c'est ainsi que votre pensionnaire Suard devint un de vos insignes bienfaiteurs.

Il est à remarquer que notre confrère procède toujours avec méthode pour nous rendre la physionomie exacte des artistes qu'il veut faire revivre à nos yeux. Il analyse d'abord leurs œuvres, puis, élargissant son cadre, il les place en face de leurs contemporains ; et cette étude ainsi comprise est des plus instructives. Parfois, quand il est question de Gérôme, les nombreuses citations qu'il fournit viennent à se contredire au point que nous en sommes à nous demander quel doit être notre jugement définitif. A ce moment précis, l'auteur intervient per-

sonnellement pour jouer, en quelque sorte, le rôle d'arbitre, et détermine notre conviction avec une sûreté de coup d'œil et une maîtrise de jugement qui s'imposent. Après avoir parlé du dessinateur consciencieux et correct, du lettré spirituel qu'était Gérôme, notre confrère ajoute : « Il n'a point, il est vrai, les séductions du coloriste, ses œuvres ne ressemblent point aux productions des maniéristes à la mode, mais elles ont un cachet d'observation convaincue, de réflexion durable. Il a la logique de la composition, la science et le sentiment du beau, la séduction de l'intelligence. Ces qualités ne s'accommoderaient guère de la furie de la brosse, des licences du pinceau. »

S'agit-il de Machard? Il nous fait admirer son prix de Rome, remarquable entre tous, la belle allure d'Orphée, d'une harmonie si bien appropriée au héros qui tient la lyre. Il nous fait voir, dans les portraits du maître, la grâce exquise, l'arrangement plein de délicatesse et d'imprévu qui en font le charme. Enfin, faisant allusion à la distinction parfaite qui se dégage de la personne même de notre compatriote et que ses œuvres reflètent, il en éclaire, d'un mot, le trait qui le caractérise en prononçant le nom de Van Dyck.

Les quelques pages consacrées par M. Guillemin au peintre Perron nous font éprouver une vraie sympathie pour cet artiste qui fut trop timide et trop modeste pour obtenir les succès que lui valait un véritable talent. Du talent, certes, il en avait, et M. Guillemin nous en fournit des preuves : j'en retiens une, et qui a bien son prix. Perron eut un jour la rare bonne fortune de mériter les compliments de Courbet lui-même. Jules Breton nous en donnait, il y a quelques années, dans la *Revue des Deux Mondes*, l'expression avec une variante des plus savoureuses. « C'est moi, disait le maître réaliste, et le petit Perron que je peins le mieux de tout Paris. » La phrase commençait par un mouvement généreux, mais l'amour-propre du peintre d'Ornans se cabre, et son orgueil reprend bien vite le dessus, assez tôt pour empêcher l'accord du verbe avec ses deux sujets, si bien que, finalement, Courbet reste seul à peindre le mieux de tout Paris.

« C'est tout à fait la miniature d'Angelico de Fiesole, une âme incomparablement pure, bonne, simple, et une foi de grand saint. » Lacordaire s'exprime ainsi en parlant de notre compatriote Hyacinthe Besson : ils s'étaient rencontrés pour la première fois à Rome où ils devaient prendre tous deux l'habit des Frères Prêcheurs. Sans négliger le religieux, M. Guillemin ana-

lyse les œuvres du peintre qui décore Saint-Sixte, notamment, de fresques dans lesquelles Flandrin trouvera « une simplicité et une sobriété éloquente qui rappellent les maîtres ». On pourrait justement le comparer à Fra Angelico, et dire aussi, comme Huysmans du divin artiste de Fiesole, « qu'il n'ouvrait les yeux fermés par la prière que pour peindre », si ce n'était l'activité prodigieuse de sa vie, en contradiction, il est vrai, avec l'extrême douceur de son caractère; terrassé par la fièvre, il mourut supérieur des Dominicains, à Mossoul, à peine âgé de quarante-six ans.

Ferdinand Gaillard a trouvé dans notre savant confrère un juge digne de parler avec conscience et autorité de son talent si personnel : tour à tour souple et troublant dans les *Pèlerins d'Emmaüs* de Rembrandt, ferme, incisif dans le *Condottiere* d'Antonello de Messine, enfin, précis, caressant et léger dans la *Vierge* de Botticelli. En même temps, M. Guillemin sut rappeler à bien des Franc-Comtois qui l'ignoraient, que ce graveur, dont la France restera fière, aimait à se dire notre compatriote.

Emile Vernier nous donne un exemple peu commun de persévérance et de courage. Grâce à sa bonne humeur, à l'entrain de son heureux caractère, il surmonte vaillamment les difficultés de ses pénibles débuts : il lui faut passer par les travaux les plus ingrats avant qu'il puisse interpréter, et avec le même bonheur, les œuvres les plus variées, Courbet et Corot; Henner et Bonnat. Arrivé ainsi au premier rang des lithographes de son temps, Vernier n'hésite pas : il recommence, pour ainsi dire, sa vie, et fournit une nouvelle carrière dans laquelle il remportera encore les plus hautes récompenses, cette fois, la palette à la main. M. Guillemin observe très justement qu'étant surtout harmoniste, Vernier fit bien de chercher ses inspirations sur les côtes normandes dont les tonalités grises et perlées convenaient mieux à son tempérament. Il le défend ainsi du reproche qu'on lui a souvent adressé d'abandonner son pays : il ne l'oubliait certes pas. C'est de Cordoue qu'il écrit : « Sa mosquée est une merveille, il y a surtout une cour grande comme *Granvelle*, qui est remplie d'orangers gros comme les arbres de *Chamars*. »

Notre confrère se permet de quitter notre province, et c'est pour étudier l'École anglaise, inspiré, comme il le dit, par les Hogarth, les Lawrence, les Turner et les Constable de notre musée Jean Gigoux.

Enfin, l'admiration et la sympathie que lui inspirait son maître Corot nous ont valu des pages vraiment délicieuses : que de

traits charmants ne cite-t-il pas de ce cœur délicat et généreux s'il en fut! « Je peins comme je respire », a dit le plus poète de nos paysagistes qu'on a souvent comparé à notre grand fabuliste français. Et, de fait, ne l'appelle-t-on pas familièrement « le père Corot », avec l'accent qu'on met à dire « le bon Lafontaine? »

Nous n'avons pas à nous étonner que notre confrère ait si bien pris contact avec cet artiste tout d'impressions et de sentiments quand nous le voyons chercher avec bonheur, dans la poésie, une traduction nouvelle des émotions de son âme d'artiste.

C'était, vous le savez, un juge des plus éclairés pour nos concours en cette matière, étant plus que tout autre averti sur les tendances de nos différentes écoles littéraires.

Mais quand nous pensons à la douceur, à l'affabilité de M. Guillemin, ses œuvres poétiques ne sont pas sans nous surprendre : leurs vers élégants, où chaque mot porte une pensée, une image, laissent une impression de tristesse et de profond découragement. Un jour, ces accents auront quelque chose de singulièrement déchirant, et nous comprendrons : il perdit une fille bien digne d'apprécier ce qu'il y avait d'élevé et d'attrayant dans les travaux de son père. Il la suivit de près dans la tombe.

Malgré tout, il y a quelques mois à peine, sentant ses forces l'abandonner pour toujours, il a pu répéter avec son maître de prédilection Corot, soutenu comme lui par les espérances de l'au delà : « En vérité, si mon heure est venue, je n'aurai pas à me plaindre. Depuis cinquante-trois ans, je fais de la peinture; j'ai donc été tout entier à ce que j'aimais le plus au monde, je n'ai jamais souffert de la pauvreté, j'ai eu de bons parents, d'excellents amis, je n'ai qu'à remercier Dieu. »

Notice sur M. Louis MERCIER, membre honoraire

Par M. Eugène TAVERNIER, associé résidant

(Séance du 21 mars 1907)

MESSIEURS,

En parcourant récemment une revue qui analysait un nouveau livre de M. Paulhan, le *Mensonge de l'art*, j'y trouvai le passage suivant :

« L'art, dit l'auteur, a pour point de départ une tendance com-

primée, arrêtée, qui se satisfait par une simulation créant un monde fictif conforme à ses désirs. »

Nous voilà loin de la théorie de Taine sur l'influence du milieu, mais comme cette définition s'applique bien au talent de Louis Mercier ! Elle explique l'éclatant contraste entre la vie humble et pauvre de l'homme et l'œuvre du poète faite de légendes dramatiques, somptueuses et naïves, et d'idylles ravissantes de joliesse et de fraîcheur. Né en février 1839, de modestes ouvriers, Louis Mercier s'était créé d'autres horizons que l'atelier paternel, en demandant à la lecture des visions grandioses, car il savait choisir et les poètes l'attiraient, Victor Hugo tout le premier, comme il est bien naturel et comme le prouvent quelques imitations de ses débuts. Mais le fantastique des ballades dut surtout le ravir.

S'isolant du milieu un peu sceptique de l'atelier d'horlogerie où il travaillait, c'est au charme des légendes franc-comtoises qu'il demanda le « monde fictif conforme à ses désirs. » Ainsi, il consacrait son talent à la Franche-Comté, que son ambition était de célébrer et de faire aimer, tout en se laissant entraîner par son imagination éprise d'extraordinaire.

Un autre poète franc-comtois, M. Alexandre de Saint-Juan, avait écrit déjà des légendes. Louis Mercier ne fut pas inférieur à son devancier. Il semble même qu'il ait mis à la fois plus de nuances dans le fantastique et dans le récit une humanité plus proche de nous.

Ces légendes, il les envoya à l'Académie de Besançon, qui, depuis longtemps, a ce geste élégant de donner un brin de laurier d'or aux poètes, chevaliers de l'idéal et de la beauté. En 1866, 1867, 1868 et 1869, MM. le vicomte Chifflet, Adrien Beuque, comte Ch. de Vaulchier, l'abbé Pioche, encourageaient d'appréciations flatteuses l'auteur de ces pièces : Les *Dames du Jura*, « ballade fantastique, très gracieuse féerie, revêtue de la vraie couleur de ces sortes de productions » ; les *Bords du Doubs ; Eve de Côte-brune* ou le Chanteur noir, « légende d'un goût suave et pur, d'une élégante et fraîche poésie ; tantôt d'un style ferme, coloré, sombre et terrible, qui conviennent parfaitement aux poèmes légendaires ; » les *Monts Jura*, « écrits avec grâce, avec facilité, avec abondance » ; *Iseult de Joux*, « où les figures sont dessinées d'une main ferme », le *Chevalier de Vaudrey*, *Notre-Dame des Buis*, etc.

Dans ces appréciations qui se confirment l'une l'autre, on remarque les éloges donnés au style souple, gracieux, énergi-

que, qui revêt toutes les couleurs et toutes les formes et se plie aux inflexions les plus variées.

Comment cet ouvrier, sorti à douze ans de l'école des Frères, avait-il acquis ce style personnel et coloré ? C'est qu'il lisait les maîtres et surtout Théophile Gautier, qui lui apprit le culte de la forme. C'est aussi qu'il préservait ses écrits de tout ce qui, dans le vocabulaire poétique, donne une couleur fanée et surannée aux plus belles pensées. Son verre n'était pas grand, mais il voulait que ce verre, dans lequel il buvait, fût taillé, ciselé, orné avec grâce et avec charme.

Un des privilèges des poètes est de se forger des félicités inouïes avec les plus minces incidents. La mode était, sous le second Empire, d'envoyer des poésies avec dédicace au « père qui était là-bas, dans l'île. » Louis Mercier n'y manqua pas. Il fit parvenir à Victor Hugo la légende d'Eve de Côtebrune, enlevée le jour même de son mariage par Satan qui, sous la forme d'un trouvère élégant et fatal, a su capter le cœur et l'esprit de la châtelaine par ses chants étranges. Le grand poète accueillait tous les hommages et ne manquait jamais d'y répondre. Pensez à l'ivresse de ses disciples ! la tête auréolée de gloire s'était penchée sur leurs manuscrits ! et la plume qui écrivait la *Légende des siècles* traçait à leur adresse des phrases grandiloquentes, comme celle-ci : « Courage, jeune esprit, disait Victor Hugo ; et maintenant tournez-vous vers les sombres légendes du présent ; là aussi il y a un Prince des Ténèbres ! »

Dans un style moins imagé, M. l'abbé Pioche conseillait aussi à Louis Mercier d'ouvrir une plus large carrière à son génie poétique et de transporter ses qualités dans d'autres genres que les légendes.

Et cependant, on est bien obligé de convenir que la légende a quelque chose d'éternellement vrai ; remplacez le diable trouvère par un tsigane, et Eve de Côtebrune par une princesse belge ou une comtesse autrichienne, et le conte fantastique d'autrefois devient une page de la vie contemporaine !....

Du reste, l'année terrible arrivait ; plus sûrement que tous les conseils, elle allait suspendre les contes bleus et faire s'évanouir devant ses réalités sinistres les imaginations les plus noires.

Ces temps troublés devaient transformer en chanteurs patriotes les poètes jusque-là les plus indifférents et les plus enfermés dans leur tour d'ivoire.

Ils inspirèrent à Louis Mercier une page sobre et énergique,

la *Retraite de l'armée de l'Est*, que l'Académie de Besançon couronna en 1873 en même temps qu'une ode de M. Pierre Mieusset.

Mais la trompette héroïque n'était pas l'instrument du poète dont nous parlons aujourd'hui. Il la laissa à son confrère, qui devait en tirer de fort nobles accents, et revint à ses pipeaux champêtres.

Car c'est maintenant au genre de l'idylle que va se consacrer Louis Mercier. Cette idylle, le poète la veut teintée des couleurs franc-comtoises et de ce réalisme aimable et un peu conventionnel que l'on trouve chez George Sand et André Theuriet.

C'est la Franche-Comté, ses paysages, ses mœurs, qu'il exaltera dans ses vers frais et souples, mais il en verra surtout les côtés gracieux et pittoresques; par un effet de ce dédoublement déjà signalé, il prendra les transformations les plus diverses; il chantera son village de Beure, bien qu'il soit de la rue du Collège, ses amours ensoleillées avec Rose, Lise ou Claudine, qui sont en même temps des villageoises ou des fées; ou, bien qu'il n'ait jamais quitté Besançon, les nostalgies du poète perdu dans Paris en songeant à son pays natal.

Puis ce sont parfois des tableaux rustiques tracés avec un brio et une sûreté de touche qui font penser à des aquarelles, titre qu'il avait d'ailleurs donné à un de ses recueils.

On ne peut guère analyser ces pièces chatoyantes et gracieuses, et le meilleur moyen de faire connaître ce poète, comme tous les autres, est encore de citer de ses vers. Mais vous avez tous lu ce petit volume, *Au Pays comtois*, édité en 1884 par l'imprimerie du journal *les Gaudes* auquel, pendant de longues annés, Louis Mercier collabora.

Il est bon toutefois de vous faire entendre le bruit de *la Source* :

Petite source bien-aimée,
Humide opale de nos bois,
Sous ton odorante ramée,
En ton charme, je te revois.

. . . .

Je retrouve ton onde pure
Avec ton incessant murmure,
Ton frémissement de roseaux,
Ton ombre calme et tes oiseaux.

Ces chants de merles, de linottes,
S'égrenant en joyeuses notes
De ton feuillage aérien,
Oh ! va, je les reconnais bien !

Rasant de son aile de tulle
Tes joncs, la svelte libellule,
En sa valse aux fantasques tours,
Comme un sylphe danse toujours.

Dans l'obscur fouillis de tes aulnes,
Les nymphéas, les iris jaunes,
Comme autrefois dressent encor
Leurs casques empanachés d'or.

Les voilà tes menthes sauvages
Partout embaumant tes rivages,
Et ton ourlet de vert plantin
Où rit un rayon du matin.

Voilà tes mousses satinées
Pleines de folles graminées,
Et dans le creux des rocs blottis
Tes célestes myosotis.

. . . .

Petite source bien-aimée,
Sous ton odorante ramée
Je veux rêver, rêver longtemps,
En évoquant tout mon printemps !

Et saignant de plus d'une épreuve,
Tandis qu'à ton flot je m'abreuve
Et que sous ton cristal béni
Mon front s'éclaire rajeuni,

Autour de moi je crois entendre
Les mille bruits de la forêt
Me murmurer, berceuse tendre :
« Nous savions bien qu'il reviendrait ! »

Il faudrait aussi vous montrer cette féerie de lumière, de couleurs et de parfums, les *Fleurs de la Saint-Georges*, dont voici quelques strophes :

Tout est chansons, rayons, aromes :
Le gentil printemps à foison
Orne les champs, les bois, les chaumes
D'une splendide floraison.

Oh ! l'indicible matinée !
Les fleurs, les fleurs, partout les fleurs
Diaprent l'herbe satinée :
Fleurs sans nom aux mille couleurs.

Campanules en girandoles,
Thyrse des lilas irisés,
Que saccagent les farandoles
Des bourdons de parfums grisés.

En fête même sont les landes;
Et si les bois sont encor roux,
La pervenche étend ses guirlandes
Et moins moroses sont les houx.

L'épine noire a son hermine,
Le coudrier ses chatons verts,
Et les prés, que l'aube illumine,
De sainfoins roses sont couverts.

En gerbes d'or, la giroflée
Jaillit des fentes du vieux mur ;
De chaque pierre descellée
S'élancent les iris d'azur....

Narcisses blonds et primevères,
Myosotis aux yeux si doux,
Fleurettes chères aux trouvères,
Joyaux d'avril, salut à vous !

N'est-ce pas un don précieux de voir avec ce relief les mille beautés de la nature, et le poète qui les possède n'est-il pas riche de sensations et de sentiments exquis?

Sans doute, il ne faut pas demander au poète Louis Mercier des idées profondes et des œuvres d'une large envergure; c'est un descriptif, mais il voit tout à travers un prisme enchanté, qui lui cache les laideurs et enjolive encore les beautés champêtres que tout le monde peut saisir. Et plusieurs de ses pièces seraient dignes, à ce titre, de figurer dans les anthologies. Ne pouvant voyager et faire applaudir ses œuvres dans toute la France, ainsi que d'autres poètes l'ont entrepris, il avait eu la coquetterie d'adresser ses gracieuses compositions franc-comtoises à toutes les Académies de province, à celle des Jeux Floraux de Toulouse notamment, qui en avaient apprécié le charme et lui en avaient donné de nombreux et précieux témoignages.

Un second recueil, les *Nostalgies*, paraissait en 1900 à l'imprimerie Cariage, avec une lettre-préface d'André Theuriet et des illustrations d'artistes franc-comtois, parmi lesquels notre confrère, M. Isenbart, dont le poète cite souvent le nom dans ses vers.

Ce fut encore un des bonheurs du poète pauvre d'être riche d'amitiés et entouré toute sa vie d'artistes, de musiciens, de poètes, dont l'enthousiasme le rajeunissait. Son « grenier » fut longtemps plein du bruit des rimes et des conversations à bâtons rompus où la gaieté et la fantaisie se donnaient libre carrière. Puis, peu à peu, le petit cénacle s'était dispersé; les uns ont disparu, quelques-uns sont restés fidèles à la poésie et l'un d'eux

publiait récemment un beau volume de vers franc-comtois, d'autres sont devenus fonctionnaires, notaires et même épiciers.

Louis Mercier avait été reçu dans vos rangs en l'année 1876. L'Académie de Besançon ne pouvait démentir plus spirituellement la légende qui la représente comme un corps fermé à tous ceux qui n'ont pas l'avantage de la naissance, du rang et de la fortune. Elle avait accueilli le poète-ouvrier parmi ses savants, ses historiens et ses artistes ; il en était justement fier et son titre lui donnait un certain prestige dans son entourage de tous les jours.

Les lettres, ces divines consolatrices, ont ainsi embelli la vie du modeste ouvrier et lui ont ouvert, par la satisfaction que l'art procure à l'esprit dans un monde imaginaire, des horizons merveilleux qui lui faisaient oublier ce que pouvait avoir parfois de triste et de dur la réalité.

Notice sur M. Charles DEROSNE, membre correspondant

Par M. Lieffroy, membre résidant

(Séance du 18 avril 1907)

M. Charles Derosne est mort à Ollans, le 24 février dernier, à l'âge de soixante-huit ans.

Il appartenait à notre Société au titre d'associé correspondant depuis le 7 juillet 1898:

Sa place était naturellement marquée au milieu de vous. En effet, la culture d'un esprit distingué, la sûreté cordiale de ses relations, le charme aimable d'un caractère bienveillant et ouvert, tout l'avait désigné aux suffrages des membres de l'Académie.

Après avoir fait de bonnes études classiques au collège Saint-François-Xavier de Besançon, il semblait que ses goûts, ses aptitudes, les tendances d'une imagination généreuse portée à la recherche d'un idéal le plus souvent insaisissable, ses relations de famille, devaient le porter à suivre de préférence une carrière artistique ou littéraire. Aussi, ce n'est pas sans surprise que les amis de sa jeunesse, après l'avoir perdu de vue pendant quelques années, l'ont retrouvé dans son âge mûr à la tête d'une industrie métallurgique dont son père s'était occupé. La facilité d'assimilation qu'il possédait lui permit de devenir sans peine, sans difficulté, j'allais dire sans regret, un maître de forges, un

vrai maître de forges de l'ancien temps, de la bonne époque où l'industriel, patriarcalement entouré de ses fidèles ouvriers comme d'une famille bien unie, ignorait les angoissantes déceptions et les amers découragements que l'on a connus depuis. D'un caractère éminemment sympathique, il avait su, là comme ailleurs, mériter l'estime de tous ceux qui l'approchaient et il marchait ainsi dans une vie d'honneur et de travail, entouré d'une atmosphère d'affection et de respect.

Les soucis du maître de forges n'avaient pas entravé chez Charles Derosne les élans d'une imagination toujours en éveil. Il s'était livré avec une certaine passion aux études philosophiques, croyant trouver dans la psychologie allemande, même dans les sombres élucubrations de Schopenhauer, la solution de problèmes difficiles à résoudre. Puis il s'adonna à l'apiculture.

Qui sait? Peut-être ce chercheur, qui avait toujours aimé et suivi les travailleurs, trouvait-il un bel exemple de labeur opiniâtre, de discipline aussi, en étudiant les mœurs d'un petit peuple soumis, par des lois mystérieuses, à une indiscutable autorité. Il fut longtemps président de la Société franc-comtoise d'apiculture qui, sous sa direction, rendit de véritables services à notre province.

Cette vie, qui semblait devoir être si heureuse, fut cruellement brisée par deux de ces événements qui témoignent de la fragilité et du néant du bonheur.

Il perdit, il y a quelques années, son fils, jeune homme dans lequel il se plaisait à voir le continuateur de son œuvre et des traditions de sa famille. Puis la mort frappa encore une de ses filles qu'il chérissait. A partir de cette dernière catastrophe, il ne quitta plus guère une solitude dans laquelle, loin du monde, il retrouvait au moins la consolation du souvenir.

Notice sur M. Just BECQUET, membre honoraire

Par M. Georges Girardot, associé correspondant

(Séance du 16 mai 1907)

Le 25 février de cette année est mort, à Paris, Just Becquet, « le sculpteur bisontin », comme il aimait à s'appeler lui-même. Il était né à Besançon le 12 juillet 1829; sa jeunesse se passa en cette ville, sans grands événements, croyons-nous, car il aimait peu à parler de lui-même. Il racontait un jour, à

un dîner comtois, que dans son enfance il enlevait le mastic aux fenêtres fraîchement restaurées, pour en faire de petits *bons-hommes;* le fait, en lui-même, n'a pas grand intérêt, cependant on peut se demander si le goût de la sculpture lui vint de là ou s'il était déjà poussé vers cet art par un penchant inné : cette seconde hypothèse me paraît préférable.

Jeune homme, il étudia le dessin à l'école de la ville, ainsi que le modelage qu'il continua chez les Franceschi avant d'aller avec eux à Paris dans l'atelier de *Monsieur Rude,* comme il disait avec son grasseyement et son fort accent du cru, maître de qui il garda toute sa vie un pieux et enthousiaste souvenir.

C'est au Salon de 1857 que, pour la première fois, on parla de lui : il exposait alors un Faune dont le réalisme hardi lui valut, en même temps que force éloges, des critiques acerbes.

On le voit ensuite exposer : en 1859, un saint Sébastien; en 1861, une statue allégorique du Doubs, celle qui est placée actuellement à la promenade Granvelle; en 1867, une statue de Proudhon; en 1869, un Vendangeur. Il avait alors trente-cinq ans et commençait à être remarqué, ainsi que l'indique la médaille qu'il obtint cette année-là, et comme à cette époque il n'y avait qu'une seule classe de médailles, cette récompense, qui lui est renouvelée en 1870 au Salon suivant, était des plus importantes.

Il avait déjà alors pour adoucir la tristesse et les découragements du métier une amie qui ne l'abandonna jamais : la Musique. Becquet était un passionné de musique; excellent violoncelliste, il consacrait à l'étude de cet art tout le temps qu'il pouvait dérober à la sculpture. Beethoven était son idole. Le talent qu'il avait acquis sur le violoncelle lui permit du reste d'augmenter un peu la pension que lui envoyait son père, en jouant dans certains concerts où il connut Sivori, le virtuose renommé qui, durant de nombreuses années, fit de la musique avec lui. Il était de plus musicien du Théâtre-Français, où il pouvait en même temps goûter les chefs-d'œuvre du théâtre classique. C'est sans doute de là que lui vint sa ferveur pour Shakespeare et Molière : « On trouve tout dans Molière », disait-il volontiers.

En 1877, il obtint au Salon une médaille de première classe avec le marbre de son *Ismaël,* une de ses plus belles œuvres, tant par l'harmonie de la ligne, la beauté du mouvement, la juste pondération des volumes, que par la sage perfection des modelés. L'État en fit l'acquisition et plaça cette statue au Musée du Luxembourg, où elle est encore.

En 1878, il obtint à l'Exposition universelle une deuxième médaille et la croix de chevalier de la Légion d'honneur; en même temps, il exposait au Salon *Joseph arrivant en Égypte.*

Les Salons se succèdent; Becquet n'en manque pas un. Il serait peut-être bien long de citer toutes les œuvres qu'y exposa notre compatriote; je me bornerai à rappeler les principales.

En 1880, nous y voyons la statue en bronze du colonel *Denfert-Rochereau*, actuellement à Montbéliard.

En 1884, le marbre de son *Saint Sébastien* dont le plâtre, exposé, je crois, en 1859, est dans la crypte de l'église de Saint-Ferjeux, œuvre remarquable par l'expression générale de la statue et la science anatomique de sa musculature. Acheté par l'État, il fut placé au Musée du Luxembourg, où il est resté.

En 1886, *l'Apologie de la vigne française*, statue de marbre de belle qualité; elle fut également achetée par l'État, placée au Luxembourg, et orne maintenant un des points du jardin des Tuileries.

En 1887, *Un Christ sur la croix*, bronze actuellement au Musée de Saint-Brieuc, et une fort jolie étude de *lion* également en bronze.

En 1888, le buste de *Rude*, plâtre dont le marbre, commandé par l'État, fut placé au Musée du Louvre dans la galerie des portraits des maîtres.

En 1889, à l'Exposition universelle, il obtint une médaille d'argent, tandis qu'il exposait au Salon de cette année : *Sœur Marthe*, buste plâtre dont le bronze devait aller décorer la façade de l'hôpital Saint-Jacques à Besançon; puis un *Judas*, plâtre resté dans son atelier : à ceux qui s'étonnaient des traits repoussants de cette figure, il répondait qu'il avait voulu ainsi montrer l'horreur que devaient inspirer les renégats.

En 1891, le marbre du buste de Rude, fort beau, son meilleur buste certainement.

En 1893, *La voix du violoncelle*, marbre remarquable.

En 1895, le buste en marbre de *Mgr Ducellier*, archevêque de Besançon.

En 1896, un fort beau *Christ au tombeau*, plâtre teinté, et son fameux *Faune jouant avec une panthère*, statue en bronze qui lui valut maints éloges de maîtres incontestés. Ce groupe est aujourd'hui dans le jardin du Musée Galiera.

En 1897, *La Numismatique*, statue de marbre pour la Bibliothèque nationale, représentée non sous l'aspect sévère de la science, mais sous les traits gracieux d'une déesse.

En 1898, un très beau portrait, buste de marbre de *M. Himly*,

doyen de la Faculté des lettres. Cette même année, il obtint la rosette d'officier de la Légion d'honneur que le força à demander notre compatriote A. Rambaud, alors ministre de l'instruction publique : je dis força, car Becquet avait une telle horreur de se mettre en avant, que jamais il n'aurait consenti, *proprio motu*, à faire les démarches actuellement nécessaires pour obtenir les décorations.

En 1900, en même temps qu'il expose au Salon : *la Vierge de Saint-Ferjeux*, ses envois à l'Exposition universelle lui valent une médaille d'or.

En 1901, *L'Abîme*, statue de marbre gris d'un aspect imposant. Jamais il n'avait poussé si loin la science de l'anatomie. On lui reproche cependant de la lourdeur, et bien que de nombreuses voix lui fussent données pour la médaille d'honneur, il ne l'obtint pas cette année-là.

En 1902, il expose le marbre de *l'Apothéose de Victor Hugo*, commandé par la ville de Besançon. Cette œuvre fut très discutée : le Comité nommé pour l'érection de cette statue, ainsi que plusieurs personnes très compétentes, avaient fait l'objection que représenter un de nos contemporains à demi nu, pouvait paraître étrange ; Becquet fit valoir pour raison qu'il voulait représenter le poète comme dans une apothéose, ainsi qu'un demi-dieu, la draperie découvrant la beauté des formes d'un corps digne de l'Olympe. Le Comité, à sa louange, respecta l'idée de l'artiste. Becquet n'eut pas le même succès avec un certain chapelain de notre département qui, lui ayant commandé une Vierge semblable à un modèle donné, modèle plus que médiocre, fort des termes de sa commande, força le maître, qui avait voulu donner à son œuvre un certain cachet artistique, à des retouches très malheureuses, et se trouvait très fier d'avoir fait capituler ce pauvre Becquet qui, pour avoir une œuvre de plus dans sa chère province, passa sur cette rancœur.

En 1903, un buste de terre cuite de *saint Ferréol*.

En 1904, deux très belles œuvres, *Un Christ au tombeau*, qui lui valut cette fois la médaille d'honneur : la plus belle récompense qu'un artiste puisse désirer, puisqu'elle lui est décernée par ses égaux et ses propres concurrents. Cette œuvre est d'un beau caractère : Je l'ai fait plus grand que nature, disait-il, parce que l'Homme-Dieu doit être symbolisé par un être hors des proportions naturelles. Puis un *Joseph en Égypte*, qui fut placé au Musée du Luxembourg, où l'on peut admirer et l'étrangeté de son regard et sa belle simplicité de formes.

En 1905, *Samson vainqueur du lion*, avec de beaux modelés anatomiques. L'État en fit l'acquisition.

En 1906, son dernier Salon, hélas ! *Jean Misère à la porte du mauvais riche*, statue de marbre, et le portrait symbolique de *Me Bartholo*, buste terre cuite (1).

Mais là ne se borne pas l'œuvre de Becquet ; travailleur acharné, pendant plus de cinquante ans il produisit. Aussi peut-on citer parmi ses travaux les plus connus non exposés aux Salons : *Un Faune* au Musée de Tours ; à Annecy, *l'ingénieur Sommelier ; Victor Cousin*, buste en marbre à l'école normale supérieure ; à l'Hôtel de ville de Paris, *La Bruyère* et le groupe *des Beaux-Arts*. Enfin, à Besançon, au musée, le plâtre de *l'Apothéose de la vigne*, *le Faune à la panthère*, un buste de marbre, *Vieille femme comtoise;* à la cathédrale, un buste de *saint Jean;* sur la fontaine des Chaprais, une *Flore*, jolie statuette stylite ; au Casino, *la Danse;* à Saint-Ferjeux, de belles figures au tympan et à la façade de la basilique. Ce qu'il laisse encore de choses inachevées, de maquettes, de projets, etc., est considérable.

Pourquoi donc Just Becquet, avec tout ce que je viens de rappeler, n'a-t-il pas une renommée plus considérable et en France et à Besançon ? C'est que Becquet était un timide et un modeste qu'aucune âpreté au gain ne poussait. Il n'était pas de ceux pour qui une longue patience à siéger dans les antichambres des puissants du jour tient lieu de talent, il avait horreur de la quemanderie et de la politique. Son caractère bienveillant et bon lui attira la sympathie de ses collègues qui le nommèrent membre du jury de la sculpture et l'appelèrent à faire partie du comité de la Société des Artistes français.

L'École ultra-moderne, toute aux grandes masses, aux grands méplats brutalement accusés, à l'inachevé de l'exécution, dédaignait Becquet, ce poète de la forme nue, cet amoureux des doux modelés, qui ne craignait pas de travailler lui-même ses marbres des mois entiers, car il laissait peu à faire aux praticiens, pour arriver à rendre cette souplesse des formes, un des caractères de sa sculpture. On peut reprocher à Becquet d'avoir même trop sacrifié à cette poésie de la forme sans tenir assez compte de l'harmonie de l'ensemble et de la composition de l'œuvre. A l'instar de son maître, il avait pris l'habitude, avant de commencer, de soigneusement mesurer les volumes dont il se proposait

---

(1) Au Salon de cette année on a placé *la Tunique de Nessus*, sa dernière œuvre inachevée.

de donner la sensation ; de là, dans ses productions comme dans celles de Rude, une solidité, une justesse et une vigueur remarquables dans les accents généraux de la forme, qualités qui malheureusement sur le tard tournèrent en lourdeur.

Mais cela dit, Becquet n'en est pas moins un très grand artiste, et si ses concitoyens ne l'apprécient peut-être pas à sa juste valeur, c'est faute sans doute d'avoir sous les yeux ses plus belles œuvres, et cette faute n'est imputable ni à l'artiste ni à l'État, mais bien à l'exiguïté du musée de la ville, qui ne permet pas d'exposer la quantité d'œuvres du maître restées dans leurs caisses.

Voici, en effet, la liste de ces œuvres que M. le conservateur du Musée a bien voulu me communiquer : 1° *Ismaël;* 2° *Une étude de vache ;* 3° *La Bruyère ;* 4° *Projet de la statue Denfert-Rochereau ;* 5° *La source d'Arcier ;* 6° *Étude de lion ;* 7° *Le buste d'Honoré Chapuis ;* 8° *Sœur Marthe ;* 9° *La Numismatique.* Ce sont là les épreuves en plâtre de presque toutes ses principales statues.

Cependant, s'il était peu connu du grand public, les artistes et tous ceux qui s'intéressent aux choses de l'art ne l'ignoraient pas, et l'Académie se l'attacha comme membre honoraire en 1878. Elle fit un choix des plus heureux en s'associant ainsi un des plus remarquables enfants de notre province. Nous devons être fiers de notre sculpteur bisontin, et reconnaissants pour tout l'amour qu'il portait à sa ville, ainsi qu'à tout ce qui était comtois. Pour avoir une de ses œuvres parmi nous, il se serait contenté du plus modeste des salaires, voire même de rentrer seulement dans ses déboursés. Combien il la trouvait belle, sa chère province : « Qu'allez-vous chercher ailleurs des sites, me disait-il un jour, comme je lui parlais voyages, vous n'en trouverez pas de plus beaux que chez nous. » Son talent est, du reste, dès maintenant incontesté ; c'est un grand artiste classé en belle place dans notre école de sculpture française, un maître dont Besançon peut tirer orgueil, et dont elle doit inscrire le nom à la première page de son livre d'or.

COMPTES RENDUS

Etude sur le testament au comté de Bourgogne, d'après les testaments de l'Officialité de Besançon (1265-1500), par M. Fernand Guignard.

Par M. Max Prinet, membre honoraire.

(Séance du 20 juin 1907)

Les testaments de l'Officialité de Besançon, qu'a publiés Ulysse Robert, viennent d'être étudiés au point de vue juridique par M. Guignard, dans une thèse soutenue, le 20 février dernier, devant la Faculté de droit de l'Université de Paris. L'ouvrage de notre jeune compatriote fait grand honneur à l'érudition franc-comtoise; il éclaire utilement une question générale intéressante, celle de savoir si le comté de Bourgogne doit être considéré comme un pays de droit écrit ou comme un pays de droit coutumier.

On sait que les Burgondes établis en Gaule respectèrent les institutions romaines. Non seulement ils ont laissé aux Gallo-Romains l'usage du droit théodosien, mais ils ont pris pour eux-mêmes quelques éléments de la législation romaine. Ainsi, dans la rédaction du code bourguignon destiné aux envahisseurs, le *Liber constitutionum*, il se trouve des dispositions relatives au testament, bien que les Burgondes soient arrivés en Gaule avec l'idée germanique du *nullum testamentum*.

La conquête de la Bourgogne par les Francs amena le triomphe des principes germaniques opposés au testament. Aux actes de dernière volonté, toujours révocables, se substitua la donation pure et simple, irrévocable. Sous l'influence de l'Église, les intérêts temporels cèdent la place, dans ces dispositions *mortis causa*, à des préoccupations d'ordre spirituel. La donation est considérée comme un acte de réparation. Du IXe au XIe siècle, ces libéralités s'adressent aux lieux saints, églises et monastères ; elles ont pour but de restituer des biens injustement enlevés ou, d'une façon générale, d'expier les fautes du donateur et de lui assurer le salut éternel.

…st vers la fin du XIe siècle que reparaît le testament, sous …nce des canonistes qui propageaient alors le droit de Jus-

tinien. Le testament restauré est surtout, comme la donation *pro anima* de l'âge précédent, un acte de libéralité pieuse. Tous ceux qui se sont conservés débutent par une invocation au Seigneur, expriment, dans un préambule parfois très développé, des sentiments de vive dévotion, la résignation à la mort, le désir de réparer ses fautes, la confiance dans la miséricorde divine et dans l'intercession des saints. Ils accordent des offrandes en rémunération des services religieux qui doivent suivre le décès, des aumônes au profit du curé de la paroisse. Ils règlent avec détails la sépulture et les funérailles, mélangeant de curieuse façon la vanité mondaine et l'humilité chrétienne. Le testateur ne manque pas de faire célébrer des messes pour le repos de son âme. Pour obtenir des prières, il fait des largesses aux châsses des saints, aux confréries, aux prêtres. En esprit de réparation et de charité, il gratifie de legs en argent et en nature les pauvres et les hôpitaux.

A côté de cet élément religieux, il y avait place, dans les testaments, pour le règlement des intérêts matériels. Mais, comme le remarque justement M. Guignard, il est rare de rencontrer des dispositions exclusivement profanes. Les legs sont faits aux parents, aux amis, aux serviteurs dans l'intention, souvent exprimée en termes formels, d'obtenir d'eux des prières ; l'institution même de l'héritier est déclarée caduque au cas où l'institué ne se conformerait pas aux prescriptions pieuses du testateur.

En raison de ce caractère religieux, le testament était soumis à la juridiction ecclésiastique de l'official. Au XIV[e] siècle, le souverain tente d'attirer à ses tribunaux les causes testamentaires; mais l'archevêque résiste et un accord intervient, en 1399, qui laisse aux particuliers la liberté de soumettre leurs dernières volontés à la juridiction qu'ils voudront choisir. Quel usage nos compatriotes du XV[e] siècle ont-ils fait de cette liberté? M. Guignard, qui n'a étudié que les testaments publiés à l'Officialité, ne peut nous renseigner avec précision sur ce point. Au XVI[e] siècle, les juridictions civiles l'emportent sur le tribunal de l'Officialité, mais elles ne le dépouillent pas entièrement de ses attributions relatives au testament Louis XIV devait trouver les juges ecclésiastiques encore nantis de la compétence en matière de succession.

Quant à la forme, les testaments franc-comtois des XIII[e], XIV[e] et XV[e] siècles que nous connaissons, se rapprochent des trois types modernes du testament sous seing privé, du testament mystique et du testament authentique. Deux formes alors en

usage sont ignorées du droit de notre temps : le codicille, et le testament conjoint de deux époux ou de deux proches parents.

L'authenticité de l'acte testamentaire et l'exécution des volontés du défunt étaient garanties par la publication. La procédure de cette publication se divisait en deux phases : la première comprenait l'ouverture et la lecture de l'acte ; la deuxième avait trait à l'option de l'héritier, à l'exécution testamentaire et à la réserve des droits des tiers.

L'exécution testamentaire avait pris, au moyen âge, la place et l'importance qu'avait l'institution d'héritier chez les Romains. L'exécuteur était d'abord le représentant du défunt, le continuateur de sa personne. Mais, peu à peu, ses pouvoirs diminuent jusqu'à ce qu'il devienne, à la fin du XIVe et au XVe siècle, un simple conseiller de l'héritier.

Je ne puis entrer, ici, dans le détail de toutes les dispositions de fond qu'étudie M. Guignard. Mais je dois signaler une particularité du droit franc-comtois relative à l'institution d'héritier. Le droit coutumier repose sur l'axiome : *Gignuntur hæredes, non scribuntur*, exprimé en d'autres termes par la formule : *Deus solus hæredes facere potest, non homo*. Ainsi, au duché de Bourgogne, il est interdit d'avantager par testament un de ses enfants plus que l'autre. En Franche-Comté, au contraire, à la seule condition de respecter les droits du légitimaire et du réservataire, le testateur reste maître de choisir, parmi ceux qui doivent lui succéder *ab intestat*, son héritier. Il a une liberté testamentaire aussi absolue que celle du *paterfamilias* romain.

Dans le fond et dans la forme des testaments franc-comtois, M. Guignard constate l'imitation du droit romain, du droit de Justinien. Les différences sont propres à une société féodale et chrétienne. C'est l'Église qui a tout réglé. Le testament, suivant la formule qu'emploie l'auteur pour conclure, « est, en somme, un instrument romain au service d'une âme chrétienne. »

UNE ACIÉRIE MODERNE

CONTRIBUTION DE LA SCIENCE A SON INSTALLATION ET A SON FONCTIONNEMENT

Par M. PICOT, ingénieur

ASSOCIÉ RÉSIDANT

(Séance du 21 mars 1907)

MESSIEURS,

Une compagnie comme la vôtre ne demeure indifférente à aucune des conquêtes de l'intelligence humaine. Elle ne dédaignera pas, je l'espère, d'accorder quelques instants d'attention à l'une des industries les plus intéressantes, à l'une de celles à qui la science a permis de faire le plus de progrès, celle de l'acier.

C'est en effet une aciérie moderne que je désirerais vous dépeindre à grands traits.

Dans cet examen rapide, prenant la fabrication au moment où toutes les matières sont rendues à l'usine, nous rencontrerons trois phases qui, tout naturellement, fourniront la division de ce travail :

1° Traitement du minerai au haut-fourneau, donnant la fonte;

2° Affinage de la fonte qui la transforme en lingots d'acier;

3° Conversion des lingots en produits marchands.

Vous connaissez tous le haut-fourneau pour avoir vu,

nombreux encore, les glorieux restes de l'industrie franc-comtoise. Ces souvenirs, toutefois, vous donneraient une idée plutôt inexacte de ce qu'est le haut-fourneau moderne. Ce dernier vous apparaîtrait sous la forme d'une robuste tour de quelque vingt-cinq mètres de haut, portée elle-même sur un piédestal de cinq mètres environ. En hémicycle par derrière sont groupés les appareils à air chaud, massives constructions dont le blindage métallique enferme des empilages de briques réfractaires.

De l'introduction de ces appareils, vieille d'un tiers de siècle environ, date une ère nouvelle pour la fabrication de la fonte. Jusque-là, l'air insufflé dans le fourneau atteignait péniblement la température de 300 à 350°, et non sans courir le risque de graves incidents ; le nouveau procédé permettait de maintenir sans la moindre difficulté, de dépasser même la température de 700°, et en même temps de forcer à volonté la pression du vent.

Du coup disparaissait un obstacle jusque-là insurmontable : il devenait possible d'augmenter à volonté la section du haut-fourneau, vis-à-vis des tuyères, et d'obtenir pour cet appareil des productions illimitées.... du moins en théorie.

Un mot d'explication serait peut-être nécessaire à ce sujet. Les tuyères, vous le savez, sont des ouvertures étroites qui, placées un peu au-dessus du niveau accessible à la fonte, servent à l'introduction du vent.

Vous avez peut-être vu fonctionner le petit chalumeau qui, actionné par le souffle du minéralogiste, lui permet de réaliser des effets, calorifiques et autres, si remarquables. Sur une toute petite échelle, il vous donne une idée assez exacte de l'action d'une tuyère ; dans cette dernière cependant, la zone très efficace a une longueur relativement faible, inférieure à un mètre. Avec le vent chauffé à 300° à peine, une bonne marche exigeait que le minerai traversât cette zone pour être économiquement converti

en fonte : donc vis-à-vis des tuyères, il fallait un diamètre tout au plus double de la longueur de cette zone, et quand pratiquement on admettait un maximum de 2m50, on allait au delà de ce qu'il était prudent d'oser.

Du jour où le vent a atteint la température de 700°, la transformation du minerai s'est opérée économiquement même en dehors de cette zone, et ainsi a été éliminée cette grave difficulté : difficulté telle qu'un métallurgiste russe, Raschette, avait préconisé, pour la tourner, l'emploi d'une section rectangulaire, le petit côté ayant au plus 2 mètres de long. Vous devinez les difficultés de construction et de chargement qui en résultaient.

Vous pensez bien, messieurs, que la science a dû intervenir pour réaliser l'installation dont je vous trace l'esquisse : tout cela demandait des matériaux, des méthodes de construction et de blindage spéciaux et perfectionnés ; vous devinez aussi les problèmes posés à la mécanique et à l'art du constructeur pour arriver à la manutention économique d'un tonnage colossal de matières premières et de produits (1).

Obligé de me borner, je vous parlerai seulement de l'intervention de la chimie pour fixer la composition des repas à fournir à ce monstrueux estomac.

Deux éléments sont indispensables : le minerai qui apportera le fer, et le combustible, coke ou anthracite, chargé de produire la réduction et l'effet calorifique nécessaires.

---

(1) Pour une production de 100 tonnes par 24 heures et avec du minerai à 40 °/o de fer par chaque tonne de fonte, il y a 2.5 minerai,
— — 1 coke,
— — 0.5 castine,
soit, en tout, 400 tonnes à monter à plus de 30 mètres.

Production à manutentionner, fonte 100 tonnes.
— laitier 50 tonnes au moins.

Donc, plus de 500 tonnes, et c'est certainement un minimum.

Si on a en vue la production de 1,000 tonnes d'acier, ce seraient 5,000 tonnes à manutentionner journellement.

Or, chacun des deux est un composé complexe, renfermant des substances qui ne peuvent trouver place ni dans la fonte ni dans les gaz; qu'en fera-t-on?

Ce fut sans doute l'expérience qui donna la première une solution à ce problème, solution imparfaite, comme en témoignent les déchets encore très chargés de fer que l'on rencontre autour de fourneaux en ruines. Franchissons des siècles et aujourd'hui nous verrons le directeur établir la balance entre ce qui est chargé dans ses hauts-fourneaux et ce qui en sort, comme le comptable entre ses recettes et ses dépenses, voici comment :

La composition des matières premières est connue à 1/10,000 près [1]; le fer passera en entier dans la fonte avec un léger appoint de carbone, de silicium, et éventuellement de manganèse. Ne parlons pas de ce qui s'échappe à l'état gazeux (ceci uniquement pour simplifier, car, autrement, les gaz sont dès à présent et seront de plus en plus à l'avenir un des produits utiles du haut-fourneau).

Les autres éléments solides, gangues du minerai et cendres du combustible, on les fera entrer dans un composé bien fluide à la température de formation de la fonte et de densité beaucoup moindre, qui surnagera sur celle-ci. Le triage s'opérera tout naturellement au bas du fourneau, et, par une ouverture placée à un niveau que n'atteindra jamais la fonte, on fera périodiquement écouler ce composé accessoire stérile, le laitier.

Le plus souvent les gangues et les cendres ne peuvent à elles seules donner naissance à un laitier satisfaisant; on leur ajoutera ce qui manque pour obtenir la composition voulue. Celle-ci peut varier entre des limites assez étendues, tant qu'il ne s'agit que de réaliser une suffisante fluidité; mais de plus, on cherche en général à épurer la

---

(1) Si les tableaux d'analyses ne présentent que deux décimales, c'est que le résultat est donné pour cent et non pour l'unité.

fonte en rendant le laitier très basique pour lui permettre d'absorber le soufre, dont il faut débarrasser le produit.

En fait, dans le cas le plus général, ce qui manque pour composer le laitier, c'est précisément la base du sel à former : on la lui fournit par le troisième élément du lit de fusion, qui presque toujours est la chaux, prise à l'état de carbonate. Cela suffit pour donner le silicate polybasique d'alumine et de chaux constituant un excellent laitier.

Vous m'excuserez, messieurs, de m'être ainsi étendu sur une solution trop parfaite, pour ne pas rester à l'état d'exception dans la métallurgie ; je ne crois pas, en effet, qu'il existe actuellement d'autre opération industrielle permettant d'extraire sans déchet tout le métal que renferme le minerai.

Voilà la fonte obtenue, et cela à une température très suffisante pour la maintenir liquide ; n'allons-nous pas profiter de la chaleur qu'elle contient ?

Il n'y fallait pas penser autrefois, alors que le bas-foyer comtois opérait sur cent kilos et que les charges des plus grands fours à puddler atteignaient difficilement 500 kilos. Cette difficulté n'existe plus, surtout avec le procédé Bessemer, puissant moyen d'affinage, le seul dont je me propose de vous entretenir aujourd'hui, encore que l'on tende en ce moment à lui substituer d'énormes fours à sole dérivés du procédé Siemens-Martin.

Certes, le procédé Bessemer ne dut pas son invention à la science pure ; bien mieux, celle-ci en contesta *a priori* la réussite. Comme cependant à cela, l'inventeur anglais répondit en fabriquant, et non pas seulement dans son pays d'origine, il fallut bien faire amende honorable. Celle-ci fut éclatante et de nature à honorer la loyauté du principal adversaire du praticien, mon vénéré maître de l'École supérieure des mines de Paris, le professeur Louis Grüner.

Avouons-le, il y avait dans l'affinage Bessemer de quoi bouleverser toutes les idées reçues : dans une cornue en forme de poire (c'est encore le nom qu'elle conserve en Allemagne : Bessemer Birne), on introduit une quantité de fonte liquide insuffisante pour la remplir complètement; par le fond pénètre de l'air à très forte pression, et au bout de vingt à vingt-cinq minutes, moyennant une faible addition d'un alliage de fer et de manganèse, il en sort de l'acier. Sans avoir, en apparence, fait intervenir aucune source de chaleur, on produit un acier parfaitement liquide, bien qu'il lui faille, en cet état, une quantité de calorique supérieure à celle dont se contentait la fonte originelle.

En y regardant de près, la science trouva l'explication de l'énigme : il est d'autres combustibles que le carbone; on vit que pendant la première partie de l'opération, le silicium s'oxydait et devenait ainsi une source de chaleur très énergique ; le carbone après cela brûlait en partie. Il y avait aussi oxydation partielle du fer, et c'est là même ce qui obligeait à ajouter ensuite du manganèse métallique pour le substituer au fer dans l'oxyde produit.

Cela est si vrai que des modifications même très faibles dans la composition de la fonte, surtout dans sa teneur en silicium, suffisent pour rendre l'affinage Bessemer inapplicable. Trop souvent on en fit la coûteuse expérience alors que, à chaque opération, on allait chercher directement au haut-fourneau la charge de fonte liquide.

Le remède était de substituer à la composition actuelle d'une de ces minuscules coulées la moyenne correspondant à une période de marche plus prolongée, ou mieux encore à la marche simultanée de plusieurs hauts-fourneaux. Cela se fait couramment depuis quelques années au moyen du mélangeur, grand récipient de métal fortement blindé, doublé de matériaux réfractaires, et mobile autour d'un axe horizontal. Il est pourvu de deux ouvertures, dont

l'une reçoit la fonte venant du haut-fourneau, et l'autre verse une partie de son contenu dans les wagons-poches destinés à l'alimentation des convertisseurs Bessemer, ceci après que l'appareil a été convenablement soulevé autour de son axe.

Vous vous étonnerez peut-être, messieurs, de voir qu'on soit resté si longtemps avant d'adopter le mélangeur; veuillez considérer cependant qu'il fallait pour cela quelque hardiesse. La condition indispensable pour que cet appareil soit efficace, est qu'il possède une grande capacité : de la sorte seulement on obtient une véritable moyenne de la production, et on évite une action trop rapide du refroidissement extérieur. En général, le mélangeur contient cent cinquante tonnes, soit près de huit mètres cubes de fonte, mais on va maintenant au delà [1]. La dépense est considérable, d'autant plus que les accessoires, appareils de renversement ou de rotation, monte-charges ou rampes d'accès, sont coûteux. Vous jugez aussi les frais à faire pour obtenir une construction éliminant toute chance d'accidents.

Aujourd'hui l'expérience est faite, et tout grand atelier Bessemer est pourvu de cet indispensable auxiliaire. Par surcroît, le mélangeur a produit ce résultat inattendu de désulfurer dans une grande mesure la fonte qu'on lui confie.

Revenons à nos appareils Bessemer. Partie d'une capacité permettant des charges de 5,000 kilos, la cornue traite maintenant quinze à vingt tonnes à la fois. Aujourd'hui, avec trois cornues, dont deux en marche, on arrive à une production de mille tonnes de lingots par 24 kilos. Ces forts tonnages s'obtiennent généralement en lingots de 2,500 à 3,000 kilos.

---

(1) Dans ces dernières années, on a porté la capacité des mélangeurs à 700 tonnes. (*Revue de métallurgie*. Extraits, 1907, p. 159.)

Il me reste à mentionner un progrès très important, réalisé dans la fabrication de l'acier. Tout d'abord, les procédés par fusion complète avaient été pratiqués dans des revêtements en silice presque pure, d'où ce résultat fâcheux qu'il n'y avait nulle épuration, et que pour des aciers même de qualité ordinaire, il fallait partir de fontes exceptionnelles, surtout comme teneur en phosphore.

Ici la science prit sa revanche : le premier, Grüner signala que la déphosphoration deviendrait possible au contact de matériaux basiques. Ce furent deux Anglais, Thomas et Gilchrist, qui introduisirent dans la pratique les doublages en magnésie, en dolomie, peut-être même en chaux ; grâce à eux, le traitement des fontes phosphoreuses est entré dans la pratique ; de là une révolution dans la production des aciers ordinaires, accusée en France par le développement inouï de l'industrie de l'acier dans le bassin de la Moselle. Avec la production économique que l'on se proposait d'un métal très suffisant pour les usages ordinaires, par surcroît encore on obtint les scories de déphosphoration, si appréciées dans l'agriculture.

Disposant de lingots que l'aciérie nous livre à la température de fusion et que nous pouvons démouler presque dès leur coulée, sitôt qu'il y a solidification d'une croûte superficielle, nous nous demandons encore si la chaleur qu'ils emmagasinent doit être immédiatement perdue.

Tous les essais d'utilisation directe furent infructueux tant qu'on laissa les lingots se refroidir sous l'action de

---

(1) *Fontes pour le traitement Bessemer*

	Acide	Basique
Si.	1 à 2 p. °/₀	0.5 p. °/₀
Mn.	1.5 à 2	2 à 3
C.		3 à 4
Ph.	très peu.	2 à 3, pas moins de p. °/₀

l'air : c'était à prévoir puisque, le refroidissement s'opérant par l'extérieur, la couche supérieure était à beaucoup plus basse température que le cœur.

Mais un jour un industriel anglais, Gjers, eut l'idée d'introduire les lingots, dès leur démoulage, dans des massifs de briques réfractaires possédant tout juste la température requise pour le laminage de l'acier; les vides, dans ces massifs, avaient des dimensions peu supérieures à celles des lingots qu'on y introduisait. Au bout d'un certain temps de séjour, l'équilibre de température s'établissait entre la surface et le cœur du métal, et on pouvait le sortir, mieux préparé assurément au laminage, que ne l'eût livré le meilleur four à réchauffer.

C'est ce puits Gjers ou ses dérivés que l'on emploie maintenant, d'une manière très générale, dans les grandes aciéries.

Que faire des gros lingots ainsi produits? Le marteau-pilon ni la presse ne se prêtent au traitement rapide; seul le laminoir est d'un emploi possible, mais au prix de quelles difficultés!

Vous le savez, le laminoir ordinaire à deux cylindres n'agit que dans un sens et, après chaque passage, la barre doit franchir le cylindre supérieur. L'emploi de trois cylindres permet de rendre tous les passages utiles, mais on éprouve de sérieuses difficultés et on perd du temps à relever d'aussi forts poids sur une hauteur égale au diamètre du cylindre du milieu.

Avec leur hardiesse coutumière, les Américains furent les premiers à trouver la véritable solution, universellement adoptée aujourd'hui : elle consistait à renverser la marche à chaque passage, de façon que, sur les deux sens, la barre eût toujours à passer entre les mêmes cylindres. Elle demeurait ainsi sur les mêmes rouleaux d'entraînement qui, eux aussi, changeaient de sens de rotation en même temps que les cylindres.

Est-il besoin, messieurs, de vous faire remarquer combien était difficile à résoudre un semblable problème de mécanique? Voilà des masses en mouvement dont le poids représente plus de 100 tonnes et sur lesquelles le lingot se présentant à une cannelure agit par choc; non seulement il faudra les arrêter brusquement, détruisant ainsi un travail d'inertie considérable, mais aussitôt après on les lancera en sens contraire! Cela se fait cependant, grâce à des mécanismes d'une puissance inouïe, que l'on commande au servo-moteur. Et le visiteur demeure étonné de voir cet énorme bloc d'acier se mouvoir, semble-t-il, tout seul, sous les yeux de quatre ou cinq hommes assez éloignés, oisifs en apparence, mais qui, en agissant sur des leviers de changement de marche ou des tableaux de distribution, commandent toute la manœuvre.

3,000 kilos d'acier, sous forme de rails, représenteraient une barre de 60 mètres de long au moins, le plus fort profil, à ma connaissance, ne pesant pas 50 kilos au mètre courant. Vous avez pu voir aux expositions des barres même plus longues, mais il n'est pas pratique d'opérer ainsi. On préfère, à un certain degré d'avancement, tronçonner la barre et laminer à part chacun des morceaux ainsi obtenus. Ceci toutefois sans réchauffage, du moins pour les rails de grandes voies; j'ai même vu, dans une grande usine allemande (Gutehoffnungshütte, Oberhausen), produire ainsi des traverses de chemin de fer qui étaient même coupées de longueur, embouties et percées, le tout en profitant de la chaleur de coulée du lingot.

Nous voilà, messieurs, au terme de cette sorte de rapide visite, dans laquelle je me suis efforcé de vous montrer la puissance de la grande industrie de l'acier; peut-être ne vous aura-t-il pas échappé qu'elle n'est pas invulnérable.

Vous aurez apprécié ce qu'il y a de satisfaisant au point de vue scientifique dans une fabrication qui, à partir du moment où le minerai pénètre dans le haut-fourneau, ne

le laisse plus en repos avant de l'avoir converti en produit marchand. Mais, pour obtenir ce résultat, une condition s'impose : la parfaite correspondance de tous les éléments de transformation.

Cela n'est pas impossible à réaliser et, en fait, on y réussit le plus souvent[1]; ce qu'il est plus malaisé d'obtenir, c'est d'avoir toujours le placement des marchandises fabriquées. Pour nous faire une idée des débouchés qui sont nécessaires, reprenons l'exemple des rails : 1,000 tonnes d'acier (et c'est une production journalière qu'il n'est pas impossible d'atteindre) représentent la charge de 100 wagons ordinaires et, laminés en rails, suffiraient à l'établissement de 10 kilomètres de voie.

Que si la vente baisse et avec elle la production, l'équilibre se trouve compromis : non seulement les frais généraux pèsent davantage sur le prix de revient, mais une partie de la fonte doit être emmagasinée froide, les puits Gjers se refroidissent, les moteurs consomment à peu près autant de combustible pour produire moins : bref, il y a une perturbation générale dont les conséquences peuvent se trouver désastreuses. Un chômage prolongé pourrait être mortel pour ces industries colossales, alors que de plus modestes y résistent.

C'est la menace d'une crise de ce genre qui, il y a peu d'années, a déterminé les trusts allemands à importer en Angleterre des aciers qu'ils y vendaient moins cher que dans leur pays d'origine. Dans cet expédient, qui a fort ébranlé la foi des Anglais en leur libre-échange, nos puissants voisins du continent ont trouvé le moyen de placer le surplus de leur production et d'éviter le chômage. C'é-

---

(1) Cependant la tendance actuelle est de chauffer ou de se réserver la possibilité de chauffer les puits Gjers et même les mélangeurs, ce qui tendrait bien à faire croire que la difficulté d'établir la corrélation entre toutes les opérations est réelle et sérieuse.

tait assurément ce qui convenait à l'intérêt bien entendu de l'industrie et même des nationaux allemands ; dans une situation analogue, aurait-on pu faire admettre en France pareille solution ?

Mon sujet n'est pas épuisé, mais non pas peut-être votre patience. Je m'arrête donc, trop heureux, messieurs, si j'ai pu vous faire un peu partager ma vieille admiration pour tout ce qui concerne ce métal aux aptitudes si merveilleusement diverses qu'est l'acier.

A PROPOS DE COURBET

Par M. A. BOUSSEY

ASSOCIÉ RÉSIDANT

(Séance du 18 avril 1907)

Deux faits nouveaux ont attiré récemment l'attention du public sur le peintre Courbet : la publication du beau volume que Georges Riat lui avait consacré, et qui a paru quelques mois après la mort prématurée de l'auteur, et le Salon d'automne de 1906 où, sous prétexte d'exposition rétrospective, une salle avait été réservée au maître d'Ornans. Courbet n'a pas à se plaindre de son historien; Georges Riat l'étudie et le juge avec une sympathie et un enthousiasme où sonne l'accent de la sincérité, et qui s'expliquent dans ce qu'ils ont d'excessif par « une certaine similitude peut-être de nature, un amour égal des réalités franchement rendues, une pointe de patriotisme local[1]. » D'autre part, la comparaison de quelques-unes des œuvres du peintre avec celles des représentants des plus récentes écoles ne semble pas avoir tourné à son désavantage. Il serait donc aussi puéril qu'injuste de contester aujourd'hui que Courbet doive compter parmi les artistes notables du XIXe siècle. Mais quel sera au juste son rang? Est-il vraiment digne du premier, comme son in-

(1) Paul Vitry, préface de l'ouvrage.

commensurable vanité n'en doutait pas, et comme l'affirmaient, avec le fracas que l'on sait, ses admirateurs et ses amis ? Ce révolutionnaire, ce grand pourfendeur de l'idéal, est-il seulement un novateur ? Où est la tradition qu'il a tuée ? où est celle dont il est le chef glorieux et incontesté ? Si j'en crois les affirmations très nettes de certains critiques et les réserves timides de certains autres, il faudrait en rabattre de l'enthousiasme que soulevaient jadis les prétendues hardiesses de Courbet ; il serait au contraire, parmi les maîtres de la fin du XIX[e] siècle, « celui peut-être dont le métier est le plus traditionnel », c'est un « tranche-montagne prisonnier d'une attitude, pauvre cerveau, ouvrier admirable », qui ne fut « révolutionnaire qu'en paroles (1) ? » N'ai-je pas lu encore qu'il n'était qu'un classique, suprême injure qui a dû faire tressaillir dans sa tombe l'auteur de l'*Enterrement d'Ornans* et des *Casseurs de pierres !* Je voudrais, en m'aidant du livre de Riat et de quelques autres plus récents, rechercher précisément s'il n'a pas manqué à Courbet quelques-unes de ces qualités essentielles, sans lesquelles un artiste peut étonner quelquefois ses contemporains par l'apparente nouveauté de son talent, intéresser encore, si l'on veut, la curiosité de la postérité, mais dont le défaut lui interdit de compter parmi les maîtres suprêmes de l'art.

I.

Le pays d'Ornans, où Courbet est né et a passé ses premières années, est un des plus pittoresques et des plus originaux de la France ; c'était une bonne fortune pour l'artiste, il a su en tirer parti, il est, certainement, l'un des plus heureux interprètes des vallées ombreuses, des ro-

(1) Paul Jamot : « Le Salon d'automne ». *Gazette des beaux arts*, déc. 1906.

chers abrupts et des forêts de nos montagnes. Pourquoi est-il moins heureux lorsqu'il entreprend de nous faire connaître ses compatriotes? Dira-t-on que si la nature est belle dans la vallée de la Loue, les habitants y sont affligés d'une laideur spéciale? N'est-ce pas à propos de l'*Enterrement d'Ornans* qu'un critique a imaginé l'amusante théorie de la laideur de province, plus laide, paraît-il, que la laideur de Paris? Mais c'est une défaite. Il y a partout de la beauté comme il y a partout de la poésie; il faut seulement se donner la peine de la chercher, et être capable de la comprendre. Je m'imagine que tout autre peintre que Courbet, Millet ou Breton, par exemple, s'ils étaient nés à Ornans, nous auraient donné de leurs compatriotes des portraits ressemblants, mais dont nous ne serions pas tentés de dire : ce sont des caricatures. Chacun, m'objectera-t-on, peint avec son tempérament. C'est précisément ce que je veux dire, et ce qui me permet, si je suis choqué de la vulgarité d'une peinture, de m'en prendre, non pas au modèle, mais au peintre lui-même.

J'ai donc le droit de constater que Courbet, s'il a bien senti et rendu quelques-uns au moins des caractères de la nature jurassienne, est toujours resté impuissant à dégager et à exprimer la poésie qui se cachait sous les apparences rustiques du petit monde de parents et d'amis où il a passé sa jeunesse, et auquel, il faut lui rendre pleinement justice à cet égard, il a toujours été invinciblement attaché. Il y a là le premier indice d'une faiblesse que ne pourront compenser ni la merveilleuse justesse de l'œil, ni l'habileté impeccable de la main. J'en vois un second dans l'incapacité où il s'est trouvé de tirer le moindre parti de l'éducation qu'il a reçue.

Courbet a passé plusieurs années sur les bancs du petit séminaire d'Ornans, puis du collège royal de Besançon, il semble même qu'il ait été inscrit comme étudiant à la faculté des lettres; mais, en réalité, il n'a jamais fait d'étu-

des. De tous ses maîtres, les seuls professeurs de dessin, le père Beau à Ornans et Flajoulot à Besançon, ont obtenu quelque chose de lui. L'enseignement des autres a été pour lui lettre morte. Singulier artiste, il faut en convenir, pour qui la poésie n'a jamais existé, qui ne songera jamais à demander une inspiration à l'histoire, et qui, à l'âge où l'imagination a besoin d'un frein, ne conçoit l'art que comme la copie servile de la réalité qu'il a sous les yeux ! Sans doute on ne demande pas à un peintre d'être un érudit, ni même un lettré ; si Millet, dans sa jeunesse, lisait Virgile et la Bible avec le vicaire de son village, Corot faisait aussi mauvaise figure au collège de Rouen que Courbet à celui de Besançon, mais, plus tard, Corot devait se reprendre, il se mettra docilement à l'école des peintres classiques de son temps, Michallon et Bertin, il ira demander plusieurs fois à l'Italie l'initiation à la poésie et à la suprême beauté, il deviendra le plus virgilien de nos peintres, et la postérité le classera sans doute dans la lignée des Poussin et des Claude Lorrain.

Le cas de Courbet était plus grave et restera sans remède. S'il sortit ignorant du collège, et s'il le resta toute sa vie, ce n'est point à un tempérament trop vif, à un caractère indocile qu'il faut s'en prendre, en réalité son cœur et son esprit étaient fermés aux sentiments et aux idées dont l'ensemble s'appelle l'idéal. Plus tard, lorsqu'il rira du mot et de la chose, lorsqu'il se moquera de la poésie et fera des gorges chaudes des « momies » empruntées à la mythologie ou à l'histoire, il nous fera songer involontairement à la fable du renard qui a la queue coupée, ou bien il amènera sur nos lèvres ce mot de Proudhon : « Courbet érige volontiers en maxime la négation des choses qui sont au-dessus de lui. »

Avant de nous conduire à Paris avec son héros, Georges Riat nous ramène un instant à Ornans et dans les environs, et nous décrit, avec la complaisance d'un Comtois

amoureux de sa petite patrie, la région familière aux yeux du peintre, et qui devait lui fournir ses plus heureuses inspirations ; ce sont les plus beaux paysages de la Comté qui passent sous nos yeux, les grandes forêts des plateaux témoins de ses exploits de chasseur, dont il était si fier, la vallée du Lison où l'appelaient à la fois son amitié pour Max Buchon et sa passion pour la pêche, et surtout la merveilleuse vallée de la Loue avec ses contrastes et ses enchantements depuis les rochers de sa source jusqu'aux mystérieuses retraites du miroir de Scey et du puits de la Brême.

« Tels sont, ajoute Riat, les spectacles, tour à tour charmants et rudes, que la nature environnante offrit aux observations du jeune homme, et qu'il emporta, dessinés et coloriés dans son cœur, inconscient encore, sans doute, de l'importance capitale qu'ils devaient avoir dans l'avenir de sa vie artistique. »

II.

Une fois à Paris, Courbet fit deux parts de sa vie, l'une consacrée au travail, l'autre à la brasserie, mais je me hâte d'ajouter que, au début du moins, la part du travail fut de beaucoup la plus considérable. C'est plus tard seulement, lorsque la réputation lui était déjà venue, que de longues stations dans les brasseries lui prirent une partie de son temps, et qu'il y fréquenta la compagnie assez mêlée que nous verrons tout à l'heure. En attendant, il se mit avec ardeur au travail, et il y avait d'autant plus de mérite qu'il y était peu encouragé. Son père avait rêvé pour lui l'École polytechnique, puis l'étude du droit, il n'était pas rassuré sur la vocation de son fils et sur l'emploi que celui-ci faisait de son temps. En fait, il avait tort ; il y a quelque chose de touchant dans les réponses du fils aux inquiétudes et aux reproches paternels. « J'aime tou-

jours, écrit-il un jour, à recevoir de tes lettres, même avec le petit sermon d'obligation, que je connais par cœur depuis que j'ai l'âge de raison, car je crois que tu le faisais déjà avant.... A moins que tu ne me prennes pour un fou, je ne vois pas désormais à quoi cela peut me servir; car, sois bien persuadé que je pense sérieusement, cent fois plus que toi-même, à tout cela. D'ailleurs ça sert plus à décourager qu'à encourager; car c'est absolument le coup d'aiguillon à la bête qui tire déjà trop. »

Courbet travaillait donc beaucoup, mais à sa guise, bien entendu, et en refusant d'accepter la discipline d'un maitre ou d'une école. Il n'alla que trois ou quatre fois dans l'atelier du baron de Steuben, dont le talent académique n'était pas fait pour lui plaire, et ne reçut jamais d'Auguste Hesse, dont on l'a dit quelquefois l'élève, que quelques paroles de bienveillance et d'encouragement. Ce fut, dit-on, le peintre François Bonvin qui le pilota dans ses premières visites au Louvre; il suffit de jeter un coup d'œil sur l'aimable tableau que le musée de Besançon possède de ce peintre pour comprendre que s'il y eut quelques relations entre lui et Courbet, ce ne furent pas des relations de maître à élève.

Si prime-sautier que soit un talent, il lui faut cependant, ne serait-ce que pour s'initier à la pratique matérielle de son art, des modèles et des guides; Courbet les demanda au musée du Louvre, et ses premières œuvres furent des pastiches. Il était allé tout droit et d'instinct aux réalistes, Ribera, Zurbaran, Velasquez, van Ostade, Holbein, et au premier rang Rembrandt, qui, disait-il, « charme les intelligences et massacre les imbéciles. »

Plus tard, à propos des toiles les plus discutées de Courbet et pour les défendre, on a invoqué quelques-uns de ces grands noms, surtout ceux de Velasquez et de Rembrandt; j'avoue n'avoir qu'une bien imparfaite connaissance de l'œuvre du premier, mais je cherche vainement

dans les toiles de Courbet cette grande allure qu'on me dit être la qualité suprême du maître espagnol. Pour Rembrandt, j'abriterai mon incompétence derrière l'autorité du mieux informé des critiques, de Fromentin. Si j'ai bien compris celui-ci, il y a deux hommes dans Rembrandt : d'abord l'observateur très avisé de la réalité, et je ne nie pas qu'à celui-là du moins, Courbet a réussi à surprendre quelques-uns de ses secrets; puis il y a l'homme d'imagination auquel le critique prodigue les épithètes les plus variées : le poète, le mystique, le thaumaturge, le philosophe, et dont il dit en finissant : « C'était un pur spiritualiste, disons-le d'un seul mot : un idéologue, je veux dire un esprit dont le domaine est celui des idées et la langue celle des idées. » C'est un domaine où Courbet n'a jamais mis les pieds, et une langue qu'il n'a jamais parlée. Ici encore nous retrouvons son défaut; du maître qu'il imite, il ne prend que le corps, et l'âme lui échappe.

Courbet travaillait encore à l'atelier Suisse où, à défaut de conseils et de professeurs, il trouvait des modèles ; ou bien plus librement et plus solitairement encore, chez lui, dans la grande salle qu'il avait louée dans la vieille rue de la Harpe. Il se rompait ainsi à toutes les difficultés du métier, qu'il posséda bientôt à l'égal d'un maître, mais cette solitude n'était pas faite pour élargir le cercle de ses idées, et cette complète indépendance d'allures qui convenait à son tempérament et flattait sa vanité ne pouvait que l'engager davantage dans ses défauts.

Courbet cependant n'était pas un misanthrope. Son humeur était cordiale et gaie. Ce qui lui resta toujours de rusticité villageoise — comme d'accent comtois — n'effrayait pas la bohème artistique ou littéraire de la capitale ; sa vanité même avait des allures si bon enfant qu'elle était un attrait de plus pour les jeunes gens qui s'y laissaient prendre ou s'amusaient à la flatter. Courbet eut bientôt des amis, des courtisans, et les brasseries lui tin-

rent lieu de salon. Je ne puis suivre Georges Riat dans les amusants détails qu'il nous donne sur la société assez mêlée où le maître d'Ornans trouva bientôt et reçut comme un tribut légitime dû à son génie les plus extravagantes flatteries; je ferai remarquer seulement combien les artistes y étaient peu nombreux, les littérateurs, les journalistes y dominaient, et s'il faut en croire un critique qui n'est pas tendre du reste pour Courbet, ce fut un malheur. « Tout le mal, nous dit-il, vint peut-être de la littérature. Non pas que Courbet fût grand clerc. Mais il allait à la brasserie. Les brasseries jouent un rôle considérable dans l'histoire des écoles modernes. La maison Andler, puis celle de la rue des Martyrs, sont le Parnasse et l'Hippocrène où la jeunesse du second Empire s'abreuva de pensers nouveaux et de bière fraîche. Sans doute, les peintres d'autrefois hantaient les cabarets; et leurs discours, assurément, n'étaient ni plus retenus ni plus respectueux que ceux de leurs petits-neveux. Mais ils extravaguaient entre eux. Ce fut un jour néfaste que celui où la porte s'ouvrit aux gens de lettres. Venu tard à Paris, n'y ayant suivi aucun maître, le villageois d'Ornans n'a point d'amis chez les artistes. Toutes ses camaraderies sont purement littéraires. Grave danger! Il pérore sans penser à mal, mais voici dans un coin le folliculaire qui prend des notes. Il sera imprimé tout vif : quel orgueil! Bref il a un public pour ses divagations intimes. Tout est perdu (1). »

Le folliculaire en question, est-ce Champfleury, est-ce Proudhon? Nous retrouverons tout à l'heure celui-ci : parlons d'abord de Champfleury. Ce fut lui qui se chargea d'ériger en doctrine ce qui n'était qu'instinct et tempérament chez Courbet, et de faire de celui-ci un chef d'école. Le peintre apprit un jour qu'il était le

---

(1) Louis Gillet : « Courbet ou le Déboulonneur malgré lui ». *Journal des Débats* du 16 août 1906.

maître du réalisme et sa vanité lui fit trouver la chose toute naturelle

III.

Il faut croire qu'il est difficile de définir le réalisme, sans doute parce qu'il y en a plusieurs. Georges Riat trouve avec raison que la définition de Champfleury n'est pas claire, il s'y prend à plusieurs fois pour donner la sienne et n'est pas plus heureux. Pour nous, le réalisme de Courbet c'est simplement la manière dont l'artiste entendait son métier de peintre. Voici ce que Georges Riat nous apprend à ce sujet :

« Deux anecdotes jettent une lueur très suggestive sur sa façon de faire. Wey avait réuni à sa table Corot, Jean Gigoux et Courbet. Après le repas, on s'en fut en forêt et les deux paysagistes résolurent de faire une esquisse. Corot eut du mal à trouver sa place ; il cherchait son motif, clignait des yeux, penchait la tête tantôt à gauche, tantôt à droite. Gigoux lui dit que Sigalou serait content de sa façon de procéder, lui qui prétendait qu'on devait surtout s'occuper des masses :

« — Oui, répondit Corot, des masses et toujours des masses.

« Quant à Courbet, il s'était installé n'importe où :

« — Où que je me mette, déclara-t-il, ça m'est égal : c'est toujours bon, pourvu qu'on ait la nature sous les yeux.

« Une autre fois, il peignait devant le coteau de Moreil, joli village en face de Marly, au-dessus de l'Étang-la-Ville, et dont le clocher pointu s'aperçoit de tous les alentours. Sa brosse venait d'étendre sur la toile une couleur grisâtre.

« — Regardez donc là-bas ce que je viens de faire, demanda-t-il à Wey ; je n'en sais vraiment rien.

« La distance étant trop grande, ce dernier ne put s'en

rendre compte ; mais ayant jeté les yeux sur le tableau, il reconnut un tas de fagots.

« — Je n'avais pas besoin de le savoir, dit alors Courbet ; j'ai fait ce que j'ai vu, sans m'en rendre compte.

« Il se leva, se recula, puis :

« — Tiens ! c'est vrai ; c'étaient des fagots. »

Et Wey ajoute : « Je certifie qu'il était sincère, étant, de ma nature, aussi *montagnard* que lui. »

Je suis moins sûr que Francis Wey de la sincérité de Courbet dans la circonstance ; il avait la finesse matoise et gouailleuse du paysan ; c'était un pince-sans-rire. L'idée de scandaliser un confrère candide comme Corot, et de mystifier un Philistin comme Wey, fût-il montagnard et Comtois par-dessus le marché, était de nature à le séduire. Seulement, en se moquant du prochain, Courbet se moquait en même temps de lui-même ; en exagérant les défauts de ses procédés de travail, il nous en livre le secret. Copier sans discernement tout ce qu'il voit, parce que le sentiment du beau et du laid lui fait défaut, copier en même temps sans comprendre, c'est-à-dire sans chercher à dégager et à exprimer le caractère du modèle, parce que ni son tempérament ni son éducation ne le préparaient à ce travail, voilà les principes de son esthétique. En d'autres termes, il était superficiel, et c'est peut-être d'un seul mot la définition de son réalisme.

La théorie de Courbet l'amenait infailliblement à être le peintre de la laideur. La beauté n'est pas tellement répandue dans le monde qu'on puisse se dispenser de la chercher, et si l'on est incapable par nature de cette recherche, ou qu'on s'y refuse par système, c'est son contraire qu'on risque le plus souvent de rencontrer sous son pinceau : cette conclusion n'était pas faite pour effrayer Courbet. On l'accusait de voir laid, il répondit avec aplomb : « Pourquoi pas ? » La religion de la laideur fut ainsi fondée et il en fut le grand prêtre.

On sait que l'*Enterrement d'Ornans* fut l'Évangile du nouveau culte. Le succès et le scandale furent égaux; je n'ai pas à compter les coups qui se donnèrent dans la bataille ; je note seulement que la critique la plus fine et la plus juste vint d'Ornans même.

Les bonnes gens du bourg s'étaient prêtés volontiers à servir de modèles au peintre, quelques-uns même s'étaient imposés, abusant de la bonhomie bien connue de ce dernier. Lorsqu'ils apprirent la tempête de protestations que soulevait le tableau au Salon, lorsqu'ils surent que la laideur des personnages les livrait aux sarcasmes des critiques et des visiteurs, ils se crurent mystifiés et se fâchèrent : « Puisque Courbet, disait l'un d'eux au nom de tous, sait si bien s'embellir dans ses portraits, pourquoi ne nous traite-t-il pas comme lui? » L'observation portait juste, et, sous une forme moins naïve et moins intéressée, les critiques l'ont répétée plus d'une fois. Courbet était beau garçon (1), il ne l'ignorait pas, il se prit souvent pour modèle et mit une certaine complaisance à interpréter ce que sa physionomie avait d'original et même de distingué. Il y réussit, et les plus beaux portraits qu'il ait faits sont les siens. Cette constatation contredit-elle ce que je disais

(1) Plusieurs des contemporains de Courbet ont laissé de lui des portraits écrits. Voici celui de Jules Breton (*La peinture*, p. 181), un peu idéalisé sans doute, mais des plus curieux et qui dispense des autres : « Il avait la taille haute, la poitrine large, la face ferme en ses plans simples, légèrement bronzée et éclairée par deux magnifiques yeux de taureau. Sa chevelure était luxuriante et sa barbe ondulée et bien semée laissait voir toute la grâce d'une bouche fine qui relevait volontiers ses coins ironiques et teintés d'ombre. Son nez un peu court continuait la belle ligne du front, le bout assoupli par une légère inflexion et une sorte de mobilité de gourmet, tout cela avec une apparence de rusticité qui lui donnait l'air d'un pâtre chaldéen. Tel Courbet, sa marche ondulait dans ce balancement satisfait des beaux campagnards, la tête toujours un peu penchée vers le sol, comme pour des recherches intéressant le flair; car il avait plus de tempérament que d'intelligence, plus de sensualité que de sentiment poétique. »

tout à l'heure de son impuissance ou de sa paresse à demander à son modèle autre chose que l'extérieur et la forme visible? Elle prouve du moins que, sous l'impression d'un sentiment vil, il savait vaincre sa nature et s'échapper de sa théorie; ce sentiment, dans l'espèce, c'était sa vanité; on sait quelle part elle eut dans la vie de Courbet; elle lui fit faire beaucoup de sottises, mais il lui doit le succès mérité de ses portraits.

IV.

L'*Enterrement d'Ornans* avait fait de Courbet le chef de l'école réaliste ; les *Casseurs de pierres* allaient en faire un peintre moraliste et, comme on ne disait guère encore, un sociologue. C'est ici qu'intervint Proudhon. Sous prétexte que le peintre et le publiciste étaient tous deux Franc-Comtois et tous deux de souche paysanne, on s'est imaginé qu'il y avait entre eux une complète communauté de nature. C'est exactement le contraire qui me semble la vérité. En dépit de quelques ressemblances apparentes, ils étaient éloignés de toute la distance qui sépare les tournures d'esprit les plus opposées. Courbet était réaliste, Proudhon était idéaliste, je veux dire que, malgré sa prétention à connaitre les hommes et à ne croire qu'aux faits, il était mauvais observateur et mauvais psychologue; logicien intrépide à la façon de Hégel, dont il se proclamait volontiers l'élève, il jonglait avec les idées, faisait de la contradiction le criterium du vrai et n'avait de la réalité ni le sens ni le goût; s'il avait été peintre, il eût été le contraire de Courbet. J'ajoute que, loin de l'être, il manquait absolument du sens artistique, au point que son ami faisait des gorges chaudes de ses bévues. Comme, d'autre part, il est bien clair que Courbet ne comprit jamais rien aux théories du publiciste, on peut se demander par quelle illusion ils arrivèrent à croire qu'ils étaient d'accord et

qu'ils travaillaient à une œuvre commune. L'explication, c'est qu'ils étaient tous deux révolutionnaires ; c'était assez, non pas pour s'entendre, mais pour croire qu'on s'entendait.

Courbet rencontre un jour, sur la route, le père Gagey qui faisait son métier de cantonnier en cassant des pierres avec son petit-fils ; le sujet prêtait au pittoresque ; rendez-vous est pris avec les modèles et bientôt le tableau est fait ; Courbet y avait mis ce qu'il pouvait y mettre, son grand sens de la réalité, mais rien de plus, à mon avis, car je ne vois guère se traduire, dans la gravure du moins, ce sentiment de pitié pour le vieillard et pour l'enfant qui, d'après lui, aurait guidé son pinceau.

Un jour, à la brasserie Andler, Proudhon entreprend de démontrer à Courbet qu'il a fait œuvre politique et sociale en peignant les *Casseurs de pierres*. Courbet s'en défend, mais Proudhon insiste.

« C'est ainsi cependant, n'est-ce pas œuvre sociale que de placer de cette façon, à côté d'un homme usé avant l'âge, amaigri prématurément par le travail...., un enfant frais et rose, ne demandant qu'à croître, à se fortifier, à vivre libre au grand soleil, et pourtant condamné à briser aussi des cailloux, et à devenir vieux à vingt ans? »

Courbet se laissa convaincre, et se considéra désormais comme un des ouvriers de la rénovation sociale par la démocratie.

« Courbet, nous dit Georges Riat, de plus en plus intéressé par les questions sociales, les agitait avec le philosophe, parmi le bruit de la brasserie, et Schaunard dit que, dès cette époque, le fougueux démagogue se préoccupait d'esthétique et en entretenait le maître d'Ornans. On verra, dans la suite, quel fut, pour l'un et pour l'autre, le résultat de ces discussions. »

Comme je ne fais pas l'histoire de Courbet, je passe sur plusieurs années, et j'arrive à ce résultat : ce fut, en 1863,

une tentative de collaboration entre les deux Franc-Comtois et, en 1865, la publication du livre posthume de Proudhon sur *le principe de l'art et sa destination sociale.*

En 1863, Courbet écrivait à son père : « Dans ce moment-ci, je suis en correspondance avec Proudhon; nous faisons ensemble un ouvrage important, qui rattache mon art à la philosophie, et son ouvrage au mien. C'est une brochure qui sera vendue dans mon exhibition en Angleterre, avec son portrait ainsi que le mien : deux hommes ayant synthétisé la société, l'un en philosophie, l'autre dans l'art, et tous deux du même pays. »

Et un peu plus tard :

« Nous allons enfin avoir un traité de l'art moderne arrêté, et la voie, indiquée par moi, correspondant à la philosophie proudhonienne. »

L'ouvrage devait avoir douze pages ; le volume de Proudhon en compte trois cent soixante-seize. C'est déjà une preuve que la collaboration ne fut qu'illusoire, et que la part du peintre ne compte pour rien dans l'œuvre définitive. Mais il y en a d'autres. Le livre du principe de l'art est bien tout entier de la main de Proudhon, on y retrouve l'abus du paradoxe qui le caractérise, en même temps que la trame serrée de sa logique, la fermeté et l'abondance de son style.

Proudhon avait un défaut singulier pour un publiciste : voulant tout dire, il était trop long. S'il exposait une théorie, il commençait par poser les principes et établir les définitions ; s'il abordait l'histoire, il remontait au déluge. C'est ainsi que le livre du principe de l'art débute par une dissertation sur la faculté esthétique de l'homme et l'histoire de l'art typique, symbolique et allégorique de l'ancienne Égypte.

Malgré l'intérêt qu'il y aurait à suivre Proudhon dans le développement de ses idées, je n'oublie pas que c'est de Courbet seulement qu'il s'agit ici, et j'en viens immédiate-

ment au dernier paradoxe de l'ouvrage, celui qui est l'occasion en même temps que la conclusion de tous les autres.

Ce paradoxe, c'est, en deux mots, que Courbet est le rénovateur de l'art français. Ce n'est pas que Proudhon n'ait des réserves à faire sur la manière dont le peintre entend son métier : « Oui, oui, s'écrie-t-il, Courbet a ses défauts; je vous les passe tous, j'en ai appris moi-même quelque chose », songeant sans doute à certain malencontreux portrait de lui dont il croyait avoir quelque raison d'être mécontent. Ce n'est donc pas comme artiste qu'il l'élève si haut, mais comme moraliste, comme penseur, comme philosophe. Courbet a seul compris le véritable but de l'art, qui est de représenter ses contemporains, de les juger et de les moraliser en les représentant. Il a renoncé à ces scènes mythologiques, religieuses, historiques, qui ont pu jadis avoir leur raison d'être, mais qui actuellement ne peuvent plus que satisfaire la vaine curiosité des blasés, bien heureux quand elles ne sont pas une occasion de flatter leurs passions.

« En résumé, Courbet, peintre critique, analytique, synthétique, humanitaire, est une expression du temps. Son œuvre coïncide avec la *Philosophie positive* d'Auguste Comte, la *Métaphysique positive* de Vacherot, le *Droit humain* ou *Justice immanente*, de moi, le droit au travail et le droit du travailleur, annonçant la fin du capitalisme et la souveraineté des producteurs ; la phrénologie de Gall et de Spurzheim ; la physiognomonie de Lavater. »

Si Courbet a lu le livre de son panégyriste, on peut croire que, malgré la haute idée qu'il avait de son génie et de son rôle, il a dû se demander s'il n'y avait pas quelque exagération et si vraiment il représentait tant de choses à la fois.

Mais quittons ces généralités et descendons de ces hauteurs ; Proudhon s'est donné la peine d'analyser quelques-

uns des tableaux de Courbet et de nous montrer l'idée psychologique, morale ou sociale qui a inspiré chacun d'eux.

Voici quelques exemples : nous savons déjà que le tableau des *Casseurs de pierres*, c'est la condamnation de la société qui oblige quelques-uns de ses membres à un travail moralement et physiquement abrutissant.

Que n'a-t-on pas dit de l'*Enterrement d'Ornans ?*

Comment, répète-t-on volontiers, Courbet s'est-il complu à envelopper une pareille scène de ridicule, à en rendre grotesques les acteurs? Mais ces prétendus défauts sont la justification du peintre et de son œuvre.

« Nous avons perdu, dit Proudhon, la religion des morts; nous ne comprenons plus cette poésie sublime dont le christianisme, d'accord avec lui-même, l'entourait; nous n'avons pas foi aux prières, et nous nous moquons de l'autre vie.... La mort de l'homme aujourd'hui, dans la pensée universelle, est comme celle de la bête : *Unus est finis hominis et jumenti;* et malgré le *Requiem*, malgré le catafalque, malgré les cloches, malgré l'église et tout son *decorum*, nous traitons les restes de l'un comme de l'autre. Pourquoi des funérailles? Pourquoi des sépulcres? Que signifient ces marbres, ces croix, ces inscriptions, ces couronnes d'immortelles? Ne vous suffit-il pas du tombereau qui, sur l'ordre de la police, prendra le corps et le conduira.... à Montfaucon?

« C'est cette plaie hideuse de l'immoralité moderne que Courbet a osé montrer à nu; et le tableau qu'il en fait est aussi éloquent que le pourrait être un sermon sur la même matière de Bridaine ou de Bossuet. Là, nous dit-il, je ne vois plus qu'une chose qui soit respectable : ce sont les pleurs des mères, des sœurs, des épouses; c'est l'ignorance des enfants. Tout le reste est comédie, et, comme vous dites, sacrilège. Or, ce sacrilège, vous ne l'apercevriez pas, âmes pourries et cadavéreuses que vous êtes,

si la peinture ne vous le faisait entrer de vive force dans la conscience, par l'horreur même de la représentation. »

Si l'*Enterrement d'Ornans* est un rappel au respect de la mort et une condamnation de l'hypocrisie d'une société sans croyance, que faut-il penser du *Retour de la conférence?* On a exclu le tableau du Salon sous prétexte d'attentat à la morale religieuse ; les critiques les plus indulgents n'ont voulu y voir qu'une caricature, dont la grossièreté et le manque d'esprit étaient encore accentués par les dimensions inusitées de la scène. Quelle singulière méconnaissance de la profonde et moralisante intention de Courbet! Celui-ci n'a voulu prouver qu'une chose, « l'impuissance radicale de la discipline religieuse à soutenir dans le prêtre la vertu sévère qu'on exige de lui. »

Enfin on sait quelles contestations ont soulevées à leur apparition les *Baigneuses*. On a crié haro, au nom, à la fois, de l'art et des convenances. Il a fallu que Proudhon vînt mettre les choses au point, et démontrer — qui s'en serait jamais avisé? — qu'il fallait voir dans cette exhibition réaliste la condamnation de la bourgeoisie.

« Oui, la voilà bien cette bourgeoisie charnue et cossue, déformée par la graisse et le luxe; en qui la mollesse et la masse étouffent l'idéal, et prédestinée à mourir de poltronnerie, quand ce n'est pas de gras-fondu ; la voilà telle que sa sottise, son égoïsme et sa cuisine nous la font. Quelle ampleur, quelle opulence ! On dirait une génisse attendant le sacrificateur. » Proudhon se moque-t-il de Courbet, de ses lecteurs, ou de lui-même? Si on ne le connaissait pas, on pourrait hésiter à répondre. Mais il n'y a pas à s'y tromper, il ne plaisante pas, il est à la fois sérieux et sincère. Chez un autre, ce serait sottise ou plaisanterie pure ; chez lui, c'est le parti pris du paradoxe et de l'implacable logique.

V.

Est-il besoin d'ajouter que du Courbet inventé de toutes pièces par Proudhon pour le besoin de sa cause, du Courbet vengeur et régénérateur de la morale privée et publique, il ne reste absolument rien ? Ici la faillite est trop évidente, il serait cruel, à la fois pour le peintre et pour le publiciste, d'insister. Mais que faut-il penser du rôle plus modeste sans doute, mais fort glorieux encore, de rénovateur de l'art, que l'on a voulu faire jouer à Courbet ? Les prévisions de ses admirateurs se sont-elles réalisées ? Sa vanité était-elle l'orgueil légitime d'un génie sûr de lui et qui savait qu'il pouvait compter sur l'avenir ?

Au mois d'août 1861, nous apprend Georges Riat, Courbet, qui se trouvait à Anvers à l'occasion d'une exposition, fut invité à développer sa théorie, et son improvisation (j'avoue ne pas croire à l'improvisation) fut recueillie par les journaux.

« Le fond du romantisme, disait-il, c'est la négation de l'idéal, à laquelle j'ai été amené depuis quinze ans par mes études, et qu'aucun artiste n'avait jamais, jusqu'à ce jour, osé affirmer catégoriquement.... L'*Enterrement d'Ornans* a été en réalité l'enterrement du romantisme, et n'a laissé de cette école de peinture que ce qui était une constatation de l'esprit humain, ce qui, par conséquent, avait le droit à l'existence, c'est-à-dire les tableaux de Delacroix et de Rousseau.... L'art romantique, comme l'école classique, était l'art pour l'art. Aujourd'hui, d'après la dernière expression de la philosophie, on est obligé de raisonner, même dans l'art, et de ne jamais laisser vaincre la logique par le sentiment. La raison doit être en tout la dominante de l'homme. Mon expression d'art est la dernière, parce qu'elle est la seule qui ait, jusqu'à présent, combiné tous ces éléments. En concluant à la négation de l'idéal et de

tout ce qui s'ensuit, j'arrive en plein à l'émancipation de l'individu et, finalement, à la démocratie. Le réalisme est, par essence, l'art démocratique. »

Il y a bien du Proudhon dans tout cela; n'en prenons que ce qui concerne l'art. La négation de l'idéal, l'enterrement du romantisme, c'est la condamnation du passé; « mon expression d'art est la dernière », c'est la prise de possession hautaine et cavalière de l'avenir. Eh bien! ici encore, c'est de banqueroute qu'il faut parler; non seulement l'expression d'art de Courbet (pour parler son langage) n'est pas la dernière, mais elle n'aura, semble-t-il, qu'une très petite place dans l'histoire; non seulement il n'a rien enterré, rien rénové, mais il n'est pas même le chef de l'école réaliste; si quelqu'un, au XIX[e] siecle, mérite ce nom, ce n'est pas lui, c'est Ingres.

L'histoire de ce dernier est vraiment singulière. Il semble que jamais l'opinion se soit aussi complètement trompée sur un contemporain. C'était un novateur; adversaires et amis se sont accordés pour en faire un conservateur à outrance. Les uns et les autres l'ont donné comme un disciple fidèle de David et de Raphaël, sans se rendre compte de ce que le culte de deux maîtres si différents supposait déjà chez lui de largeur d'idées et d'indépendance de tempérament. On n'a pas vu qu'il était aussi l'admirateur des primitifs florentins et qu'il les imitait. Cette hardiesse — c'en était une de son temps — faisait froncer le sourcil aux pontifes de l'Institut, mais aurait dû avertir les novateurs qu'il était un des leurs et le premier de tous. On n'a pas vu que, grâce à l'influence de Flaxmon, et surtout grâce à l'intelligente étude des peintures des vases grecs, il s'était élevé jusqu'à la conception de la beauté hellénique que David n'avait pas soupçonnée. Surtout ce dont on ne s'était pas rendu compte, c'est à quel point Ingres était l'amant fidèle, et passionné jusqu'à l'angoisse et la douleur, de la réalité. Sans doute le réalisme

du peintre ne saute pas aux yeux dans ses grandes œuvres d'apparat : lorsqu'il peignait l'*Apothéose d'Homère*, le *Vœu de Louis XIII* ou le *Saint Symphorien* (1), il acceptait ou subissait des conventions qui peuvent cacher à des regards superficiels ou prévenus la réelle et vivante beauté de ces chefs-d'œuvre, comme le cadre étroit de tragédie classique et la pompe du langage ont longtemps dissimulé aux critiques la profonde vérité psychologique des personnages de Racine. Mais, en même temps que ses grandes peintures officielles, Ingres nous a laissé ses dessins, c'est-à-dire, comme on l'a dit justement, le meilleur de lui-même. Je ne perds pas Courbet de vue, je songe de quelle cavalière façon et, qu'on me pardonne l'expression, avec quel insolent sans-gêne il traitait la réalité qu'il prétendait aimer, je vois au contraire avec quels superstitieux respects, avec quelle ardeur en même temps, Ingres cherchait à pénétrer les secrets de cette nature qu'on l'accusait de méconnaître ; j'admire ces merveilleux petits portraits à la mine de plomb qui furent longtemps son gagne-pain, ces minutieuses études, où son œil et sa main, jamais satisfaits, s'acharnent à serrer de plus près la forme qu'il a sous les yeux, et si le mot de réalisme a un sens, je demande où est le vrai réalisme.

Parlerai-je des portraits d'Ingres ? Je ne citerai qu'un fait. « C'est en 1834, dit un critique (2), que Bertin aîné, fondateur et directeur du *Journal des Débats*, chez qui Ingres

---

(1) Aux lecteurs que scandaliserait l'idée de réalisme à celle du *Saint Symphorien*, nous citerons ces quelques lignes qu'un ami nous communique : « Le réalisme est la vie et la force du *Saint Symphorien* de M. Ingres, comme du *Philopœmen* de David d'Angers ; de *Notre-Dame de Paris* comme du *P. Goriot ;* du *Désert* comme des *Bœufs*. ....Il n'y a d'incontestable que le bon et le mauvais, les artistes forts et faibles. » (Extrait d'une lettre du peintre Joseph-Augustin-Jules Laurens de Carpentras, cité dans le catalogue d'autographes de la librairie Voisin, mars 1907.)

(2) Maurice Harnel, *Le musée d'art. XIXe siècle*, p. 50.

fréquentait, eut l'heureuse idée de lui demander son portrait. L'œuvre fut enfantée dans l'angoisse. Un moment, Ingres désespéra de réussir et pleura de son impuissance. Sa haute conscience d'art ne pouvait se contenter d'un à peu près. Il était près de renoncer, quand un heureux hasard vint à son aide. Ingres vit Bertin discutant avec un de ses neveux, écoutant ses arguments et préparant une riposte victorieuse. L'homme lui apparut brusquement dans sa carrure physique et intellectuelle, avec sa finesse attentive et avisée. Le tableau était fait dans son esprit, il fut exécuté sans hésitation. C'est le plus expressif et le plus fort de tous ses portraits virils. »

Je traitais tout à l'heure le réalisme de Courbet de superficiel, on comprend maintenant, par comparaison, ce que je veux dire ; il avait l'heureuse facilité d'un improvisateur, il saisissait d'un premier coup d'œil et il rendait merveilleusement l'apparence des choses ; mais il a laissé à Ingres cette longue patience qui est un des éléments indispensables du génie (1).

Mais si Courbet n'a pas droit au titre de chef du réalisme, à plus forte raison faut-il lui refuser toute influence sur le développement de l'art de peindre à notre époque. A-t-il des élèves ? Dans tous les cas il n'a pas d'école. Cette fois encore, c'est une gloire qu'il laisse à Ingres.

Georges Riat se scandalise d'entendre M. Rosenthal, dans son étude sur la peinture romantique, parler — timi-

---

(1) Dira-t-on que ce souci de se corriger est aussi celui de corriger son modèle, et n'a rien de commun par conséquent avec le réalisme ? Il ne faudrait pas cependant que le réalisme d'une œuvre d'art fût en raison inverse des efforts qu'elle a coûtés à son auteur. Balzac se corrigeait beaucoup, il faisait le désespoir et la ruine de son éditeur en remaniant constamment ses épreuves, en est-il moins réaliste pour cela ? Les manuscrits de Bossuet sont couverts de ratures. Fénelon écrivait au courant de la plume. Le premier cependant n'est-il pas le plus exempt de tout procédé et de toute manière, le plus naturel et par conséquent le plus réaliste.

dement cependant et avec force restrictions — du réalisme d'Ingres. Je crois que s'il avait vécu assez longtemps pour donner lui-même son livre au public, il aurait supprimé l'expression de ce scrupule. Il avait lu, en effet, la monographie que M. J. Momméja [1] a consacrée au maître de Montauban — l'exemplaire qu'il possédait, aujourd'hui à la bibliothèque de Besançon, est annoté de sa main, — il savait qu'Ingres, rencontrant un jour dans une maison amie quelques-uns des plus hardis parmi les jeunes peintres dont les doctrines semblaient le plus s'éloigner des siennes, n'avait eu pour eux que des encouragements et des conseils ; Manet était du nombre, l'auteur d'*Olympia !*

Sans doute, il faut oublier bien des préjugés pour admettre que celle-ci est de la même famille que la *Grande Odalisque* ou que la *Source*. Mais, à y regarder de près, on s'aperçoit facilement qu'elle ressemble encore moins à la *Baigneuse* ou à la *Femme au perroquet*. Si Manet a eu un maître, c'est donc Ingres beaucoup plutôt que Courbet.

Dans le même travail, Riat a souligné la phrase où l'auteur montre Ingres préparant l'apparition du plainairisme et de l'impressionnisme comme il avait préparé celle du réalisme et du naturalisme ; s'il a eu le temps de lire les bonnes feuilles d'une histoire de l'art à laquelle il collaborait [2], il a trouvé les mêmes conclusions dans l'étude consacrée à Ingres et à son école par Maurice Hamel. Pour celui-ci également, l'école française tout entière, depuis l'idéaliste Puvis de Chavannes jusqu'aux réalistes Manet et Degas, relève d'Ingres et le reconnaît pour son maître. Nous voici bien loin de l'affirmation de Proudhon : « Ingres est le chef, très discuté, d'une école tombée depuis plus de trente ans en discrédit. »

---

(1) Momméja, *Ingres*. (Collection des grands artistes.)
(2) *Le musée d'art*.

Mais après tout, on peut être un très grand artiste sans être un chef d'école ; c'est même le fait de quelques-uns des plus grands et des plus originaux d'être restés des isolés et d'avoir, par leur personnalité tranchante, découragé les imitateurs ; témoin Delacroix au siècle dernier (1). Courbet serait-il de ceux-là ? Je ne voudrais pas prolonger outre mesure cette étude en comparant son œuvre à celle du chef de l'école coloriste. La conclusion serait la même et, une fois de plus, nous aurions à constater à quelle infériorité est condamné l'artiste dont l'idéal est tout entier dans l'œil et dans la main, et dont l'esprit reste fermé à toute pensée et à toute poésie. Les tempêtes soulevées par l'apparition du *Massacre de Scio* se sont apaisées comme celles qu'avait fait naître l'*Enterrement d'Ornans*. Quel que soit le jugement de l'avenir sur la première de ces œuvres, elle ne sera jamais traitée de vulgaire. J'ai peur que ce mot, bien banal sans doute, mais bien significatif aussi, ne vienne souvent sur les lèvres des visiteurs du Musée du Louvre en face de la seconde. Que ce ne soit pas une condamnation sans retour, je le crois volontiers ; ce sera du moins une restriction à l'admiration la plus convaincue. Ainsi le dernier mot sur l'œuvre de Courbet serait celui que j'empruntais tout à l'heure à un critique : « Merveilleux ouvrier, mais pauvre cervelle. »

---

(1) « Delacroix demeure devant la postérité ce qu'il fut pour ses contemporains : un isolé. » (Maurice Tourneux, *Delacroix*, p. 115.)

SCEAUX FRANC-COMTOIS

DÉCRITS

DANS UN OUVRAGE DE SIGILLOGRAPHIE DAUPHINOISE

Par M. Max PRINET

MEMBRE HONORAIRE

(Séance du 18 avril 1907)

M. J. Roman vient de publier une *Description des sceaux des familles seigneuriales de Dauphiné* (1). C'est l'inventaire détaillé de près de mille sceaux ayant appartenu aux seigneurs et aux bourgeois notables de la province et aux fonctionnaires delphinaux. Quelques-uns intéressent l'histoire de la Franche-Comté : je me propose d'étudier ici ceux de Jacques d'Auxelles, de Guillaume de Vergy, seigneur de Mirebeau, de Hugues d'Antigny, comte de Vienne, de Philippe et de Jean de Vienne, ses fils, de Jacques de Vienne, sire de Longwy, et du duc de Tallard, gouverneur du comté de Bourgogne.

---

(1) Paris, A. Picard, 1906, in-8 de XL-402 p.

I. — Richard d'Auxelles.

Sceau rond de 25 mill. — Écu à trois bandes, accompagné de trois fleurons. Légende : S' RICHART. D'ACELLE (*Seel Richart d'A celle*). — Appendu à des quittances du 27 avril 1385 (Bibliothèque nationale, Clairambault 39, p. 2939), du 13 avril 1386 (ibid.), et du 6 septembre 1386 (Bibl. nat., Pièces originales 56, dossier 1176, n° 35) (1).

M. Roman a d'abord attribué ce sceau à un membre de la famille dauphinoise d'Ancelle (2), puis, heureusement inspiré, il est revenu sur cette opinion. Dans les *Errata* qui terminent son volume, il observe (3) que les armoiries à trois bandes sont celles de la famille franc-comtoise d' « Aucelle (4) », et que les hommes d'armes de la compagnie de Richard portent des noms comtois (5). Il en conclut qu' « il est très probable que le capitaine appartenait à la famille franc-comtoise d'Aucelle. » C'est même certain. Richard d'Auxelles nous est connu. Issu d'une maison féo-

(1) G. Demay, *Inventaire des sceaux de la collection Clairambault*, t. Ier, p. 15, n° 137 ; J. Roman, *Description des sceaux des familles seigneuriales de Dauphiné*, p. 30, n° 77 (figure), et p. 401.

(2) *Description*, p. 30. En cela, M. Roman a reproduit une erreur de G. Demay (*loc. cit.*).

(3) *Description*, p. 401.

(4) Auxelles portait de gueules à trois bandes d'or (R. de Lurion, *Nobiliaire de Franche-Comté*, p. 28). On a donné à tort à cette maison trois fasces pour armoiries (Marquis de Saint-Mauris, *Généalogie historique de la maison de Saint-Mauris*, p. 41 ; L. Suchaux, *Galerie héraldo-nobiliaire*, t. Ier, p. 32 ; Liblin, *Belfort et son territoire*, pl. I, fig. 1 ; Tuefferd, *Généalogies de quelques familles nobles de la Haute-Alsace*, dans la *Revue d'Alsace*, 1879, p. 75). Les sceaux connus de la maison d'Auxelles portent des bandes et non des fasces (Bibl. de Besançon, Nobiliaire Duvernoy, *verbo* Auxelles ; J. Gauthier, *Armorial de Franche-Comté*, dans l'*Annuaire du Doubs*, 1877 ; R. de Lurion, *loc. cit.*).

(5) On y reconnaît, sous des graphies peu correctes, les noms de Guillaume de Mailleroncourt, de Renaud de Moffans, de Renaud de Ronchamp, de Jean de Mamirolle (Bibliothèque nationale, Clairambault 39, p. 2938).

dale qui tirait son nom d'un village actuellement compris dans le territoire de Belfort (1), il possédait la seigneurie de ce lieu et celle de Montby (2) ; le 3 décembre 1384, il reprit ses fiefs du comte de Montbéliard, seigneur de Montfaucon, et déclara lui devoir le recept en sa forteresse d'Auxelles. Étienne, comte de Montbéliard, donnant, le 5 octobre 1386, le dénombrement de ce qu'il tenait du duc de Bourgogne, y mentionne, à son tour, Richard, sire d'Auxelles et de Montby, chevalier, son vassal pour Viéthorey, et pour l'arrière-fief de Girard de Moffans (3).

Il prit part aux guerres du roi de France contre l'Angleterre, à la suite de l'illustre Jean de Vienne. Lorsque l'amiral faisait, en mai 1378, le siège du château de Pont-Audemer défendu par les Navarrais, alliés des Anglais, Richard d'Auxelles, alors simple écuyer, servait sous ses ordres dans la compagnie d'un autre Jean de Vienne (4). Le 27 janvier 1383 (n. s.), Richard, devenu chevalier, figure dans une montre reçue à Paris, de la compagnie de l'amiral (5). Il suivit Jean de Vienne dans son expédition d'Écosse ; on le trouve à Arras le 27 avril 1385 (6), à Édim-

(1) Auxelles-Bas (cant. de Giromagny). Le village voisin d'Auxelles-Haut ne date que du XVIe siècle (Bagnol, *L'Alsace ancienne et moderne*, t. Ier, p. 29 ; Stoffel, *Dictionnaire topographique du département du Haut-Rhin*, p. 9 ; Tuefferd, *Généalogies*, p. 75 ; Kindler de Knobloch, *Der alte Adel in Oberelsass*, p. 114).

(2) Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de Clerval, commune de Gondenans-Montby.

(3) Arch. nat., K 1831 ; Preuves de la généalogie de la maison de Saint-Mauris, Bibl. nat., Français 32857, p. 88-90.

(4) Montre d'armes du 20 mai 1378 (Terrier de Loray, *Jean de Vienne*, p. XXXV).

(5) Terrier de Loray, *op. cit.*, p. CVI.

(6) Quittance donnée, à Arras, le 27 avril 1385, par « Richart d'Aucelle, chevalier, » à Guillaume d'Enfernet, trésorier des guerres, de 318 livres tournois, pour ses gages et ceux de huit écuyers de sa chambre pendant deux mois, et pour un franc d'or à lui accordé mensuellement par le Roi, lesdits écuyers servant avec lui « en ceste presente armée que le Roy nostre dit seigneur met presentement sus pour

bourg le 3 août (1), à Saint-John-Stone (Perth), le 28 octobre (2), au moment de la dislocation de l'armée.

L'année suivante (3), il commandait une compagnie dans les troupes du duc de Bourgogne qui devaient passer en Angleterre à la suite du Roi. Il était à Troyes le 6 septembre 1386 (4).

Richard d'Auxelles fit son testament le 30 avril 1390, comme il se disposait à partir pour la Terre sainte (5).

La forme « Acelle », donnée par le sceau de Richard, est

---

le passage d'Escoce en la compaignie et soubz le gouvernement de messire Jehan de Vienne, admiral de France, chief et cappitaine de ladite armée » (Bibl. nat., Clairambault 39, p. 2939).

(1) Montre de Richard d'Auxelles et de sa compagnie de huit écuyers, reçue à Edimbourg, le 3 août 1385 (Bibl. nat., Clairambault 39, p. 2938 ; Terrier de Loray, *Jean de Vienne*, p. CXII).

(2) Montre de Richard d'Auxelles et de sa compagnie de quatre écuyers, reçue à « Saint Jehanston » (aujourd'hui Perth, chef-lieu d'un comté d'Écosse), le 28 octobre 1385 (Bibl. nat., ibid. ; Terrier de Loray, *op. cit.*, p. CXIII).

(3) Le 13 avril 1386, il donne quittance à Guillaume d'Enfernet, trésorier des guerres, pour gages dus à lui et à ses compagnons, en raison de leurs services « ou pays d'Escoce, ou voiage que derrenierement y a fait M. Jehan de Vienne, admiral de France » (Bibl. nat, Clairambault 39, p. 2939).

(4) Quittance donnée par Courrart de Marqueillon, écuyer, à Guillaume d'Enfernet, trésorier des guerres, pour les gages de ses services « en ces presentes guerres, en l'armée et passage que le Roy nostre dit seigneur met presentement sus pour passer en personne au pais d'Engleterre à l'encontre de ses ennemis, en la compaignie de messire Richart d'Aucelle et soubz le gouvernement de monseigneur le duc de Bourgoigne », à Troyes « soubz le seel dudit messire Richart, mon cappitaine », le 6 septembre 1386 (Bibl. nat., Pièces originales 56, dossier 1176, n° 3). Ce document a été classé à tort au mot *Ancel*.

(5) Ulysse Robert, *Testaments de l'officialité de Besançon*, t. Ier, p. 235. — Il avait épousé Alix de Grandson, fille de Jacques de Grandson, seigneur de Pesmes, et de Marguerite de Vergy, qui donna quittance pour sa dot le 28 septembre 1389. Elle se maria en secondes noces, par contrat du 23 juillet 1391, avec Jacques de Pontailler (Arch. Côte-d'Or, E 1859; Bibl. de Besançon, Nobiliaire Duvernoy, fol. 10; G. de Beauséjour, *Pesmes et ses seigneurs*, dans le *Bulletin de la Société d'agriculture de la Haute-Saône*, 4e série, 6e vol. (1906), p. 93, 174). Richard d'Auxelles était peut-être mort à la croisade d'Afrique (1390).

celle que le nom d'Auxelles affecte le plus ordinairement dans les textes anciens (1). La prononciation que suppose cette graphie a laissé des traces dans les noms de Nieder-Assel et d'Ober-Assel, que donnent les Allemands aux deux villages d'Auxelles-Bas et d'Auxelles-Haut.

II. — Guillaume de Vergy, seigneur de Mirebeau.

Sceau rond de 52 millim. — Sur champ fleurdelisé, écu à trois quintefeuilles et à la bordure (2), accompagné de trois dauphins, le tout dans un encadrement à six lobes alternativement arrondis et anguleux. Légende : S. GVILL.... LOCVTENET DALP VIEN. (*Sigillum Guillelmi de Vergeyo, locumtenentis dalphini Viennensis*) (3). — Appendu à un acte de 1356 (Arch. de l'Isère).

Un autre sceau du même personnage mesure 70 millimètres de diamètre. Il représente, sur champ treillissé, un cavalier galopant vers la droite. L'écu est chargé de trois quintefeuilles et d'une bordure; la housse du cheval est semée de quintefeuilles. Légende : S. GVILLAVME : DE : VERGEY : SIRE : DE MIREBEL : CHR : (*Seel Guillaume de Vergey, sire de Mirebel, chevalier.*) — (Arch. nat., J 258, nº 10; A. du Chesne, *Histoire de la maison de Vergy*, Pr., p. 377, figure; Douët d'Arcq, *Collect. des sceaux des Archives de l'Empire*, t. II, p. 109, nº 3852).

Un troisième sceau de Guillaume de Vergy est appendu à une quittance par lui donnée à Macy de Fleury, receveur de Champagne, pour 40 livres tournois, le 9 septembre 1353. C'est un sceau rond de 24 millimètres; il porte un écu penché aux trois quintefeuilles et à la bordure, timbré

(1) Acels, Acella, Ascella, etc., dans les textes latins (L. Viellard, *Documents et mémoire pour servir à l'histoire du territoire de Belfort*, p. 225, 263, 276, 366, 367, 371, 409, 414, 488).

(2) Les armoiries de la maison de Vergy étaient : de gueules à trois quintefeuilles d'or. André du Chesne (*Histoire de la maison de Vergy*, p. 365) dit que Guillaume porta les armes de Vergy brisées d'une bordure d'argent.

(3) J. Roman, *Description*, p. 355, 356, nº 925, figure.

d'un heaume de face, couronné, cimé d'un vol; supports indistincts; légende détruite (Bibl. nat., Clairambault 111, p. 8713; Demay, *Invent. des sceaux de la Collection Clairambault*, t. II, p. 293, n° 9365) (1).

Guillaume de Vergy était le second fils de Jean de Vergy, seigneur de Fouvent (2), d'Autrey (3), de Champlitte (4), etc., sénéchal de Bourgogne, et de Marguerite de Noyers. Il fut seigneur de Mirebeau (5) et de Fontaine-Française (6), et tint la seigneurie de Bourbonne (7), au nom de ses enfants. En 1340, on le trouve au nombre des chevaliers bannerets qui accompagnèrent le duc de Bourgogne, Eudes IV, dans son expédition contre Robert d'Artois. Plus tard, il servit le roi de France en Bretagne (8). Il eut à soutenir une guerre privée contre Renaud de Bar, seigneur de Pierrefitte (9). Le roi Jean accorda, sur ce fait, des lettres de rémission à Renaud de Bar, le 27 octobre 1350 (10). Nommé lieutenant du dauphin Charles, en Dauphiné, en octobre 1356 (11), Guillaume de Vergy remplit

---

(1) Deux autres sceaux décrits par G. Demay (*Inventaire des sceaux de la collection Clairambault*, n°s 9366 et 9367), que M. Roman (*Sigillographie des gouverneurs du Dauphiné*, dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, t. XLVIII, p. 6) attribue à ce même Guillaume de Vergy, ont appartenu, en réalité, le premier à un autre Guillaume de Vergy (1385), le second à Jean de Vergy, seigneur de Fouvent (1383).

(2) Fouvent-le-Haut (Haute-Saône, arr. de Gray, cant. de Champlitte).

(3) Autrey-lez-Gray (Haute-Saône, arr. de Gray).

(4) Champlitte (Haute-Saône, arr. de Gray).

(5) Mirebeau-sur-Bèze (Côte-d'Or, arr. de Dijon), et non Miribel, comme l'a dit M. Roman (*Sigillographie des gouverneurs*, p. 5).

(6) Côte-d'Or, arr. de Dijon.

(7) Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne, arr. de Langres). Le roi fit don à Guillaume de Vergy de la part qu'il avait en cette seigneurie (Arch. nat., JJ 71, n° 100, 75, n° 181).

(8) Arch. nat., JJ 75, n° 181.

(9) Meuse, arr. de Commercy.

(10) Arch. nat., JJ 80, n° 94.

(11) Guy Allard (*Les gouverneurs et les lieutenants au gouvernement*

cette charge jusqu'à sa mort (1), survenue entre le 23 novembre 1360 (2) et le 30 mai 1361 (3).

III. — Hugues, comte de Vienne, seigneur de Pagny.

Sceau rond de 80 mill. — Un cavalier l'épée haute; cheval caparaçonné galopant vers la droite. Écu et caparaçon à l'aigle. Légende : ....S : COMITIS : VIEN.... ([*Sigillum Hugoni*]*s*, *comitis Vienne*...).

Contre-sceau rond de 40 mill. — Tête de face. Légende : .... HVGONIS COMITIS VIHA.... NI PAIGNEII ([*Sigillum*] *Hugonis*, *comitis Vihanne*, *domini Paigneii*). Appendu à l'acte de vente du comté de Vienne par Hugues, comte de Vienne, à l'archevêque de Vienne, du 21 janvier 1263 (Arch. de l'Isère, G 11) (4).

Aux Archives nationales (J 259, n° 6), est conservée une charte du même Hugues de Vienne, donnée le 7 juillet 1259, à laquelle adhèrent encore deux fragments du sceau de ce seigneur. Au droit, on reconnait une effigie de cavalier, le caparaçon du cheval orné d'un aigle. Au contre-

---

de Dauphiné, p. 8) et J. Roman (*Sigillographie des gouverneurs*, p. 5) disent qu'il fut pourvu le 3 octobre. Une copie de ses lettres de provision conservée à la Bibliothèque nationale (Français 4604, fol. 11) donne la date du 6 octobre.

(1) A. du Chesne, *Histoire de la maison de Vergy*, p. 365 et suiv., Pr., p. 374 et suiv. ; P. Anselme, *Histoire généalogique*, t. VII, p. 40; R.-E. Gascon, *Histoire de Fontaine-Française*, p. 133 et suiv.

(2) Date donnée par M. Roman (*Sigillographie des gouverneurs*, p. 6). D'après A. du Chesne (*op. cit.*, p. 367, et Pr., p. 379), il promulgua une taxe de la chancellerie delphinale, le 13 juin 1360.

(3) Le 30 mai 1361, Jeanne de Montbéliard, veuve de Guillaume de Vergy, seigneur de Mirebeau, passa un traité avec Pierre de Bar (Gascon, *Histoire de Fontaine-Française*, p. 138, 139).

(4) J. Roman, *Description*, p. 357, 358, n° 930. — M. Roman donne une légende plus compléte que celle qui est transcrite ici. Il l'a empruntée à une description de Pilot de Thorey (*Inventaire des sceaux relatifs au Dauphiné*, dans le *Bulletin de la Société de statistique de l'Isère*, 3e série, t. IX, p. 258, n° 31). D'après un dessin que M. Roman a bien voulu me communiquer, j'ai pu constater qu'actuellement cette légende est réduite au texte que je reproduis.

sceau, figure une tête de face, et de la légende, écrite sur deux lignes concentriques, subsistent quelques lettres : .... : COMITI.... IHAN.... PAIGN. II (*....comitis Vihanne*, *domini Paigneii*) (1).

Hugues, comte de Vienne, était le fils aîné de Hugues d'Antigny, seigneur de Pagny (2), et de Béatrix de Vienne (3). Il hérita de son oncle maternel, Guillaume, le titre de comte de Vienne (4), et d'importants domaines au comté de Bourgogne (5). Par acte du 21 janvier 1263, il abandonna à Jean de Bernin, archevêque de Vienne, son comté de Vienne avec le palais qu'il possédait en cette ville, et les

(1) Cf. J. de Laborde, *Layettes du Trésor des chartes*, t. III, p. 472, n° 4499. — Ce sceau est identique à celui que décrit M. Roman.

(2) Pagny-le-Château (Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Seurre).

(3) Bibl. nat., Cabinet d'Hozier 333, fol. 228; P. Anselme, *Histoire généalogique*, t. VII, p. 795; Courtépée, *Description du duché de Bourgogne*, t. III, p. 439. Quelques auteurs, entre autres Dunod (*Histoire du comté de Bourgogne*, t. II, p. 198, t. III, p. 38), donnent à tort le nom de Guillaume au père de Hugues de Vienne. En 1235, Alix, comtesse de Mâcon, et Jean de Braine, son mari, abandonnent à Hugues d'Antigny leurs revenus des foires de Champagne, en échange de ce qu'il pouvait prétendre sur le comté de Mâcon au nom de sa femme, tante d'Alix. Hugues, comte de Vienne et seigneur de Pagny, confirme en 1270 un legs fait à l'église de Besançon par son père Hugues (« Hugo, dominus Pagneii, quondam pater noster »). (Bibl. nat., Cabinet d'Hozier 333, fol. 3 v°, 4°, 64, 228.)

(4) En 1256, Hugues d'Antigny, seigneur de Pagny, et Henri, seigneur de Sainte-Croix, son frère, font une transaction avec Isabelle, veuve de Guillaume, comte de Vienne, au sujet de son douaire (Arch. du Doubs, B 483 ; Chevalier, *Mémoires historiques sur Poligny*, t. II, p. 597). Le 27 avril 1259, « Hugues, cuens de Vianne et sires de Paigney, » en traitant avec Jean de Chalon, fait mention des « convenances qui furent entre ledit conte Jehan et le conte Guillame de Vienne, nostre oncle, de Pymont, de l'Estoille et dou Pin » (*Cartulaire de Hugues de Chalon*, publié par B. Prost et S. Bougenot, p. 383). Voir Rousset, *Dictionnaire des communes de la Franche-Comté*, v° Lons-le-Saunier.

(5) En même temps, il relevait les armes des comtes de Vienne et de Mâcon : l'aigle d'or en champ de gueules.

hommages de ses vassaux. Il se réservait le fief de la Tour et les biens situés en deçà du Rhône (1).

Les archevêques de Vienne ne jouirent pas en paix des droits que cette vente leur avait transmis. S'il faut en croire un factum présenté en octobre 1339, pour le dauphin Humbert II, contre l'archevêque Bertrand de la Chapelle, l'Empereur refusa de ratifier la cession du comté, et Henri VII en réinvestit la maison de Vienne (2). En fait, les droits comtaux n'en demeurèrent pas moins acquis au siège archiépiscopal. Mais les descendants de Hugues d'Antigny conservèrent des prétentions sur le comté jusqu'à ce que, le 9 novembre 1337, Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-Georges, vendit ses droits au dauphin Humbert II pour 6,000 florins d'or; l'acquéreur se réservait de ne point payer ce prix s'il ne parvenait à se faire mettre par voie de droit en possession du comté (3).

IV. — Philippe de Vienne, seigneur de Pagny.

Sceau rond de 77 mill. — Cavalier armé de toutes pièces, l'épée haute; sur l'écu un aigle; cheval galopant vers la droite couvert d'un caparaçon orné d'aigles. Légende : S' DOMINI : PHILIPPI : DE : VIENNA : DOMINI : PAIGNEII *(Sigillum domini Philippi de Vienna, domini Paigneii)*.

Contre-sceau. — Tête de face. Légende (sur deux lignes) : ✠ S' DOMINI . PHILIPPI . DE . VIENNA . D ✠ OMINI . PAIGNEII (*Sigillum domini Philippi de Vienna, domini Paigneii*) (4). — Appendu à

---

(1) Arch. de l'Isère, G 11 ; Cl. Faure, *Histoire de la réunion de Vienne à la France*, p. 86.

(2) U. Chevalier, *Choix de documents historiques inédits sur le Dauphiné*, p. 56, 57.

(3) Valbonnais, *Histoire de Dauphiné*, t. Ier, p. 347, 348. Le vendeur constate que l'archevêque est en possession du comté : « Ipse dominus Guillelmus de Vienna dicens et asserens comitatum Viennae quem tenet dominus archiepiscopus Viennensis, ad se pertinere et pertinere debere justo titulo, ex successione paterna. »

(4) J. Roman, *Description*, p. 358, n° 931. — Il est à remarquer que, par le type, ce sceau est semblable à celui de Hugues de Vienne, au droit comme au revers.

une charte par laquelle « Philippes de Vienne, sires de Pangui (1) » s'engage à servir Philippe le Bel contre le roi d'Angleterre, Gisors, 23 août 1294 (Arch. nat., J 620, n° 20; Douët d'Arcq, *Inventaire des sceaux des Archives de l'Empire*, t. I, p. 113, n° 3875); — à la ratification par ledit Philippe d'un échange passé entre son frère Jean et le duc Robert de Bourgogne (Arch. nat., J 252A, n° 14). — Autre exemplaire, appendu à un acte de 1287, aux Archives d'État de Turin, Anciens traités, I, n° 18.

Le 5 avril 1249, Hugues, comte de Vienne et seigneur de Pagny, d'une part, Hugues, comte palatin de Bourgogne, et Alix de Méranie, sa femme, d'autre part, convinrent d'une alliance entre leurs enfants. Un fils du comte de Vienne (Philippe, l'aîné, ou, à son défaut, Guillaume) devait épouser Agnès, fille du comte et de la comtesse de Bourgogne (2). Ce fut Philippe de Vienne qui devint le mari d'Agnès de Bourgogne (3).

---

(1) Le texte porte bien « Pangui ; » l'n et l'u sont suffisamment caractérisés pour qu'il n'y ait pas de doute à cet égard. C'est évidemment une faute du scribe. Douët d'Arcq l'a reproduite sans chercher à identifier le nom de la seigneurie. « Pangui » est pour « Pangni » (Pagny-le-Château).

(2) Arch. du Doubs, B 1, B 21; *Cartulaire des comtes de Bourgogne*, publié par J. Gauthier, R. de Lurion et J. de Sainte-Agathe (sous presse), n° 25. — Dans l'analyse de ce document, M. Jules Gauthier a donné, à tort, le nom de Philippe au père de Philippe et de Guillaume de Vienne (*Inventaire des Archives du Doubs*, série B, t. Ier, p. 15).

(3) En novembre 1265, « Philipes, filz a noble baron Hugon d'Antigny, conte de Vienne et seignour de Paigney, » reprend du comte Hugues et de la comtesse Alix, Saint-Aubin, Aumur et dépendances, que le comte et la comtesse de Bourgogne lui ont données, dit-il, « en mariaige pour Agnes ma feme, lour fille » (Arch. du Doubs, B 1, B 400; Bibl. nat., Moreau 877, fol. 227; *Cartulaire des comtes de Bourgogne*, nos 196, 197).

Le 28 octobre 1266, « Philippes, filz Hugue, conte de Vihanne et seignor de Paigne, qui suy sires de Mirebel, » et sa femme, Agnès de Bourgogne, engagent au comte Hugues et à la comtesse Alix de Bourgogne la terre de Saint-Aubin, du consentement de Hugues de Vienne et d'Alix, père et mère de Philippe (Arch. Doubs, B 1, B 400 ;

Du vivant de son père, Philippe de Vienne possédait la terre de Mirebel-en-Montagne (1). Il porte le titre de sire de Mirebel dans les chartes jusqu'au cours de l'année 1277 (2), et sur le sceau dont il se servait alors.

C'est un sceau équestre, avec contre-sceau, analogue pour le type à celui que M. Roman a décrit. La légende du droit porte : « S. PHILIPI DE VIENNA DOMINI DE MIREBEL », et celle du contre-sceau : « S. SECRETVM PH DE VIENNE (3). » Il fit encore usage de ce sceau, un peu après la mort du comte Hugues, alors qu'il avait déjà hérité de lui la seigneurie de Pagny ; il le fit apposer à une charte de septembre 1277, dont le texte le qualifie « sire de Paignie et de Seurre (4). » Il avait cédé, alors, à son frère Jean, la terre de Mirebel, dont il n'avait conservé que la suzeraineté (5).

Bibl. nat., Bourgogne 102, fol 140 ; *Cartulaire des comtes de Bourgogne*, n° 212).

(1) Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Conliège.

(2) En juin 1277, il se dit encore sire de Mirebel dans une charte postérieure à la mort de son père (Arch. Doubs, B 1, B 317 ; Chevalier, *Mémoires sur Poligny*, t. II, p. 584 ; *Cartulaire des comtes de Bourgogne*, n° 306). Au mois de septembre de la même année, le duc de Bourgogne, Robert, le qualifie « Philippus, dictus de Vienna, dominus de Paign. et de Sorrogio » (Arch. nat., J 251, n° 48). Il prend le titre de « sire de Paignie et de Seurre, » dans une charte du même mois en faveur de Cîteaux (Arch. Côte-d'Or, B 995). A partir de ce moment, il est constamment appelé seigneur de Pagny (Arch. nat., J 252, n°s 14, 33 et 63 ; Chevalier, *Mémoires sur Poligny*, t. II, p 566, 567 ; *Cartulaire de Hugues de Chalon*, publié par B. Prost et S. Bougenot, n°s 3, 7, 59, 76, 156, 163, 164, 178, 179, 255, 549, etc.).

(3) Arch. Côte-d'Or, B 995 ; P. Anselme, *Histoire généalogique*, t. VII, p. 797.

(4) Arch. Côte-d'Or, *ibidem*. Dans une charte de janvier 1277, Philippe mentionne « nostres chiers peres Hugues de bonne memoire, çay en arriers cuens de Vianne et sires de Anteigney » (Arch. Doubs, B 317 ; *Cartulaire des comtes de Bourgogne*, n° 300).

(5) Traité de partage, de mai 1279 (Chevalier, *Mém. sur Poligny*, t. II, p. 566, 567). Reprise de fief de Jean de Vienne du 1er juin 1284 (*Cartulaire de Hugues de Chalon*, p. 112). C'est à titre de suzerain de son frère, que Philippe mentionne Mirebel parmi les fiefs qu'il tient du duc de Bourgogne, en 1287 (E. Petit, *Histoire des ducs de Bourgogne*, t. VI, p. 348).

V. — Jean de Vienne, seigneur de Mirebel.

A. Sceau rond de 45 millim. — Dans le champ, un aigle, au lambel de cinq pendants. Légende :.... IOHA..... D. MIREB.... (*Sigillum Johannis de Vienna, domini de Mirebello*). — Appendu à l'acte du mercredi après l'octave de la Pentecôte (31 mai) 1301, par lequel plusieurs seigneurs du comté de Bourgogne, entre autres « Jehanz de Vianne, sires de Mireber », s'engagent à entrer en l'hommage du roi de France (Arch. nat., J 254 ; Douët d'Arcq, *Collect. de sceaux des Archives de l'Empire*, t. II, p. 112, n° 3869) (1).

B. Sceau rond de 50 millim. — Dans le champ, un aigle au lambel de quatre pendants. Légende ✠ S' IEHAN. DE VIANE. SIRE. DE MIREBEEL. CHR' (*Seel Jehan de Viane, sire de Mirebeel, chevalier*). — Appendu à une transaction du samedi avant la Purification 1302 (26 janvier 1303) par laquelle « Messires Jehans, diz de Vienne, chevaliers, sires de Mirebeal », abandonne au duc de Bourgogne, Robert, ses droits sur Authume et autres lieux, moyennant une rente de quatre cents livres sur les revenus et les foires de Chalon (Arch. nat., J 248, n° 12; Douët d'Arcq, *Collection de sceaux des Archives de l'Empire*, t. II, p. 113, n° 3874) (2).

M. Roman a cru que le nom de « Mirebel », qui figure sur l'un des sceaux de Jean de Vienne, représentait une localité dauphinoise appelée Mirabel (3). C'est une erreur. Ce vocable est celui d'un village franc-comtois appelé Mirebel, compris aujourd'hui dans le département du Jura, l'arrondissement de Lons-le-Saunier et le canton de Conliège. Dans plusieurs chartes, Jean de Vienne est dit seigneur de « Mirebel-en-Montaigne (4) », et on sait

(1) J. Roman, *Description*, p. 358, n° 932.

(2) J. Roman, *Description*, p. 359, n° 933, figure. — Un autre sceau de Jean de Vienne est appendu à une reprise de fief pour Reculot et Mirebel (Arch. du Doubs, B 467).

(3) Il y a deux communes de ce nom dans le département de la Drôme.

(4) *Cartulaire de Hugues de Chalon*, p. 48, 273, 291, 406, etc.

que cette expression désigne le Mirebel jurassien (1).

Le partage passé, en mai 1279, entre Philippe de Vienne et Jean son frère, des biens de leurs parents, attribue à Jean « tot ce que lordit pere et mere tenoient.... dois la riviere de Douz en lay par devers Montmorot et Mirebel-en-Montaigne.... », tandis qu'à Philippe étaient donnés les domaines sis entre le Doubs et la Saône, et au delà de la Saône vers le duché de Bourgogne (2). Le 15 avril 1299, « Jehans de Vienne, chevaliers, sires de Mirebel-en-Montaigne », vend à Jean de Chalon, seigneur d'Arlay (3), « le chestel de Chestoillon-en-Montaigne, près de la riviere de Hayn, et les apartenances d'ycelui, c'est a savoir le bourc dudit chasteal, Curtene, Vevy, demi l'Abergement d'Uselle, liquex part a signour de Clerevaux, les molins de Watepy, et tel droit que lidiz Jehans de Vienne ha en la garde de Bonleu.... Encor est a savoir que li chesteal de Chestoillon dessus nomme et li chestel de Mirebel-en-Montaigne et li habitanz de ces diz leus et des apartenances sunt et doivent estre de un cri pour deffendre l'un l'autre et lour terre (4). » Cette dernière remarque prouve que Châtillon et Mirebel étaient très voisins. Or, Châtillon-en-Montagne, près de la rivière de l'Ain, dont les dépendances sont Curtine (5), Vevy (6), Uxelles (7), est certainement Châtillon, appelé aussi Châtillon-sur-Curtine (Jura, arrondissement de Lons-le-Saunier, canton de Conliège). Mirebel-en-Montagne, dont Jean de Vienne se dit seigneur, ne peut être autre

(1) A. Rousset, *Dictionnaire des communes de la Franche-Comté*, t. IV, p. 183 et suiv.

(2) Arch. du Doubs, B 1, B 454; Chevalier, *Mémoires sur Poligny*, t. II, p. 566; *Cartulaire des comtes de Bourgogne*, n° 318.

(3) Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Bletterans.

(4) *Cartulaire de Hugues de Chalon*, p. 291, 292.

(5) Localité détruite, commune de Châtillon (Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Conliège).

(6) Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Conliège.

(7) Jura, arr. de Saint-Claude, cant. de Saint-Laurent.

que le Mirebel du canton de Conliège : les territoires des deux communes sont limitrophes.

Ces textes suffisent à localiser d'une façon certaine la terre de « Mirebel » dont Jean de Vienne se qualifiait seigneur.

VI. — Jacques de Vienne, seigneur de Longwy.

Fragment de sceau rond de 37 millim. — Écu à l'aigle à deux têtes, surmonté d'une bannière écartelée de France et de Dauphiné, supporté par deux aigles ; le tout enfermé dans un quadrilobe cantonné de cercles dont les deux inférieurs portent les lettres I et V. Légende détruite. — Appendu à une ordonnance de Jacques de Vienne, gouverneur de Dauphiné, autorisant les consuls de Briançon à lever un impôt pour réparer leurs fortifications, donnée à Grenoble le 23 juin 1371 (Arch. de Briançon) (1).

Un autre sceau du même personnage est conservé aux Archives nationales (J 621, n° 71), appendu à un hommage par lui rendu au roi de France, le 28 avril 1366, pour 500 livres de rente. C'est un sceau rond de 27 millimètres, qui porte, sur champ réticulé et semé de petites roses, un écu penché à l'aigle (à une seule tête), timbré d'un heaume à volet, cimé d'une tête de maure coiffée d'une calotte à panache. A dextre du heaume, une petite tête de femme posée de face. Légende : .... E : DE LON.... (....*sire de Lonvy*) (Douët d'Arcq, *Collection de sceaux des Archives de l'Empire*, t. II, p. 112, n° 3873).

M. Roman (2) donne à ce personnage le prénom de Guillaume. C'est sans doute par inadvertance, car dans la *Sigillographie des gouverneurs du Dauphiné*, qu'il a publiée il y a vingt ans, il l'appelait Jacques.

Jacques de Vienne, seigneur de Longwy (3), est connu

(1) J. Roman, *Sigillographie des gouverneurs du Dauphiné*, p. 8, 9; pl. III, n° 4, *Description*, p. 359, n° 934.

(2) *Description*, p. 359.

(3) Jura, arr. de Dole, cant. de Chemin.

par les services qu'il a rendus au roi de France et au duc de Bourgogne dans les guerres anglaises. Il fut l'un des négociateurs et l'un des garants du traité de Guillon passé entre la Bourgogne et l'Angleterre, en mars 1360 (1). Il devint à cette époque capitaine général au comté de Bourgogne, puis gardien du bailliage d'Aval, du comté d'Artois et de tous les domaines de Marguerite de France situés en Franche-Comté. Il fit des levées considérables pour repousser les Routiers; commis au mois de juillet 1363 à la garde du Lyonnais, il se trouva à la bataille de Brignais où il fut fait prisonnier (2). Plus tard, il devint gouverneur de Dauphiné (3). Il fit son testament à Longwy, les 12 et 13 juillet 1372; puis un codicille le 20 du même mois. Il mourut avant le 29 octobre de cette année (4).

VII. — Camille d'Hostun, comte de Tallard, duc d'Hostun.

A. Cachet ovale de 25 mill. — Écu ovale à la croix engrêlée, à l'écu coupé, chargé au 1er de deux branches passées en sautoir, au 2e de trois fleurs de lis, brochant sur le tout; dans un cartouche timbré d'une couronne à cinq trèfles apparents, supporté par deux lions. Sans légende.

Appliqué à un certificat du 27 novembre 1700 délivré par le secrétaire du comte de Tallard, alors ambassadeur à Londres (Bibl. nat., Pièces originales 2835, dossier Thorpe, n° 62927, pièce 3) (5).

---

(1) Arch. nat., J 255, n° 112.

(2) Gollut, *Mémoires*, éd. Duvernoy, col. 737, 758; P. Anselme, *Histoire généalogique*, t. VII, p. 798; Chevalier, *Mémoires sur Poligny*, t. Ier, p. 188, 189; E. Clerc, *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, t. II, p. 137, 142, etc.; A. Rousset, *Dictionnaire des communes de la Franche-Comté*, t. III, p. 470; U. Robert, *Testaments de l'officialité de Besançon*, t. Ier, p. 459.

(3) Le 17 mars 1367, d'après Guy Allard (*Les gouverneurs de Dauphiné*, p. 10); le 10 décembre 1369, d'après M. Roman (*Sigillographie des gouverneurs du Dauphiné*, p. 8); plutôt le 22 décembre 1369, date que porte une copie de ses provisions (Bibl. nat., Français 4604, fol. 12).

(4) Date de la publication de son testament (U. Robert, *Testaments*, t. Ier, p. 464).

(5) J. Roman, *Description*, p. 167, n° 439.

B. Cachet rond de 23 mill. — Écu rond aux armes ci-dessus décrites, couronné, entouré des colliers de Saint-Michel et du Saint-Esprit, posé sur deux bâtons de maréchal passés en sautoir. Sans légende.

Appliqué à une pièce de 1707 (Archives de M. J. Roman) (1).

C. Cachet ovale de 23 mill. — Écu ovale à la croix engrêlée, couronné, entouré des colliers des ordres du Roi, posé sur un manteau. Sans légende.

Appliqué à une pièce de 1713 (Archives de M. J. Roman) (2).

Camille d'Hostun, marquis de la Baume (3), comte de Tallard (4), seigneur du duché de Lesdiguières (5), premier duc d'Hostun, était né à Lyon au début de février 1652, de Roger d'Hostun, marquis de la Baume, comte de Tallard, sénéchal de Lyon, commandant pour le Roi en Lyonnais, Forez et Beaujolais, et de Catherine de Bonne. Entré au service comme guidon des gendarmes anglais, en 1667, il fit une rapide carrière grâce à la protection de Villeroy, son parent, qui lui maintint la faveur de Louis XIV, malgré les défaites qu'il essuya. Il était gouverneur du Dauphiné depuis trente ans, et lieutenant général des armées du Roi depuis dix ans, lorsqu'il reçut le bâton de maréchal, en 1703. Louis XIV lui donna, en 1704, le gouvernement de la Franche-Comté et celui des ville et citadelle de Besançon. Au mois de mars 1712, le marquisat de la Baume

(1) *Ibid.*, n° 440.

(2) *Ibid.*, p. 168, n° 441.

(3) La Baume-d'Hostun (Drôme, arr. de Valence, cant. de Bourg-de-Péage).

(4) Hautes-Alpes, arr. de Gap. Ce nom est souvent écrit Tallart.

(5) Les Diguières, Lesdiguières (Hautes-Alpes, arr. de Gap, cant. de Saint-Firmin, comm. du Glaizil). Cette seigneurie, avec la région du Champsaur (arr. de Gap et d'Embrun), fut érigée en duché-pairie, au mois de mars 1611, sous le nom de Lesdiguières, pour François de Bonne, maréchal de France, et Charles de Blanchefort, son gendre. Ce duché-pairie étant éteint par la mort d'Alphonse de Blanchefort, dit de Créquy, duc de Lesdiguières, en 1712, les terres qui le composaient furent acquises, en 1719, par Camille d'Hostun (P. Anselme, *Histoire généalogique*, t. IV, p. 277).

d'Hostun fut érigé pour lui en duché sous le nom d'Hostun. Le maréchal, — ordinairement appelé, depuis lors, duc de Tallard, — céda son duché, l'année suivante, à son fils Marie-Joseph pour lui faire épouser Marie-Gabrielle-Isabelle de Rohan, fille du prince de Soubise. Le deuxième duc d'Hostun fut créé pair de France en 1715, et reçut, en 1720, la survivance des gouvernements de Franche-Comté et de Besançon.

Louis XIV, qui estimait les talents politiques de Camille d'Hostun autant que sa valeur militaire, le chargea de négocier avec l'Angleterre le partage de la succession de Charles II d'Espagne : cette mission réussit à souhait. Par son testament, le Roi l'avait appelé au conseil de régence. Mais le duc d'Orléans ne voulut point d'abord employer Tallard, et ne le rappela au conseil qu'en 1717. Louis XV le nomma ministre d'État en 1726.

Ce général malheureux, ce diplomate habile était entré, en 1723, à l'Académie des sciences à titre de membre honoraire, et avait présidé la docte compagnie, l'année suivante. Après sa mort, arrivée le 30 mars 1728, Fontenelle prononça son éloge (1).

Les armes de la maison d'Hostun sont : de gueules à la croix engrêlée d'or ; elles figurent, pleines, sur le troisième cachet décrit par M. Roman. Sur les deux premiers, elles sont chargées sur le tout des armoiries de la famille de Dorgeoise (2).

---

(1) Fontenelle, *Éloge de M. le maréchal de Tallard*, dans l'*Histoire de l'Académie des sciences*, année 1728, 1re partie, p. 117 ; P. Anselme, *Histoire généalogique*, t. V, p. 248, 268, 269, t. VII, p. 674, t. IX, p. 251, 270 ; Eug. Asse, dans la *Nouvelle biographie générale*, article Tallart.

(2) Les armes de la famille de Dorgeoise sont : de gueules à trois fleurs de lis d'argent rangées en fasce, au chef d'argent chargé de deux branches de chêne de sinople, passées en sautoir. C'est là, du moins, leur forme ordinaire. Mais les armoriaux et les monuments en donnent des variantes. Il arrive que l'écu soit coupé, au lieu de porter un chef ; que les fleurs de lis soient posées 2 et 1, ou 1 et 2 ; les

Marie-Catherine de Grolée de Viriville, que Camille d'Hostun avait épousée par contrat du 28 décembre 1677 (1). portait le surnom de la Tivollière, tiré d'un fief (2) de la maison de Dorgeoise (3) à laquelle appartenait sa mère. Elle ajoutait, dans un écu brochant sur le tout, aux armes de son père, celles de sa famille maternelle. Après son mariage, le comte de Tallard joignit, de même, l'écu de Dorgeoise à ses propres armoiries. Charles d'Hozier, dans son *Armorial général*, décrit de la façon suivante les armes du comte et de la comtesse de Tallard : « Camille d'Hostieng (*sic*), comte de Tallard, marquis de la Baune (*sic*), lieutenant général des armées du Roy et de la province de Dauphiné, porte de gueules à une croix engrêlée d'or, chargée en cœur d'un écusson de gueules, surchargé de trois fleurs de lys d'or rangées en face, et un chef d'argent chargé de deux rameaux de lauriers passées (*sic*) en sautoir de sinople. — Marie-Catherine de Grolée de Viriville de la Tivolière, épouse dudit sieur comte de Tallard, porte gironné d'argent et de sable de huit pièces, et sur le tout, de gueules à trois fleurs de lys d'or rangées en face, à un chef d'argent chargé de deux branches de laurier de sinople passées en sautoir (4). »

---

branches sont parfois considérées comme des rameaux de laurier ou encore remplacées par un chêne dont deux branches sont passées en sautoir (Bibl. nat., Armorial général de Ch. d'Hozier, Français 32216, p. 444, 445; Pièces originales 1015, dossier Dorgeoise (23179), pièce 2; N. Chorier, *L'Estat politique de la province de Dauphiné*, t. III, p. 228, t. IV, p. 239; G. de Rivoire de la Batie, *Armorial de Dauphiné*, p. 193; J. Roman, *Description*, p. 133, 134).

(1) Bibl. nat., Dossiers bleus 361, doss. Hostun, fol. 29 v°.

(2) La Tivollière (Isère, arr. de Grenoble, cant. de Voiron, comm. de Coublevie).

(3) Bibl. nat., Carrés d'Hozier 229, fol. 234, 235, Cabinet d'Hozier, 192, doss. 4883, pièce 9; Rivoire de la Batie, *Armorial de Dauphiné*, p. 193; J. Roman, *Description*, p. 133.

(4) Bibl. nat., Français 32216, p. 444, 445.

CHRONIQUE

Le graveur François-Eugène Burney, qui vient de mourir à Paris, le 11 avril, à l'âge de soixante-deux ans, appartenait à la Franche-Comté par sa naissance. Il était originaire du village de Mailley (Haute-Saône). Il était l'élève le plus distingué du grand artiste Ferdinand Gaillard, Franc-Comtois lui aussi par l'origine de sa famille. Ses œuvres, très appréciées du public et des connaisseurs, lui ont valu de nombreuses récompenses. Il obtenait successivement au Salon des artistes français des médailles de troisième classe en 1881, de seconde en 1886 et de première en 1897, et deux médailles d'or aux Expositions de 1889 et de 1900.

— Sous la signature du chevalier Pidoux, on trouvera aux pages 28 à 33 de la livraison de février dernier des *Notes d'art et d'archéologie, revue de la Société de Saint-Jean* (Paris, 28, rue d'Ulm, et 14, rue de l'Abbaye), une courte étude sur *la Sainte-Chapelle de Dole* (*1609-1614*). L'auteur résume l'histoire et esquisse la description de ce monument, puis il rappelle les diverses églises doloises dont la plupart ont entièrement disparu. « Nous aurons peut-être, dit-il, occasion d'appeler l'attention des lecteurs des *Notes d'art et d'archéologie* sur quelques-uns de ces édifices. »

— On sait que le docteur J. Bertin a publié déjà trois études sur la maison de Beaujeu-sur-Saône, les deux premières dans le *Bulletin* de la Société d'agriculture, sciences

et arts de la Haute-Saône (1901 et 1902), et la troisième dans les *Mémoires* de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire (1903-1904). Un quatrième travail sur le même sujet a paru dans le troisième fascicule, année 1906 (p. 393 à 427), du *Bulletin* de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts (Nevers, Mazeron, in-8), sous le titre : *La vérité sur Philibert de Beaujeu, évêque de Bethléem, et les différentes familles du nom de Beaujeu qui se rencontrèrent dans le Nivernais et l'Auxerrois aux XVe et XVIe siècles.* De cette étude nouvelle, nous ne rappellerons ici que la conclusion : « Philibert de Beaujeu, évêque de Bethléem, appartenait à la maison de Beaujeu de Franche-Comté, branche de Chazeuil. S'il ne descendait pas des *princes* [contrairement à l'affirmation des écrivains nivernais], sa famille n'avait cependant, pour ainsi dire, rien à envier aux plus illustres maisons, et comme ancienneté et comme alliances. »

— M. Alfred Marquiset, l'aimable poète, qui a abordé l'histoire par ses petits coins en étudiant « la phrase et le mot » de Cambronne, nous offre aujourd'hui une biographie complète, développée dans un volume de près de trois cents pages. Il a refait avec succès un chapitre du livre de Lescure sur les maîtresses du Régent, dans son étude sur la duchesse de Falari, *vulgo* Phalaris. Le fond de sa documentation a été pris dans les archives de la famille d'Haussonville et complété par des recherches en France et à l'étranger, même à Dresde et au Vatican ! Mme de Falari n'est sympathique ni par ses origines, ni par son mariage avec le pire des aventuriers, ni par sa conduite et ses habitudes privées ; c'est la femme philosophe avec son absence de scrupules en tout genre. Du moins, sa vie fait ressortir une fois de plus, dans son intensité, la décadence morale de la société française au XVIIIe siècle. M. Marquiset l'a écrite avec esprit et agrément. Certains

lecteurs trouveront peut-être trop indulgentes les formes de son impartialité.

— *Essais sur l'avenir de l'agriculture en Franche-Comté*, par M. Gustave Foltête, préparateur à la Faculté des sciences, chimiste à la station agronomique de Franche-Comté (Besançon, Bossanne, broch. in-8 de 40 p.). Cette petite brochure contient des *desiderata* formulés d'une manière judicieuse par quelqu'un qui aime son pays et qui voudrait pouvoir « ramener l'attention sur les progrès de l'agriculture comtoise, provoquer l'union de tous les hommes de bonne volonté, les amener à mettre, en dehors de toute préoccupation personnelle ou politique, leur activité au service de cette œuvre si belle : la campagne florissante et le cultivateur heureux. »

Nous voudrions que la brochure de M. Foltête fût très lue et très répandue et, comme il le souhaite lui-même, « vivement critiquée », ce qui lui donnera « l'occasion de motiver ses jugements apparemment téméraires ou mal fondés et de donner les raisons de ses préférences. »

— *Notice généalogique de la famille Binétruy et de ses collatéraux*, par l'abbé P. Binétruy, curé de Glamondans (Besançon, Bossanne, 1907, 1 broch. in-8 de 45 p.). Voici une petite plaquette qui n'éclairera pas l'histoire générale de notre région, mais c'est le livre d'or d'une de ces familles respectables de la Franche-Montagne, qui, depuis plus de deux siècles, contribuent à conserver à la Franche-Comté ses traditions et ses mœurs, en donnant à l'Église des prêtres, au sol des agriculteurs, aux bourgs de la montagne des artisans et des négociants. L'un de ses rejetons a recueilli les traces des générations disparues avec l'état de celles qui grandissent nombreuses, sorties du tronc commun.

— M. Albert Pingaud, consul de France à Helsingfors,

vient d'adresser à la Chambre de commerce de Besançon un rapport sur le commerce de l'horlogerie en Finlande. Le nom de l'auteur, si sympathique à l'Académie, non moins que l'intérêt de la question traitée, ne nous permet pas de passer ce travail sous silence. Nous le mentionnons du reste sans avoir la prétention de le résumer. C'est une œuvre de statistique d'une parfaite clarté, illustrée encore par des tableaux synoptiques, mais qui ne se prête pas à l'analyse. Retenons deux faits cependant qui sont à méditer par les horlogers franc-comtois : le premier, c'est que le prix des montres d'or françaises oscille tantôt au-dessus, tantôt au-dessous de la moyenne et qu'il est, en général, au-dessous du prix des montres suisses, ce qui est à l'honneur de notre industrie nationale, sur laquelle pèse une fiscalité plus lourde que partout ailleurs ; le second est comme la contre-partie du premier, c'est que la vente des montres françaises en Finlande décroît sensiblement tous les ans, ce qui démontre un défaut d'organisation auquel il serait urgent de remédier. M. Albert Pingaud croit le remède dans l'association, c'est-à-dire dans l'envoi à frais communs, par les horlogers syndiqués, d'un représentant unique, lequel pourrait habiter Saint-Pétersbourg et comprendrait la Finlande dans le cercle de ses opérations. Il pense également que la présence en France et à Besançon notamment d'étudiants étrangers attirés par les universités, pourrait être l'occasion de donner de nouveaux clients à notre industrie, en faisant connaître et apprécier celle-ci par ces jeunes gens.

— M. F. Mentré, professeur de philosophie, vient de consacrer un volume de la collection *Penseurs et philosophes*, éditée par la librairie Bloud, au Franc-Comtois Antoine-Augustin Cournot. On sait que, pendant longtemps, la réputation de celui-ci n'avait pas dépassé un cercle restreint de connaisseurs et d'érudits. Nous n'irons pas jusqu'à

dire qu'il est devenu populaire depuis sa mort ; la nature de ses travaux et la tournure de son esprit ne comportent guère ce qu'on est convenu d'appeler la gloire ; mais, du moins, l'oubli presque complet dans lequel il a vécu, et dont sa modestie ne semble pas avoir souffert, a fait place à une estime profonde — et, semble-t-il, justifiée — auprès de tous ceux qui ont étudié le mouvement des idées pendant le siècle dernier.

Déjà, en 1867, M. Ravaisson consacrait à Cournot plusieurs pages de son beau rapport sur la philosophie en France au XIXe siècle ; la même année, Taine l'étudiait dans un article du *Journal des Débats* (numéro du 27 juin). En 1873, Renouvier lui consacrait une étude dans la *Critique philosophique*. Mais, surtout, le numéro du mois de mai 1905 de la *Revue de métaphysique et de morale* contenait douze articles, signés de spécialistes éminents, où étaient exposées les idées principales de Cournot sur les différentes sciences entre lesquelles il avait partagé son activité intellectuelle. Remarquons que, dans ce volume, la biographie du philosophe graylois avait été confiée à un Américain, M. Henri L. Moore, de l'Université Colombia, de New-York.

Après ces travaux, après d'autres encore, publiés soit en France, soit à l'étranger, quels sont l'intérêt et la nouveauté du petit volume de M. Mentré ? « Cournot, nous dit-il dans son avant-propos, n'est pas à proprement parler un créateur en science comme, par exemple, Galilée ou Ampère ; aussi, donnons-nous seulement au début un bref aperçu de ses recherches. La majeure partie de cette brochure se partage à peu près également entre l'exposé rapide de la philosophie de Cournot et l'étude assez complète de sa philosophie religieuse. Nous avons choisi de préférence dans sa philosophie les traits capables d'éclairer ses idées religieuses si peu connues et si dignes de l'être, tout en restant aussi objectif que possible et en pré-

sentant une image réduite, mais fidèle, du système. » C'est cette dernière partie du livre de M. Mentré qui nous paraît vraiment originale. A part quelques lignes fort courtes de la biographie de M. Moore, nous ne voyons pas, en effet, que les commentateurs aient attaché d'importance aux pages consacrées par Cournot aux questions religieuses. Ce n'est pas, sans doute, qu'après avoir lu M. Mentré, on puisse dire exactement dans quelle mesure le philosophe avait donné son assentiment à une religion positive quelconque ; mais il résulte des nombreuses et significatives citations qu'il fait des œuvres de Cournot que l'idée religieuse tenait une grande place dans les préoccupations de ce dernier et que, le passé lui garantissant l'avenir, il la considérait comme devant survivre aux révolutions scientifiques, politiques ou sociales. On a écrit un volume sur l'utilisation du positivisme au point de vue chrétien ; les objections sont venues de droite comme de gauche. Le livre de M. Mentré pourrait s'intituler : Esquisse de l'utilisation de la philosophie de Cournot au profit des mêmes idées ; ce titre ne serait pas un paradoxe et Cournot lui-même en eût sans doute accepté l'idée.

— La *Revue critique d'histoire et de littérature*, dans son numéro du 18 mars 1907, donne un compte rendu du livre de M. Louis Stouff : *Le lieutenant général Delort, d'après ses archives et les archives du ministère de la guerre*, 1792-1815.

— Le 23 mai, la Société d'émulation de Montbéliard, réunie en assemblée générale, entendait d'intéressantes communications. Son président, M. Albert Roux, son secrétaire, docteur Pfister, lisaient d'excellentes notices sur leurs compatriotes récemment décédés, le bibliothécaire Clément Duvernoy et le géologue professeur Contejean. Puis M. Mauveaux, secrétaire de la mairie, exposa l'historique documenté de la poste aux lettres dans la princi-

pauté aux XVIIe et XVIIIe siècles; M. le capitaine Hüber évoqua le souvenir de nombreux épisodes militaires, d'actes de dévouement patriotique par des Montbéliardais pendant les opérations tentées pour la délivrance de Belfort assiégé ; enfin M. le pasteur Jaulmes, avec verve humoristique et élogieuse, rendit compte d'une fête de la Société d'histoire et d'archéologie de Neuchâtel.

La Société de Montbéliard a, une fois de plus, bien mérité les compliments qui s'adressaient à son œuvre dans les applaudissements des auditeurs à ses conférenciers.

— M. Pierre de Vaissière vient d'apporter une intéressante contribution à l'histoire révolutionnaire en publiant sous ce titre : *Lettres d'aristocrates* (1), un recueil de correspondances privées, écrites par des *ci-devant*, saisies par la police et conservées aux Archives nationales. Plusieurs pages de son volume intéressent la Franche-Comté : c'est d'abord l'histoire de ce village voisin de Besançon élisant un roi et une reine en remplacement de ceux de Versailles ; puis le récit de la visite domiciliaire faite au château de la duchesse de Lauraguais par les sans-culottes d'Arlay ; la correspondance de deux Bisontins, Antoine Dutailly, intendant du marquis de Choiseul-la Baume, et son beau-frère, Joseph Faivre, ancien procureur au parlement de Besançon ; le récit de la journée du 10 août racontée par deux jeunes gens, Simon et Pierre N., à M. Lhoste de Pesmes.

Enfin deux noms notables de l'aristocratie franc-comtoise sont à signaler dans cette galerie de témoins et de victimes de la période révolutionnaire, celui de M. Guyot de Maîche, capitaine au régiment de Bourbon-infanterie, à Arras, et celui de François de Montjustin, capitaine au régiment de Cambrésis.

(1) Un volume in-8, Paris, Didier.

Le recueil de M. de Vaissière contient six lettres du premier, adressées à ses parents, à Maiche ou à Besançon. On y retrouve l'expression des sentiments contradictoires qui troublaient à cette malheureuse époque la conscience des officiers de l'armée royale, et fit accepter l'émigration comme un devoir impérieux par un grand nombre d'entre eux. M. Guyot de Maiche fut de ces derniers. Sa dernière lettre est datée d'Ath en Belgique. Il devait plus tard rentrer en France. Il fut élu membre de l'Académie de Besançon en 1824 et mourut le 24 novembre de la même année. Flajoulot prononça son éloge à la séance publique du 28 janvier 1826 et donna lecture d'un extrait d'un travail du marquis de Maiche sur le musicien Claude Goudimel que celui-ci destinait à l'Académie et que sa mort avait interrompu.

La destinée de M. François de Montjustin, capitaine au régiment de Cambrésis, fut plus courte et plus tragique. Les officiers de son régiment furent accusés d'avoir voulu, au commencement de décembre 1791, livrer la citadelle de Perpignan aux Espagnols; ils furent amenés à Orléans, où ils passèrent neuf mois en prison, puis l'armée parisienne, commandée par Claude Fournier surnommé l'Américain, vint les chercher à Orléans pour les ramener à Paris (1). Étampes fut une des étapes de ce funèbre voyage. Fournier feignit d'accorder à ses prisonniers une suprême faveur. « Il leur avait permis, dit Mortimer-Ternaux, dans son *Histoire de la Terreur*, d'écrire à leurs proches et à leurs amis, et avait autorisé les gardes qui veillaient sur eux à desserrer les liens qui resserraient leurs mains captives. Mais de peur qu'ils ne tentassent de s'échapper, on n'en déliait que quelques-uns à la fois. Ils se passaient de

(1) M. de Montjustin ne parvint pas à Paris. Il fut l'un des quarante-quatre prisonniers massacrés par les septembriseurs au passage du convoi devant la grille de l'Orangerie, à Versailles.

main en main les trois ou quatre plumes que l'on avait mises à leur disposition. Aussitôt que l'un avait fini sa lettre, on le garrottait de nouveau et l'on débouclait son voisin. »

C'est dans ces conditions, à la veille de succomber dans les rues de Versailles, que François de Montjustin écrivit à son frère, à Vesoul, la lettre suivante :

Etampes, ce 6 août (*sic*) (1) 1792.

Deux cents livres de viager à notre frère des Invalides, trois cents livres à celui de la cavalerie, le reste à vous. Je connais votre honneur et votre probité qui m'assurent l'accomplissement de mes vœux. Le sentiment de mon innocence est mon égide; ce n'est pas un préservatif contre mes préventions, mais mon courage et ma fermeté me sont un bien assuré contre tout événement. Si cela ne diminue pas les regrets de la perte d'un cœur qui a toujours été tout à vous et qui partageait votre tendresse pour notre amie, votre consolation doit recevoir un motif dans ma sérénité.

Si fractus illabatur orbis,
Impavidum ferient ruinæ.

Mille prospérités à la petite Céleste.

François DE MONTJUSTIN.

(1) La lettre est du 7 septembre.

Le secrétaire perpétuel chargé de la gérance, R. DE LURION.

BESANÇON. — IMPRIMERIE JACQUIN.

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE BESANÇON

3e TRIMESTRE 1907

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

Séance publique du 27 juin 1907

Étaient présents : MM. H. Mairot, président; le commandant Allard, Baille, Chipon, Estignard, docteur Ledoux, Lombart, Picot, chanoine Rossignot, comte de Sainte-Agathe, Simonin, Tavernier ; vicomte de Truchis, secrétaire adjoint.

La séance a lieu à deux heures et demie, dans la grande salle de l'hôtel de ville. M. le général commandant le 7e corps d'armée, M. le premier président et M. le préfet du Doubs s'étaient excusés.

Les lectures ont été faites dans l'ordre suivant :

Mme de Charrière et la société neuchateloise au XVIIe siècle, d'après un récent ouvrage de M. Ph. Godet, par M. Mairot, président annuel.

Rapport sur le concours pour le prix Weiss, par M. le chanoine Rossignot.

M. le président a proclamé lauréat du prix Weiss M. Auguste Coulom, auteur de l'*Étude sur les forêts en Franche-Comté*, et le nom de M. G. Collinet, instituteur à Verrières-de-Joux, auteur

de la monographie des Verrières-de-Joux, auquel l'Académie a accordé une mention honorable.

Rapport sur le concours de poésie, par M. Tavernier.

L'Académie partage le prix de poésie entre Mme Sauget, agrégée des lettres, professeur au lycée de jeunes filles, auteur du poème *La Ville d'or*, légende, et l'auteur anonyme de la poésie: *A Édouard Grenier.*

Rapport sur le concours pour le prix Jean Petit, par M. Chipon.

L'Académie accorde une mention honorable avec gratification de 50 fr. à M. G. Serraz, à Besançon, auteur de la toile n° 3, portant la devise *Utinam.*

Les gardes d'honneur dans le département du Doubs en 1813, par M. Roger de Lurion, étude historique lue par M. de Truchis.

A l'issue de la séance publique, l'Académie a élu président pour 1907-1908 M. le chanoine Rossignot, et vice-président M. Lambert, avocat.

Le président.
H. Mairot.

Le secrétaire adjoint,
Vicomte A. de Truchis.

COMPTES RENDUS

Notice sur M. Clément DUVERNOY, associé correspondant

Par M. L. Pingaud, associé résidant

(Séance du 20 juin 1907)

Les Duvernoy à Montbéliard, comme les Chifflet en Franche-Comté, ont constitué une véritable dynastie d'érudits. Pasteurs, médecins, professeurs, ils ont contribué plus que toute autre famille à la renommée de leur petit pays. Les deux derniers rejetons de cette brillante lignée ont appartenu à l'Académie. Le premier, Charles, nous est connu par ses *Éphémérides* et par cette belle collection de documents en quatre-vingt-neuf volumes, qui forme un des principaux fonds manuscrits de la bibliothèque de Besançon. Le second, Clément, nous appartenait depuis 1887. Il est mort le 31 janvier dernier, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans.

Né à Bavans en décembre 1818, il passa à Montbéliard presque toute sa vie, y professa au collège pendant quarante ans, y devint bibliothécaire municipal et consacra ses loisirs à des recherches archéologiques qui ont mis en lumière les plus anciennes périodes historiques de l'histoire de la contrée. Son œuvre est concentrée, en ce qui concerne les publications, dans les Mémoires de la Société d'émulation née en 1850, dont il fut un des premiers membres. Il a édité là (1875) sa *Notice sur le pays de Montbéliard antérieurement à ses premiers comtes* et, bien plus tard, en 1891, une étude agréable autant qu'érudite, où il a recueilli la tradition des derniers sujets des princes de Wurtemberg, *Montbéliard au XVIIIe siècle*. Par les fouilles qu'il a dirigées avec succès à Mandeure, il a apporté sa contribution à l'histoire de la Comté proprement dite. Enfin, et c'est là ce qui survivra surtout de lui aux yeux de ses compatriotes, c'est le Musée créé, organisé et classé par ses soins. Tous les vestiges intéressants pour l'art et l'histoire, sculptures, statues, monnaies retrouvés dans la région grâce à lui ou à ses émules, y figurent pour l'enseignement des générations actuelles. Secrétaire général de la Société d'émulation, puis son président à plusieurs reprises et enfin son président d'honneur, il a mérité que ses amis lui appliquent les paroles dont il a honoré un jour le naturaliste Laurillard et saluent, en évoquant sa mémoire, une de « ces existences modestes, écoulées dans de studieuses retraites et dans le silence où se plaît le véritable savoir et la véritable bienfaisance. »

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon

PROGRAMME DES PRIX

Qui seront décernés par l'Académie de Besançon en 1908 et 1909

Prix a décerner en 1908

1° PRIX D'ÉLOQUENCE (subvention du Conseil général du Doubs, 300 fr.)

Sujets proposés (au choix des concurrents) : 1° Une étude littéraire sur un orateur, un poète, un philosophe, un jurisconsulte, un artiste, un économiste ou quelque autre homme éminent du XIXe siècle, originaire de Franche-Comté. — 2° Les peintres paysagistes en Franche-Comté. — 3° Les journaux et les revues en Franche-Comté pendant le XIXe siècle.

2° PRIX D'ÉCONOMIE POLITIQUE (fondation Veil-Picard, 400 fr.)

Sujets proposés (au choix des concurrents) : 1° Histoire du quartier d'Arènes, Battant et Charmont dans la ville de Besançon, pendant le dernier siècle : population, occupations, mœurs et coutumes, commerce et industrie, travaux de voirie : leurs conséquences, disparition de certaines industries, détour du courant commercial. — 2° Etudier la naissance, les développements et la situation actuelle de l'industrie horlogère dans les montagnes du Doubs, et en particulier dans les cantons de Maîche, du Russey et de Morteau. L'herbager horloger en fabrique collective ; l'ouvrier en manufacture : conditions familiales et économiques; profits et salaires ; utilisation des forces naturelles, moteurs électriques; échanges et relations avec la Suisse. — 3° De la nécessité pour l'industrie horlogère bisontine de développer son exportation. Etat comparé des exportations suisse et française, et conclusions à en tirer. Indiquer les voies et moyens qui permettront de vendre les

montres de Besançon sur les marchés étrangers. — 4° Etudier les relations commerciales de la Franche-Comté et de la Suisse au siècle dernier. Tarifs et droits de douane. Traités de commerce. Produits échangés : leur nature et leur importance. Emigration ouvrière d'un pays dans l'autre.

Prix a décerner en 1909

1° PRIX D'HISTOIRE OU D'ARCHÉOLOGIE (prix Weiss, augmenté d'une subvention du Conseil général du Doubs, 500 fr.)

Ce prix sera décerné au meilleur mémoire, soit sur un sujet d'histoire franc-comtoise (étude sur une époque d'histoire générale, histoire des institutions, monographie d'une ville, d'un bourg, château, chapelle, abbaye, généalogie d'une famille illustre, publication de documents précédée d'une étude-préface), soit sur un sujet important d'archéologie ou un groupe de monuments archéologiques appartenant à la province.

2° PRIX DE POÉSIE (subvention du Conseil général du Doubs, 200 fr.)

Ce prix sera décerné à la meilleure pièce de poésie, l'Académie laissant les concurrents libres de choisir leur sujet, d'adopter le genre et le rythme qui leur conviendront le mieux, et exigeant seulement que le sujet choisi se rattache, par un intérêt sérieux, à l'histoire et au sol de la province.

Pour les prix qui précèdent, les concurrents ne signeront point leurs manuscrits ; ils y attacheront seulement une devise, qui sera reproduite au dos d'un billet cacheté, contenant leur nom et leur adresse.

Les ouvrages destinés aux concours de 1908 devront être parvenus francs de port, au secrétaire perpétuel de l'Académie, avant le 1er avril 1908, et ceux destinés aux concours de 1909, avant le 1er avril 1909. Ces termes sont de rigueur.

Prix annuels

PRIX MARMIER (300 fr.)

Ce prix est décerné, *chaque année,* conformément au testament de M. Xavier Marmier, « à l'auteur d'une étude sur la Franche-Comté, spécialement sur les anciens monuments, les anciennes

coutumes de cette province, ses traditions populaires, ses dialectes villageois. »

Les ouvrages présentés pour le prix Marmier peuvent être manuscrits ou imprimés.

Ils devront parvenir au secrétaire perpétuel de l'Académie avant le 1er décembre de chaque année.

PRIX JEAN PETIT (300 fr.)

Ce prix est décerné, *chaque année*, conformément au testament de M. Jean Petit, pour récompense dans un concours de composition historique, en peinture ou en sculpture (alternativement), sur un sujet puisé dans l'histoire de la Franche-Comté. La date et les conditions du concours sont publiées avant le 1er mai. En 1908, sculpture ; en 1909, peinture.

Les ouvrages présentés aux divers concours doivent rester dans les archives ou dans la bibliothèque de l'Académie.

D'après une décision de l'Académie du 30 janvier 1901, les lauréats qui publieront leurs travaux ne pourront y faire figurer la mention : « Couronné par l'Académie » que s'ils ont obtenu l'intégralité du prix.

Le secrétaire perpétuel.

MADAME DE CHARRIÈRE

ET

LA SOCIÉTÉ NEUCHATELOISE AU XVIIIe SIÈCLE

D'APRÈS UN RÉCENT OUVRAGE DE M. PH. GODET

Par M. Henri MAIROT

PRÉSIDENT ANNUEL

(Séance publique du 27 juin 1907)

MESSIEURS,

Notre éminent confrère, M. Pingaud, nous signalait récemment le remarquable ouvrage que M. Ph. Godet, associé correspondant de notre Compagnie, venait de publier sur Mme de Charrière (1). Il appréciait en quelques pages le mérite du livre, et mentionnait plus spécialement les passages qui intéressent la Franche-Comté.

Je voudrais aujourd'hui vous faire faire plus ample connaissance avec Mme de Charrière et avec les personnages de second plan qui gravitent autour d'elle. Bien qu'il y ait quelque témérité à reprendre après Sainte-Beuve un pareil sujet, l'œuvre si documentée de M. Godet, les nombreux témoignages qu'il a patiemment groupés, justifient amplement une étude nouvelle. Les lettres de Mme de Charrière forment la trame du livre; elles sont spirituelles, pleines de traits justes et d'observations piquantes. On

---

(1) Bulletin de l'Académie, année 1906.

s'explique qu'elles aient captivé M. Godet, et qu'il ait tenu à en citer d'abondants extraits.

Cette richesse nous donne toute facilité pour notre travail ; nous n'avons qu'un regret, c'est de ne pouvoir y puiser à pleines mains et de laisser de côté beaucoup de lettres et de documents qui mériteraient, tout autant que le reste, d'attirer l'attention de l'Académie.

Née à Zuylen en 1740, Isabelle de Tuyll appartenait à l'une des premières familles de Hollande : elle remarque quelque part que, de tous ses parents, il n'y en a pas un d'avare, pas un de fourbe, pas un homme lâche, pas une femme galante, personne qui voulût faire une action basse pour quelque intérêt que ce fût (1). Elle a suivi, sur tous ces points, les traditions de sa race : mais elle s'en distinguait par un caractère primesautier, un esprit original et fantasque, une indépendance et une vivacité d'allures qui contrastaient absolument avec les habitudes calmes de ses compatriotes. Et, comme elle ne se soucia jamais de contrarier en rien son exubérante nature, elle rencontra de bonne heure autour d'elle la désapprobation muette qui naît ordinairement de l'incompatibilité d'humeur.

« Mon père, écrit-elle, se borne aux expressions de la décence, de l'honnêteté et de la vertu, d'une politesse sincère, mais froide. Point d'exclamations, point d'expressions vives. Il n'y a que ma mère qui sache exagérer. Vous devriez voir comme on m'entend peu quand je me laisse aller à mes indignations ou à mes enthousiasmes. C'est, en vérité, une chose étonnante que je m'appelle Hollandaise et Tuyll.... Mon frère est, dites-vous, sans vivacité. Eh bien, tant mieux : que ferait-il de vivacité dans sa patrie ? Ici, l'on est vif tout seul (2). »

---

(1) A Constant d'Hermenches, 1764, I, p. 5.
(2) A d'Hermenches, 1764, I, p. 53.

Et ailleurs, au moment où il était question d'un mariage entre elle et le marquis de Bellegarde : « Ce qui refroidirait peut-être un peu mon envie de voir Paris, si j'étais la femme du marquis, c'est qu'il est trop grand seigneur, et que ses parents ont de trop beaux noms ; il faudrait peut-être me conformer à leur bel air, et je n'aime point les grands, ni le bel air, ni à me conformer (1). »

« Connaissez-vous le malheur d'une personne qui apprécie les biens et les maux attachés à sa destinée, non d'après les jugements de sa raison, mais au gré d'une imagination qui exagère tout? Mille hypocondries ridicules, mille chimères extravagantes, éloignent le repos. Je ne connais point de créature plus folle que moi.... C'est un terrible présent de la nature qu'une imagination vive et forte ; c'est un autre don fécond en douleurs qu'un cœur bien sensible (2). »

Voilà ce que, à vingt-quatre ans, pensait d'elle-même Isabelle de Zuylen. Elle s'était amusée, quelque temps auparavant, à se peindre sous le nom de Zélide, dans deux portraits, « un peu arrangés, mais, à tout prendre, sincères et vrais (3). »

« Compatissante par tempérament, libérale et généreuse par penchant, Zélide n'est bonne que par principe ; quand elle est douce et facile, sachez-lui-en gré, c'est un effort. Quand elle est longtemps civile et polie avec des gens dont elle ne se soucie pas, redoublez d'estime, c'est un martyre.... Tendre à l'excès, et non moins délicate, elle ne peut être heureuse ni par l'amour, ni sans amour.... Les plaisirs sont rares pour elle, mais ils sont vifs, elle les saisit et les goûte avec ardeur.... Des sensations trop vives et trop fortes pour sa nature, une acti-

(1) A d'Hermenches, 1764, I, p. 97.
(2) A d'Hermenches, I, p 109, 25 fév. 1765.
(3) Godet, I, p. 58.

vité excessive qui manque d'objet satisfaisant, voilà la source de tous ses maux. »

Ce n'était certes pas une personne ordinaire que celle qui savait analyser si finement son propre caractère : cette psychologie avisée, ce style alerte et rapide, supposent, outre de remarquables dons naturels, une culture intellectuelle accomplie. Belle de Zuylen avait appris le français en même temps que sa langue maternelle; un peu plus tard, elle maniera également bien l'allemand et l'anglais. Elle s'applique assez sérieusement aux sciences pour pouvoir dire qu'une heure ou deux de mathématiques lui rendent l'esprit libre et le cœur plus gai (1). Elle joue du clavecin et devient assez musicienne pour que, vers la fin de sa vie, elle se croie douée d'un véritable talent d'artiste et se mette à composer des opéras. Une seule étude paraît lui avoir été antipathique, celle de la religion et de la métaphysique, dont les vérités lui semblèrent toujours obscures, et qu'elle laissa de côté dès sa jeunesse pour se réfugier dans le scepticisme (2).

Elle avait fait à Genève, dans son jeune âge, un séjour prolongé. Racontant, sur le tard, comment elle avait appris à écrire, elle disait que son style s'était formé « presque uniquement de méditation; » elle ajoutait : « A onze ans, mes instructions ont fini, j'entends celles que j'ai reçues. Le désir de parler un autre français que celui que j'avais entendu à Genève, et un autre que celui que j'entendais en Hollande, a été après cela mon maître, au secours duquel sont venus l'anglais et l'italien (3). »

Plutarque, parmi les anciens; Pascal, Racine, Molière, Mme de Sévigné, La Fontaine surtout, parmi les écrivains du grand siècle; Voltaire, Chaulieu, Hamilton, parmi ses

---

(1) A d'Hermenches, 1764, I, p. 52.
(2) A d'Hermenches, I, p. 76.
(3) A Mme de Sandoz-Rollin, 1798, I, p. 12.

contemporains, tels sont ceux qu'elle appela à nourrir ses méditations, ceux dont l'étude réfléchie et la lecture persévérante l'initièrent au français qu'elle désirait écrire et parler. « Je ne voyage pas, dira-t-elle un jour, sans Racine et Molière dans mon coffre, et La Fontaine dans mon souvenir (1). »

Pas plus que le fond de sa nature, ses préférences littéraires ne devaient changer pendant le cours de sa vie. A l'âge de cinquante-deux ans, elle écrit à l'une de ses jeunes amies :

« Je vous vois avec vos livres, contente, tranquille, amusée. Mon imagination se plaît avec vous.... Quoi ! lire pour la première fois Mme de Sévigné ! quel charme ! quelle source de plaisir ! Il ne me faut pas à moi une grande bibliothèque : avec Racine, Molière et *Don Quichotte*, j'ai assez de livres. Et vous, vous avez ceux-là et bien d'autres (2). »

Dans une lettre écrite en 1764, Isabelle raconte la part de bonheur qu'elle trouvait dans sa calme existence : « En vérité, j'ai très souvent ce que je cherche ; la perfection des choses où je fais consister mes plaisirs se trouve vingt fois le jour : un livre qui me plaît, un ouvrage qui devient joli sous ma main, la liberté de penser sans rien dire, tout cela me suffit pour l'ordinaire. Dès que je sens que je puis quitter ce qui m'occupe, changer d'ouvrage, courir ou m'asseoir selon ma volonté, je me trouve heureuse. Mais avoir devant soi toute une journée de compagnie, devoir danser toute une nuit, ou jouer pendant trois heures, voilà ce qui cause une satiété insupportable : on en a trop avant de commencer.... Je trouve terrible de

---

(1) I, p. 64.
(2) A Mlle L'Hardy, 1792, I, p. 480.
Voir encore à ce sujet, et sur la littérature française, une remarquable lettre à Mme de Sandoz-Rollin, du 8 juillet 1797, II, p. 348.

me voir poursuivie par des lieux communs, des fadeurs, des rires, des empressements, quand j'aimerais mille fois mieux lire, écrire, penser ou dormir en repos (1). »

Bien que fort répandus dans la haute société, les parents d'Isabelle semblent lui avoir volontiers laissé cette indépendance de vie qu'elle prisait si fort. Mais si la jeune fille aimait sa liberté, elle n'en était pas moins prête à en abandonner une part aux mains d'un mari ; avec sa franchise habituelle, elle laisse deviner son désir de rencontrer celui auquel elle saura sacrifier ce qu'il faudra de ses goûts et dont, en revanche, elle attend le bonheur. Sa naissance, sa fortune, son éducation, son extérieur agréable, semblaient devoir lui attirer de nombreux partis. Il en vint, en effet, entre autres deux Hollandais, qu'elle ne paraît pas avoir fort encouragés, et son petit-cousin de Tuyll, auquel, après quelques menues amitiés, elle signifia gentiment son congé (2). Un Écossais, Bosvell, qui devint plus tard un écrivain distingué, aurait sans doute été agréé ; il ne put se résoudre à affronter la vivacité mal gouvernée de Mlle de Tuyll. « Je vous connais et je me connais, lui écrit-il ; je suis certain, si nous nous épousions, que nous serions bientôt très malheureux l'un et l'autre. » Et il lui donne le sage conseil de ne pas s'abandonner à ses caprices, de renoncer aux sentiments trop libres par lesquels elle donne cours à sa fantaisie : « Il me semble que vous pouvez m'en croire : je ne suis ni un pasteur, ni un médecin ; je ne suis pas même un avocat. Je ne suis qu'un monsieur en voyage, qui s'est pris d'un grand attachement pour vous, et qui a votre bonheur à cœur (3). »

Un autre Écossais, lord Wemyss, fut quelque temps es-

(1) A d'Hermenches, I, p. 106.
(2) I, p. 102.
(3) I, p. 93.

péré; il ne vint pas, et ce fut heureux; il était, paraît-il, débauché, emporté, despotique (1), et cependant peut-être Isabelle aurait-elle couru l'aventure.

C'est qu'elle était alors toute meurtrie de l'échec d'un autre projet dont elle avait eu l'esprit et le cœur occupés pendant plus de quatre ans. Son ami, Constant d'Hermenches, le confident avec lequel elle entretenait la correspondance si piquante dont nous avons donné des extraits, s'était occupé de la marier; il lui avait proposé le comte de Bellegarde, marquis des Marches, en Savoie, colonel au service des États généraux, allié aux plus nobles familles de France. M. de Bellegarde avait près de cinquante ans; il avait largement usé de la vie; il avait des dettes. C'était néanmoins un parti brillant, et le mariage se fût conclu sans la différence de religion. Mais M. de Tuyll avait peine à voir sa fille épouser un catholique, et d'autre part il fallait une dispense du pape pour que le mariage fût valide. Plus de trois ans se passèrent à louvoyer autour de ce double obstacle, après quoi le projet fut abandonné plutôt que rompu, et Belle dut chercher ailleurs.

Elle avait pensé un instant à un grand seigneur prussien, le comte d'Anhalt, qui ne fut jamais qu'une espérance, à un comte de Wittgenstein, qui ne se décida pas, trouvant qu'elle n'était pas assez riche. Entre temps, son imagination s'était peu à peu attachée « à un homme qu'elle avait vu de loin en loin, pour qui elle avait toujours eu de l'amitié, et qui en avait eu pour elle (2). » « Tantôt à Utrecht, tantôt à La Haye, écrit-elle, nous passâmes beaucoup de journées ensemble; la retraite dans laquelle je vivais, la confiance et la liberté dont j'avais pris l'habitude avec lui, vous imaginez bien où cela nous mena. N'imaginez pas trop, pas tout, cependant; vous vous tromperiez, je vous

(1) I, p. 155.
(2) A d'Hermenches, 13 avril 1770, I, p. 153.

le jure. Je finis par où d'autres commencent, je l'aimai de tout mon cœur. Ma meilleure amie me conseilla de l'épouser. Il soutint que c'était le plus mauvais conseil du monde. » M. de Charrière, car c'était lui qui était en jeu, essayait, en effet, de dissuader son amie : « Je n'ai, disait-il, ni rang ni fortune; je ne suis qu'un pauvre gentilhomme; je n'ai point assez de mérite pour vous tenir lieu de tout ce que vous sacrifieriez. Vous prenez pour de l'amour un délire passager de votre imagination. Quelques mois de mariage vous détromperaient, vous seriez malheureuse, vous dissimuleriez, et je serais encore plus malheureux que vous (1). »

Plusieurs mois se passèrent, pendant lesquels Isabelle acheva de mûrir sa résolution, et travailla à la faire accepter par son père. Le 4 janvier 1771, M. de Charrière annonçait son mariage à l'une de ses parentes : « Je vais vous apprendre, Madame, une nouvelle qui vous surprendra, c'est que j'épouse Mlle de Zuylen, fille de M. le baron de Tuyll de Serooskerken, président du corps de la noblesse de la province d'Utrecht.... Mlle de Zuylen est mon amie depuis sept ans, et depuis deux ans elle s'occupe du projet de m'épouser. Malgré mon attachement pour elle, je lui ai représenté toutes les objections qu'on pouvait faire contre ce projet de mariage, et elle a persisté à croire qu'elle serait heureuse, vivant avec moi tranquillement en Suisse. Ne dois-je pas, Madame, me réjouir de ce mariage? Je trouverai dans ma femme beaucoup de qualités aimables, un attachement éprouvé, enfin l'objet de mon choix; il est vrai que, pour moi, elle a trop d'esprit, trop de naissance, trop de fortune; mais il faut bien se passer quelque chose (2). »

Charles-Emmanuel de Charrière, seigneur de Penthaz, d'une ancienne famille du pays de Vaud, avait alors trente-

---

(1) A d'Hermenches, I, p. 154.
(2) I, p. 164

six ans; il vivait dans un de ses domaines à Colombier, près de Neuchatel. Une figure noble et intéressante, quoique un peu maladroite; un esprit juste, droit et très éclairé; un cœur sensible, généreux et strictement honnête; un caractère ferme avec une humeur égale et facile, ainsi le dépeignait Isabelle, et tel semble-t-il avoir été réellement (1). Quant à elle, très séduisante par la vivacité du regard, par la mobilité de l'expression, par l'animation piquante de toute la physionomie, elle avait une extraordinaire intensité de vie (2), et sans doute quelques années de plus n'avaient fait qu'accentuer l'extrême nervosité dont elle témoigne dans une de ses lettres : « Mes sens sont comme mon cœur et mon esprit, avides de plaisirs, susceptibles des impressions les plus vives et les plus délicates. Pas un des objets qui se présentent à ma vue, pas un son ne passe sans m'apporter une sensation de plaisir ou de peine; la plus imperceptible odeur me flatte ou m'incommode; l'air que je respire, un peu plus doux, un peu plus fin, influe sur moi avec toutes les différences qu'il éprouve lui-même.... Si je n'avais ni père ni mère, je serais Ninon peut-être, mais plus délicate et plus constante.... J'ai un père et une mère; je ne veux pas leur donner la mort, ni empoisonner leur vie : je ne serai pas Ninon; je voudrais être la femme d'un honnête homme, femme fidèle et vertueuse; mais, pour cela, il faut que j'aime et que je sois aimée (3). »

Le mariage fut célébré le 17 février 1771. Au mois de septembre de la même année, M. et Mme de Charrière allaient s'installer à Colombier. La jeune femme paraît s'être tout d'abord bien accommodée de sa nouvelle vie.

---

(1) Benjamin Constant représente M. de Charrière comme un homme d'esprit, d'un caractère délicat et noble, mais le plus froid et le plus flegmatique que l'on puisse imaginer. *Le cahier rouge*, I, p. 251.

(2) I, p. 182.

(3) A d'Hermenches, juillet 1764, I, p. 73.

Elle écrit, le 13 janvier 1772 : « On n'est pas trop mécontent de moi, et je suis très contente des autres. Je travaille, je joue aux échecs, j'écris et je reçois beaucoup de lettres (1).... » Et, deux mois après : « J'ai lavé du linge à notre belle fontaine, comme une certaine princesse de l'Odyssée; mais elle était princesse et ne lavait que des robes de laine; moi, j'ai lavé de tout. C'est un des plaisirs les plus vifs que je connaisse (2). »

Le séjour de Colombier offrait d'autres récréations que ces amusements champêtres; M. et Mme de Charrière allaient souvent à Neuchatel où la vie de société était fort animée à cette époque, ainsi qu'en témoigne une lettre citée par M. Godet : « Le vendredi et le dimanche, nous avons une société; il y en a encore une le mardi.... L'on s'y rend vers les quatre heures. A peine a-t-on pris son ouvrage, et le plus souvent parlé de son prochain, que l'on prend le thé, la collation et les cartes. Les parties finies, la maîtresse du logis retient à souper toute la compagnie, ou une partie, et le reste, sans de bons prétextes, ne peut se dispenser de retourner veiller. Et puis, que fait-on? L'on joue! Les jours que l'on n'a pas société, il y a des priés, qui ne diffèrent qu'en ce qu'ils sont plus nombreux. Il y avait dernièrement dans une maison quatorze tables! C'est prodigieux pour une ville de trois mille habitants, où les gens du bon ton restent séparés (3). »

Au moment où Mme de Charrière vient prendre place dans la société neuchateloise, deux salons y sont particulièrement brillants, ceux de Mme Du Peyrou et de Mme de Pourtalès. Du Peyrou, dont la famille était d'origine française, jouissait d'une immense richesse; il avait fait construire à Neuchatel un somptueux hôtel; sa femme,

---

(1) A d'Hermenches, janvier 1772, I, p. 188.
(2) A d'Hermenches, 11 mars 1772, I, p. 188.
(3) Mlle Prévost à Isabelle de Tuyll, I, p. 19.

plus jeune que lui de vingt ans, en faisait les honneurs; elle procurait souvent à ses hôtes le plaisir du spectacle et se montrait elle-même excellente actrice. « On a joué la *Gageure* (1), écrit Mme de Charrière en 1773. Mme Du Peyrou m'a étonnée par la dignité, la finesse et l'aisance de son jeu; sa figure est noble, et sa prononciation distincte..., » et un peu plus tard : « On donna, il y a huit jours, un très joli bal de souscription.... Tout le monde, ici, danse bien; Mme Du Peyrou danse très bien. Vous savez qu'on a donné très souvent la comédie. J'y allais par curiosité et par politesse, et d'ordinaire je m'y ennuyais comme une malheureuse. Mais que j'ai été bien dédommagée par Mme de Montmollin et M. de Chambrier! Qu'ils ont bien joué *Sylvain* (2), et que *Sylvain* est une charmante pièce! Jamais je n'ai entendu de musique mieux faite, ni mieux chantée. Ces deux personnes étaient ravissantes. On pleurait, on admirait (3). »

Mme de Pourtalès de Luze partageait avec Mme Du Peyrou la royauté des réceptions neuchateloises : femme du célèbre négociant Jacques-Louis de Pourtalès, qui avait acquis dans le commerce une des grandes fortunes de l'Europe, elle réunissait chez elle la société la plus brillante. Un officier hollandais, M. de Pagniet, qui visitait Neuchatel en 1780, décrit ainsi les fêtes et les amusements donnés en l'honneur du prince de Hesse-Cassel, venu dans la ville pour y faire un court séjour : « Il est arrivé le lundi au soir, et est descendu chez M. et Mme Du Peyrou. Il était réellement logé en prince. Le premier soir, j'y soupai avec une nombreuse compagnie. Le mardi, j'y dinai encore avec beaucoup de monde, entre autres M. et Mme de Charrière. Le soir, Mme de Pourtalès nous

(1) *La Gageure imprévue*, de Sedaine.
(2) *Le Sylvain*, par Marmontel, musique de Grétry.
(3) A d'Hermenches, I, p. 197.

donna un superbe bal, où tout le beau monde était invité. Le mercredi, j'étais encore d'un dîner chez Mme Du Peyrou, et le soir, elle donnait un bal et souper. C'était, je l'avoue, une des plus belles fêtes que j'aie encore vues de ma vie. Il est frappant, pour un petit endroit comme Neuchatel, de voir un si grand nombre de femmes comme il faut, qui sont presque toutes jolies, et montées sur un ton d'élégance auquel, certainement, on ne s'attendrait pas (1). »

Les invitations à Neuchatel, les visites de parents et d'amis, quelques séjours à Genève, apportaient une agréable variété à la vie des châtelains de Colombier. Mais le contentement qui avait marqué les premières années de leur mariage avait déjà fait place à d'autres sentiments. « Mme de Charrière, dit Benjamin Constant dans son *Cahier rouge*, avait d'abord beaucoup tourmenté son mari pour lui imprimer un mouvement égal au sien, et le chagrin de n'y parvenir que par moments avait bien vite détruit le bonheur qu'elle s'était promis dans cette union, à quelques égards disproportionnée.

« Un homme beaucoup plus jeune qu'elle, d'un esprit très médiocre, mais d'une belle figure, lui avait inspiré un goût très vif. Je n'ai jamais su tous les détails de cette passion; mais ce qu'elle m'en a dit et ce qui m'en a été raconté d'ailleurs a suffi pour m'apprendre qu'elle en

---

(1) I, p. 232.

Quinze ans après, Mme de Charrière parle à peu près dans les mêmes termes des habitudes neuchateloises : « On a joué beaucoup de pièces, on s'est diverti, jalousé, disputé. Mlle Moula a très bien chanté, Mme de Luze-Mézerac, très bien joué. Le fils du châtelain de Thielle a charmé le public et les femmes.... Pâques approchant a dit au théâtre des passions et des plaisirs :

Que désormais ce salon soit fermé,
Et que tout rentre ici dans l'ordre accoutumé !

« .... Actuellement on se prépare à écouter M. Chaillet, M. Chaillet à tonner contre les mondanités, et le temps qui s'écoulera ensuite jusqu'à l'hiver, à faire oublier le prédicateur et ses sermons. » Mme de Charrière à d'Oleyres, 16 mars 1796, II, p. 241.

avait été fort agitée et fort malheureuse; que le mécontentement de son mari avait troublé l'intérieur de sa vie, et qu'enfin le jeune homme qui en était l'objet l'ayant abandonnée pour une autre femme qu'il a épousée, elle avait passé quelque temps dans le plus affreux désespoir (1). »

Mme de Charrière paraît avoir traversé alors une période de profonde dépression morale. A deux reprises différentes, elle va chercher la solitude au riant village de Chexbres, près de Lausanne, dont elle ne se lasse pas d'admirer la merveilleuse situation. Quelques notes dans le journal intime du pasteur Chaillet, de courtes lettres de M. de Charrière, confirment les confidences qui seront faites plus tard à Benjamin Constant : « J'ai été, écrit M. de Charrière à sa femme, rarement aussi triste que je l'étais en partant de Chexbres...., plusieurs mots d'amitié que vous m'avez dits pendant mon séjour, des dispositions contraires que vous m'avez témoignées, la pitié que vous m'avez inspirée, le désir de vous revoir bientôt à Colombier, et la crainte que ce ne fût pas pour notre bonheur commun, tout cela fermentait dans mon cœur (2). » Et l'année suivante : « Je me suis imposé la loi de ne point vous parler de mes sentiments; cependant je ne puis pas m'empêcher de vous dire une fois pour toutes que malgré tout ce que j'ai souffert par vous depuis quelque temps, votre départ m'a laissé un sentiment de triste solitude qui ne se détruit pas (3). »

C'est pendant ces années agitées que Mme de Charrière écrit les *Lettres neuchateloises*, et bientôt après, les *Lettres de Lausanne et Caliste*. Par la pureté du style, par la délicatesse des sentiments et l'exacte observation des carac-

---

(1) *Le cahier rouge*, I, p. 251.
(2) Juillet 1784, I, p. 246.
(3) Août 1785, I, p. 247.

tères, ces nouvelles tiennent une place honorable parmi les rares romans de valeur que nous a laissés la période classique de la littérature française (1).

Mme de Charrière, la remarque est de Sainte-Beuve, observe les mœurs du pays avec l'intérêt de quelqu'un qui n'en est pas, et avec la parfaite connaissance de quelqu'un qui y demeure. Elle note « avec quelque chose du détail hollandais, mais avec une rapidité bien française (2), » les habitudes de la petite ville où elle a été appelée à vivre.

A Neuchatel, comme partout, il y avait alors des ridicules et des travers : pour avoir trop bien vu les uns et les autres, Mme de Charrière s'attira de vives critiques. Les Neuchatelois lui en voulurent de les avoir peints vaquant à leurs vendanges avec de gros souliers, des bas de laine, un mouchoir de soie autour du cou, et s'absorbant ensuite pendant six semaines dans une pensée unique, la vente, c'est-à-dire la fixation du prix du vin ; elle n'avait cependant pas manqué de les montrer, une fois les pressoirs fermés,

Sortant enfin de leur obscur cellier,
De vendangeurs devenus petits-maîtres (3).

D'autres observations, sur la gaieté voulue et un peu contrainte des jeunes filles, sur la morgue des dames de la société, sur le terre à terre, le manque d'élévation du caractère neuchatelois, étaient de nature à blesser davantage. Le beau monde protesta violemment : « Si l'on peint de fantaisie, mais avec vérité, un troupeau de moutons, répliqua Mme de Charrière, chaque mouton y trouve son

---

(1) Les *Lettres de Lausanne* ont été rééditées en 1906 à Genève, à l'imprimerie Jullien, par les soins de M. Ph. Godet. Les *Lettres neuchateloises* sont en préparation à la même librairie.

(2) Sainte-Beuve, *Portraits de femmes.*

(3) César d'Ivernois, *Les jeux de société*, I, p. 280.

portrait, ou du moins le portrait de son voisin. C'est ce qui arriva aux Neuchatelois ; ils se fâchèrent (1). »

Dans le journal helvétique qu'il rédigeait alors, le pasteur Chaillet, suffragant à Colombier, remit les choses au point : « Quand on a de l'esprit, de la vivacité, de la franchise, de la gaieté, et je ne sais quel courage ; quand, avec cela, on se sent bien disposé à l'égard de ceux dont on parle, on croit pouvoir se laisser aller, dire tout ce qu'on pense. On se trompe : avec ce caractère, on passera presque toujours pour méchant. Aussi, quand on me dit que quelqu'un est méchant, je n'en crois rien, pour l'ordinaire, et cela me donne plutôt bonne opinion de son esprit, de l'énergie et de la vérité de son caractère, que mauvaise opinion de son cœur (2). »

Au commencement de l'année 1786, nous trouvons M. et Mme de Charrière à Paris. Ils y demeurèrent jusqu'à la fin d'août 1787. C'est là que Mme de Charrière acheva et fit imprimer la seconde partie des *Lettres de Lausanne*, l'histoire de Caliste, qui est son œuvre la plus achevée. C'est là aussi qu'elle rencontra Benjamin Constant, alors âgé de dix-huit ans, et qui n'était déjà plus à ses débuts dans la vie : « L'esprit de Mme de Charrière m'enchanta, lisons-nous dans le *Cahier rouge*. Elle était très sévère dans ses jugements sur tous ceux qu'elle voyait. J'étais très moqueur de ma nature : nous nous convinmes parfaitement.... Sa conversation m'était une jouissance jusqu'alors inconnue. Je m'y livrai avec transport.... Je me souviens encore avec émotion des jours et des nuits que nous passâmes ensemble à boire du thé et à causer sur tous les sujets avec une ardeur inépuisable (3). »

---

(1) I, p. 291.
(2) I, p. 296.
(3) I, p. 343. Voir aussi la *Revue des Deux Mondes* du 15 janvier 1907.

Y eut-il autre chose dans cette liaison que la griserie naturelle de deux esprits très libres, très indépendants, très passionnés aussi, qui s'excitaient à l'envi à mépriser les convenances et les usages? M. Godet se prononce pour la négative : il pense que, s'il en eût été autrement, Benjamin, toujours très libre dans la narration de ses aventures amoureuses, n'eût pas manqué d'ajouter cette confidence aux autres ; il remarque qu'aucun témoin contemporain, même parmi les plus attentifs, n'a jamais rien soupçonné d'équivoque dans l'inclination réciproque de Mme de Charrière et de Benjamin Constant. Les patientes déductions de l'écrivain, l'impartialité avec laquelle il a cherché à élucider le problème, rendent ses conclusions plausibles; elles se résument dans ce passage, inédit jusqu'à ce jour, d'une notice de M. de Barante sur Benjamin : « Elle avait le double de son âge, il ne fut pas amoureux d'elle, aucun lien d'intimité ne les attachait l'un à l'autre; mais il la voyait tous les jours, et cette mutuelle confiance lui était douce (1). »

Benjamin Constant passa deux mois à Colombier vers la fin de l'année 1787; puis il partit pour Brunswick, où il devait bientôt se marier. Une active correspondance s'établit dès lors entre lui et Mme de Charrière : elle se continua, sur le même ton d'intime familiarité, jusqu'au jour où Mme de Staël, jeune, brillante, admirée, prit, à son tour, une place prépondérante dans les préférences de Benjamin, et relégua à l'arrière-plan son ancienne amie (1794) : celle-ci ne le lui pardonna jamais.

Après le départ de Benjamin, Mme de Charrière se livre davantage encore à l'activité intellectuelle, au travail intense dont elle ne se départira plus. Elle est toujours à la maison, occupée soit à écrire, soit à composer de la musique. Elle fait paraître des brochures politiques qui se

(1) I, p. 346.

rapportent surtout aux événements de France où déjà la Révolution s'annonce. Entre temps, de nouveaux amis se partagent son affection : Mlle de Chambrier, aimable et candide, « âme toute blanche, avec un esprit qui n'a rien de faible, de lent, ni d'étroit (1) ; » le fiancé de cette jeune fille, Alphonse de Sandoz-Rollin, qui inspire à Mme de Charrière ces piquantes remarques : « Un plaisir qu'on aura avec Don Alphonse, c'est de le voir se former. Il n'est pas encore ce qu'il doit être. Le monde et celle qu'il aime auront un dernier coup de rabot à donner. Trouver de l'étoffe, un fond excellent, et sentir que l'étoffe s'embellira, qu'on pourra soi-même la broder et la lustrer, n'est-ce pas réunir la jouissance et l'espérance (2) ? »

Après M. et Mme de Sandoz, c'est encore Mlle Henriette L'Hardy, fille d'un ancien officier au service de la France, dont voici le charmant portrait : « Je la vis hier au soir, habillée de noir, des perles au col, le teint rayonnant, des tresses de ses superbes cheveux pour toute coiffure, elle m'a rappelé toute la soirée nos beaux portraits flamands de Van Dyck.... Je l'assieds à mes côtés et je la regarde comme une belle chose (3). » Les lettres de Mme de Charrière à Mlle L'Hardy sont pleines d'esprit et de bon sens. « Vous conserverez, lui dit-elle, votre esprit plus frais, votre caractère plus noble, plus pur, plus aimable, si vous vous retrouvez seule quelquefois, repassant vos pensées et celles des autres, et les choses et leurs circonstances. Je me suis toujours imaginé que, dans quelque position qu'on fût, si l'on ne se recueillait jamais, on ne se perfectionnerait pas ; que le jardinier doit avoir le temps de méditer sur sa culture, et ne pas cultiver toujours, le peintre ne pas peindre toujours, mais méditer quelquefois son art

---

(1) Mme de Charrière à Caroline de Chambrier, I, p. 450.
(2) Id., 26 mai 1790, I, p. 452.
(3) I, p. 455

loin de ses pinceaux et de son chevalet.... C'est une recommandation que j'ai faite à tous ceux qui m'intéressaient. En revanche, la recommandation que j'ai mille fois entendu faire : Occupez-vous sans cesse, faites toujours quelque chose ! m'est insupportable, même quand elle s'adresse aux enfants (1). »

Voici encore quelques lignes qui confirment ce que nous savons déjà du caractère de Mme de Charrière : « Je prononcerais ma propre condamnation si je trouvais fort à redire à la manière un peu prompte avec laquelle vous prenez les impressions que vos amis et les circonstances vous donnent. En revenir est tout ce que nous pouvons faire, et je trouve que nous, qui allons plus vite et plus loin le mauvais chemin, nous rebroussons aussi de meilleure grâce, et marchons alors fort bien dans un chemin plus beau à suivre. Nous avons à réparer, et notre zèle en redouble.... Il me semble qu'en cela nous nous ressemblons. Puissiez-vous être moins tardive que moi à profiter de l'expérience pour juger et agir sans précipitation (2). »

La vie si calme des hôtes de Colombier était parfois

---

(1) I, p. 474.

(2) Décembre 1791, I, p. 476.

Une Hollandaise, Mlle Tulleken, qui vint en 1791 à Colombier, nous a laissé un agréable récit de sa première visite à Mme de Charrière : « Quoiqu'elle n'eût que son peignoir et un peu de poudre partout, la beauté de ses yeux, l'agrément du défaut de son parler, et la douceur de sa voix m'ont d'abord frappée.... Lorsqu'on eut servi, elle me prit la main pour me conduire à table, et avant de la quitter, elle me la serra.... M. de Charrière vint au-devant de moi. Vous savez comme sa douce et spirituelle physionomie s'anime à propos. » I, p 459.

Nous trouvons dans cette même lettre une jolie description des environs de Colombier : « La grande tranquillité de ces lieux..., ces sapins auxquels un peu de bise faisait rendre des sons balancés et sourds, ces froments du vallon, qui présentait l'abondance, la culture et la vie, à côté de cette profonde paix, m'ont laissé des souvenirs que je ne perdrai jamais. Le Jura, dont j'apercevais les croupes noires et bleues, les nuages de ses cimes, les restes épars des neiges de l'hiver, et les fermes répandues çà et là dans la plaine achevaient de m'enchanter. »

troublée par l'agitation révolutionnaire qui envahissait le pays : « Aujourd'hui, écrit Mme de Charrière le 15 décembre 1792, l'on plante à Colombier l'arbre de la liberté. Si cela n'était bien sot et bien plat, ce serait odieux et triste. Que veut-on ? dans quel pays paie-t-on moins d'impôts ? dans quel pays est-on plus libre ?.... Il s'est fait je ne sais combien d'assassinats ces derniers temps, et je crains que les disputes politiques n'en produisent beaucoup d'autres (1).... »

Deux mois après, un membre du gouvernement de Neuchatel, revenant d'une tournée à la Chaux-de-Fonds et au Locle, écrivait qu'il lui semblait avoir été dans un pays de fous, prêts à s'entr'égorger pour des bonnets rouges, des rubans jaunes et des sapins (2) ; il demandait à Mme de Charrière de prendre la plume et d'essayer de faire entendre raison à ces enragés. Mme de Charrière répondit en publiant les *Lettres trouvées dans la neige :* elle suppose qu'un Français, révolté par les excès de la Révolution, s'est décidé à chercher un refuge dans le pays de Neuchatel ; il demande conseil à un ami qui habite le Locle, et se réjouit de la tranquillité qu'il espère y rencontrer : « Pour qui nous prenez-vous, riposte son ami, et que voulez-vous chercher ici la paix et le bonheur ? Si vous veniez parmi nous, vous nous trouveriez à la hauteur des principes français. Nous sommes des citoyens et des citoyennes.... Ne venez pas aux Ponts, les orangés s'y gendarment. Ne venez pas à la Chaux-de-Fonds, les rouges y extravaguent. Ne venez pas au Locle, on s'y chamaille sur tous les tons et de toutes les manières. Restez où vous êtes.... Peut-être sera-t-on calmé chez vous avant qu'on le soit chez nous (3). »

---

(1) A Mlle L'Hardy, I, p. 496.
(2) II, p. 47.
(3) II, p. 50.

Les *Lettres trouvées dans la neige* eurent l'approbation des gens d'esprit. « Quant au gros des Neuchatelois, écrit l'auteur, mes lettres étaient trop simples pour leur goût. Ils sont toujours portés à croire que ce qui est simple ne renferme rien d'intéressant, qu'un objet précieux ne peut être présenté que dans une boite chargée d'ornements et qui ne s'ouvre qu'avec peine (1). »

Ce ne fut pas seulement par l'excitation causée dans le peuple que la Révolution française exerça son influence à Neuchatel. Un courant intense d'émigration y amena toute une population nouvelle : les malheurs de ces réfugiés touchèrent vivement la compassion de Mme de Charrière, bien qu'elle déplorât leurs idées violemment aristocratiques, et souvent aussi la pauvreté de leur intelligence. Dès la fin de l'année 1789, les émigrés étaient arrivés en foule. Suivant un écrivain neuchatelois, Fauche-Borel, on ne voyait qu'eux sur les grandes routes. « Les uns à pied, chargés de paquets, étaient bientôt dépassés par ceux qui étaient à cheval ou dans des voitures, dont à peine pouvait-on distinguer les armoiries, tant elles étaient couvertes de boue et de poussière. Les gens des villes se tenaient aux fenêtres, et ceux des campagnes devant leurs maisons pour les voir passer.... Les auberges de Neuchatel en furent bientôt remplies, ainsi que les maisons des particuliers (2). »

Le village de Colombier reçut pour sa part nombre de Français de hautes familles, le marquis de Trémauville, le comte d'Harcourt, le baron d'Aché et beaucoup d'autres. Mme de Charrière accueillit surtout les plus malheureux et chercha à leur rendre service. « Il y a ici, écrivait-elle le 29 mai 1790, un mouvement prodigieux de Français qui, ne m'amusant pas, m'attriste. Chacun vient me raconter

(1) A Mlle L'Hardy, 21 mai 1793, II, p. 56.
(2) II, p. 6.

des choses qui ne m'intéressent pas. C'est un vide mouvant et bruyant (1). » De certains de ces fugitifs, elle pourra dire avec trop de vérité qu'ils vont gâtant leur cause, qu'ils détruisent la pitié ou la font tomber sur leur sottise (2). D'autres, au contraire, seront reçus à Colombier avec empressement, ainsi les deux frères Pierre et Camille de Roussillon, hôtes agréables qui égayèrent le manoir par leur jeunesse et leur esprit, et l'intéressèrent par leurs aventures; ce sont, dit la maîtresse de maison, « les plus aimables et les plus raisonnables jeunes Français qu'elle ait vus (3). » Aussi s'attache-t-elle à eux, et son amitié les suit longtemps encore après qu'ils ont quitté la Suisse sans idée de retour.

Nous devons, à regret, renoncer à suivre M. Godet dans le récit, parfois émouvant, de ces vies d'exilés, et nous ne pouvons davantage reprendre après lui l'histoire des amis avec lesquels, en cette fin de son existence, Mme de Charrière se trouve en relations (4).

L'auteur nous avertit, dans la préface de son livre, qu'il n'a pas reculé devant une accumulation formidable de menus faits, car il y trouvait du plaisir; il nous dit aussi qu'il a, d'abord, pensé à ses compatriotes, et il demande aux étrangers « cette bienveillance qui incline le lecteur à entrer patiemment dans la pensée et les intentions de l'écrivain. » Ce sont, surtout, les derniers chapitres de l'ou-

---

(1) A Benjamin Constant, II, p. 13.

(2) A Mlle L'Hardy, II, p. 16.

(3) A d'Oleyres, 15 janv. 1794, II, p. 35.

(4) Parmi les figures nouvelles qui paraissent autour de Mme de Charrière, nous citerons le publiciste Louis-Ferdinand Huber et sa femme Thérèse Heyne, l'aimable poète César d'Ivernois, maire de Colombier, Mlle Isabelle de Gélieu dont le doyen Bridel a fait ce gracieux portrait :

Quand je la vois, tout me ravit en elle ;
Quand je l'entends, j'admire sa candeur ;
Quand je la lis, ses vers vont à mon cœur ;
Des grâces, des vertus, c'est le vivant modèle ;
Je l'ai peinte.... et chacun reconnaît Isabelle.

vrage qui justifient cette prière. Chacun d'eux abonde en correspondances spirituelles et agréablement encadrées, en traits de mœurs relevés par une piquante saveur locale. Mais cette variété rend toute analyse impossible.

La figure même de Mme de Charrière devient moins intéressante. Les romans ou les nouvelles auxquels elle travaille vers la fin de sa vie ont une faible valeur littéraire, et la plus importante de ces œuvres, le roman intitulé : *Trois femmes*, offre des théories paradoxales qui présentent un médiocre attrait. La correspondance, cependant, reste jusqu'au bout pleine de verve et d'esprit.

Voici, par exemple, l'histoire du mariage du très riche Louis Pourtalès : « Ce Louis Pourtalès était l'objet des vœux des filles de Minos. Mon Dieu, que dis-je? Minos n'avait que deux filles, et tout Neuchatel aspirait à Louis Pourtalès.... Les petites demoiselles plus à la mode, plus fringantes et moins obscurément élevées que Mlle Guy, enragent de tout leur cœur, et toute la brillante jeunesse de Neuchatel enrage plus ou moins, parce que ce mariage ne promet pas tous les soupers, tous les bals, toutes les parties de campagne que la fortune de M. Pourtalès pouvait payer s'il en eût livré l'emploi à une femme vraiment du monde. On disait, lorsque la chose n'était pas décidée : « Mlle Guy n'est point ce qui convient à Pourtalès; avec la fortune qu'il a, il lui faudrait une femme qui eût l'usage du monde, qui sût recevoir compagnie et rendre sa maison agréable.... » L'oncle, l'avocat général, dit : « J'ai très bien élevé ma Sophie; elle sait le latin et la cuisine mieux que fille de Neuchatel. » — Je suis fort de son avis.... Ce mariage n'est pas trivial, et par cela même, il m'est agréable (1). »

Citons encore cette jolie lettre à Mlle L'Hardy, alors dame de compagnie en Allemagne, chez la comtesse Dœnhoff : « La comtesse est entourée de gens qui parlent sa langue;

(1) A Mlle L'Hardy, II, p. 212.

c'est un poisson qui souffre, il n'est pas dans son propre étang, mais il est pourtant dans l'eau. Et vous êtes un poisson hors de l'eau ou dans une jatte de porcelaine, un de ces jolis poissons rouges ou dorés qui nagent en rond éternellement dans une jatte du Japon. Une main amie les nourrit, mais l'espace de leur vie est trop étroit et leurs mouvements sont gênés, leur existence est triste (1). »

Les années s'écoulent : Mme de Charrière, toujours active, continue à manier la plume, soit pour le public, soit pour ses amis. C'est là, comme elle l'indique finement dans une de ses lettres, toute l'occupation de sa vie : « Lire et écrire change réellement l'existence de l'homme.... Je suis comme un port, un marché, où il arrive et d'où il part des idées. Quelquefois, je manufacture celles qu'on m'envoie; d'autres fois, je les renvoie telles quelles; d'autres fois encore, je les emmagasine (2). »

Une Genevoise, amie de Mme de Charrière, nous donne l'appréciation la plus juste sur les ouvrages trop rapidement conçus où cette richesse d'idées se donnait libre carrière : « Vos romans, écrit cette amie, ne sont qu'un peu romans.... Vous écrivez pour mettre au jour les idées qui naissent de votre esprit sensible, réfléchi et le plus éclairé du monde, en restant le plus naturel. Vos cadres ne sont que des prétextes.... On peut regretter qu'avec un talent si distingué, vous vous en teniez à des ouvrages fugitifs, ébauchés; vous donnez au lecteur des espérances sans nombre; il voit qu'il peut attendre de vous tous les plaisirs : solides pensées, brillantes images, grâces du style, tout se trouve en vous; mais vous ne voulez écrire qu'un moment, vous ne voulez écrire que pour débarrasser votre esprit des conceptions du jour (3).... »

(1) A Mlle L'Hardy, 19 mai 1795, II, p. 235.
(2) A Mme de Sandoz-Rollin, 26 avril 1800, II, p. 356.
(3) Mlle Bontemps à Mme de Charrière, II, p. 303.

Benjamin Constant vint une dernière fois à Colombier, en 1798. Il était alors tout à sa passion pour Mme de Staël. « Sa visite, écrit Mme de Charrière, a été une distraction; je n'ai plus à le voir l'ancien plaisir ni la peine plus récente. Il m'amuse par son facile esprit, me fatigue plus ou moins par son bougillonnement et me fait quelque pitié par le fond de tristesse que je crois voir en lui (1). »

Mme de Charrière mourut le 27 décembre 1805. M. Godet résume en quelques pages l'attachante histoire de cette femme dont la pensée intérieure fut en perpétuel mouvement, dont le brillant esprit fut constamment aux prises avec l'agitation et ne put devenir vraiment créateur. C'est encore une lettre à Benjamin Constant qui nous donne le dernier mot de cette destinée : « Jamais je n'ai eu de plan, jamais je n'ai rien ambitionné. Je désirais une chose, puis une autre, et à mesure que j'étais frustrée de ce dont j'avais joui quelques instants ou de ce que j'avais espéré, je regrettais et m'affligeais. Je n'ai pas cru que l'on faisait sa destinée, je n'ai pas trop présumé de moi. Ma vie ni mes souvenirs n'offrent point d'ensemble; mes projets n'en avaient point (2). »

Malgré son scepticisme, malgré son humeur variable et changeante, Mme de Charrière sut grouper autour d'elle des amitiés nombreuses : chez elle, le cœur, un cœur sensible et toujours prêt à se dévouer, se joignait à l'esprit. Elle jugeait les hommes et les choses avec une liberté qui se souciait peu des opinions reçues, mais qui ne fut jamais influencée par l'égoïsme ni par l'orgueil. Un riche fonds d'humanité donne plus de valeur à son jugement toujours juste, à l'expression de sa pensée toujours franche et précise. Elle est vraiment Française par ces qualités qui sont l'apanage de notre race, comme elle est bien de son

(1) II, p. 289.
(2) A B. Constant, 16 mars 1802, II, p. 325.

siècle par la curiosité, par l'esprit moqueur et sceptique.

Ces dons ont charmé tous ceux qui, depuis un siècle, se sont occupés d'elle; ils ont séduit son dernier biographe et l'ont retenu vingt ans en sa compagnie. M. Godet vient de faire paraître une édition nouvelle des *Lettres écrites de Lausanne;* il nous promet pour cet été les *Lettres neuchateloises;* il n'attend qu'un signe pour publier toute la correspondance de Mme de Charrière.

Je serais heureux si cette lecture pouvait donner à quelques-uns de ceux qui ont bien voulu m'entendre, le désir d'entrer à leur tour en intimité plus complète avec l'ouvrage de notre confrère neuchatelois. Elle aurait ainsi, tout au moins, un mérite, celui d'encourager M. Godet à la publication nouvelle qui lui créerait un titre de plus à notre gratitude.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS POUR LE PRIX WEISS

Par M. le Chanoine ROSSIGNOT

ASSOCIÉ RÉSIDANT

(Séance publique du 27 juin 1907)

MESSIEURS,

Quatre travaux d'inégale importance ont été, cette année, présentés au concours et examinés par la commission du prix d'histoire.

Tous intéressent la Franche-Comté. Le premier, qui la touche de moins près, est un effort d'érudition pour lui rendre les Coligny, que les historiens de la Bresse donnent à leur pays. Le second et le troisième sont l'histoire d'une ville et d'un village de notre province (Vesoul et Verrières-de-Joux). Enfin, le dernier est une étude sur les forêts de Franche-Comté.

L'histoire de Reveremont et des Coligny n'a qu'une cinquantaine de pages in-8 ; celle de Vesoul, manuscrite comme les deux autres, en compte près de six cents ; elle est ornée de quelques photographies. L'histoire des Verrières en a aussi un certain nombre, semées dans ses trois cents pages. L'étude sur les forêts, à peu près aussi longue, est suivie de pièces justificatives nombreuses et choisies dans les collections publiques ou privées.

Reveremont et Coligny. — Le premier travail qui nous est présenté a bien la devise qui lui convient : *E chartis verum emicat,* car il indique une grande habileté dans l'art de déchiffrer les vieux documents. C'est un chapitre d'un ouvrage plus étendu et peut-être une suite de l'*Histoire de la seigneurie d'Andelot.* Les feuilles imprimées, qui nous en ont facilité la lecture, nous apprennent que les deux livres sont du même auteur ; il se flatte d'avoir fait une étude consciencieuse, j'ajoute que ce n'est pas, à beaucoup près, sa seule qualité.

Il recherche le passé des Coligny qui ont possédé, au sud du Jura et au nord de l'Ain, de vastes domaines. Ils ont donc été des seigneurs comtois et ils sont restés tels jusqu'à la conquête de la Franche-Comté par Louis XI. Ils passèrent alors dans le parti du roi, et on sait quelle extraordinaire fortune fut la récompense de ces transfuges.

Un généalogiste complaisant, chargé d'ajouter à leur gloire une antique origine, aurait falsifié un document, inventé à leur profit une seigneurie de Reveremont et allongé leur lignée jusqu'aux Manassés qui l'auraient gouvernée au xe siècle. Cette époque est une des plus obscures de nos annales, ce qui explique l'erreur de tous les historiens, *le nôtre excepté,* et la difficulté de la combattre.

Le généalogiste se demande si les Manassés étaient burgondes ou gallo-romains ; sachons-lui gré de ne pas remonter jusqu'aux rois de Juda et aux patriarches.

Notre auteur le contredit et le réfute avec beaucoup de talent ; mais un chapitre d'un livre qui est sous presse ne rentrant point dans les conditions de notre concours, nous ne pouvons lui offrir que nos compliments, en regrettant de ne pas le récompenser suivant son mérite.

L'Histoire de Vesoul nous a été présentée, une première fois, en 1905 ; elle nous revient avec la devise *Nihil pa-*

tria melius, et des améliorations qui semblent la rendre admissible à un nouveau concours.

L'ouvrage peut être divisé en trois parties répondant aux trois époques écoulées avant, pendant et après la Révolution.

Ce qui est antérieur à 1789 est bien étudié et complet : les transformations politiques, administratives, judiciaires, les guerres et les sièges sont racontés clairement; c'est la meilleure partie de l'ouvrage. La conquête de la Franche-Comté et les réformes qui suivirent sont le sujet d'un chapitre intéressant ; il en va de même des événements moins importants du XVIIIe siècle. Il y a, dans les pièces justificatives, plusieurs bons extraits inédits.

La Révolution nous est présentée sous un aspect qui attire les sympathies aux Vésuliens. Ils n'ont pas évité les illusions, les égarements et les excès de leur temps ; ils ont été moins cruels qu'ailleurs. Le souci de les présenter sous un jour favorable a peut-être fait oublier à l'auteur certaines circonstances. Ainsi il nous montre, après l'élection des États généraux, « les trois ordres mettant en commun leurs lumières, et rédigeant ensemble le cahier qui résumait leurs vœux. » Cette entente a-t-elle duré? et la noblesse n'a-t-elle pas protesté par une seconde élection contre l'accord qui avait suivi la première?

Deux épisodes auraient comporté plus de détails : la mission de Robespierre le Jeune à Vesoul et le gouvernement établi par les alliés, en 1814, pour la Franche-Comté, une partie de la Lorraine et Porrentruy, avec Vesoul pour capitale. L'historien des Robespierre, Hamel, aurait été utilement consulté. On doit trouver, aux archives de la Haute-Saône, des documents sur le gouvernement des alliés. L'auteur renvoie simplement à une conférence récente de M. Pidoux.

Le schisme constitutionnel a fait, à Vesoul, une plus

grande impression qu'ailleurs, le curé de cette ville ayant été nommé à l'évêché du département.

Le malheur des temps n'empêchait pas les fêtes ; on en faisait à tout propos et les opinions suivaient les événements. On accueillit avec le même enthousiasme Robespierre, l'impératrice Marie-Louise et les princes de la Maison de France ; plus tard, Louis-Philippe et Napoléon III ont reçu le même accueil. On n'est pas plus hospitalier.

Dans l'histoire des écoles pendant la Révolution et dans toute la dernière partie de l'ouvrage, les détails sont nombreux, peut-être trop nombreux ; beaucoup de faits sont à leur place dans la chronique du temps, qui ne doivent point passer à l'histoire.

Enfin, l'auteur mêle à son manuscrit beaucoup de pages imprimées ; c'est abuser du droit d'emprunter. Si ces pages lui appartiennent, il nous apporte trop de fragments déjà publiés. Cette considération, jointe à l'impossibilité de garder le secret d'un nom connu depuis deux ans, le met hors des conditions fixées pour le concours. L'Académie le récompenserait sûrement, si elle n'avait égard qu'à la valeur de ses recherches et de son travail.

Verrières-de-Joux. — L'auteur de l'*Histoire des Verrières-de-Joux* se cache sous la devise : *Bien faire et laisser dire*. Il a *bien fait* et ses concitoyens, s'il est du pays, comme il le paraît, lui sauront gré d'avoir recueilli quelques documents anciens et beaucoup de faits plus ou moins récents qu'il serait fâcheux de laisser dans l'oubli. Qu'il nous *laisse dire*, néanmoins, que son travail serait meilleur, s'il lui avait donné la forme d'une simple chronique. La vie d'un village, comme celle d'un homme, ne renferme pas beaucoup d'événements, et l'ordre chronologique est ordinairement préférable ; les allures et les divisions d'une grande histoire conviennent moins aux petites études. Dans celle-ci beaucoup de faits n'ont qu'un

rapport éloigné avec le sujet : par exemple, l'âge du monde dont le centre n'est pas aux Verrières, d'autres ont eu lieu en Franche-Comté et nous sont présentés sans qu'on sache pourquoi ils intéressent particulièrement les environs du fort de Joux.

Malgré ces digressions, la lecture de l'ouvrage est agréable; elle le devient davantage, à mesure que les temps se rapprochent de nous. Les mouvements politiques et religieux qui ont marqué, au village, la fin du XVIII[e] et tout le XIX[e] siècle; l'administration; l'instruction primaire; l'agriculture et le climat; le commerce, l'industrie et les voies de communication : tout, jusqu'aux coutumes locales, retient l'attention. L'intérêt serait plus grand, si plusieurs choses n'étaient pas omises, que l'on voudrait trouver.

Des registres de l'époque, qui ne sont pas sans valeur, ont à peu près fourni la matière de toute l'histoire de la Révolution; c'est insuffisant. La simple lecture de la table alphabétique de l'ouvrage bien connu de M. Sauzay aurait mis l'auteur sur la trace de ce qui se passait alors dans toute commune frontière; les sorties et les rentrées clandestines des émigrés et des déportés. C'est aux Verrières que fut arrêté Bonnac, évêque d'Agen; là fut saisi le numéraire que portait le postillon Baucard, guillotiné pour ce fait à Besançon. D'autres poursuites furent exercées, parmi lesquelles l'auteur aurait même trouvé la note gaie : témoin ce cordonnier facétieux qui, dénoncé comme suspect, s'étonne qu'on empêche ses fonctions *malheureusement* nécessaires et implore sa grâce au nom des services rendus par son alène et son tire-pied.

Le zèle des douaniers méritait une mention. Aidés par des volontaires étrangers, ils suppléaient à la tiédeur des autorités locales indulgentes aux réfractaires.

L'histoire de la religion, ou plutôt de l'irréligion, pendant la période révolutionnaire est une série de faits et de

citations qui donnent une idée assez exacte des choses; j'excepte le schisme constitutionnel, qui n'est pas connu ou pas compris.

Un mot est bien dit de la contrebande toujours active sur les grandes voies; mais il n'est point parlé du blocus continental qui l'a longtemps encouragée.

Puisque nous faisons une critique, disons que le copiste a commis trop de fautes d'orthographe. On pourrait relever aussi des expressions impropres, des fautes de français, des négligences de style; signalons d'autres distractions : un empereur d'Autriche surgit au moyen âge; les cosaques se confondent avec les Autrichiens en 1814; l'année suivante, les Suisses envahissent notre pays sous la conduite des Croates.

Une lecture attentive et des corrections s'imposent; elles seront faites, car l'auteur nous annonce le projet de *reprendre son exposé historique*. Nous l'y engageons en diminuant, à son profit, le conseil de Boileau : *Deux* fois sur le métier remettez votre ouvrage. Que ne trouve-t-on, dans chaque localité, des citoyens intelligents et laborieux pour recueillir ainsi les souvenirs du passé et les transmettre à l'avenir !

L'Académie voudrait les encourager par les modestes récompenses dont elle dispose; mais un concours est toujours un hasard; le succès dépend du nombre des concurrents et de la valeur relative de leurs travaux; la commission a souvent, comme dans le cas présent, grand regret de ne pouvoir demander qu'une mention honorable.

L'Étude sur les forêts, avec sa devise : *Multa renascentur quæ jam cecidere*, n'est plus l'histoire d'un village ou d'une ville, mais celle de la Franche-Comté tout entière. L'auteur a fait, pour la région comtoise, ce que M. Alfred Maury a fait pour toute la France, dans son livre sur les grandes forêts de la Gaule.

La documentation est très riche; il semble que l'auteur

n'a rien négligé, dans ses recherches aux archives et dans les bibliothèques de nos trois départements, de Dijon et de Paris; il a lu, dans les histoires générales, tout ce qui touche à son sujet et étudié une cinquantaine d'ouvrages locaux. Il a ensuite résisté à la tentation de se servir de tous ses documents : sachant se borner, il sait écrire.

Toutefois, il ne s'est point borné à une sèche étude topographique. En face de la forêt primitive qui couvre de son ombre la solitude des âges préhistoriques, il montre l'homme, entre la conquête romaine et la conquête française, restreignant peu à peu le domaine de la forêt au profit de la culture et l'aménageant pour ses besoins et son service.

Pour délimiter les massifs forestiers, il a consulté les Commentaires de César sur la guerre des Gaules, la marche des troupes, leurs campements; la même méthode a été suivie pour le temps des Burgondes et même pour l'invasion des Hongrois. L'interprétation des textes est d'un érudit.

Il nous montre nos forêts, qui étaient restées impénétrables à la civilisation romaine, défrichées par les moines du VIe au XIIIe siècle. Les monastères deviennent des villages ou des villes; Saint-Lothain, Saint-Claude, Luxeuil, Fontaine, Lure sont ainsi créés; d'autres centres de population naissent sur les bords de la Saône, aux pieds du Jura, dans les vallées de l'Ain, du Doubs et de l'Ognon. Des franchises accordées aux pays de Saint-Hippolyte et de Maîche sont l'origine de notre Franche-Montagne. Notre pays comptait, au milieu du XIIIe siècle, neuf cent trente bourgs ou villages; le nombre en a doublé en cent ans; la population du comté de Bourgogne a passé, de 100,000 habitants au XIIIe siècle, à 650,000 en 1789.

Les pages sur l'onomastique forestière ne sont pas les moins piquantes. Elles nous apprennent que les vocables

de plus de deux cents de nos villages ou hameaux viennent des lieux dits des forêts, et que celles-ci ont pris leurs noms génériques ou particuliers de la nature de leur sol, des essences de leurs bois, de leur configuration, de la faune, de la vénerie, de leur exploitation, des industries qu'elles ont favorisées, enfin de l'organisation féodale.

A mesure que la forêt recule devant la hache ou le feu du défricheur, la charrue avance, la culture s'étend, la vigne remplace, sur nos coteaux, le chêne et le hêtre. Connue dès le premier siècle, elle se multiplie au XIIe siècle à Baume, Vesoul, Dole, Lons-le-Saunier, Château-Chalon, Poligny, Arbois, Salins, Besançon. Nos ancêtres, plus avisés que Noé, connaissaient les bons crus ; leurs vignobles ont maintenant une bien vieille réputation.

La propriété du sol forestier, du Ier au XVe siècle, est le sujet d'une étude spéciale qui pourrait être un chapitre d'un livre, comme celui de M. Thiers, sur la propriété en général. Les champs et les vignes sont propriétés privées bien avant les forêts : chacun restait maître du terrain où il s'était établi, le reste étant à l'usage de tous. Comme on puisait l'eau à la rivière, on prenait le bois dans des massifs que l'homme ne pouvait pas traverser. Plus tard les forêts sont devenues, comme les autres terres, banales, communales ou particulières.

L'auteur nous fait suivre le transport des bois sur le cou et les épaules, à dos de cheval ou de mulet ; enfin en radeaux, par le flottage. Ces progrès appelaient une législation. Vaguement prévue dans les lois romaines qui ne furent jamais appliquées en Séquanie, elle fut oubliée par les Burgondes qui ne songeaient guère qu'à la chasse. Au moyen âge seulement, apparaît un régime d'exploitation qui aboutit, au XVIIe siècle, à un aménagement proprement dit, c'est-à-dire par périodes régulières. Bien rares sont les documents qui, jusqu'en 1669, concernent l'usage des

forêts. La France avait alors un Code forestier qui nous fut appliqué après la conquête, d'où les délits, les amendes, les redevances, par conséquent des tribunaux et des juges : tout un chapitre d'histoire juridique. Suit un autre chapitre d'histoire économique. C'est un tableau des industries forestières : le charronnage, les charpentes, la tonnellerie, les ancelles précédant les tuiles, les cercles, les liens, les paniers. Ces industries trouvent dans la forêt leur matière première, d'autres un nécessaire aliment. Le fer, à peu près introduit en Séquanie par les Romains, n'y a ses forges qu'au XIIIe siècle. Dans le même temps, on y voit des verreries, un peu plus tard des tuileries et des fours à chaux. Au XVe seulement, on creuse et on boise les galeries des mines au nord de la Haute-Saône et dans les Vosges.

Des détails intéressants sont donnés sur les salines. Ces détails gagneraient en clarté si, au lieu d'être dispersés dans deux parties de l'ouvrage, ils étaient réunis.

Le charbon fut longtemps ignoré, parce qu'il n'était point nécessaire : la valeur des objets est toujours relative à l'usage qu'on en fait. En 1338, les habitants de Moissey (Jura) sont autorisés à faire du charbon pour leur usage, moyennant la redevance d'une demi-livre de chandelle. C'est la meilleure preuve, à moi connue, que le moyen âge n'était pas le siècle des lumières.

Le bétail n'y était pas moins nombreux qu'aujourd'hui, témoin les lois édictées, non seulement sur le pâturage, mais sur la récolte des herbes, des glands, des faines, de tous les fruits qui peuvent nourrir, à la maison, les animaux domestiques.

Pour ne rien oublier, l'auteur nous renseigne même sur les récoltes moins importantes du miel, de la résine et de la poix.

L'ouvrage se termine par une dissertation sur la chasse, si chère aux Germains, aux Burgondes et aux seigneurs,

même ecclésiastiques. On sait que les lois de l'Église avaient peine à retenir ceux-ci dans les limites du devoir et des convenances. La chasse à courre, aux oiseaux de proie, les pièges furènt d'abord usités. La chasse à la haie devait être ce qui se pratiquait encore au Cambodge après son annexion à la France, en 1862. La crainte superstitieuse du tigre n'empêchait pas les indigènes de le cerner et de l'égorger entre deux barrières.

Après l'invention des armes à feu, on prédit et on essaya de prévenir la destruction du gibier: les arquebuses et les coulevrines ne justifiaient guère ces alarmes.

L'étude sur les forêts de Franche-Comté est le pendant de celle que M. Prinet a publiée sur les salines; si elle est imprimée, elle sera un livre de fonds dans toute bibliothèque comtoise.

Une conclusion manque à la fin, mais elle est au commencement: c'est le premier chapitre d'une histoire des classes agricoles dans notre pays.

J'ai résumé le sentiment de la commission; elle estime que le mérite de ce dernier concurrent le met si incontestablement au-dessus des autres, que le prix Weiss doit lui être attribué tout entier.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE POÉSIE

Par M. E. TAVERNIER

ASSOCIÉ RÉSIDANT

(Séance publique du 27 juin 1907)

MESSIEURS,

L'Académie de Besançon, qui s'attache à faire aimer la Franche-Comté, adresse ses appels à la poésie, comme à l'éloquence et à l'histoire, pour célébrer notre belle province. Depuis de longues années déjà, elle invite les poètes à concourir à son œuvre, en leur laissant toute liberté de choisir leur sujet.

Cette initiative est doublement utile, puisqu'elle contribue à la décentralisation, et peut inspirer aux jeunes écrivains ce goût du terroir qui les différenciera de la foule toujours grossissante de leurs confrères.

Votre secrétaire a reçu cette année neuf envois, dont plusieurs comprenaient plusieurs pièces, ce qui prouve que la poésie exerce toujours sa séduction et son prestige, même dans les temps utilitaires comme les nôtres. Nous ne voudrions pas décourager les concurrents, car les poètes sont les apôtres et les chanteurs de l'idéal et de la beauté, mais les neuf manuscrits n'ont pas toujours

répondu aux excellentes intentions de leurs auteurs, on est bien forcé de le reconnaître. Et puis, disons-le en passant : l'important n'est pas de produire beaucoup de vers, mais d'en écrire quelques-uns qui soient parfaits. Un sonnet peut donner l'immortalité, celle du moins qu'assurent les anthologies, mais la pensée doit en être originale, profonde ou personnelle, et la forme irréprochable.

La pièce *Les eaux parlent* a dû être écartée tout d'abord, car elle n'a rien de franc-comtois. Du reste, elle abonde en obscurités et en trivialités. Son auteur avait entrepris une tâche difficile, celle de nous expliquer les voix des eaux, voix mystérieuses et indistinctes, et c'est pourquoi sans doute l'expression est confuse aussi. Qui nous dira pourquoi les eaux rejettent sur notre destin la mort ou le plus gai matin, et quelle est cette merveille découverte en un frais boudoir par la rose cueillie un soir ?

Compliquée souvent et incompréhensible, la conversation des eaux, transcrite par notre poète, est aussi entachée parfois de quelque banalité. Et il n'était peut-être pas indispensable de mettre en vers, langage des dieux, ainsi que l'on disait autrefois, des vérités incontestables comme celles-ci :

Eau si précieuse en manœuvre
Lorsque le soleil fait son œuvre;

ou encore :

L'eau bénite est très secourable,
L'eau pure paraît très aimable.

La simplicité est un des charmes de la poésie. Il ne faudrait pourtant pas dépasser les limites et demander aux eaux d'Uriage et aux eaux de la Seine :

Est-ce donc vraiment bien la peine
De voyager pour éprouver
La guérison qui doit sauver ?

C'est toujours la peine assurément de faire un voyage qui doit rendre la santé et la force, mais ce serait errer et s'abuser gravement que de demander de tels bienfaits à l'eau de Seine.

Notre huitième concurrent, auteur des *Clartés natales*, a pris pour épigraphe : « Garde ton âme ouverte aux parfums d'alentour. » Et il vibre en effet à tout ce qu'il y a de familier et d'intime dans les paysages témoins et confidents d'une partie de notre existence, si étroitement mêlés à notre pensée et à nos rêves qu'ils sont comme des amis fidèles et indispensables.

Le début de la pièce *Ame natale* contient de jolis vers. L'auteur a parcouru le monde, a vu les paysages splendides et les mers immenses. Mais, dit-il,

Mais je suis revenue à vous, ô mes soirs bleus !
Soirs mouillés au bord des chemins et des prairies ;
Toute votre douceur voilée est dans mes yeux,
Votre âme est restée au fond de ma rêverie.

Votre âme fraternelle et triste, mon pays !
Où sommeille toujours la souffrance indicible
Des brumes (?) où je sens trembler vos songes gris
Quand je vais seule au long de vos routes paisibles.

Je vais : les peupliers rangent sur l'horizon
Leur feuillage mobile et clair. Les prés humides
Sentent bon l'herbe, la terre et la fenaison,
Et la rivière étend son eau plate et limpide.

Le vieux clocher se dresse énorme, au bout du ciel,
Avec tout son silence au-dessus de la ville,
Et mon cœur comme lui, hautain et solennel,
Se grise de l'azur et des grands vols fébriles,

Et voici calme, grave et triste, ma forêt
Et le remous d'argent des bouleaux monotones,
Je sais tous ses chemins, l'odeur de ses genêts,
L'*acide* craquement des feuilles dans l'automne.

Oh ! votre vision m'émeut comme un regard
Et mon âme, qui s'est si tendrement penchée
Sur vos frémissements, vos clartés, vos brouillards,
A senti battre en vous comme une âme cachée.

Pourquoi faut-il que de fréquentes incertitudes de langage, des images inexactes, gâtent l'expression des sentiments du poète épris de douceur, de pensées vagues musicalement exprimées ? Sans doute, il a lu Verlaine et se conforme trop strictement à ce passage de son Art poétique :

Il faut aussi que tu n'ailles point
Choisir tes mots sans quelque méprise.
Rien de plus doux que la chanson grise
Où l'Indécis au Précis se joint.

C'est des beaux yeux derrière des voiles,
C'est le grand jour tremblant de midi,
C'est, par un ciel d'automne attiédi,
Le bleu fouillis des claires étoiles !

Car nous voulons la nuance encor,
Pas la couleur, rien que la nuance !
Oh ! la nuance seule fiance
Le rêve au rêve et la flûte au cor !

Il y a beaucoup de cette imprécision dans les pièces intitulées *Vieilles rues*, *Dimanche* et *Vieux couvents*, et du rythme cahoté cher aux symbolistes, mais ceux-ci ont presque tous renoncé à ces étrangetés après quelques années d'anarchie et de bégaiements littéraires.

L'auteur des *Clartés natales* corrigera ces imperfections et surtout nous donnera des poésies dont le caractère franc-comtois ne sera pas indiqué seulement par le mot Comté, au milieu d'une pièce, et par le mot Dole, inscrit à la fin.

Le n° 4 est une poésie de trente-six vers en l'honneur de Rouget de l'Isle. Pour une ode, c'est un peu court de souffle. Du reste, l'enthousiasme du poète met quelque désordre daus ses images. D'où vient, dit-il,

D'où vient cet hymne de colère,
Cet hymne au *mordant éperon*,
Cet hymne fauve et populaire
Où vibre l'âme du *clairon*.

Voici encore un concurrent animé des plus ardents sen-

timents de liberté et d'indépendance. Il chante Lacuzon, le fameux capitaine, héros de la guerre de Dix ans, qui, à soixante-sept ans, luttait encore contre la France pour l'indépendance de la Franche-Comté.

C'est un sujet fort délicat à traiter. Il est difficile d'abord de dépasser les merveilles attribuées longtemps par la légende à Lacuzon ; puis on sait que si les horreurs des guerres rendirent populaire l'infatigable défenseur du pays comtois, il n'en est pas moins certain aujourd'hui, comme l'écrit notre collègue, M. Boussey, dans son beau livre, *La Franche-Comté sous Louis XIV*, que la conquête française s'imposait presque nécessairement :

« L'édifice de la constitution franc-comtoise était vermoulu, dit M. Boussey. Dans le cas même où la main de Louis XIV ne l'eût pas ébranlé, il se serait écroulé de lui-même. Le comté de Bourgogne, resté par impossible espagnol, aurait vu périr ses vieilles institutions.... C'eût été, pour de longues années, la continuation de ces compétitions de pouvoirs, de ces jalousies égoïstes, de ces rivalités puériles qui firent du pays une proie si facile à la France. La perte de la liberté n'eût pas été compensée par le bienfait de l'ordre et de la stabilité. »

Naturellement, l'auteur n'envisage pas ces questions : il se contente de célébrer ces fortes vertus, l'amour de l'indépendance et le mépris de la mort.

Quelques vers ont de l'allure, mais il est peu de strophes où l'on ne rencontre des phrases tourmentées, des expressions impropres, des épithètes banales, des comparaisons qui ne se tiennent pas, des erreurs de nombre, comme « impatience » compté pour trois syllabes.

Que l'auteur se défie d'une trop grande facilité, mais ne se décourage pas. Le passage suivant, bien frappé, montre qu'il est capable d'écrire de beaux vers :

Elle ne peut mourir, la vertu des ancêtres,
Ce qui fut votre force et votre réconfort :
La saine indépendance et grandissant les êtres
Le mépris de la mort !

L'enthousiasme saint, les saintes pensées
Ne cessent de fleurir sur le vieux sol comtois ;
L'honneur et la fierté dans nos âmes blessées
Règnent comme autrefois.

Toujours résonne en nous votre voix chaude et grave,
Et, comme en un volcan prêt à tout engloutir,
Dans notre cœur de roc bout une ardente lave
Toujours prête à jaillir.

Le même auteur, à en juger par l'écriture, nous a envoyé un poème sur la ville disparue d'Antre, près de Moirans (Jura). C'est l'histoire d'une ville romaine de trente mille âmes, autrefois séjour du luxe et de la joie, et, nous dit le poète, « ample en raffinements. »

De ce passé superbe il ne reste plus rien,
Rien ne fait soupçonner qu'existait, *peuplant bien*,
Une ville en ces lieux où l'on cultive et sème.

Pièce d'un intérêt médiocre : une ville était, elle n'est plus ; rien ne la signale particulièrement à l'attention ; tout passe ; c'est une réflexion mélancolique sans doute, mais qui n'a rien de surprenant et de nouveau.

Un des concurrents s'est donné à tâche de composer un hymne à la Franche-Comté pour combler une lacune, car notre province ne possède point de chant de ce genre, qu'il sache. Cependant notre regretté collègue Louis Mercier a écrit un hymne à la Comté, mis en musique par Édouard Verschneider et interprété plusieurs fois dans les concerts. Rien ne s'oppose, au surplus, à ce qu'il y ait plusieurs hymnes comtois. Toute la question est de savoir si le concurrent a réussi à réaliser son rêve, qu'il nous explique dans un commentaire fort original. Par un soir du mois d'août, il s'est arrêté, nous confie-t-il, au pied de la falaise qui domine la Bresse. L'aile de l'esprit l'arracha

à la contemplation du vignoble et le transporta dans le ciel, d'où il aperçut l'immense panorama de montagnes, de plateaux, de vallées, de rivières, de villes. De ces villes lui arrivait, en puissant effluve, toute l'histoire de la province avec ses héros successifs, « lion d'or mourant et renaissant. » Puis, redescendu de ces hauteurs, la Comté lui apparut, non pas comme une bonne femme de campagne préparant des gaudes ou de la cancoillotte, mais comme une aïeule formant ses enfants au courage et à la sagesse, dont le fer et le sel, nos seuls trésors, sont les symboles.

La musique accompagne les vers, et l'auteur nous explique aussi le caractère de sa musique, laquelle ne peut être séparée des paroles. « Je désirerais, nous dit-il, que par vos soins, quelques-uns de nos compatriotes s'assemblassent dans une salle en votre présence : l'un d'eux s'assiérait au piano, un autre chanterait chaque strophe, et la voix du reste des invités dirait le refrain qui est, à proprement parler, une réponse à la strophe et un chœur. Ce serait une grande joie pour moi d'apprendre que le sentiment franc-comtois a vibré avec force, ne fût-ce qu'un court instant et dans un espace restreint. » Assurément de telles auditions ajouteraient un élément nouveau d'intérêt aux séances privées de l'Académie. Mais la commission n'avait à s'occuper que de la poésie. Elle l'a trouvée, oserons-nous dire, assez peu compréhensible pour qui n'aurait pas lu le commentaire.

Si les premiers vers donnent une vue d'ensemble assez fidèle :

Un escalier de roc vers le levant s'élève
Par sévères degrés semblables à des forts;
La vigne expose, en bas, ses rubis et ses ors ;
En haut, le sapin berce à la bise son rêve :
C'est la noble Comté,
La Comté de Bourgogne,
Où la fidélité

Pour l'honneur seul besogne ;
C'est la Franche-Comté,
La Comté de Bourgogne,
Terre de liberté
Et pauvre sans vergogne,

les autres strophes, malgré leur couleur locale, sont rocailleuses et sibyllines : tout le monde ne sait pas ce que c'est que les vaux, les doies, les nants et les baumes ; il faut beaucoup d'imagination pour se représenter le Doubs, bouillant d'amour, fondant vers la plaine où la Saône épand ses blonds cheveux, et cette image :

Grave et douce une aïeule à des enfants disperse
Le sel gemme et le fer, *seuls joyaux de son sein....*

ne laisse pas de surprendre.

Qui donc disait que la gloire de Victor Hugo subissait une éclipse? Un de nos concurrents célèbre l'œuvre du maître avec une fougue et une ardeur pareilles à celles des Jeunes-France, admirant tout et voulant ignorer les défauts. La longue série des livres du puissant écrivain est évoquée dans ce poème que nous supposons d'un jeune, car la langue est encore embarrassée et impersonnelle, et pour exprimer son enthousiasme débordant l'auteur a recours à l'imitation de la phraséologie grandiloquente et au cliquetis incessant des antithèses qui caractérisent la manière du grand poète.

Citons quelques vers parmi les meilleurs :

Il est tout à la fois Dante, Eschyle et Shakspeare.
Il procède d'Homère et Corneille l'inspire.
Il est le chantre antique et le barde nouveau.
Il est le large cœur et le vaste cerveau
D'où, sublime et puissant, surgira l'œuvre immense
Évoquant la justice ainsi que la clémence ;
Parlant d'espoir, d'amour, de douceur, de bonté,
Rassérénant le faible et le déshérité,
Démasquant l'infamie et flétrissant le crime,
Délivrant le vaincu du tyran qui l'opprime,
Et proclamant au monde, épris de vérité,
Son rêve de pardon, de paix, d'humanité....

Mais à côté de tels vers combien d'autres sont émaillés de chevilles ou sont tout uniment de la prose rimée. Trop de facilité, ici encore, et l'auteur, qui a des qualités, devra se garder de l'enflure et de la déclamation.

Dans ce concours, tous les genres sont représentés. Aimez-vous les belles légendes où l'on trouve de l'amour, de l'héroïsme, du sang et de la mort? En voici une intitulée la *Ville d'or*.

Du moulin d'Aranthon jusqu'au portail de Roche, sur les bords du Doubs, s'élevait autrefois une ville dont la splendeur le disputait à toutes les cités illustres dans l'histoire. La Ville d'or était la capitale d'un royaume puissant. Histar le Sage, aux innombrables exploits, y trônait dans la majesté de sa gloire et dans la renommée de ses bienfaits, tandis que sa fille Tharsile vivait dans la riante vallée où chante la Fontaine des Neuf-Puits, parmi les fêtes, au milieu des courtisans de son faste et des admirateurs de sa beauté!

Pendant que Tharsile délaisse son père, la fidèle Oriane, nièce de celui-ci, veille auprès de lui et met dans ses yeux, qui bientôt seront clos à jamais, le rayon de soleil de sa jeunesse.

Et voici le portrait charmant de la douce Oriane :

Ce n'est pas la fière beauté
Qui séduit les yeux de la foule,
Et qui, d'un pied dédaigneux, foule
Vertu, génie ou royauté.

Mais sa grâce est la fleur exquise
Ouverte au cœur secret des bois,
Dont l'âme odorante parfois
Se mêle au souffle de la brise.

Ses yeux clairs reflètent l'azur
Céleste comme une eau limpide.
Un être adorable et candide
Se révèle en leur miroir pur.

Plus blonde que la blonde Aurore,
Plus fraîche que l'herbe des champs,

Oriane est le doux Printemps
Qu'un feuillage naissant décore.

Mais un prince a traversé l'Océan pour saluer, comme le modèle accompli de l'humaine sagesse, le vénérable Histar dont le renom a franchi les frontières de ses vastes États. Atlantis, c'est le nom de l'étranger, s'éprend d'Oriane, et le monarque, témoin de leur trouble, songe :

L'amour est un oiseau divin qui fuit trop vite
Pour ne pas le saisir quand il passe ; les dieux
Puissent-ils protéger ces enfants radieux
Qui se livrent sans crainte à la brûlante ivresse
D'un sentiment nouveau pour eux ; que leur tendresse
Soit une fleur éclose en leur vie au printemps
Qui la parfume toute et qu'épargne le temps.

C'est ici que l'histoire se complique ; la froide et indifférente Tharsile veut compter le nouveau venu parmi ses adorateurs. C'est fini de sa tranquillité et de sa joie, car elle va sentir les angoisses de l'amour et les morsures de la jalousie.

Vous ne reverrez plus le parc aux frais ombrages
Où chantent les oiseaux,
Ni le soleil couchant au milieu des nuages
Que reflètent les eaux.

Vous n'irez plus mirer au cristal des fontaines
Votre visage altier,
Votre corps de déesse aux lignes souveraines
Souple comme un palmier.

Vous ne danserez plus dans les vastes clairières
Qu'argente la clarté
Du nocturne croissant, sur les rousses bruyères,
Les chaudes nuits d'été.

L'amour vous ôtera le repos et la joie
Pour vous faire expier
Votre dédain passé, car il fond sur sa proie
Ainsi que l'épervier.

Votre cœur orgueilleux connaîtra l'amertume
Du morne désespoir,
La jalousie haineuse où l'âme se consume
Au mépris du devoir !

En effet, Tharsile, repoussée, rêve une vengeance éclatante, dont les seigneurs de sa suite seront l'instrument. Ils fomenteront une révolte, chasseront le roi de son trône, tueront l'étranger et sa fiancée. Mais Atlantis et Oriane ont fui sur l'ordre d'Histar, et celui-ci, assiégé, meurt au milieu de ses fidèles sujets, blessés et vaincus, en maudissant sa fille indigne et en appelant le châtiment céleste sur son peuple lâche, ingrat et stupide.

Le lendemain,

> Quand l'aurore embrasa le ciel, la plaine immense
> Était un lac, voilé sous une brume intense,
> Et dont les flots baignaient les rochers escarpés,
> Murs géants, surmontés de créneaux découpés,
> Où la plainte des vents se mourait affaiblie.
> Sous l'humide linceul, la ville ensevelie
> Dormait obscurément son ultime sommeil.

Et voilà comment la Franche-Comté aurait eu, elle aussi, sa ville d'Ys.

L'auteur, comme on l'a pu voir par les vers cités, a de l'imagination, du souffle et de la poésie. Il a le don de l'image évocatrice qui fait tableau ou qui chante comme une mélodie. Seulement sa légende est beaucoup trop longue, les vers n'ont pas tous la même belle tenue et des négligences, de rythme notamment, s'y glissent parfois.

Nous arrivons à l'envoi par lequel nous voulons terminer cette revue de nos concurrents. Celui-ci a des qualités différentes du précédent. Ce n'est plus le brillant coloris, le jeu heurté des passions fortes, la richesse de l'imagination, ce sont les purs et calmes sentiments, discrètement notés, l'hommage aux inventeurs, aux martyrs, aux poètes, Ce n'est pas au monde de la fiction qu'il demande ses sujets, c'est à celui de la réalité la plus contemporaine. Et votre commission propose cet exemple aux poètes qui s'adressent à l'Académie, et se croient bien à tort obligés de traiter toujours les mêmes sujets : Lacuzon, Rouget de

l'Isle, Victor Hugo, Pasteur. Chaque temps a sa beauté et sa poésie qu'il faut savoir découvrir et interpréter.

Nous ne disons pas que les trois pièces de ce concurrent soient irréprochables; il y manque peut-être le coup d'aile, l'envol qui transporte le lecteur, et aussi la merveilleuse variété des ressources du vers moderne que beaucoup semblent ignorer, alors qu'on peut l'apprendre dans la *Légende des siècles*. Mais il y a un effort pour sortir des sentiers battus, et l'auteur a un talent élégiaque dont la douceur n'est pas sans charme.

L'une des pièces, *A monsieur Louis D****, inventeur de la photographie des couleurs, renferme de jolis vers sur l'amour du pays natal. La seconde, l'*Enfant de Passavant*, est un récit de la vocation, de l'apostolat et de l'horrible martyre subi en Indo-Chine par l'abbé Joseph Marchand. L'auteur s'est inspiré du récit de M. l'abbé Jacquenet. Il le suit dans ses épisodes les plus familiers, et cette fidélité donne parfois à son poème un air un peu prosaïque. Quelques détails sont cependant pittoresques, tel le départ du missionnaire, le dernier repas avec les siens, l'adieu à son frère et au village aimé.

Celle des pièces de ce concurrent qui a paru la meilleure à votre commission est intitulée : *A Édouard Grenier*. Nous y voyons le noble poète dont notre Franche-Comté est fière se reposant dans la petite ville de Baume-les-Dames de ses longs voyages, en les écrivant en vers magnifiques, et de la célébrité dans le calme familial de la maison aux glycines. Cette pièce, toute d'intimité et de sentiment, où l'œuvre de notre célèbre compatriote est indiquée en quelques vers concis, serait fort belle sans quelques expressions impropres ou vieillies. Mais le poète à qui elle est dédiée en aurait goûté l'inspiration délicate et l'élégante simplicité.

Au poète Grenier

Honorate il dolcissimo poeta.

A l'ombre du clocher de la cité baumoise
Du poète défunt s'élève le *manoir*,
Dont les tourelles d'angle, aux pavillons d'ardoise,
Ont un faîte en dentelle et si charmant à voir.

De sveltes peupliers en décorent la face ;
Le chèvrefeuille en fleur en parfume le seuil ;
Au couchant, au midi, la glycine l'enlace
Et donne un air de fête à ce logis en deuil.

Voilà le frais enclos caché sous les ramures,
Où marchait à pas lents le poète rêveur ;
Là, les bruits de la ville expirant en murmures
Ne troublaient pas le cours de son noble labeur.

Avec son frère Jules, à l'abri de ce lierre,
Il discutait de l'art *les problèmes savants ;*
Dans cette allée ombreuse, avec sa vieille mère,
Un soir il échangea des adieux émouvants.

C'est ici qu'au retour de ses lointains voyages,
De ses chers souvenirs réunissant la fleur,
Il les faisait revivre en d'éclatantes pages
Qu'il animait de tant de grâce et de chaleur.

Il savait qu'un poète ici-bas a son rôle ;
Que c'est peu de chanter les roses et l'amour ;
Que la lyre n'est pas un instrument frivole
Qui convie à danser le peuple au carrefour.

Il chanta l'amitié, fleur de la vie humaine
Qui le suivit partout de son souffle embaumé ;
Le pardon généreux qui désarme la haine,
Le dévouement qui souffre et meurt pour l'opprimé.

La bienfaisance doit couronner toute chose.
Il le comprit et, riche, il fit la charité ;
Jamais pour l'indigent sa porte n'était close ;
Son testament ne fut qu'une œuvre de bonté.

Maintenant, affranchi des maux de l'existence,
Au voisin cimetière avec les siens il dort,
A l'endroit que lui-même avait marqué d'avance,
Serein comme un *nocher* qui voit venir le port.

Nous ne le verrons plus à travers la campagne,
Le soir ou le matin prendre un sentier fuyant.

Ah! dans nos jours que tant d'amertume accompagne,
Pourquoi donc nous quitter, doux vieillard souriant?

Mais nous avons tes vers où revit ta mémoire,
Où notre âme à ton souffle exulte et s'agrandit :
L'homme qui laisse un livre, un exemple, une histoire,
Dans sa tombe en entier jamais ne descendit.

Dors en ce val paisible où l'*aquilon* se brise.
Dans la foule des morts pêle-mêle entassés
Tu n'as pour monument qu'une humble pierre grise;
Mais pour un barde au cœur simple et grand, c'est assez.

Regarde : en passant j'ai cueilli cette glycine
Dont tu nous révélas l'emblème attendrissant.
Permets que ton fidèle, ô chantre de Francine,
En effeuille à tes pieds le rameau fleurissant.

Messieurs, votre commission a pensé qu'il convenait de partager le prix entre l'auteur de la *Ville d'or*, envoi portant le numéro 6, et celui de la pièce *Au poète Grenier*, portant le numéro 1.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS POUR LE PRIX JEAN PETIT

Par M. Maurice CHIPON

ASSOCIÉ RÉSIDANT

(Séance publique du 27 juin 1907)

Messieurs,

Les peintres, cette année, étaient appelés à se disputer le prix Jean Petit. Trois seulement se présentèrent le 13 juin dernier pour entrer en loges.

La commission, pour répondre au vœu du fondateur, avait dans les annales de notre province choisi le sujet suivant :

« Au commencement du mois de mai 1663, dans une « chambre de la maison n° 6, Grande-Rue, à Besançon, « Béatrix de Cusance, sur le point de mourir, reçoit M. de « Risaucourt, porteur de la procuration du duc Charles IV « de Lorraine pour la célébration de son mariage *in extre-* « *mis* avec elle. Le prince de Vaudémont, fils de Béatrix, « et M. de Lillebonne, son gendre, assistent à cette en- « trevue. »

Béatrix de Cusance ne prend pas place dans l'histoire de la Franche-Comté, mais un peu oubliée aujourd'hui, elle a fort occupé et défrayé la chronique de Besançon au XVII[e] siècle.

Née au château de Belvoir à la fin de 1614, élevée à Be-

sançon, ses contemporains lui donnent toutes les séductions de la beauté et de l'esprit; bel ovale de la figure, cheveux clairs et cendrés, douceur du regard, conversation vive et enjouée, commerce agréable et sérieux; tout en elle justifiait son surnom de *Gentillesse de Cusance.* Ses charmes lui attirèrent les hommages du duc de Lorraine, Charles IV, et elle n'y fut pas insensible, dit-on. Pour fixer son cœur on lui fit épouser à vingt ans le prince de Cantecroix (Léopold d'Oiselet), l'héritier des Granvelle, qui mourut deux ans après, emporté le 6 février 1637 par la peste qui décima notre province. Remariée secrètement peu après au duc Charles IV de Lorraine, elle vit son mariage cassé par la Cour de Rome avec injonction de vivre séparée du duc. Alors commença pour Béatrix une vie de tribulations, de malheurs, qui se prolongea pendant vingt-six ans. Elle usa son énergie, et elle était grande, à rappeler et retenir auprès d'elle le duc de Lorraine, dont elle avait deux enfants et qui lui échappait toujours. Elle luttait pour le faire consentir à une seconde célébration de son mariage, valable cette fois. Vaincu par tant d'insistance, la sachant malade, Charles se décida enfin à l'épouser par procuration, si elle ne devait pas guérir, et c'est le moment où le seigneur de Risaucourt donne connaissance à la mourante du consentement de Charles IV que les concurrents du prix Jean Petit devaient représenter.

Les esquisses étaient satisfaisantes et furent toutes admises au concours; la commission en remarqua deux surtout, œuvres de jeunes filles, qui se distinguaient par le dessin et la composition. Mais le pinceau et la palette leur sont moins familiers que le crayon, une d'elles s'essayait pour la première fois en peinture. Ces tentatives, pour n'être pas encore des coups de maître, montrent des principes solides et font espérer à l'Académie de sérieuses concurrentes pour les futurs prix Jean Petit.

Le sujet a été compris de façon identique et interprété à peu près de même manière. A gauche du spectateur et dans le fond le lit où repose Béatrix de Cusance, le visage incliné sur la droite, écoutant la lecture de la procuration que tient le seigneur de Risaucourt debout en avant du lit ; le prince de Vaudémont se tient dans deux compositions au chevet de sa mère et M. de Lillebonne au pied du lit, tandis que dans la troisième le fils et le gendre sont dans la ruelle. La lumière est concentrée sur la figure de la malade et tout concourt à l'unité de la scène.

Les différences de détail ne contredisent pas une uniformité dans l'interprétation, et plus le sujet paraît banal, plus l'artiste a de champ pour donner libre cours à son originalité. Les deux personnages secondaires, auxquels un rôle épisodique eût pu être facilement ménagé, ont une attitude de comparses, tels les témoins assistant par formalité à la lecture d'un testament.

Si nous examinons les œuvres soumises au jugement de l'Académie, ce qui frappe tout d'abord et au premier coup d'œil, c'est le défaut de perspective et l'absence d'harmonie dans les proportions des personnages et des meubles. Dans l'une, le parquet se rapproche de la verticale et on craint de voir glisser M. de Risaucourt ; dans une autre, le lit est certainement brisé ou tout au moins curviligne ; ailleurs il est de grandeur fantastique ; les acteurs ou sont des géants, ou des nains. L'impression générale est faussée, elle cherche en vain un relief et une vie et l'analyse la déroute. A son grand regret, l'Académie n'a pas cru pouvoir décerner le prix Jean Petit cette année, non que le concours ait été nul, mais il accusait trop d'inexpérience. Lorsque nos jeunes artistes auront franchi la période des tâtonnements, ils produiront des œuvres dont l'Académie sera heureuse d'orner la salle de ses séances pour obéir au vœu du fondateur.

Nous nous sommes néanmoins trouvés en face d'un

effort sérieux qui, à défaut de prix, méritait une récompense et alors s'est ouverte une discussion où les uns voulaient faire prévaloir les qualités du dessin, d'autres soutenaient qu'un artiste se révèle par la composition, mais les derniers disaient que ce qui fait le peintre, c'est la nuance et la couleur et, particularité à noter surtout pour nos deux jeunes concurrentes, le classement était différent pour chacun de ces points de vue.

L'accord se fit vite pour attribuer une mention honorable à l'auteur qui, plus maître de sa palette, a su par la couleur mettre les différents plans en valeur, faire circuler l'air davantage, en un mot montrer des qualités de peintre.

Si ce n'est pas un prix, c'est un encouragement que l'Académie décerne, sous forme de mention honorable, avec un jeton de 50 fr., à M. Serraz.

LES GARDES D'HONNEUR

DANS LE DÉPARTEMENT DU DOUBS

EN 1813

Par M. Roger DE LURION

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

(*Séance du 18 avril 1907*)

Quand pâlit l'astre de Napoléon sur l'horizon sanglant de la retraite de Russie, et devant la coalition menaçante des puissances, il fallut, pour continuer le pied de guerre, trouver deux choses qui commençaient à devenir rares en France: des hommes et de l'argent. Parmi les expédients imaginés en vue de se procurer les premiers, figurait la création d'un corps d'élite, nombreux, privilégié et rappelant un peu la maison du Roi de l'ancienne Monarchie. Dans son beau livre, *Cavaliers de Napoléon*, M. Frédéric Masson, l'historien et le panégyriste de Napoléon, donne d'intéressants détails sur l'origine des gardes d'honneur, que l'Empereur destinait à entourer sa personne et à former l'élite de la cavalerie, dont la pénurie était extrême dans l'armée depuis la dernière campagne.

Après plusieurs tâtonnements, le projet définitif fut presenté, le 1er avril 1813, au Sénat, qui rendit immédiatement un sénatus-consulte, conforme à la volonté du

maitre ; et, dès le 5 avril, paraissait le décret organisateur de cette nouvelle troupe. En voici le résumé.

Les gardes d'honneur devaient fournir quatre régiments d'un effectif de dix mille hommes. Ces quatre régiments devaient comprendre un quart seulement d'hommes pris dans les nouvelles provinces de l'Empire.

Les hommes devaient être Français, bons au service, âgés de dix-neuf à trente ans, sauf les anciens militaires, qui pouvaient en faire partie jusqu'à quarante-cinq ans.

Ils devaient appartenir à une de ces catégories :

Membres de la Légion d'honneur et leurs fils ;

Membres de l'ordre de la Réunion et leurs fils ;

Chevaliers, barons, comtes et ducs de l'Empire, et leurs fils ;

Membres des collèges électoraux et des conseils généraux et d'arrondissement, et leurs fils ;

Membres des conseils municipaux des bonnes villes, et leurs fils et neveux ;

Les cinq cents plus imposés de chaque département ;

Les cinq cents plus imposés des villes, leurs fils et neveux ;

Les employés des diverses régies et leurs fils ;

Les militaires ayant servi dans les armées françaises, les anciens officiers des armées étrangères, et leurs fils.

On ne devait point porter sur les registres les hommes mariés ou ayant un état.

Les préfets devaient désigner d'office des gardes d'honneur, si les engagements volontaires ne suffisaient pas à remplir le contingent requis pour chaque département.

« Il convient peut-être de constater, dit M. Frédéric Masson, que telles sont les dispositions essentielles d'un acte qu'on a présenté comme le plus tyrannique et qui, cent ans plus tard, paraitrait singulièrement bénin. Dans un péril imminent de la nation, l'Empereur a fait rentrer dans le droit commun un certain nombre de réfractaires appar-

tenant aux classes élevées et qui s'étaient soustraits à la conscription. Il les a contraints au service personnel et, en échange, il leur a garanti le grade de sous-lieutenant au bout d'un an de service. Il a rappelé sous les drapeaux les militaires âgés de moins de quarante-cinq ans qui voulaient encore marcher. Il a requis les employés de l'État et leur a donné une destination active. Sans doute, les gardes d'honneur doivent se monter, s'équiper et s'habiller à leurs frais, et chaque engagé volontaire doit verser à la caisse du corps une somme de 1.156 fr., mais cette prescription s'adresse aux plus fort imposés du département; les membres de la Légion et leurs fils étant, sur leur demande, habillés, équipés et montés aux frais de la Légion.... »

M. Frédéric Masson voit ces régiments de gardes d'honneur composés conformément à l'idée qui semble en avoir guidé la création, c'est-à-dire de l'élite du pays, de l'aristocratie ancienne et nouvelle, d'une classe plus qu'aisée, largement favorisée des biens de la fortune.

Voyons comment ce programme fut réalisé dans le Doubs.

Depuis le Consulat, ce département avait à sa tête l'ancien conventionnel Jean Debry, devenu baron de l'Empire, dont il fut un des administrateurs les plus avisés. M. Pingaud et M. le docteur Ledoux, dans des travaux présentés à l'Académie, ont tracé un tableau très complet de Besançon sous le premier Empire (1). Il n'y a donc pas lieu de le retracer à nouveau. Constatons simplement que Jean Debry avait su cicatriser les plaies causées par la Révolution, et intéresser au maintien de l'ordre et de l'Empire les républicains les plus purs, comme les survivants de

(1) *L'Académie de Besançon de 1789 à 1814*, par L. Pingaud (*Bull. de l'Acad.*, 1885), et *Besançon sous le premier Empire*, par le docteur Ledoux (*Bull. de l'Acad.*, 1898 et 1899).

l'ancien régime ; il faisait recruter également dans ces deux classes les fonctionnaires et les corps électifs.

Aussi l'opposition, d'abord vive dans le Doubs, s'était endormie peu à peu; et nos compatriotes se laissaient vivre sous l'égide de l'aigle, en suivant l'impulsion du tout-puissant préfet qui, jusqu'à ce moment, faisait admirablement le jeu de l'Empire.

Telles étaient du moins les apparences. Mais l'effondrement de l'armée dans cette folle campagne de Russie, les levées comprenant des hommes qui se croyaient à bon droit quittes du service militaire actif, commencèrent à changer l'esprit public, bien que l'opposition ne semblât pas compter plus de partisans.

Au commencement de 1813, le gouvernement décréta une levée analogue à celle du printemps de 1812. Elle comprenait le premier ban de la garde nationale, les conscrits de 1809 à 1812 qui ne faisaient pas partie de l'armée active, et cent mille hommes de la classe 1814. Quelque temps après, une mesure d'un tout autre ordre, destinée à renforcer les finances publiques, fut singulièrement impopulaire en Franche-Comté : nous voulons parler de l'aliénation des biens communaux loués à des particuliers.

Enfin la levée des gardes d'honneur, décrétée à ce moment, et rapprochée des mesures précédentes par l'opinion publique, accrut beaucoup la désaffection à l'Empire, dont le glas sonnait déjà en France, sans retentir cependant jusqu'au fond de la Franche-Comté. Cette levée fut jugée comme l'acte le plus tyrannique, et non sans motif, quoi qu'en dise l'auteur plus haut cité. On doit en effet juger le passé avec les idées du passé, et non pas selon les idées d'aujourd'hui. Le droit commun était alors la conscription, avec le remplacement pour ceux qui pouvaient le payer. On ne peut donc appeler réfractaires les jeunes gens qui s'étaient fait remplacer conformément à la loi de la conscription, et dont le décret du 5 avril disposait, en

opposition avec la loi organique et avec leurs droits acquis (1).

On sait du reste que peu de pays ont fourni autant d'hommes que la Franche-Comté aux armées de cette époque, parmi les volontaires et les officiers de carrière de tout grade. Il n'était presque pas de famille qui ne comptât un ou plusieurs des siens au service depuis 1792 : dans le dossier du garde d'honneur Estignard, il est noté que son père avait douze frères et sœurs, dont cinq frères servirent dans les armées. M. Morand a quatre fils et un gendre, tous militaires, parmi eux le général Morand. Armand Marquiset rapporte dans ses *Souvenirs* que sept de ses cousins, tous de son nom, suivirent « les aigles impériales à travers l'Europe. »

La plupart de ceux qui étaient restés dans leurs foyers étaient des fils uniques ou des jeunes gens de santé délicate, remplissant un état, ou nécessaires à l'exploitation agricole ou commerciale dans la famille. Quelques-uns avaient payé non pas un, mais même parfois deux et trois remplaçants.

---

(1) Les *Mémoires* du temps sont d'accord pour constater l'illégalité de ces mesures. « Ce qui ne l'était pas (légal), ce fut le rappel des individus qui, ayant déjà tiré à la conscription et s'étant trouvés libérés par le sort, n'en étaient pas moins contraints à prendre les armes, s'ils avaient moins de trente ans.... Il y eut bien à ce sujet quelques murmures ; cependant l'immense majorité du contingent marcha, tant était grande l'habitude de l'obéissance !.... Mais cette abnégation des populations entraîna le gouvernement dans une mesure encore plus illégale ;.... après avoir fait marcher les hommes que le sort avait exemptés, on força ceux qui s'étaient fait remplacer (ainsi que la loi les y autorisait) à prendre néanmoins les armes, bien que plusieurs familles se fussent gênées et même ruinées pour conserver leurs fils.... Il y eut même des remplacés trois fois. Mais afin d'atténuer un peu aux yeux de la classe aisée l'odieux de cette mesure, l'Empereur créa, sous la dénomination de *Gardes d'honneur*, quatre régiments de cavalerie légère spécialement destinés à recevoir les jeunes gens bien élevés. Ces corps, auxquels on donna un brillant uniforme de hussards, eurent des officiers généraux pour colonels. » (*Mémoires du général Marbot*, t. III, p. 243.)

On conçoit la difficulté du gouvernement pour organiser une nouvelle levée sur cette catégorie de citoyens, levée d'hommes et levée d'argent, impôt extraordinaire destiné à en supporter les frais sous le nom de fonds commun.

Aussi, l'élan spontané sur lequel il comptait ne se manifesta guère, en dehors de quelques fonctionnaires.

Le 19 avril 1813, M. de Branges, sous-préfet de Saint-Hippolyte, écrit au préfet du Doubs : « Aucun individu de mon arrondissement ne s'est fait inscrire pour entrer dans la garde d'honneur. » Le 4 mai, Kilg, sous-préfet de Baume, dit au sujet de l'impôt extraordinaire levé à cette occasion : « On n'est pas riche dans ce pays; ce n'est qu'en multipliant les appels qu'on parviendra à un résultat satisfaisant. » Le 12 mai, le sous-préfet de Pontarlier, Micaud, expose la difficulté de fournir la somme fixée pour son arrondissement. Il est forcé « d'atteindre les familles qui ont déjà un ou plusieurs enfants au service, ou bien des familles de cultivateurs qui ne doivent une espèce d'aisance qu'à la plus sévère économie et aux travaux les plus pénibles. » Le sous-préfet de Saint-Hippolyte présenta de nouvelles observations du même genre.

Dès le 4 mai, le préfet faisait part de son embarras au ministre de l'intérieur Montalivet. Il se plaignait « que dans ce pays où il n'y a pas de fortunes marquantes, la plupart des familles désignées, même celles dans l'aisance, réclament l'équipement. Il serait bon d'exciter par des impulsions de haut lieu les chefs des administrations, surtout des finances, » à suivre l'exemple du receveur général de Besançon, qui verse 1,500 fr., et de quelques autres qui équipent des parents. Le 6 mai, Debry place sous les yeux du ministre les noms de ces fonctionnaires patriotes et modèles. C'était le premier président Louvot, faisant inscrire son neveu, avec engagement de l'équiper et de le monter; de semblables promesses étaient sous-

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS POUR LE PRIX JEAN PETIT

Par M. Maurice CHIPON

ASSOCIÉ RÉSIDANT

(Séance publique du 27 juin 1907)

MESSIEURS,

Les peintres, cette année, étaient appelés à se disputer le prix Jean Petit. Trois seulement se présentèrent le 13 juin dernier pour entrer en loges.

La commission, pour répondre au vœu du fondateur, avait dans les annales de notre province choisi le sujet suivant :

« Au commencement du mois de mai 1663, dans une « chambre de la maison n° 6, Grande-Rue, à Besançon, « Béatrix de Cusance, sur le point de mourir, reçoit M. de « Risaucourt, porteur de la procuration du duc Charles IV « de Lorraine pour la célébration de son mariage *in extre-* « *mis* avec elle. Le prince de Vaudémont, fils de Béatrix, « et M. de Lillebonne, son gendre, assistent à cette en- « trevue. »

Béatrix de Cusance ne prend pas place dans l'histoire de la Franche-Comté, mais un peu oubliée aujourd'hui, elle a fort occupé et défrayé la chronique de Besançon au XVIIe siècle.

Née au château de Belvoir à la fin de 1614, élevée à Be-

Père d'une famille nombreuse, il crut donner le bon exemple en inscrivant son fils aîné parmi les gardes d'honneur. Fort de ce sacrifice personnel, il n'admit pas d'opposition, lorsqu'il eut désigné un certain nombre de jeunes gens appartenant à des familles en vue, dont plusieurs de l'ancien parlement ou de la magistrature impériale (1).

Ses décisions motivèrent un mouvement de résistance. Les uns prétendaient ne pas être inscrits dans le Doubs, parce qu'ils avaient leur résidence principale dans un département voisin. Or, les préfets de la Haute-Saône et de Saône-et-Loire, peut-être même celui du Jura, passaient pour moins inflexibles que celui du Doubs. Il y avait assez de volontaires dans la Haute-Saône pour que le préfet n'eût pas à recourir aux désignations d'office; on disait que, comme son collègue de l'Aube, il admettait des remplaçants. Il en était ainsi dans le département des Bouches-de-l'Escaut, où le procédé ne fut pas admis par l'Empereur; là, les remplacés durent prendre la place des remplaçants, qu'on reversa eux-mêmes dans les corps de troupes (2).

D'autres avaient mis en œuvre leurs relations à Besan-

(1) Le 13 avril 1813, Debry demandait au ministre des éclaircissements sur les termes du décret du 5 avril exemptant du service dans les gardes d'honneur les jeunes gens mariés ou ayant un état. « Dans ce pays.... ceux qui se destinaient à l'état militaire ont été envoyés aux écoles Polytechnique et de Saint-Cyr, et je ne dois pas dissimuler que le caractère du zèle dans la circonstance ne sera pas celui d'une propension à l'état militaire, mais bien celui de l'obéissance et de la soumission ». En marge de cette lettre, la réponse ministérielle est ainsi formulée au crayon : « Sur cette question, l'inviter à relire avec soin les instructions, et il y verra bien clairement que leur esprit dans le mode de désignation est de laisser au préfet toute latitude pour désigner ceux qui lui paraîtront convenables; *dans l'esprit du gouvernement ceux-là n'auront pas d'état qu'il désignera.* » (Arch. nat., F⁹ II 4.)

(2) Malgré cette punition, il semble que la composition des gardes d'honneur fut laissée, dans certains départements, à la volonté des

çon ou à Paris. Debry écrivait le 5 mai 1813 au ministre de l'intérieur : « Ayant aussi pour devoir de tenir Votre Excellence informée de tout ce qui peut tendre au succès de la chose en général, je ne dois pas lui laisser ignorer qu'il est des personnes qui, après avoir échoué auprès de l'administrateur local, dans les moyens évasifs qu'elles avoient fait valoir, se flattent de pouvoir réussir par des voies différentes.

« Je sais qu'au nombre des expédients qu'on imagine à cet égard, celui auquel on s'attache principalement en ce moment est de chercher à obtenir, pour des jeunes gens *déjà désignés*, des places d'auditeurs près la cour impériale, espérant qu'alors les jeunes gens, ayant *acquis un état*, seroient nécessairement rayés de la liste de ceux désignés pour la garde d'honneur. Cette opinion, sans doute, ne peut être que celle des personnes aveuglées par les affections qui leur ôtent tout raisonnement et les rendent incapables de rien entendre; mais, en fait, je sais qu'on espère beaucoup et que l'on fait des démarches très actives dans ce sens.

« La chose m'a paru assez importante dans un pays qui était autrefois le siège d'un Parlement, où se trouve maintenant une cour impériale, et où, par conséquent, une jeunesse oiseuse est naturellement entraînée au barreau,

---

préfets, ainsi qu'il résulte de la lettre suivante adressée par le préfet du Jura à celui du Doubs : « Lons-le-Saunier, le 7 juillet 1813. Monsieur et cher collègue, je ne révoque pas un moment en doute d'avoir saisi le sens des instructions ministérielles sur les gardes d'honneur.... Je ne serais cependant pas fâché de prendre communication de la lettre que vous m'annoncez avoir été écrite à M. le préfet des *Bouches-de-l'Escaut* par Son Excellence ; cette lettre ne m'a pas été adressée. Au reste, comme moi, vous aurez sans doute fait la réflexion qu'il est bien malheureux et peut-être bien impolitique, qu'on ait laissé subsister certains points de comparaison. Si jamais une mesure a dû être exécutée uniformément, c'était cette difficile levée, et cependant combien de modes différents ont été tolérés ! Je crains que nos gardes ne soient en très mauvaise compagnie.... »

pour que j'aie cru devoir en informer Votre Excellence. Elle jugera dans sa sagesse si, pour éviter par des dispositions de prévoyance » toutes ces réclamations, il ne faudrait pas prévenir le ministre de la justice de ne nommer dans la magistrature, jusqu'à l'entière organisation des gardes d'honneur, que des jeunes gens ne figurant pas dans ce contingent.

Dans une autre lettre, Debry se plaint amèrement de ce que le préfet de la Haute-Saône, Hilaire, ait procédé moins durement que lui. Cette missive constitue même une véritable dénonciation contre son collègue (1); puis il expose au ministre avec quel dévouement au régime il suit inflexiblement ses instructions. Naturellement, le ministre approuvait le préfet; et celui-ci faisait placer en tête du journal du 29 mai 1813 la réponse louangeuse de son chef (2).

Ces plaintes du préfet du Doubs visaient quelques jeunes gens, parmi eux le fils du conseiller Véjux, avec qui il échangea une correspondance assez vive (3).

Un autre, fils unique d'un ancien avocat général au Parlement, s'était fait remplacer à la conscription; ses parents voulaient le faire entrer dans la magistrature, et ne négligèrent dans ce but aucunes démarches, soit à Besançon, soit à Paris, où Debry craignait de les voir aboutir.

---

(1) Lettre de Debry au ministre de l'intérieur du 27 avril 1813 (Arch. nat., F⁹ II 4).

(2) « Paris, le 20 mai 1813. — J'ai reçu, Monsieur le baron, avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 12 du présent mois, la réclamation de M. N. contre la désignation que vous avez faite de son fils pour les gardes d'honneur.

« Vous entrez à ce sujet dans de nombreux détails sur l'esprit dans lequel vous avez fait vos désignations.

« Je ne puis qu'approuver la manière dont vous avez opéré en cette circonstance. Partout où les opérations dont il s'agit n'auront pas été faites dans le sens du décret et de mes instructions, que vous avez parfaitement compris, elles seront réformées et recommencées. »

(3) Arch. du Doubs, R. 1084, et Arch. nat., F⁹ II 4.

Aussi écrit-il à plusieurs reprises au ministère que ce jeune homme a été désigné par lui dès le commencement; que son père est un des nobles les plus riches du département, et que si les moyens qu'il emploie pour la radiation de son fils réussissent, ce sera d'un exemple déplorable. Le jeune homme fut maintenu, comme les autres fils de magistrats, malgré les sollicitations pour les faire nommer juges auditeurs, ce qui leur eût donné un état, et les eût fait rayer par conséquent (1).

L'établissement définitif de la liste causa des retards dans le départ du contingent. L'impôt extraordinaire levé à cette occasion rentrait difficilement aussi.

Enfin, le dimanche 27 juin, la revue de rassemblement fut passée à Chamars. Baverel a noté dans son *Journal* cet événement bisontin. « A onze heures du matin, dit-il, le contingent des gardes d'honneur désigné au département

(1) Au printemps de 1814, parut à Besançon un pamphlet attribué à Dormoy, l'ancien rédacteur de la *Vedette*, sous le titre de *Lettre de la Franchise, grenadier au 37e régiment de ligne, à M. le général Marulaz*.

Les pages en sont entièrement et uniquement consacrées à Debry. Les rancunes se font jour en ce moment, tout d'un coup elles éclatent, plus contre l'homme que contre le régime qu'il représente. Voici ce qui a trait *aux gardes d'honneur :*

« Tout en levant des taxes arbitraires pour l'équipement des gardes « d'honneur, il (Debry) avait promis le compte de l'emploi de ces « sommes. Ce compte, impatiemment attendu par tous ceux qui ont vu « la mauvaise qualité des chevaux et des fournitures, il ne le montre « pas. Est-ce pour se dérober à la reconnaissance de ses administrés « qu'il ne veut pas faire voir combien il a perdu?.... *Je n'ai fait de « mal à personne, je suis incapable de nuire*, voilà maintenant son « éternel refrain. Mais croit-il donc qu'il soit aussi facile d'oublier que « de se taire? Ne l'avons-nous pas vu dénoncer le commissaire ordon- « nateur L. pour dilapidation qu'il lui imputait faussement; puis un « marchand de vin demeurant à Dole, et qu'il a retenu si longtemps en « prison comme royaliste et conspirateur; puis le préfet de Vesoul pour « avoir pris des mesures douces et humaines lors de la levée des *gardes « d'honneur;* puis le premier président L. (Louvot) pour avoir présenté, « comme devant être nommés auditeurs, des jeunes *gardes d'honneur* « que lui J. D. B. arrachait à leurs parents?.... »

du Doubs a été passé en revue dans le Grand-Chamars; toutes les troupes de la garnison y avaient été réunies pour la grande parade. Un concours immense de citoyens était venu jouir d'un spectacle que personne n'a pu voir sans éprouver la plus vive émotion; un grand nombre de dames avaient été placées dans la principale allée de Chamars. M. le baron Marulaz, commandant la 6e division militaire, et M. le baron de Bry, préfet du Doubs, ont fait chacun un discours, dans lequel ils ont rappelé à cette intéressante jeunesse, qu'on doit appeler à juste titre l'élite du département, les avantages et les devoirs de la carrière glorieuse qu'elle va bientôt remplir sous les yeux de notre grand monarque. Ces deux discours, prononcés avec tout l'enthousiasme et tout le feu dont ils sont susceptibles, ont excité des transports d'allégresse, et ils ont été suivis de cris vivement répétés de : Vive l'Empereur ! »

Ces cinquante hommes étaient pour une bonne partie fils de fonctionnaires de l'ancien ou du nouveau régime; les autres étaient fils de négociants, d'industriels, d'agriculteurs, six fils de militaires, et un seul ancien militaire. Très peu appartenaient à des familles vraiment opulentes, même en supposant, comme il est probable, que les intéressés aient diminué les états ou déclarations de fortune, contenus dans leurs dossiers, comme dans ceux des contribuables appelés seulement à fournir l'impôt extraordinaire. Ces états comprennent en outre les observations de l'administration sur l'éducation des jeunes gens, leur attitude politique et celle de leurs parents. On y constate que les déclarations étaient acceptées sans contrôle et sans aucune vexation de la part du gouvernement; que, de plus, Debry était bienveillant à l'égard de ses administrés. Il leur applique uniformément ces deux ou trois remarques, avec de légères variantes : « excellent fonctionnaire, ou employé, dévoué au gouvernement, quoique ancien émigré, ou ancien membre du Parlement; très

tranquille, se consacrant à ses affaires, à sa famille. »

Une seule mauvaise note est donnée à un employé supérieur des douanes dont le préfet, malgré ses réclamations, a maintenu le chiffre d'impôt, lui sachant un traitement plus élevé qu'il ne le disait. Puis, un des gardes d'honneur proposés portait le nom d'un haut fonctionnaire bisontin, son oncle, compromis jadis dans l'affaire Pichegru. Pour ce seul motif, Debry hésitait à le maintenir, craignant que son nom ne réveillât des souvenirs fâcheux, s'il était prononcé en haut lieu; sur ces entrefaites, M. Janson obtenait une commission de commissaire des guerres, et l'incident fut terminé à la satisfaction du trop timoré préfet.

Le 28 juin, ce contingent, entièrement monté et équipé, se mit en marche par étapes sur Lyon, où se trouvait le dépôt du 4e régiment des gardes d'honneur (1).

---

(1) Le détachement des gardes d'honneur du Doubs arriva à Lyon le 6 juillet, composé de quarante-six hommes; trois indisposés au départ, et un en retard, qui résidait à Rotterdam, durent rejoindre le détachement à Lyon. Il séjourna à Lons-le-Saunier le 2 juillet 1813, ainsi que l'indique cette lettre de Bergogniat, préfet du Jura, au préfet du Doubs :

« Monsieur le baron et cher collègue, j'ai vu monsieur votre fils, et j'ai apprécié encore mieux que je ne l'avais fait jusqu'à présent l'honorable courage dont vous avez donné la preuve. Monsieur votre fils se porte bien; la gaieté qui paraît le fond de son caractère ne l'a pas abandonné. Il dort en ce moment à deux pas de moi, quoiqu'il soit bien neuf heures du matin, ce qui n'est pas trop militaire encore. Mais c'est sans doute un effet de sa prévoyance. Il dîne aujourd'hui chez M. le général Humbert. Nous avons fait ce qui dépendait de nous pour bien recevoir ces intéressants jeunes gens. En mon particulier, je vous remercie de m'avoir procuré l'occasion de faire la connaissance de monsieur votre fils. Croyez que je saisirai avec empressement toutes celles qui se présenteront de vous être agréable. »

Quant au préfet Debry, son rôle dans la formation des gardes d'honneur était rempli. Le 29 juin, il écrivait au ministre de l'intérieur pour l'informer du départ du contingent du Doubs, qu'il avait eu tant de peine à former. « Le nombre et la nature des réclamations, Monseigneur, ajoutait-il, l'amertume qui les dicte pourraient vous faire apprécier le

Leur uniforme, celui des hussards, consistait en « une pelisse vert foncé, doublée de flanelle blanche, avec bordure des bords et du collet, boudin et tour de manche en peau noire ; gants olive et tresses blanches; boutons en argent plaqué; collet et parement écarlates; le pantalon hongrois en drap rouge avec tresses blanches; la ceinture fond cramoisi à garnitures blanches; le shako rouge, avec plaque et jugulaire en argent plaqué et pompon aux couleurs de la compagnie, surmonté d'un plumet vert dont la sommité est blanche pour le 4e régiment.

Le colonel du 4e régiment était le général comte de Bonardi de Saint-Sulpice, écuyer de l'impératrice et gouverneur de Fontainebleau, qui, jugé insuffisant, fut remplacé à la fin de l'année 1813.

Après un court séjour à Lyon, les gardes d'honneur du Doubs repassaient par Besançon le 11 août, et en repartaient le 13, pour se rendre à Mayence et de là à la grande armée.

Que devinrent-ils alors? Nous empruntons à M. Frédéric Masson les détails suivants sur la part qu'ils durent prendre à cette campagne :

« D'après la situation au 15 septembre, l'effectif total était de 42 officiers et 1,045 gardes, et, au 14 octobre, de 48 officiers et 853 gardes. Cette réduction des effectifs prouve la vérité de ce jugement de Marmont sur les gardes d'honneur : « L'armée, étonnée de leur faiblesse et de leur inexpérience, les vit se fondre au milieu des combats et

---

genre d'obstacles que j'ai trouvés dans la ville de Besançon pour l'exécution du décret du 5 avril. Le surplus du département n'a élevé aucune plainte, mais surtout Votre Excellence jugera combien l'administration a été contrariée par les inductions vraies ou exagérées que les personnes intéressées telles que MM. Véjux, Arnoux-Pirey, Gros, et autres tiraient de la marche inverse suivie par M. le préfet de la Haute-Saône, duquel la conduite a été constamment opposée ici comme un reproche ou peut-être comme modèle » (Arch. nat., F9 II 4).

des marches avec tout le dévouement et presque l'héroïsme des plus vieilles troupes (1). » Les 16 et 18 octobre, les gardes d'honneur étaient à la bataille de Leipzig; et, bien que l'empereur ne les eût point fait charger, leurs régiments eurent quatre officiers tués ou blessés. Ce fut à Hanau que les gardes d'honneur donnèrent pour la première fois, et le 4e trouva aussi occasion de s'y distinguer. »

L'armée étant arrivée à Mayence, les quatre régiments furent cantonnés sur le Rhin pour en surveiller les rives et surtout pour se réorganiser. Une lettre du colonel Saint-Sulpice au préfet Debry, datée de Richwiller le 20 décembre 1813, dépeint en ces termes l'état de son régiment : « Vous ne devez point ignorer l'état de dénuement dans lequel sont rentrés MM. les gardes qui ont fait cette campagne et qui, encore aujourd'hui, font tout le service des avant-postes.... Je n'ose pas moins réclamer tout votre intérêt, en faveur des fils et des parents de vos administrés, pour venir au secours de ceux équipés aux dépens du fond commun.... Vous rendriez un grand service à de jeunes militaires dignes de toute votre sollicitude.... » A ce moment, les gardes d'honneur cessèrent de faire partie de la garde impériale et furent encadrés d'un grand nombre d'officiers et de sous-officiers sortant de la gendarmerie (2). La garde d'honneur compte alors 171 officiers et

---

(1) Le maréchal de Castellane, nommé par décret du 21 juin 1813 colonel-major au 1er régiment des gardes d'honneur, ne cesse de se plaindre de l'ignorance et de l'insuffisance militaire de ses troupes. (*Journal*, t. I, p. 232 et suiv.)

(2) Il est assez difficile de connaître la situation que les gardes du Doubs occupaient au 4e régiment. On sait cependant par une lettre du ministre de l'intérieur au préfet du Doubs, du 26 août 1813, que Fleurus-Scévola de Bry « a été présenté à Sa Majesté pour une place d'officier, dont la nomination arrivera dans deux jours. » Le 26 juillet précédent, le ministre notait, sur la recommandation de Jean Debry, MM. de Boulot et Bourgon comme à même de recevoir des grades.

5,014 hommes, soit 63 officiers et 1,820 hommes pour notre 4e régiment. En janvier 1814, l'ennemi ayant passé le Rhin, une partie du 4e se renferme à Strasbourg; le reste des gardes d'honneur, formant deux brigades, prit une part glorieuse à la campagne de France.

Ici encore, nous empruntons une page à M. F. Masson :

« Voici des jeunes gens, dit-il, dont la plupart détestent la Révolution que Napoléon incarne, dont beaucoup n'ont jamais eu l'intention de servir dans ses armées, qui n'ont rien reçu de lui.... Il suffit que ces jeunes gens aient pris un uniforme, qu'ils aient été placés — même de force — dans le rang, pour que le bon sang qui est en eux.... les égale aux meilleurs soldats.... Ils y vont pour leur compte avec cette intelligence, cette initiative, cette sorte d'instinct qu'on ne rencontre dans l'histoire, à un degré pareil, que dans la Maison du Roi, dans les bataillons nobles de l'armée de Condé, dans quelques bataillons de l'armée de Sambre-et-Meuse et à l'armée d'Italie..... C'est le 12 février, quand un parti de 50 gardes, sur la route de Château-Thierry, enlève 7 pièces de canon ;.... c'est le 7 mars, devant Reims, c'est surtout le 11 mars, dans cette charge mémorable d'un seul escadron contre 800 hommes, à travers les rues de Reims ;.... et où les gardes d'honneur méritent d'être inscrits dans le Bulletin « pour avoir pris à l'ennemi 1,000 cavaliers et leur artillerie. »

« Ils frappèrent leurs derniers coups de sabre sous les murs de Paris. Mais ensuite, pour eux, l'honneur était satisfait. Quelques-uns de leurs chefs prirent une part active au rétablissement des Bourbons. Eux-mêmes, presque tous, entrèrent dans les nouvelles compagnies de gardes du corps, surtout dans la Maison-Rouge, ou obtinrent des brevets de sous-lieutenants dans l'armée royale. Là aussi, ils demeurèrent fidèles (1).... »

---

(1) Les régiments des gardes d'honneur furent licenciés officiellement

Nous ignorons le sort particulier des gardes d'honneur du Doubs pendant cette campagne de France, où M. Masson célèbre leur héroïsme. Combien y en eut-il qui restèrent sur les champs de bataille ?.... A la chute de l'Empire, deux d'entre eux, croyons-nous, entrèrent aux gardes du corps : M. Talbert de Nancray et M. de Boulot. Fleurus-Scévola de Bry, le fils du préfet du Doubs, demanda et obtint du service comme officier dans l'armée royale, qu'il quitta dès les Cent-Jours. Les autres rentrèrent pour la plupart dans leurs foyers. Ils n'avaient pas demandé à servir; mais, soldats, ils se comportèrent en soldats. Arrachés à leur carrière, à l'exploitation de leur industrie et à l'administration de leurs biens, ils reprirent leur vie ancienne.

L'un d'eux (1), mort en 1877, racontait, dans les dernières années de sa vie, qu'ils étaient encore quatre survivants de cette grande guerre, de ces temps si lointains, pour notre génération de 1907, qu'ils semblent aujourd'hui un peu perdus dans les brumes des temps mythologiques.

---

au mois d'août 1814. Des grades de sous-lieutenants avaient été promis aux gardes et ne leur furent presque pas donnés. Castellane se plaint des passe-droits dont furent victimes alors les gardes comme leurs officiers. (*Journal*, t. I, p. 258.)

(1) M. Estignard.

ARCHIVES DU MINISTÈRE DE LA GUERRE (ADMINISTRATION)

Département du Doubs. — 6e division militaire. — No 3

LISTE ALPHABÉTIQUE DES PERSONNES DÉSIGNÉES

pour le contingent du département dans la formation

DU 4e RÉGIMENT DES GARDES D'HONNEUR

Contingent : minimum, 25; maximum, 50.

La lettre V désigne les volontaires

V. ARDOUIN, Pierre-François, recommandé par les services du père, capitaine d'artillerie au 7e corps d'armée d'Espagne. — Fils de Nicolas, domicilié à l'armée d'Espagne (1).

ARNOUX DE PIREY, Charles-Ignace-Emmanuel, fils d'un conseiller au ci-devant parlement de Besançon; famille bien famée et considérée. — Fils d'Ignace-Étienne-Mathias, domicilié à Maizières et maire.

V. BALBIANO, Maurice-Bernard, recommandé par les services du père, capitaine adjudant-major au 10e régiment de ligne, membre de la Légion d'honneur. — Fils de Romuald-Vincent, au dépôt de Plaisance; la mère à Besançon.

V. BILLON, Claude-Joseph; le père employé dans l'administration générale des forêts; la famille est honnête et bien famée. — Fils de Pierre-Joseph, garde général à Besançon.

V. BOCHARD, Constantin, recommandé par les services du père, chef de bataillon, prisonnier de guerre en Angleterre. — Fils de Nicolas-François, prisonnier; la mère à Besançon.

V. BONVALOT, Louis-Armand-Désiré-Maurice, ancien gendarme

(1) Ce document du ministère de la guerre m'a été communiqué gracieusement par M. L. Pingaud, qui m'a signalé également l'existence du dossier R. 1084 et suiv., des Archives du Doubs, relatif aux gardes d'honneur. Les renseignements particuliers sur les parents des gardes, précédés d'un trait, sont extraits des Archives du Doubs, et ne figurent pas dans le dossier du ministère de la guerre.

d'ordonnance, puis sous-lieutenant au 3e chasseurs à cheval, blessé à Wagram; famille aisée, bien famée et considérée. — Domicilié à Quingey.

BOURGON, Luc, fils d'un conseiller au ci-devant parlement de Besançon ; famille bien famée et considérée. — A Besançon.

V. BROCARD, Claude-Ambroise, frère d'un membre de la Légion d'honneur, mort en retraite des suites du service militaire. — Fils de Jean-François-Xavier, domicilié à Pontarlier.

V. BULLIARD, Jacques-François; famille aisée et bien famée; le père est membre du collège électoral du département. — Feu Pierre-Joseph, à Rans.

V. CHAMBARD, César ; famille aisée et bien famée; le père est un des plus imposés. — Fils de Pierre-Simon, à Pontarlier.

COURLET DE BOULOT, Alexandre, petit-fils d'un conseiller au ci-devant parlement de Besançon. Son père, émigré amnistié, s'est rallié au gouvernement impérial; la famille jouit d'une considération méritée. — Fils de Théophile, à Besançon.

V. CRESSIER, François-Joseph; famille aisée de cultivateurs-propriétaires, estimée et bien famée; le père est membre du collège électoral d'arrondissement. — Fils de Jean-Nicolas, à Ville-du-Pont.

V. CRETIN, Félix; famille aisée de cultivateurs-propriétaires, bien famée; le père est un des plus imposés. — Fils de Claude-Antoine, à Vuillafans.

V. CUENOT, Etienne; famille aisée et bien posée. — Fils de Gaspard, d'Ornans.

V. DEBRY, Fleurus-Scévola, fils de M. le baron Debry, préfet du Doubs, commandant de la Légion d'honneur. — Fils de Jean-Antoine.

DESBIEZ-SAINT-JUAN (1), Charles-François. Son père était avocat général au ci-devant parlement de Besançon; il est un des plus riches propriétaires du département. — Fils de Claude-Alexis, à Besançon.

DEVILLERS, Pierre, recommandé par les services du père, colonel pensionné, officier de la Légion d'honneur. — Fils de Pierre-Baptiste, à Besançon.

---

(1) Desbiez de Saint-Juan.

DURAND (1), Joseph-Vernier-Gaspard ; son père était officier d'artillerie avant la Révolution ; la famille jouit d'une considération méritée. — Domicilié à Clerval.

V. ESTIGNARD, Joseph-Emile-Siméon ; famille aisée et bien famée ; le père est un des plus imposés. — Fils de Claude-Ambroise, à Vuillafans.

FALÇONNET, Paul-François ; famille aisée et bien famée ; le père est membre du collège électoral du département et l'un des plus imposés. — Fils d'Antoine, à Saint-Antoine.

V. FAUCONNET, Claude-Joseph ; famille aisée et bien famée ; le père est un des plus imposés. — Fils de Claude-François, à Lièvremont.

V. GAUTHIER, Claude-François ; le père est propriétaire d'une des principales forges du département; il est considéré dans son état et un des plus imposés. — Fils de Jacques-Nicolas-Ignace, à Châtillon-sur-Lison.

V. GRENIER, Jean-Pierre ; le père est propriétaire d'usines et négociant ; il est considéré dans le commerce et membre du collège d'arrondissement. — Fils de Jean-Claude, à Cour-lez-Baume.

GROS, Augustin ; le père est baron de l'Empire, membre de la Légion d'honneur, bâtonnier des avocats ; il est considéré au barreau, du collège électoral du département et l'un des plus imposés. — Fils de Claude-Joseph, à Besançon.

GROSBOST, Charles-François ; le père est un des principaux négociants de Besançon ; il est considéré dans le commerce et l'un des plus imposés.

V. LOISEAU, Théodule ; famille aisée et bien famée ; le père est membre du collège électoral du département. — Fils d'Antoine-Joseph, à Paroy.

LONGCHAMPT, Alexandre-Ferréol ; le père est maire et membre du collège électoral de l'arrondissement, allié à M. le baron Michaud, général de division. - Fils de Lazare, à Sarrageois.

V. LOUVOT, Jean-Baptiste-Emmanuel ; famille très considérée ; le père est receveur principal des droits réunis à Baume. — Fils d'Hubert-Alexis, à Baume.

---

(1) Durand de Gevigney, conseiller auditeur, puis titulaire (1825) à la cour d'appel.

V. Maitrehugues, Aimé-Félix ; famille aisée et bien famée ; le père est un des plus imposés. — Fils de Pierre-Antoine, à la Ferrière-d'Oye.

V. Maléchard (1), Victor-François-Mathieu ; famille considérée ; le père est membre du collège électoral du département. — Fils de Henri-Simon-François-Xavier, à Nancray, ancien subdélégué.

V. Marchand, Camille-Augustin ; famille bien famée ; le père est substitut du procureur impérial à Baume et membre du collège électoral du département.

V. Marquis de Tallenay, Nicolas-Édouard ; famille considérée et bien famée ; le père est un des plus imposés (2). — Fils de Nicolas, à Besançon.

Molard, Pierre-Louis ; famille considérée dans le commerce ; le père est un des plus imposés. — Fils de Claude-Étienne, de Baume. Pierre-Louis, employé des douanes à Rotterdam.

Pagnier, Jean-Joseph ; famille considérée et recommandée par les services de M. le général Michaud, baron de l'Empire. — Feu Alexis-François, à Châtelblanc.

Paquay, Jean-François, a servi dans le 2e régiment des vélites de la garde royale napolitaine, a quitté ce corps en qualité de fourrier, pour satisfaire à la conscription ; le père est un des plus imposés et jouit de la considération d'un négociant aisé et bien famé.

V. Pauthier, Jean-Alexis-Auguste ; le père est membre du conseil général d'arrondissement ; la famille est estimée et considérée.

V. Pellissier, Ignace-Christin ; le père est maire de la ville de Baume, jouissant d'une considération méritée, président de canton. — Fils de Christin-Joseph, à Baume.

Pourcelot, Marthe-Antoine ; le père est juge au tribunal des douanes, membre du collège électoral du département ; famille bien famée. — Fils de Marcel Pourcelot, domicilié à Besançon ; le fils surnuméraire de l'enregistrement à Ornans.

V. Quirot, Casimir ; le père est agent comptable du dépôt

---

(1) Simonin de Maléchard.

(2) Et ancien avocat général au parlement.

d'étalons (1), membre du conseil municipal de Besançon, proche parent de S. E. M. le duc de Conegliano. — Fils de Claude-Louis, à Besançon.

V. RAMBOUR, Narcisse ; son père décédé était procureur impérial près le tribunal de Besançon (2). Le garde d'honneur a quitté l'emploi qu'il exerçait dans les droits réunis ; famille bien famée. — Fils de Louis-Marie-Antoine-Narcisse, à Besançon.

V. ROUSSEL, Claude-Marie-Louis ; le père, ancien conseiller au bailliage de Pontarlier, a été longtemps maire de Morteau, il est membre du collège électoral du département et des plus imposés. — Fils de Pierre-Nicolas, à Morteau ; le garde d'honneur, cousin germain du général Morand.

V. ROY, Jacques-Xavier ; famille considérée dans le commerce ; le père est un des plus imposés. — Fils de Guillaume-Xavier, à l'Isle-sur-le-Doubs.

SEGUIN, Clément-Hélène-Augustin ; le père est premier adjoint du maire de Besançon, inspecteur de la librairie ; la famille est très considérée. — Fils de Charles-Antoine-Claude, à Besançon.

V. SÉRIOT, François-Maurice ; famille bien famée ; le père est président de canton. — Fils de Claude-François, à Cussey-[sur-l'Ognon].

TALBERT DE NANCRAY, Marie-Charles-Victor-Désiré-Jean-Baptiste-Maurice ; le père était président au ci-devant parlement de Besançon ; la famille est considérée. — Fils de Claude-Denis-Joseph, à Quingey ; le garde d'honneur, né le 11 septembre 1794 à Landeron (Suisse).

TANCHARD, Charles-Laurent ; famille aisée et bien famée ; a été longtemps administrateur du département ; il est membre du collège électoral et du conseil général du département. — Fils de Jean-Baptiste, à Cuse.

V. THIOLLIER, Claire-Auguste ; recommandé par les services du père, capitaine au 2e régiment d'artillerie à pied, mort dans la

(1) A cette qualification un peu effacée aurait dû se joindre celle d'ancien membre de la Convention, et d'ancien président du Conseil des Cinq-Cents. Mais, à ce moment, il était d'usage de laisser dans l'ombre les souvenirs des fonctions remplies durant l'époque révolutionnaire.

(2) Ce procureur impérial avait conquis sa notoriété dans les fonctions d'accusateur public près le tribunal révolutionnaire du Doubs.

campagne de Russie, membre de la Légion d'honneur. — Fils de François, à Besançon ; le garde d'honneur, né le 20 octobre 1795.

Véjux, Claude-François ; le père est conseiller à la cour impériale, membre du collège électoral du département; famille considérée et bien famée — Fils de Jean-Baptiste, à Besançon ; le garde d'honneur cherchant à être conseiller auditeur.

V. Voisard, Joseph-Xavier-Quentin ; le père est membre du collège électoral du département; famille aisée et bien famée. — Fils de Rodolphe, à Indevillers.

V. Vuillier, Charles-François-Noël ; le père est notaire et membre du collège électoral du département ; famille bien famée et considérée. — Fils de Jacques-Joseph, à Clerval.

CHRONIQUE

Le 27 juillet, l'Académie des beaux-arts, dans son jugement sur le concours d'architecture des candidats pensionnaires de France à la villa Médicis, a décerné le grand prix à un jeune Comtois, M. Charles Nicod, né à Levier, le 21 janvier 1878, pour son projet d'observatoire et station scientifique. L'œuvre de notre compatriote a été fort remarquée et louée, en raison de ses mérites : adaptation du plan à une combinaison pittoresque, disposition élégante d'une colonnade monumentale, simplicité robuste, ampleur, clarté de la composition. De telles qualités vont s'épanouir à Rome et font bien augurer des succès futurs de M. Nicod.

— Le Congrès annuel des Sociétés savantes de Franche-Comté s'est tenu à Belfort, le 1er août, sous la présidence de M. Philippe Berger, professeur au Collège de France. M. Dubail-Roy, secrétaire général, en avait préparé l'organisation et a pu enregistrer ses heureux résultats, pour les publier dans le prochain volume de la Société belfortaine d'émulation. Après que les trois sections d'histoire, d'archéologie, de sciences et l'assemblée générale eurent entendu d'intéressantes communications, Salins a été choisi pour siège du congrès de 1908, qui sera présidé par M. l'abbé Perrod, de Lons-le-Saunier ; M. Feuvrier, de Dole, assurera le service du secrétariat.

— Le dimanche 4 août eut lieu, sous la présidence du mi-

nistre de l'instruction publique, M. Briand, et en présence des autorités civiles et militaires de la ville et du département, l'inauguration du monument élevé à la gloire de notre regretté compatriote Henri Bouchot.

Le buste, dû au ciseau du statuaire montbéliardais, M. Bloch, a déjà figuré au Salon de 1907. Il représente H. Bouchot en costume de membre de l'Institut. Le socle est l'œuvre de M. Boutterin, architecte à Besançon.

C'est M. Pointelin, l'éminent paysagiste franc-comtois, qui, au nom du comité d'initiative, remet le monument à la ville.

Dans un style clair et élégant, il fait encore une fois l'apologie du maître dont la gloire est d'avoir rendu à l'École française « ses lettres de noblesse », en démontrant, contrairement aux idées admises, qu'il existait bien réellement des *primitifs français* qui n'étaient tributaires de personne et n'avaient même rien à envier à ceux des Flandres ou de l'Italie.

« La France, dit-il, a repris sur ce terrain, comme sur tant d'autres, son rang d'initiative, d'éducatrice et de reine ; ce triomphe, qui est en même temps celui de la vérité et de la justice, elle le doit à Henri Bouchot, qui comptera de ce fait parmi ses fils les plus glorieux, et, j'ajoute, les plus utiles. »

Le voile qui recouvre la statue est alors enlevé aux applaudissements de l'assistance, et M. Grosjean, maire de la ville, après avoir remercié le comité de son initiative, prononce un rapide éloge de notre compatriote. Il affirme, en outre, que la ville veillera avec un soin jaloux sur ce monument qui lui est confié.

Enfin M. Guiffrey, directeur de la manufacture nationale des Gobelins, au nom de l'Académie des beaux-arts qu'il représente officiellement, vient nous dire en quelle estime ses confrères de l'Institut tenaient H. Bouchot, « un lettré et un artiste », dont on gardera longtemps le souvenir

sous la Coupole, où on l'entourait d'une affection unanime. »

La cérémonie s'est terminée par la remise des palmes académiques à M. Vernier, l'ancien directeur de la *Revue franc-comtoise* et un des membres les plus actifs du comité Bouchot.

Le lendemain, en présence seulement de quelques intimes, une plaque était posée, à Gouille, sur la maison dans laquelle est né notre éminent compatriote. On y lit la simple mention :

HENRI BOUCHOT
MEMBRE DE L'INSTITUT
1849-1906

— Peu avant cette inauguration, la revue franc-comtoise *les Gaudes* avait consacré un numéro particulier (16 juin-1er juillet) en hommage à la mémoire de Bouchot. Des articles de MM. Guiffrey, Fr. Courbon, comte Paul Durrieu, Arsène Alexandre, G. Gazier, Ch. Beauquier, Ch. Sandoz, Dr L. Chapoy, des poésies de MM. Ch. Grandmougin, Frédéric Bataille, Henri Roujon, les discours prononcés aux obsèques par le président de l'Académie des beaux-arts, A. Jacquet, Georges Berger, Antoine Thomas, comte Delaborde et Grandmougin, exposent toute la vie et l'œuvre de Bouchot. Ce sont des témoins et des juges hautement compétents qui nous le font connaître dès sa jeunesse, pendant sa fécondité, jusqu'à sa mort déplorée par ses amis si nombreux en Comté et dans le monde artiste, érudit, collectionneur, littéraire.

Cette livraison des *Gaudes*, sur papier de luxe, est ornée de plusieurs portraits et reproductions de photographies, tableaux, autographe.

— Profitant du congrès de la Ligue de l'enseignement, qui attirait un certain nombre de visiteurs à Besançon, les syndicats du commerce et de l'industrie ont organisé aux

halles, du 1er au 5 août, une exposition des produits de l'industrie bisontine.

L'horlogerie y tenait naturellement la première place, avec des montres d'une décoration du meilleur goût, des pièces de précision pouvant soutenir la comparaison avec celles de Genève, des montres extraplates, des montres microscopiques, etc.

Parmi les autres industries bisontines, citons la brasserie, la vinaigrerie, les soieries, les papeteries, les pipes, le bi-métal, de jolis meubles, la lithographie, la tricoterie, la carrosserie.

A signaler aussi une belle exposition de photographies.

— Le premier Congrès des artisans s'est tenu à Besançon du 16 au 18 août. Il avait été organisé par la Société comtoise des arts décoratifs, dont M. Chudant est le président.

M. Prouvé, fondateur de l'École de Nancy, était venu dire ce qui a été fait dans cette région pour l'application de l'art à l'industrie.

Les délégués des différentes villes de France, réunis en commission plénière au nombre d'une trentaine, ont examiné les questions suivantes : réforme de l'enseignement du dessin pour l'harmoniser avec les besoins de notre époque et permettre de lutter contre la concurrence étrangère ; fondations d'écoles régionales d'artisans et d'artistes ; expositions aux Salons et à l'étranger ; rapports des artisans entre eux ; encouragements à leur donner.

Enfin, on a décidé de fonder une société provinciale des arts industriels et de tenir le prochain congrès à Reims ou à Lyon.

— L'Exposition de la Toison d'or, ouverte à Bruges depuis le mois de juin dernier, réunit, grâce aux prêts des collectionneurs et des musées de l'Europe entière, un en-

semble remarquable de monuments : souvenirs de l'ordre et ouvrages des artistes néerlandais. On y voit une riche série iconographique où se retrouvent les images des ducs de Bourgogne, des rois et empereurs de la maison d'Autriche, des princes et des gouverneurs qui furent les maîtres de la Franche-Comté comme des Pays-Bas.

Quelques œuvres rappellent d'illustres Comtois. Sur un grand panneau figure Charles le Téméraire présidant son conseil, et, au nombre des juristes, vêtus de rouge, qui l'entourent, siègent un Rochefort, un Carondelet, un Plaine, un des Potots : je ne garantirais pas l'authenticité de leurs portraits.

Des tableaux armoriés qui marquaient les places des chevaliers de la Toison d'or dans les chapitres de l'ordre, un bon nombre est conservé dans les églises de Bruges, de Gand, de Malines. Parmi ceux qu'on a exposés, se reconnaissent les blasons de Chalon, de Neufchâtel, de Vergy, de La Trémoïlle-Jonvelle, de Bauffremont, de Rye, de Gorrevod, de Toulongeon, de La Baume. Dans la série numismatique, nous trouvons des jetons de Laurent de Gorrevod et de Marc de Rye.

Le tableau du musée de Besançon, qui représente Jules Chifflet en costume de chancelier de la Toison d'or, aurait fait bonne figure parmi les portraits des chevaliers et officiers de l'ordre.

— M. Gaston Stiegler nous fait connaître (1) Antoine-François Ève, né à Dole en 1747, fils d'un avocat au bailliage, auteur d'une pièce fort applaudie sous le Directoire, *Madame Angot*. Dans cette adaptation du *Bourgeois gentilhomme* à un nouveau milieu social, la comédie devient vaudeville, avec chant, mais dont l'action est me-

(1) *Le père de Madame Angot*, longue notice, au supplément du journal *le Temps* du 9 juin 1907.

née par une commère gaie, franche, alerte, assez originale pour demeurer désormais à la scène, inspirer depuis bien des imitations, et engendrer une famille Angot à laquelle le succès est resté fidèle.

Ève signait alors Maillot, démocratisant ainsi son pseudonyme Demaillot, Desmaillot. Il avait été étudiant en droit à Besançon, soldat puis sergent au régiment de Guyenne, enfin acteur à Amsterdam avant de revenir à Paris et écrire des livrets d'opéras, *Sudmer*, *Célestine*, *La Fille garçon*. Il était de ceux qui allaient trouver dans la Révolution des occasions de nouvelles aventures en même temps que d'autres sujets pour le théâtre : *Le Congrès des Rois*, *Madame Angot*, et sa suite, *Le mariage de Nanon*. Mais il s'était passionné, incurablement, pour la politique au temps de Robespierre, qui lui confiait des missions en province. Incarcéré après la chute de son patron, puis relaxé, il employa surtout ses moments de liberté, désormais rares, à se faire distinguer par la police dans un rôle de dénigreur, d'opposant contre le gouvernement, quel qu'il soit. Aussi, à chaque soupçon de complot, auquel il était parfaitement étranger, ce suspect, en raison de ses manifestations imprudentes, retournait en prison. En 1814, il publiait, en une courte brochure, en prose et en vers, le *Tableau historique des prisons d'État sous le règne de Bonaparte*. Notre Comtois s'était documenté sur la question par de longs et fréquents séjours, dans presque toutes celles de Paris, pendant vingt années.

Charles Nodier, après sa *Napoléone*, rencontra ce compatriote au dépôt de la Préfecture, à Sainte-Pélagie et, dans *Souvenirs de la Révolution et de l'Empire*, a tracé le portrait d'Ève Demaillot, qui avait manifesté sa sympathie à son jeune codétenu dès ce premier salut : « Je suis content de te voir ici. C'est la prison qui est le séminaire des patriotes. Il faut que tu t'habitues à souffrir pour devenir digne d'être un jour le bâton de vieillesse de la liberté,

etc., etc. » M. Stiegler croit qu'ici l'imagination de Nodier n'a pas asservi sa mémoire, que tel était bien l'esprit et le genre d'éloquence d'Ève Demaillot, que sa figure a été reproduite dans une note juste.

Après les séminaires pour patriotes, ce fut l'hôpital qui recueillit le vieillard misérable et infirme. Le père de *Madame Angot* mourut à la maison Dubois, le 18 juillet 1814.

— Il a été question dans notre dernière livraison (p. 167-169) du philosophe Cournot, un compatriote assez peu connu, mais qui, tout récemment, a bénéficié dans le monde savant d'une tardive notoriété. Dans la collection *Science et religion* (série des *Philosophes et penseurs*), où avait paru le travail de M. F. Meutré sur Cournot, nous trouvons aussi une étude de M. Michel Salomon, relative à *Théodore Jouffroy*, né aux Pontets en 1796 (Paris, Bloud, 1907, in-12 de 64 p. Prix : 0 fr. 60). Tout a été dit sur ce malheureux qui, ayant perdu la foi, n'a jamais cessé de le déplorer, principalement à son lit de mort. Le présent opuscule n'apprendra donc rien à ceux qui connaissent l'homme et l'œuvre d'après les ouvrages de plus haute envergure consacrés à ce philosophe comtois ; mais il aura, du moins, le mérite de résumer, à l'usage du grand public, ce que l'on sait de cette existence tourmentée et de présenter l'analyse et la critique des travaux de Jouffroy.

— M. Feuvrier a fouillé, au mois d'août 1905 (1), une grotte située sur le territoire de Rochefort, près de Dole, à une vingtaine de mètres du Doubs et à 7 mètres au-dessus du niveau de cette rivière, désignée sous le nom de Trou de

---

(1) Julien Feuvrier : *La station magdalénienne de Trou de la Mère Clochette à Rochefort (8 kilom. de Dole)*. Deuxième congrès préhistorique de France, session de Vannes, 1906.

la Mère Clochette, dans laquelle il a découvert une station magdalénienne des mieux caractérisées. Il y a recueilli, en effet, des silex travaillés du type de cette époque, des instruments en os et en corne et des ossements du loup, de l'ours des cavernes, du mammouth et du renne qui fournissent la date de cette station.

Mais ce qui fait surtout l'importance de ces recherches, c'est que M. Feuvrier y a trouvé des débris incontestables de l'art magdalénien : entre autres des os sculptés et gravés, dont l'un représente un ours aux membres inférieurs repliés sous le corps, un poisson dont la silhouette est découpée dans une lame osseuse grossièrement gravée, et une tête de ruminant figurée dans les mêmes conditions.

— La grotte d'Arlay, située dans une falaise de la Seille, avait été mise à découvert en 1889, par M. Denis Guérin qui la fouilla lui-même, n'y admettant que de rares visiteurs. L'un d'eux, M. Abel Girardot, put cependant y recueillir une image de poisson, un peu vague il est vrai, tracée sur un bois de renne, découverte dont il fit part au congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences, tenu à Besançon en 1893. Depuis cette époque, M. Denis Guérin, s'étant réservé le monopole des fouilles, réunit une collection assez importante d'objets d'âge magdalénien et d'ossements d'animaux que M. Feuvrier a pu examiner après la mort du propriétaire. Il y signale des débris de mammouth, d'ours des cavernes, de loup, de renne, de cheval, etc., ainsi qu'un très grand nombre d'instruments en os et en corne sur quelques-uns desquels on peut reconnaître, assez grossièrement figurées, des images de poissons et de serpents ainsi que des lignes enchevêtrées (1).

(1) Julien Feuvrier : Note sur la grotte magdalénienne d'Arlay (Jura). — *L'homme préhistorique*, 1er juin 1907.

— Avant sa nationalisation française, la ville de Besançon possédait une juridiction à elle propre, non seulement en matière de police municipale, mais en toutes matières civiles et criminelles. Cette juridiction était celle des gouverneurs, élus par les notables, qui étaient eux-mêmes choisis par les suffrages de leurs concitoyens.

M. Edmond Molines, avocat à Besançon, vient d'exposer (1) les origines de cette institution, son fonctionnement jusqu'en 1676, ses rivalités avec les autres tribunaux bisontins de la vicomté, de la régalie, de l'officialité, non sans rappeler les agitations populaires, les conflits entre les différents pouvoirs, pour la domination de la cité, les événements, traités, sentences qui préparèrent, fondèrent la commune autonome et la dotèrent de franchises et privilèges, notamment du droit de justice.

Cette étude renseigne clairement sur la politique municipale pendant de longs siècles et sur notre ancienne administration judiciaire.

Un autre membre de notre jeune barreau, M. F. Grosrenaud, licencié ès lettres, a pris pour sujet de sa thèse de doctorat en droit : *La corporation ouvrière à Besançon aux XVIe et XVIIe siècles* (2). L'auteur y a étudié, d'après de nombreux documents, les conditions de la vie des ouvriers dans notre petite république au temps de son indépendance, le commerce et l'industrie, les rapports, droits et obligations des patrons, maîtres, compagnons et apprentis. Les règlements qui soumettaient les corporations d'artisans aux lois de l'administration municipale ont fourni l'occasion de rappeler quel était le gouvernement de Besançon, sa politique sociale et économique, son soin à protéger la santé publique par des mesures d'hygiène

---

(1) *La juridiction des gouverneurs de Besançon*, thèse de doctorat en droit, 1 vol. in-8 de 150 p. Dijon, J. Nourry, 1907.

(2) 1 vol. in-8 de 135 p. Dijon, J. Nourry, 1907.

spéciales dans l'exercice de chaque profession, sa vigilance à défendre et à développer la fortune bisontine.

Entre autres, cette conclusion de M. Grosrenaud mérite d'être citée à l'attention des successeurs de nos ouvriers d'autrefois et de nos administrateurs : « Ce que l'on peut louer généralement, aux XVIe et XVIIe siècles, dans la corporation bisontine, ce sont : ses habitudes de probité professionnelle ; son esprit de solidarité ; l'autorité des jurés qui, non seulement protégeaient chacun des membres de la communauté, mais encore assuraient la loyauté du commerce ; enfin, l'indivision du travail qui donnait des ouvriers experts dans tout un art ou toute une industrie, aptes à devenir des patrons à la compétence indiscutable. »

— Ces thèses, succédant à d'autres de même ordre historique et juridique à la fois, marquent un réveil, bien digne d'être encouragé, de la curiosité de nos jeunes légistes sur les anciennes organisations et coutumes de notre pays. Mais quand ces études, si intéressantes pour les Comtois, sont obligées d'aller chercher des juges à Dijon, à Paris, nous ne saurions oublier que, jusqu'à la Révolution, il y avait une école de droit à Besançon ; qu'ensuite, presque seule des grandes provinces, la Franche-Comté a été frustrée de cet enseignement, et nous regrettons toujours que notre Université reste privée de cette Faculté qui, à côté de nos archives et bibliothèques, favoriserait, guiderait de telles recherches et dissertations, au grand profit de notre histoire régionale.

Le secrétaire perpétuel chargé de la gérance, R. DE LURION.

BESANÇON. — IMPRIMERIE JACQUIN.

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE BESANÇON

4e TRIMESTRE 1907

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 21 novembre 1907

Présents : MM. Mairot, président; commandant Allard, Baille, docteurs Baudin et Bourdin, Girardot, Hugues, Isenbart, Lambert, docteur Ledoux, Montenoise, le chanoine Perrin, Picot, Pingaud, docteur Rolland, le chanoine Rossignot, Simonin, le comte de Sainte-Agathe, Tavernier, le vicomte de Truchis, Vaissier, le marquis de Vaulchier ; le comte de Vorges, membre honoraire ; R. de Lurion, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance publique du 27 juin est lu et adopté.

M. Mairot, président sortant, adresse un compliment de bienvenue à M. le chanoine Rossignot, nouveau président, qui répond à M. Mairot, après avoir pris place au fauteuil présidentiel.

M. le président annonce le décès de Henri Lapierre, pensionnaire Suard, et exprime les regrets de la Compagnie, à laquelle il donnait de sérieuses espérances.

H. Lapierre est mort à Thoraise le 24 juillet, à vingt-cinq ans. Licencié ès lettres, élève brillant de l'École des chartes, il n'eut

pas le temps, par suite de son état de santé, de passer sa thèse, relative à un sujet de topographie parisienne, *la censive de Saint-Magloire.*

L'Académie décide qu'il sera pourvu à son remplacement à l'époque habituelle, c'est-à-dire à la séance publique de juin 1908.

M. le président notifie ensuite les décès de M. de Mauclerc, correspondant étranger (15 août), et du vicomte de Meaux, correspondant non comtois (3 novembre).

La lecture de la correspondance comprend, entre autres, une lettre de M. le préfet du Doubs, en date du 2 octobre, annonçant le maintien de la subvention faite par le Conseil général du Doubs à l'Académie. La Compagnie lui vote ses remerciements.

Une circulaire du ministre de l'instruction publique annonce l'ouverture du quarante-sixième congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, le mardi 21 avril 1908; elle est accompagnée de dix exemplaires du programme très détaillé ; ils sont déposés sur le bureau, et passent sous les yeux des membres de l'Académie.

Par une lettre du 20 novembre, M. le secrétaire du Comité constitué à Besançon pour l'érection d'un monument à Just Becquet, sollicite une subvention de l'Académie. La Compagnie vote 50 fr., en mémoire de cet ancien membre honoraire.

La Société belfortaine d'émulation voudrait remplacer les opuscules du Congrès des Sociétés savantes de Franche-Comté par un *Bulletin* spécial, contenant *in extenso* les lectures faites aux différentes sections; il serait distribué aux membres des Sociétés savantes de Franche-Comté, et la dépense en serait répartie d'après le nombre des *Bulletins* distribués à chaque Société. L'Académie, sollicitée de donner son avis sur cette question, émet le vœu que le mode actuel soit maintenu.

Les ouvrages suivants ont été adressés en hommage :

Léon Sahler, *Montbéliard à table.* — L. Stouff, *Le lieutenant général Delort, d'après ses archives et les archives du ministère de la guerre*, avec 4 pl. et 5 croquis, 1906. — Mgr de Beauséjour, évêque de Carcassonne, *Lettre pastorale relative à la réorganisation diocésaine.* — A.-M.-P. Ingold, *La Haute Alsace à la veille de la Révolution.* — *Mémoires de J. Burel, bourgeois du Puy*, et *Mémoires d'Antoine Jacmon, bourgeois du Puy*, publiés par M. Chassaing (Soc. d'agric., sciences et arts et comm. du Puy, 1874 et 1885). — Le médecin inspecteur général Dujardin-Beaumetz, *Mém. sur l'emploi du rétroacteur métallique du baron*

Percy (broch. in-8 de 64 p.). — Mme Théodore Loubet, *Le Tsar blanc, Aux Oliviers, L'Aigle de Waterloo, Harpes d'or et d'airain.* — Le commandant Allard, *Téléphotographie et vision à distance* (broch. in-8 de 8 p.).

M. de Sainte-Agathe, archiviste de l'Académie, l'informe qu'il a reçu la provision de médailles commandée à la Monnaie de Paris : 50 du grand module et 100 du petit module. Il propose d'en régler ainsi la distribution : le lauréat titulaire d'un prix entier recevra le grand module ; quand le prix est divisé, le petit module serait donné ; à titre exceptionnel et sur un vote spécial de l'Académie, on pourra attribuer une médaille petit module à un travail remarquable qui n'aura pu obtenir qu'une mention honorable. L'Académie adopte cette proposition.

M. le secrétaire perpétuel lit le procès-verbal de la séance de la commission des documents inédits du 6 novembre 1907. Il en résulte que l'impression du *Cartulaire des comtes de Bourgogne* est terminée ; il reste à composer la table et une courte introduction. M. Pingaud a présenté à la commission le manuscrit d'un volume, formé à l'aide de documents très intéressants, pour notre histoire locale, de 1813 à 1814. La commission, sans perdre de vue le *Bullaire* de M. Guiraud, retenu pour un prochain volume, a adopté le projet de M. Pingaud, en vue du tome X des documents inédits, qui paraîtrait immédiatement après le *Cartulaire*, et introduirait un peu de variété dans la série des documents inédits. Elle a décidé d'en demander l'approbation à l'Académie.

M. Pingaud dépose sur le bureau de l'Académie son recueil de documents, et en indique la composition ; il concerne deux périodes d'événements : le siège de Besançon, et l'administration départementale du comte de Scey en 1814. A la suite de ses explications, l'Académie homologue avec empressement la décision de la commission des documents inédits.

M. le chanoine Rossignot lit la première partie de son travail sur *Demandre, ancien évêque constitutionnel du Doubs.*

M. Pingaud lit sa notice sur M. Fondet, membre correspondant, décédé le 12 mars 1907. Il lit ensuite son compte rendu des *Menus propos sur la cuisine comtoise*, par une vieille maîtresse de maison.

L'Académie entend la lecture des comptes rendus : de M. Bousssey, sur *Gilbert Cousin et la Réforme en Franche-Comté*, par M. Febvre ; *La Franche-Comté au XVIe siècle, d'après Gilbert Cousin*, par M. Monod ; de M. E.-A. Chapuis, sur les *Notes d'am-*

bulance par le docteur A. Mòny, et *Souvenirs d'un engagé volontaire, Belfort* (1870-1871), par M. Marcel Poilay.

M. Allard fait une communication sur la téléphotographie.

L'Académie procède aux élections des commissions suivantes :

Prix Marmier : MM. Lambert, Baudin et Bourdin.

Élections : MM. de Beauséjour, docteur Roland, Montenoise, commandant Allard, le chanoine Perrin, Picot, Tavernier.

La date fixée par Xavier Marmier pour l'ouverture de ses manuscrits légués à l'Académie étant échue, l'Académie décide de nommer une commission pour leur examen ; elle renomme MM. Pingaud, Guichard et Lombart, qui faisaient partie de celle élue en 1892 au décès de Xavier Marmier.

La séance est levée.

Le président, Le chanoine Rossignot. *Le secrétaire perpétuel,* R. de Lurion.

Séance du 17 décembre 1907

Présents : MM. le chanoine Rossignot, président ; commandant Allard, docteur Baudin, de Beauséjour, Bourdin, Guiraud, Lambert, docteur Ledoux, Lieffroy, Lombart, chanoine Panier, Pingaud, comte de Sainte-Agathe, Simonin, Tavernier, Vaissier, le marquis de Vaulchier ; R. de Lurion, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 21 novembre est lu et adopté.

La commission des antiquités de la Côte-d'Or envoie à l'Académie le programme du prix Saint-Seine (environ 800 fr.) qui sera décerné en 1908 à l'auteur de l'ouvrage jugé le meilleur, publié sur la Bourgogne, de 1903 à 1907.

L'Académie fixe la date approximative de la séance publique, qui sera le 30 janvier 1908. Elle sera suivie du banquet d'usage.

L'Académie fixe à la même date les élections d'un membre résidant, d'un certain nombre de correspondants comtois et non comtois, et d'un correspondant étranger.

M. le marquis de Vaulchier lit sa notice sur M. de Mauclerc, correspondant étranger.

M. le président lit la deuxième partie de son étude sur *Demandre, évêque constitutionnel du Doubs*, destinée à la prochaine séance publique.

Il est ensuite donné communication à l'Académie : des travaux de M. Prinet, sur *un sceau commun des frères Verne*, et de M. Boussey, à propos du dernier livre de M. Etienne Lamy, *Témoins du temps passé*, puis de la chronique trimestrielle destinée au Bulletin.

L'Académie vote le maintien de la commission des finances, composée de MM. Gaulard, Simonin, de Truchis.

La séance est levée.

Le président,
Le chanoine Rossignot.

Le secrétaire perpétuel,
R. de Lurion.

NOTICES

Notice sur M. FONDET, associé correspondant

Par M. Léonce Pingaud, secrétaire perpétuel honoraire

(Séance du 21 novembre 1907)

Lorsqu'en 1896, l'Académie s'agrégea M. Fondet à titre d'associé correspondant, elle croyait avoir devant elle, à tous égards, un compatriote. On savait qu'il était originaire de Salins par sa mère, qu'il avait fait ses études au petit séminaire de Vaux, qu'il s'était marié à Arbois et venait s'y reposer de son labeur professionnel en Russie; qu'il y avait trouvé dans son ascendance maternelle le nom de Montussaint, dont il signait les articles où il remettait en honneur les légendes populaires et les sites pittoresques du Jura. Néanmoins, comme on l'apprit plus tard, il était né Bourguignon du duché, à Brazey-en-Plaine, aux environs de Dijon, le 17 février 1851. Pour satisfaire à la lettre de notre règlement, l'Académie transféra M. Fondet parmi les associés qui, par leur acte de naissance, n'appartiennent pas à la Franche-Comté, sans cesser de le tenir pour ce qu'il était réellement, c'est-à-dire pour un véritable Franc-Comtois, par son cœur et par son esprit, comme par ses origines et ses publications.

Pendant les années de sa première jeunesse, M. Fondet se rattache encore à son pays natal. En 1870, à dix-neuf ans, il

s'engagea dans le corps franc de Bombonnel et il prit part, en soldat obscur, à la défense de Dijon par les troupes garibaldiennes; même, peu de temps après, durant l'armistice, il remporta un petit succès personnel, en qualité de parlementaire. La commune d'Ivry, près de Beaune, était, à la suite de je ne sais quel incident, menacée par les Prussiens de terribles représailles; envoyé par le maire auprès du général ennemi, il sut le fléchir et sauver ainsi de la ruine ce malheureux village.

Nous le retrouvons deux ans après rentré dans la vie militante, cette fois comme journaliste; il fut attaché à la rédaction du *Conservateur de Saône-et-Loire*, qui venait de se fonder à Chalon. Cette feuille n'ayant pas tardé à disparaître, il se tourna vers l'enseignement et trouva sa voie au loin, en Russie. En 1876, à la suite de l'examen d'usage imposé aux étrangers, il fut nommé professeur de langue française au progymnase de garçons de Moscou. Il continua depuis son stage aux écoles Alexandre, Élisabeth, Catherine, jusqu'à ce qu'enfin il rentrât sur place dans sa patrie en devenant directeur des écoles annexes de l'église paroissiale Saint-Louis des Français (mars 1895). Il existe, en effet, à quelques pas du Kremlin, un centre de ralliement pour ceux de nos compatriotes qui, à titre d'industriels et de commerçants, de précepteurs et d'instituteurs, habitent les divers quartiers de l'immense capitale. Ce centre est formé par un groupe d'établissements organisé selon les traditions de l'ancienne France, une église, un asile-hôpital sous le patronage de sainte Dorothée et deux écoles pour filles et garçons dites écoles Saint-Philippe de Néri et Sainte-Catherine. Non seulement M. Fondet y vaqua à ses fonctions professorales, mais il y présida à une réforme générale des études. Il avait été frappé de ce fait, que notre langue n'occupait plus dans la société russe la place qu'elle y avait prise autrefois. Pour lui rendre une partie de son empire par l'emploi de meilleures méthodes scolaires, il publia, aussitôt après son entrée en fonctions, une brochure intitulée *L'enseignement de la langue française en Russie et surtout dans les Instituts*. On y trouve des réflexions ingénieuses et des vues pratiques que son expérience personnelle lui avait suggérées, et aussi l'annonce d'un plan de réformes pour l'établissement qu'il dirigeait. Ce plan, s'il n'a pas été publié ultérieurement, a été appliqué avec succès par son auteur. M. Fondet fit si bien, qu'il obtint du gouvernement français, pour les certificats d'études délivrés sous ses auspices, l'équivalence avec notre diplôme du baccalauréat. De son

côté, le gouvernement russe confirma, en les accroissant, les privilèges des écoles françaises de Moscou; en outre, il récompensa leur directeur en l'élevant successivement dans le *tchine* du 9e au 4e rang et en le décorant des ordres de Saint-Stanislas et de Sainte-Anne.

Dans cette situation aussi laborieuse qu'honorable, il trouva le temps de reprendre sa plume de journaliste et rédigea des articles, cette fois purement littéraires, dont il fit bénéficier une publication bisontine, les *Annales franc-comtoises*. Il chercha d'abord à y faire connaître quelques-unes des inspirations de la poésie populaire primitive dans son pays d'adoption. Nous ne regrettons pas trop qu'il se soit borné à cet égard à des essais inachevés ; car son attention se porta ensuite sur des souvenirs du même genre recueillis dans notre Jura : de là ses études intitulées *Sercenne et la Dame verte*, *la Légende de Pont-à-Mougeard*, *le Gâteau des rois*, *le Saut de la Pucelle à Goailles*, *la Croix qui vire*. C'est ainsi qu'à l'autre bout de l'Europe il a achevé de se naturaliser Comtois.

Parmi les travaux de ses dernières années, il en est un dont je ne puis parler que par ouï-dire, qu'il avait cependant entrepris, mais qui n'a pas été retrouvé dans ses papiers. Il s'agit de recherches sur les canons recueillis et conservés à Moscou par les Russes après la guerre de 1812. A les contempler, M. Fondet s'était pris de sympathie pour ces prisonniers d'airain, muets à perpétuité et dont plusieurs portaient des traces de leurs diverses origines, les uns marqués des fleurs de lis de l'ancienne monarchie, les autres décorés des emblèmes de la liberté révolutionnaire ou de l'empire napoléonien. Il eût voulu raconter leur grandeur, leur décadence, leur chute. De ce travail, il m'a parlé plusieurs fois, en m'annonçant son intention de me le communiquer et de le publier ensuite. Aujourd'hui j'aurais désiré en faire hommage à sa mémoire dans notre Bulletin. Espérons encore qu'il n'est pas perdu et que sa famille voudra bien, dans ce cas, nous le faire connaître.

En 1906, M. Fondet avait obtenu un congé d'un an pour rétablir sa santé ébranlée par les émotions et les épreuves que lui avait infligées la terrible insurrection de Moscou. Il se préparait à prendre sa retraite et à achever, dans une maison qu'il avait achetée à Arlay, l'éducation de sa nombreuse famille. Une mort inattendue, en nous l'enlevant le 12 mars dernier, l'a empêché de faire profiter notre pays de son activité intellectuelle, de continuer à recueillir nos légendes et aussi peut-être de

mettre par écrit quelques-uns des précieux souvenirs qu'il rapportait de son long séjour à l'étranger.

Me permettra-t-on d'en consigner un ici qui me touche de près ? A deux reprises, j'ai cru pouvoir lui demander d'opérer pour moi quelques recherches aux Archives impériales de Moscou. Il avait su se rendre *persona grata* auprès du directeur des Archives. Il y a quelques années, c'était là un privilège rare. Il en a usé, malgré des occupations multipliées, pour aller fouiller, pendant de nombreuses après-midi, dans les dossiers dont il avait obtenu communication et accomplir à mon intention un fastidieux travail d'analyse ou de copie. Si j'ai retenu ce petit fait, c'est pour rappeler en terminant sa parfaite obligeance envers ses compatriotes et la façon dont il entendait, au sens le plus large, ses devoirs de correspondant de l'Académie.

Notice sur le baron DE MAUCLERC, membre correspondant étranger

Par le marquis DE VAULCHIER, membre résidant

(Séance du 17 décembre 1907)

Le bureau de notre Compagnie reçut dernièrement la nouvelle du décès d'un collègue, nommé, au titre étranger, membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, le 1er février 1906. Vous voulûtes bien, Messieurs, honorer de ce choix un lointain cousin du collègue qui se trouve aujourd'hui naturellement chargé de vous rendre compte de sa mort.

La famille de Mauclerc fut, de tout temps, franc-comtoise. La branche aînée demeura aux environs de Baume-les-Dames, dans le petit fief des trois Ougney. Les villages qui composaient cette bien modeste seigneurie, réunie au hameau de Douvot, portent maintenant le nom officiel de commune d'Ougney-Douvot. La dernière héritière de la branche issue de ce fief fut ma propre mère.

Plusieurs branches de cette famille, plus distinguée par l'honneur que par l'opulence, avaient été attirées autour de la petite cour qui brillait, fort modestement du reste, à Montbéliard. L'ancienne maison de ce nom, originairement et seigneurialement possédée par la maison de Montfaucon, était éteinte ; Montbéliard et ses annexes avaient passé par alliance dans la maison souveraine de Wurtemberg, dont une branche y exer-

çait la souveraineté. Elle l'y exerça même avec une autorité bien arbitraire, en infligeant à ses sujets du pays de Montbéliard l'obligation du luthéranisme militant qui y persiste encore et en faveur duquel les vieilles familles du pays furent dépossédées de leurs églises qu'il fallut ensuite bâtir à nouveau. Cette besogne, injuste et coûteuse, ne se terminait pas encore au temps de l'opiniâtre cardinal Mathieu qui y avait pourtant consacré bien des travaux, des soucis et de multiples dépenses.

La Révolution française intervint et mit d'accord catholiques et luthériens en priant le prince souverain de Wurtemberg-Montbéliard de s'en retourner chez lui. Ce fut simplement, en effet, une démarche d'une affabilité toute diplomatique qui opéra cette prompte mutation. Il ne pouvait être question de résister à la puissante nation française. Il n'y eut donc ni bataille ni conquête. La Convention nationale, malgré l'humble protestation de Montbéliard, sous forme de l'adage *Aquila non capit muscas*, méprisa l'humilité avec laquelle on la traitait d'aigle et se borna à prescrire au prince de Wurtemberg-Montbéliard d'aller chercher fortune ailleurs, ce qui s'accomplit sans secousse ni délai. Pourtant la maison de Wurtemberg-Montbéliard offrit à certaines familles, auxquelles elle portait un intérêt particulier d'affection ou de reconnaissance, de la suivre en Wurtemberg où la présence de sa maison, alors grand-ducale, l'attirait naturellement. Telle fut la proposition faite à la famille de Mauclerc, qui l'accepta. On en fut naturellement fort reconnaissant en haut lieu et la branche wurtembergeoise des Mauclerc franc-comtois prit dans sa nouvelle patrie une importance et un lustre qu'en France les gentilshommes franç-comtois atteignaient rarement. Premier ministre du roi de Wurtemberg, grand chambellan de cette cour, grand écuyer, telles furent les places dont la maison de Wurtemberg combla les Mauclerc; la quatrième génération les avança dans la diplomatie, où celui qui fut un moment votre obligé collègue occupa les situations de premier secrétaire à la légation de Saint-Pétersbourg et d'ambassadeur à Vienne. Le peu de liberté laissé, depuis la guerre franco-allemande, aux diplomates qui ne représentaient pas exclusivement l'intérêt prussien auprès des autres nations, détermina le baron Eugène de Mauclerc à quitter le service diplomatique et à se retirer dans son domaine de Herrligen, près d'Ulm. Actif et intelligent, il fut aussitôt nommé conseiller d'État du royaume de Wurtemberg, mais s'abstint ensuite de prendre part au mouvement pangermaniste auquel la Prusse s'efforçait constamment d'entraîner

ses alliés : « Je ne suis pas Prussien, me disait-il souvent, je suis Wurtembergeois. » J'appréciais cette décentralisation, tout en comprenant qu'elle devait paraître peu de saison à l'empereur allemand.

Ce fut alors que je pensai à vous proposer, Messieurs, de faire entrer M. de Mauclerc dans nos rangs et vous voulûtes bien y consentir. Il était laborieux, instruit et conservait fidèlement l'usage, parlé et écrit, de la langue française, restée fort en honneur chez tous les membres de cette famille, tous ceux du moins que j'ai pu fréquenter. Il nous eût facilement renseignés sur mille intéressants détails de la vie diplomatique qu'il avait parcourue pendant une vingtaine d'années. Du moins, je l'espérais. La Providence divine en décida autrement, et la mort du baron de Mauclerc nous fournit seulement l'occasion d'évoquer le nom et le souvenir d'une famille dont la souche fut en Franche-Comté, qui fit branche wurtembergeoise et ne reparut en sa patrie d'origine que pour y disparaître presque aussitôt.

COMPTES RENDUS

Menus propos sur la cuisine comtoise, par une Vieille Maîtresse de maison. — Paris, Just Poisson, 1907. 1 vol. in-16 de 198 pages.

Par M. PINGAUD, secrétaire perpétuel honoraire.

(Séance du 21 novembre 1907)

Il y a quelques années, un de nos plus anciens et de nos plus dévoués correspondants, M. Charles Baille, apportait à nos mémoires, à propos des souvenirs laissés par l'abbé Perrin sur le cardinal de Rohan, une piquante étude critique, qui s'est transformée depuis en un intéressant volume. Aujourd'hui, une « Vieille Maîtresse de maison », prenant texte d'un livre de cuisine signé Marie de Saint-Juan, publie des observations qui, complétées et *accommodées* par elle, se sont fondues dans un recueil mixte de recettes domestiques, d'anecdotes locales et même de citations littéraires. Si j'ai rapproché ici M. Baille et sa compatriote anonyme, c'est qu'ils sont l'un et l'autre des Bisontins d'autrefois, qu'ils ont passé le meilleur temps de leur jeu-

nesse dans notre ville, sous le règne du préfet Pastoureau et du maire Clerc de Landresse, qu'ils paraissent tous deux admirablement informés des ressources alimentaires et des richesses intellectuelles de leur pays. Je me borne à indiquer la comparaison entre eux : d'autres la pousseront plus loin sans doute. Les *Menus propos* pourraient être également signés par l'un ou l'autre, et, si quelque lecteur, désirant lever l'incognito de la « maîtresse de maison », prononçait le nom de M. Baille, je me garderais bien de dire qu'il s'est trompé.

Quelque temps avant la guerre de 1870, un avocat du barreau de Colmar, M. Charles Gérard, publiait dans une revue locale une série d'articles sur les exploits gastronomiques de ses compatriotes. Ces articles, réunis en volume et imprimés à Nancy en 1877, arrivèrent en France, sous ce titre l'*Alsace à table*, comme un écho douloureusement ironique de l'Alsace en deuil. Aujourd'hui même, en 1906, M. Léon Sahler nous fait connaître *Montbéliard à table*. A la différence de ces deux écrivains, la « Vieille Maîtresse de maison » ne s'est pas bornée à présider aux agapes de la salle à manger; fidèle à tous ses devoirs, elle a, à la cuisine, commandé et donné l'exemple. Elle s'est, dans sa jeunesse, instruite aux leçons des « maîtres queux » réputés de Besançon, Bontemps, Migon, Jussy, Voituret, et d'une certaine dame Siruguet qu'elle nous présente sous son nom professionnel de Mme Jean. Elle nous révèle leurs secrets, peut-être perfectionnés par son expérience, et nous présente un choix de leurs recettes, qui fera apprécier à la génération actuelle les produits de l'ancienne cuisine comtoise.

A ce point de vue déjà, ce petit livre est recommandable et mérite confiance; mais ce qui plaira à l'élite des lecteurs, je veux dire aux gourmets à deux faces, beaux esprits et bons convives, ce sont les « menus propos » dont mainte page est saupoudrée, ce sont les condiments savoureux qui assaisonnent les derniers chapitres et les appendices sur les mœurs et les hommes de l'ancien temps. Ces propos concernent plusieurs académiciens ou académisants de la vieille roche, Charles Weiss, l'abbé Besson, Pertusier, Alexandre de Saint-Juan; puis quelques passants de marque, attirés, retenus plus ou moins longtemps en Franche-Comté par leurs relations ou leurs occupations, un critique, Sainte-Beuve, un philosophe, Charles Lévêque, un orateur politique, Montalembert.

Parmi les noms d'une époque antérieure, sur lesquels la « Vieille Maîtresse de maison » a certainement quelques sou-

venirs, j'en relève deux : pour le XVIIIe siècle, celui de Suard; pour le XIXe, celui de Balzac. Suard, l'aimable et indulgent critique, lorsque la Révolution eut fait tomber la plume de ses mains, tint volontiers la queue de la casserole et de la poêle. « Nous nous retirâmes à Fontenay, écrit son biographe anonyme (Mme Suard).... Nous avions deux maisons sous la même clef, séparées seulement par le jardin.... Nous louâmes celle que nous appelions la maison des amis à un jeune ménage aimable.... Comme la rareté des denrées était excessive, nous fîmes ménage ensemble, excepté pour les déjeuners que M. Suard aimait à faire lui-même. » Cinq ans après, Suard, contraint à l'exil, écrivait de Tubingen à sa femme : « Je recevrai avec plaisir le bon vin de Malaga que vous m'envoyez; celui que je bois ici ne me convient pas; je n'aime pas davantage la cuisine allemande. Mes bons déjeuners que je fais moi-même me dédommagent de ces petites privations. »

Quant à Balzac, c'est ici le cas de faire connaître un petit épisode de sa vie, à peine indiqué dans sa correspondance. En 1833, allant de Paris à Neuchatel, il s'arrêta à Besançon. Il profita de son passage dans notre ville pour y recueillir, sans doute avec l'aide de Charles de Bernard, son disciple et son émule, les précieuses indications de lieux et de personnes dont il farcit ensuite, si je puis dire, son roman d'*Albert Savarus;* de plus, il fit connaissance à la fois avec les beaux esprits de la ville et la cuisine locale. Charles de Bernard l'amena chez Migon, pour y déjeuner en compagnie du bibliothécaire Charles Weiss et du professeur Pérennès. « Migon, a écrit Weiss dans son *Journal* avec cette robuste foi comtoise qui lui faisait préférer le champagne d'Arbois à celui de Reims, c'est le *Rocher de Cancale* ou les *Frères provençaux*. » Cette année-là, Migon ouvrit sa salle à manger le 1er mai aux dévots de saint Philippe et le 14 juillet à ceux de Marianne, tandis que les fidèles de saint Henri se réunissaient le 15 juillet chez Jussy. Le 2 octobre, ce fut chez Migon le tour de la littérature, représentée par Charles de Bernard et ses trois convives. Weiss nous a conservé, à défaut du menu culinaire, les « menus propos » du plus important d'entre eux. Les plats de la maison et les vins du cru ne paraissent pas avoir porté Balzac à l'indulgence envers ses confrères, même envers ceux du pays. Ce jour-là il déclara que Victor Hugo tombait par le manque de morale et venait de commettre deux drames, *Le Roi s'amuse* et *Lucrèce Borgia*, qui étaient de mauvaises actions. Sur Charles Nodier, il formula en présence

du bon Weiss, qui ne dit pas avoir protesté, cette sentence : De lui, il ne restera rien. En revanche, il parla longuement de sa personne et vanta, outre ses romans, sa maison bien montée et sa « bonne cuisinière ». Espérons qu'il sut quand même apprécier, à la table de Migon, en face de Weiss et de Charles de Bernard, au sens figuré comme au sens propre, la saveur du sel comtois.

La « Vieille Maîtresse de maison » a, dans deux chapitres de son essai, fait montre non seulement de compétence, mais d'érudition. Elle nous présente successivement dans le passé les principaux maîtres du savoir-vivre et quelques-uns des classiques de la table. Les premiers, Érasme, Courtin, J.-B. de la Salle, bien inégaux en renommée, ne sont plus aujourd'hui des autorités, mais des témoins qui nous révèlent l'idée, étrange parfois pour nous, qu'on se faisait de leur temps sur certaines bienséances. Les seconds, plus modernes, sont aussi passablement démodés, et notre auteur accuse particulièrement l'irrévérence contemporaine envers eux par son jugement plus que sévère sur Brillat-Savarin. Il lui reproche, il est vrai, ses défauts de style et surtout ses gaillardises de pensée et d'expression; mais, franchement, n'est-ce pas là la marque de presque tous les écrits de cette époque? Brillat-Savarin aurait été un prodige si, après avoir passé par le monde du Directoire et de l'émigration, il n'avait pas cultivé la sensualité sous ses diverses formes. C'est le cas de Grimod de la Reynière et du marquis-baron de Cussy, caractérisés également ici en quelques traits. J'avoue qu'ayant à choisir quelques « classiques » plus ou moins authentiques dans cette ère par excellence de la gastronomie, j'eusse préféré Cambacérès dans l'ordre des Mécènes, Berchoux et Colnet dans l'ordre des Virgiles.

Somme toute, au point de vue des choses de la table, l'ancien régime avait connu mieux que le premier Empire. Le contempteur de Brillat-Savarin nous le prouve en nous montrant, preuves en main, comment les reines de salon, surtout au XVIIe siècle, ont « relevé l'art culinaire du piètre honneur que lui avaient fait les fameux classiques du sexe fort ». Sa liste est suffisamment éclectique, puisqu'on y rencontre Mme de Sévigné et Ninon de Lenclos. C'est là son meilleur argument pour proclamer l'art secondaire et prosaïque de la cuisine, à la suite des Goncourt, « l'exquisité d'une civilisation que les générations actuelles ne connaîtront plus ». En conséquence, il n'est homme à admirer ni les buffets de gare, ni les bars américains, ni les cantines officielles ; il regrette le vieux Besançon, affligé aujour-

d'hui de toutes les laideurs du progrès moderne. Encore clôt-il ses doléances par des paroles d'indulgence : « Quand il ne nous reste que quelques années à vivre, dit-il, mieux vaut les employer à sympathiser qu'à dénigrer. » Il confesse bien avoir subi jadis l'influence de Lamennais et de Veuillot, les maîtres de l'invective. On s'en aperçoit çà et là, et la femme distinguée dont l'œuvre a servi de prétexte à la sienne n'a pas échappé aux égratignures de sa plume incisive. Mais je dois faire remarquer qu'après l'avoir critiquée au point de vue culinaire et purement littéraire, il rend pleinement justice à ses qualités de cœur et d'esprit, et croit reconnaître en elle l'émule comtoise, au moins par sa conversation et sa bonne grâce, des Caylus et des Sévigné.

Ce livre paraît à temps pour réjouir les survivants d'une génération dont les rangs s'éclaircissent tous les jours. Il leur rappellera l'époque où la vie, plus calme, permettait de savourer à la fois un échange délicat d'idées et un menu préparé selon les bonnes traditions. C'est de l'esprit sur la cuisine, ai-je entendu dire. L'esprit sert à tout, mais il n'en va pas d'un trait piquant ou d'un mot spirituel comme d'un bon plat; ce sont choses qu'on n'enseigne pas à volonté. S'il en était autrement, le fin lettré qu'est la « Vieille Maîtresse de maison » pourrait, à un double titre, prétendre à faire école et compter autour de lui ses élèves (1).

Notes d'ambulance, août 1870-février 1871, par le docteur A. Môny. Paris, Plon-Nourrit, 1907, in-16 de II-490 p. — Prix : 3 fr. 50.

Souvenirs d'un engagé volontaire. Belfort (1870-1871), par Marcel Poilay, avec une préface de Maurice Barrès, de l'Académie française. Paris, Perrin, 1907, in-16 de XII-261 p — Prix : 3 fr. 50.

Par M. E.-A. Chapuis, membre correspondant

(Séance du 21 novembre 1907)

Voici deux nouveaux ouvrages sur l'Année terrible, qui méritent, à titres divers, de fixer l'attention.

Tout d'abord, les *Notes d'ambulance*, du docteur Môny.

(1) Je dois signaler ici dans la *Revue de Franche-Comté* (numéro d'octobre) un compte rendu de cet ouvrage signé Bastien Paris, dont l'auteur, aussi riche en souvenirs littéraires ou autres que la « Vieille Maîtresse de maison », ajoute quelques anecdotes ou recettes nouvelles aux anecdotes et aux recettes de la vénérable douairière.

L'*Avant-propos* ne nous renseigne pas exactement, car l'auteur a tenu beaucoup plus qu'il semble promettre : il nous présente, en effet, des vues d'ensemble sur la presque totalité de la guerre de 1870-1871. « Les notes et les lettres qui sont le fond de ce livre, déclare-t-il, n'étaient pas destinées à la publicité. Celui qui les retrace aujourd'hui, délégué de la Croix Rouge, d'août 1870 au commencement d'octobre, puis, dans les deux campagnes de la Loire et de l'Est, chirurgien d'ambulance, jetait au jour le jour ces notes sur le carnet, en mémento tout personnel. Les lettres, tout intimes, n'étaient que pour sa famille. Pourtant, ces notes, après la guerre, lui furent demandées pour le travail d'ensemble que le docteur Chenu préparait sur les ambulances. Sous le titre *Ambulance bourbonnaise*, elles figurent, en bref résumé, dans le tome Ier de cet ouvrage [paru en 1874]. Tout récemment, c'est-à-dire bien des années plus tard, retrouvant et relisant ces notes et lettres, il a semblé à leur auteur qu'écrites sous l'impression du moment, du milieu, elles présenteraient quelque intérêt.... »

M. Môny ne s'est pas trompé : son livre, toutefois, ne présente pas seulement *quelque intérêt*, mais bien un réel, un puissant intérêt, sans compter les excellentes leçons qui s'en dégagent. Et puis, il y a ici plus que des notes personnelles : un travail historique rédigé d'après les auteurs français et allemands les plus autorisés.

Je n'examinerai ce volume que pour la partie relative à cette deuxième campagne de l'Est, que le populaire franc-comtois, d'une façon cruellement imagée, a caractérisée ainsi, en ce qui concerne sa période finale : *La déroute de Bourbaki*. Et ce que je me propose de souligner, ce sont les idées, les opinions, les jugements propres à l'auteur qui a vécu quelque temps au milieu de nous, en ces jours néfastes.

C'est le 12 janvier 1871 que M. Môny arriva à Besançon. Il mentionne le fait sur son carnet : « Entrée en ville par les pont-slevis de la double enceinte, très forte. Besançon, vieille ville espagnole, comme dit Victor Hugo, rues étroites, toits avancés, escaliers de bois dans les cours, sculptures, quelques-unes très fines » (p. 300). — Et voilà, une fois encore, la fausse « vieille ville espagnole, » que le poète ne connaissait que pour y être né et dont il ignorait tout, l'histoire comme la physionomie....

De Sainte-Suzanne, où il ne tarde pas à se rendre, l'auteur écrit, cinq jours plus tard : « Le 16, nous quittons l'Isle [sur-le-Doubs], à neuf heures du matin, emportant le meilleur souvenir

de cette bonne ville et surtout de Mme Morfaux, notre excellente grosse hôtesse du *Canon*. *Au Canon* est l'enseigne de l'hôtel. On est belliqueux dans le Doubs; on y est surtout complaisant au possible — je n'y ai pas encore rencontré un Franc-Comtois grognon — et pas intéressé : chez Mme Morfaux, qui nous a si bien reçus, la note n'était rien » (p. 306).

Certificat de bonne conduite qu'il convient de rappeler à nos compatriotes : si, après cela, ils ne sont pas contents!....

Et voyez comment le docteur et ceux qui l'accompagnent sont reçus à Sainte-Suzanne : « Reste à chercher pour nous des chambres et le quartier général. Un habitant de Sainte-Suzanne, auquel je m'adresse dans la rue, me répond bonnement *qu'il va nous trouver ça*. Un moment après, il revient et me montre une jolie maison, précédée d'un petit jardin, à l'angle de la rue et de la place : « Vous pouvez l'occuper, dit-il tout simplement encore ; « le bas vous servira de quartier. Quant aux autres logements, « on va les préparer. » Et il s'éloigne. Nous entrons ; mais quoi ?.... cette maison vient sûrement d'être quittée pour nous !... Dans la salle à manger, le poêle en faïence, à tuyau de serpent, chauffe, et même presque trop. Près d'une des fenêtres, ornée entre les doubles vitres de pots de bégonias, une table à ouvrage et un travail de femme. .. tout à l'avenant, simple mais soigné.... et tout laissé à notre discrétion !.... — Quel peut être un tel hôte? C'est le beau-frère du maire, M. Henri L'Épée, le directeur de la fabrique [d'horlogerie et de boîtes à musique]. Il a dit à sa femme : « Ces messieurs de l'ambulance ont besoin d'une mai- « son ; quittons la nôtre, nous et nos enfants — il en a quatre, « dont un au berceau, — et allons loger chez ma sœur. » — Ce n'est pas de lui que nous le tenons, mais d'une servante du logis, qui ouvre sa cuisine, brillante de propreté, à notre popote d'ambulants.

« .... Bruel et moi ensemble, dans une chambre à deux lits, chez le maire, M. Ablizer. Soins touchants; Mme Ablizer, sœur de M. L'Épée, monte elle-même de chaudes couvertures et fait mettre dans les lits des bouillottes de fer-blanc, plates, rondes et à manche, sorte de bassinoires à eau ; le poêle est allumé.... rien ne manque, et quelle bonne grâce !.... Ce sont d'excellentes gens » (p. 308, 309).

Dans une lettre à sa femme (Sainte-Suzanne, 20 janvier 1871), M. Mony, entre autres choses, note que « presque tout le monde occupe ici des blessés avec un dévouement exemplaire. La sœur de M. L'Épée, la femme du maire, est admirable; toujours

là, ne dormant pas, distribuant le linge, le bouillon, etc. L'atelier des bandes, de la charpie, des compresses est dans l'hôpital même, au milieu des malades, et il y a là de braves femmes qui passent toute la journée et une partie de la nuit dans ce palais de la douleur.... Si nous n'avions à chaque instant sous les yeux les misères que la guerre entraîne, nous aurions peine à croire qu'elle vient de tourner autour de ce joli petit nid de Sainte-Suzanne » (p. 316, 317, 318).

Parlant ensuite de l'hôpital où il soigne les malades et les blessés, l'auteur s'exprime ainsi : « Les Sœurs sont des dames de Sainte-Suzanne, vraies religieuses pour la charité; les brancardiers et infirmiers supplémentaires, des gens du village qui, sous l'inspection du maire, se sont organisés en service de jour et de nuit. Toutes nos indications sont saisies et exécutées comme des ordres. A Montbéliard même on nous a offert, sans que nous le demandions, des matelas, du linge, etc. Hier, une bonne femme pauvre, sortant de sa maison comme les nôtres passaient, leur a tendu un gros paquet de charpie » (p. 320).

A la date du 29 janvier, nous lisons ceci : « M. Peugeot, de Valentigney, vient chercher [à Sainte-Suzanne] les blessés transportables avec un traîneau et des voitures. A Valentigney.... jolie maison de Mme Peugeot mère. Elle nous conduit à son hôpital, qui est au bout du parc, au bord du Doubs ; de l'autre côté est la petite ville, qui a été bombardée. Nos blessés sont dans la chapelle, admirablement soignés par des Sœurs et par la famille Peugeot; le père et le fils très aimables. Tout le monde est complaisant et bon dans ce pays » (p. 326, 327).

Le lendemain, M. Mông et trois autres médecins se rendent à Bourogne. Pour trouver à s'y restaurer si peu que peu, ce n'est vraiment pas facile. Le mari d'une brave femme qui leur a fait bon accueil les conduit à une auberge; « c'est bondé de Prussiens mangeant, buvant, fumant et infectant. Notre homme nous mène chez sa belle-sœur; même chose. Il y a 3,000 Prussiens dans ce bourg, et chaque maison en a 20, 30, jusqu'à 50. Enfin, on nous ouvre une porte de cave, où nous descendons à tâtons; une chandelle s'allume. C'est une boulangerie encombrée de sacs, de coffres, d'outils, d'objets de ménage, et, sur cet entassement, touchant presque les poutres, des paillasses servant de lit. Dans l'espace vide, à peine tenons-nous tous les cinq, y compris notre guide. La boulangère apporte du pain, une bouteille de vin, et l'on se partage le peu de chocolat d'Humbert. Serrés les uns contre les autres, nous trinquons avec notre hôte à la

France, à l'Alsace, pendant que les lourdes bottes allemandes résonnent sur nos têtes et que quelques Prussiens regardent notre chandelle par un petit jour vitré. Tous ces pauvres gens de Bourogne souffrent cruellement : « Si l'on n'avait pas la bou« langerie pour coucher les enfants, dit notre homme en élevant « le poing, ils gèleraient de froid. » — Les cœurs, là, sont bien français ; ils espèrent quand même » (p. 328, 329).

Enfin, l'armée de Bourbaki, après son échec devant Belfort, étant passée en Suisse, le docteur Môny arrive à Porrentruy le 1er février. « A Porrentruy, dit-il, tout le monde nous saluait au passage. A Cornol, hôtel du *Bœuf*, l'hôtelière, en voyant notre drapeau, s'écrie : « Ah ! ce sont des Français !.... On m'avait annoncé une ambulance prussienne et *j'en pleurais de rage.* » Il est vrai qu'elle est de Besançon, mais les gens du pays ne sont pas moins bien disposés pour la France » (p. 337).

J'aurais pu allonger encore ces citations flatteuses pour la Franche-Comté et les Franc-Comtois, mais elles me paraissent suffisantes. Il sera facile d'ailleurs de voir le reste en lisant ces *Notes d'ambulance.*

Cependant je n'aurai garde d'oublier de mentionner la vive et trop juste critique du rôle néfaste joué par le valétudinaire Garibaldi à l'heure où Manteuffel, par la marche hardie que l'on sait, parvint à couper la retraite vers le sud aux troupes du malheureux Bourbaki. Sous ce rapport, l'auteur est d'accord avec tous les écrivains militaires français et étrangers. Et dire que c'est pour immortaliser cette énorme incapacité que l'on vient d'élever au triste personnage un monument en plein Paris! En vérité, l'on croirait que les dures leçons de l'an de misère 1870-1871 sont oubliées.... Cela n'empêche pas M. Mòny d'exposer en trois chapitres, longuement, éloquemment, les conditions d'un relèvement dont les chances semblent fuir avec les années. Et il conclut : « Ce n'est que devant la Croix, ce n'est que par la Croix que se réaliseraient l'accord humanitaire et la concorde sociale. Et, dans notre chère France, où l'État la proscrit, dans notre pauvre France menacée du dehors, déchirée au dedans, si jamais la paix doit renaître, ce ne sera qu'à l'ombre de la Croix » (p. 483).

Ce volume de M. le docteur Mòny n'est pas un simple bon livre, ce qui est bien déjà quelque chose : c'est aussi une bonne action.

— Passons à présent aux *Souvenirs d'un engagé volontaire, Belfort (1870-1871)*, de M. Marcel Poilay, lesquels pouvaient se

passer des quatre excellentes pages de préface de M. Maurice Barrès, attendu que la bonne marchandise, si j'ose dire, n'a aucunement besoin de s'abriter sous un pavillon décoratif. Je retiens toutefois ces quelques lignes de ladite préface : « Le nom de M. Marcel Poilay, désormais, est lié au souvenir de la résistance indomptée de Belfort, et les historiens de ce siège fameux iront chercher dans son livre ces menus faits qui donnent l'impression vraie des événements et comme la couleur des temps. » — Je suis absolument de cet avis. Et j'ajoute que je ne connais rien, sur « ce siège fameux, » de si vivant, de si captivant. L'auteur aurait pu dire : « J'étais là; voici ce qu'il advint. » Il ne s'agit, bien entendu, que des choses vues par ce combattant, qui ne fut ni officier supérieur, ni officier subalterne, ni même sous-officier : simple caporal, ce Parisien, aujourd'hui fixé à Alexandrie d'Égypte, n'en est pas moins un écrivain, et un écrivain de la meilleure marque. Il y a loin de sa « manière » à celle de certains vieux grognards de l'Empire, dont plusieurs nous ont laissé cependant des Mémoires appréciés à certains égards. Cette manière est faite surtout d'esprit, de bonne humeur et aussi de parfaite sincérité. Son patriotisme n'est pas redondant, mais agissant. A la nouvelle de nos premiers revers, notre jeune auteur, bien qu'il ne fût pas un hercule, n'hésite pas : il s'engage, avec quelques amis, et le voilà dirigé tout de suite sur Belfort, poste d'honneur. L'arrivée de ce délicat à la caserne manque de gaieté; les rudesses qui l'entourent — pour ne pas dire pis — le rebutent bien un peu, à la première heure; mais à la guerre comme à la guerre, n'est-ce pas? et notre recrue s'adapte vite au milieu où il doit vivre. Sa bourse ne sonnant point le creux, il a le talent de se faire bien venir des anciens, grâce à quelques petites générosités opportunes. Quant aux officiers, à part de très rares exceptions, il n'a qu'à s'en louer. Et donc, il nous raconte, avec une verve soutenue, les diverses périodes du siège, ses souffrances et celles de ses compagnons, résultant en partie du mauvais vouloir du colonel Denfert à l'égard de son ancien collègue, le commandant Gély, leur chef direct, devenu le subordonné du colonel. Ici, le héros officiel de la défense n'apparaît pas grandi, au moins comme caractère. D'autre part, il semble que Denfert ne sortait guère de sa casemate; ce n'est pas cet ouvrage qui me l'apprend, du reste : j'ai connu, il y a quelque trente ans, un sous-officier des mobiles de la Haute-Saône qui m'a fait la même révélation. Assurément un chef suprême, responsable d'une

place assiégée, ne doit pas s'exposer comme un simple soldat ; mais de là à rester toujours à l'abri, il y a de la marge tout de même. Je me borne donc à noter la chose, sans y insister davantage.

On verra dans ces *Souvenirs*, curieux au plus haut point, quel fut l'état d'âme de la population belfortaine et celui des troupes depuis la date de l'investissement, même un peu avant, jusqu'au jour de la sortie de la garnison. On y suivra aussi les phases émotionnantes de l'investissement, le récit des combats journaliers, des ruses de guerre des adversaires, des aventures des éclaireurs, enfin du terrible bombardement grâce auquel les Prussiens espéraient avoir raison de l'extraordinaire résistance des assiégés.

En somme, nous avons là une sorte de journal particulier du siège, tenu de façon très littéraire par un témoin qui savait voir et apprécier ce qu'il voyait. C'est assurément l'un des plus poignants et des plus intéressants volumes que nous ait valus le siège de Belfort.

Lucien Febvre : **Un secrétaire d'Érasme, Gilbert Cousin et la Réforme en Franche-Comté.** Un vol. in-8 de 66 p. Fontenay-aux-Roses, imprimerie Louis Bellenaud, 1907.

Émile Monot : **La Franche-Comté au milieu du XVIe siècle ou description de la Haute Bourgogne par Gilbert Cousin de Nozeroy** (1552 et 1562), traduction nouvelle. Un vol. in-8 de 308 p. Lons-le-Saunier, imprimerie Lucien Declume, 1907.

Par M. Boussey, membre correspondant

(Séance du 21 novembre 1907)

La Franche-Comté du XVIe siècle, si riche en hommes d'action, est pauvre en hommes d'étude. Elle a fourni à l'Empire et à l'Espagne des hommes d'État et des diplomates qui ont gouverné l'Europe, des soldats qui se sont fait tuer bravement sur tous les champs de bataille des guerres franco-espagnoles ; mais aucun de ses fils ne compte parmi les penseurs, ou les écrivains illustres de la Renaissance. La modeste renommée du moins inconnu des humanistes comtois, la chanoine Gilbert Cousin, n'est guère qu'une renommée d'emprunt. C'est moins à ses livres et à son talent qu'à l'heureuse fortune qu'il a eue de vivre pendant quelques années dans la familiarité d'Erasme qu'il doit de ne pas être complètement oublié. Son dernier his-

torien, M. Febvre, l'a compris. C'est l'humaniste, élève d'Érasme et de ses amis de Bâle, les Zasius, les Amerbach, les Grynée, qu'il étudie; c'est aussi le théologien, disciple des novateurs religieux de la Réforme, dont il adoptera secrètement les doctrines, tout en conservant ses fonctions de chanoine, et avec la prétention un peu singulière de rester fidèle à l'Église et à son esprit. Le travail de M. Febvre semble bien définitif, et sans doute ce qui reste d'énigmatique dans le caractère de Cousin et d'obscur dans les circonstances de sa vie et particulièrement dans les vicissitudes de son procès, ne sera jamais éclairci. M. Febvre, du moins, nous promet une histoire complète des tentatives de réforme religieuse en Comté et de la résistance catholique. C'est une entreprise délicate et dont il sortira sans nul doute à son honneur. Il n'y rencontrera, croyons-nous, ni grands noms, ni grands faits. Mais rien n'est à négliger dans cette période tragique de l'histoire de l'Europe. Tel événement obscur s'impose à l'attention lorsque l'historien sait le mettre à sa place et le rattacher à l'histoire générale. C'est la même année 1572 qui voit Gilbert Cousin mourir obscurément « ès chartres de l'archevèque, » les huguenots essayer de surprendre Besançon et Charles IX ordonner le massacre de la Saint-Barthélemy. Voilà trois faits contemporains d'une importance singulièrement inégale, et dont le moindre cependant a sa valeur, parce que, aussi bien que le plus tragique, il nous apprend à quelles passions, sous le couvert des opinions religieuses, nos ancêtres du XVI[e] siècle obéissaient. Qu'on nous permette encore une observation. M. Febvre parle « des illusions généreuses et candides que nourrissaient encore, vers 1535, ces vieux humanistes évangélistes d'Allemagne, de Suisse ou d'Alsace, pour qui la Réforme était, plutôt qu'un culte et qu'une religion, une méthode intellectuelle et morale, une attitude d'esprit à la fois et une façon de sentir. » Si Gilbert Cousin partagea jusqu'à la fin ces illusions, et je le crois volontiers, c'est qu'il fermait naïvement les yeux et qu'il se bouchait les oreilles. Ni Calvin à Genève, ni les hauts et puissants seigneurs de Berne, ni la démocratie de Bâle, ni les princes de Wurtemberg à Montbéliard n'ont jamais entendu la chose de cette façon. Partout où la Réforme s'est établie, elle a revendiqué le droit de régner seule et d'imposer ses doctrines à toutes les consciences. Lorsque les huguenots, en 1572, escaladaient les murs de Battant au cri de « ville gagnée ! » ils n'entendaient pas ville gagnée à la liberté et à la tolérance, mais ville gagnée à la religion

nouvelle, avec proscription complète de l'ancienne. En d'autres termes, la liberté de conscience n'a jamais été l'enjeu des luttes religieuses du XVIe siècle, les protestants pas plus que les catholiques n'en ont jamais accepté l'idée. En réclamant le droit de vivre, les premiers ont toujours sous-entendu le droit de supprimer leurs adversaires le jour où ils seraient les plus forts. C'est ce qui explique l'énergie passionnée de la résistance; un historien impartial ne doit pas l'oublier. Quant à savoir lequel des deux partis mit le plus de violence dans l'attaque ou dans la défense, ce serait matière à des discussions aussi longues que vaines; notons cependant que l'homme qui, par son tempérament, sa doctrine et ses actes, réalise le mieux, aux yeux de l'historien, le type du sectaire religieux du XVIe siècle, n'est pas un catholique, mais un protestant: c'est Calvin.

M. E. Monot nous donne une édition soigneusement étudiée du moins inconnu, du plus original, et, dans tous les cas, du plus franc-comtois des ouvrages de Cousin: sa description de la haute Bourgogne. Son travail comprend le texte collationné sur les éditions de 1552 et de 1562, une traduction nouvelle et de nombreuses notes historiques et géographiques. Un double index des noms géographiques et des noms de personnes fait du livre de M. Monot un véritable répertoire qu'utiliseront avec grand profit tous les Comtois curieux de l'histoire de leur pays au XVIe siècle. M. Monot, pas plus que M. Febvre, n'exagère l'importance de l'œuvre de Cousin et ne songe à imposer celui-ci à notre admiration. Voici comment, à la fin de sa préface, il juge le livre et l'auteur :

« Voici donc l'œuvre de Cousin. Le lecteur va y trouver bien du bavardage, une érudition ridiculement déplacée et des étymologies enfantines. Il sera peut-être agacé, comme je l'ai été plus d'une fois moi-même, par ces éternels supératifs à la Cicéron, par ces « gentillesses » de style et ces fioritures, et par cette banalité dans l'éloge qui ne sait pas distinguer les degrés du mérite, et qui est telle que lorsqu'un « fonctionnaire, » cité dans la première édition, disparaît dans la seconde, l'éloge reste accolé, *tel quel*, au nom de son successeur. Mais quoi ! si Cousin manquait de goût, il a fait une œuvre bien utile et qui reste fort intéressante. Et puis il aimait sa petite patrie, il en a dit la beauté et la gloire d'un cœur pénétré, et il faut, pour ce motif, lui pardonner bien des choses. »

Quoi qu'il en soit et si effacée que reste pour nous la physionomie du chanoine de Nozeroy, les amis de l'histoire comtoise

doivent être reconnaissants à MM. Febvre et Monot d'avoir consacré leur talent et leur érudition à nous faire connaître sa vie et son caractère, et en même temps l'époque où il a vécu.

Témoins des jours passés, par M. E. Lamy, de l'Académie française. — Paris, Calmann-Lévy. 1 vol. in-12 de 276 pages

Par M. Boussey, membre résidant

(Séance du 17 décembre 1907)

Les témoins du temps passé, dont notre éminent confrère, M. Étienne Lamy, nous apporte et nous commente les dépositions, sont au nombre de quatre. Il nous conduit d'abord « en émigration » à la suite du comte Auguste de la Ferronnays et des princes de la famille royale auxquels il était attaché; en quelques pages, il réduit à leur minime valeur les mémoires inédits de Fauriel sur les derniers jours du consulat; l'analyse des mémoires du comte Philippe de Ségur lui fournit l'occasion de tracer un rapide tableau de l'épopée impériale et de juger et condamner l'ambition sans frein de Napoléon; enfin, avec le journal de Charles de Lacombe, il nous fait revivre les années qui suivirent immédiatement la guerre et pendant lesquelles s'élabora, péniblement et au milieu des luttes des partis, la Constitution qui nous régit encore.

Avons-nous besoin de dire que le nouveau livre de M. Lamy ne le cède à ses aînés ni par la hauteur de la pensée, ni par la précision et l'impeccable justesse de l'expression? Il ne faudrait pas que la modestie du titre trompât le lecteur. C'est bien un ouvrage original que M. Lamy nous donne, il ne se réduit pas au rôle de greffier, il discute les témoignages et porte à son tour, sur les événements et les hommes, des jugements motivés. Dans la première de ces quatre études, à côté de la figure sympathique et distinguée du comte de la Ferronnays, se place, comme pour faire contraste, celle du duc de Berry, singulier prince, mal doué et plus mal élevé encore, que le comte était réduit à aimer par devoir et par reconnaissance, — il lui devait son mariage — mais qu'il ne pouvait estimer comme il aurait voulu. Ce qu'il y avait à la fois de ridicule et de grand dans la royauté *in partibus* que le comte de Provence promenait d'exil en exil, est heureusement mis en relief. Enfin, avec des arguments qu'il serait difficile de réfuter, l'émigration est jugée et

condamnée, non comme un crime ou une trahison — à lui tout seul, le nom du comte Auguste de la Ferronnays réfuterait cette calomnie — mais comme une erreur et une faute de tactique.

M. de la Ferronnays et le comte Philippe de Ségur semblaient destinés à la même fortune; soit à l'armée, soit à la cour de Versailles, ils se seraient sans doute rencontrés sans la Révolution qui les jeta dans deux camps opposés. Pendant que le premier suivait les Bourbons en exil, s'instruisait à l'école de l'adversité, et, n'étant pas de ceux qui n'apprennent et n'oublient rien, se préparait à la brillante carrière politique que la Restauration lui ménagea, M. de Ségur rompait, par un coup de tête juvénile, avec les traditions de sa famille, s'attachait à la fortune militaire du Premier Consul et de l'Empereur, prenait sa bonne part de la gloire de ses triomphes et de ses revers, puis employait les loisirs d'une longue vieillesse à raconter les prodigieux événements dont il avait été témoin et acteur. Nous ne pouvons suivre M. Lamy dans l'analyse des mémoires de l'ancien aide de camp de Napoléon, devenu son historien, notons un point cependant.

Le général de Ségur n'était pas ébloui par la gloire de son maître au point de méconnaître ses défauts et de nier ses fautes. Il reconnaît qu'il fut un jour où l'ambition de Napoléon dépassa la mesure; ce fut, d'après lui, le jour où, vainqueur de la Prusse et maître de Berlin, il signa le décret du blocus continental qui fermait l'Europe à l'Angleterre et, dans son espoir, devait contraindre celle-ci à la paix. L'espoir fut déçu, et ce qui devait être la suprême victoire fut le commencement de la ruine. M. Lamy va plus loin que le général de Ségur. Pour lui, le jour où Napoléon manqua sa fortune, prépara et mérita sa ruine, fut celui où il mit sur sa tête la couronne impériale.

M. Lamy, au cours de ses réflexions historiques, procède volontiers par hypothèse; je veux dire qu'après avoir constaté les événements tels qu'ils se sont passés, il cherche à montrer comment le cours en aurait été heureusement modifié si telle faute — faute de parti ou faute personnelle — avait été évitée. Ainsi tout à l'heure, après avoir condamné l'émigration, il se demande ce qui serait arrivé si les cent vingt mille nobles qui sont allés promener leur misère et leurs illusions dans toute l'Europe, si les onze mille soldats de l'armée de Condé n'avaient pas quitté la France, et avaient apporté leur autorité morale et leur valeur militaire aux insurrections de la Vendée, de la Bretagne, du Calvados, de Lyon et du Midi. Il semble croire que

l'histoire de la Révolution aurait pu s'en trouver modifiée. L'hypothèse n'est pas de celles qu'on puisse repousser sans discussion.

En voici une plus aventureuse et qu'il est plus difficile d'accepter sans réserves; c'est celle d'un Bonaparte resté fidèle aux principes de la Révolution, à celui en particulier de la souveraineté nationale, et se chargeant de le faire triompher en Europe après l'avoir respecté en France. Suivons rapidement ce Bonaparte apocryphe dans la carrière que lui ouvre M. Lamy.

Il se contente du titre de premier consul, qui lui donne une autorité suffisante pour affermir en France les conquêtes de la Révolution, il respecte les républiques que la Convention et le Directoire ont créées autour de la France et qui lui servent de glacis. Un groupe de cinquante millions d'hommes est soumis à son hégémonie et lui permet de tenir tête à la vieille Europe, encore en proie aux gouvernements absolus. Bonaparte n'est pas, du reste, condamné à la paix. La guerre s'impose à lui, au contraire; mais c'est une guerre de principes, et non plus de conquêtes. Les démocraties et les républiques sont par essence des gouvernements instables et faibles, les aristocraties, au contraire, et les pouvoirs absolus empruntent une force redoutable à la science des traditions, à la persévérance dans les desseins, à l'orgueil militaire; la République française n'est assurée ni du présent, ni surtout de l'avenir, tant qu'à côté d'elle vivent d'autres États conservant, avec la forte discipline d'une hiérarchie sociale et la puissance de l'autorité héréditaire, les armes offensives qu'elle a perdues en même temps que la foi monarchique et l'intelligence de l'inégalité. Il faut que ces États disparaissent ou s'affaiblissent à leur tour, en abandonnant les principes qui font leur force. Bonaparte fait donc la guerre pour détruire partout l'idée monarchique. Dans cette croisade, il s'aide de ce que M. Lamy appelle « les races victimes », qu'il soulève partout contre leurs oppresseurs; il inocule la révolution à la Prusse, il fait triompher en Autriche et dans les Balkans le principe des nationalités; il restaure la Pologne, où, du reste, le régime électif est de tradition, la Russie lui échappe peut-être, du moins elle est refoulée du côté de l'Asie. Reste l'Angleterre, mais c'est des anciens gouvernements le moins contraire aux idées modernes, on peut s'entendre avec elle. M. Lamy ne dit pas cependant quelle place il fait à la race victime qui s'appelle l'Irlande dans les États-Unis d'Europe, que fonde son Bonaparte de fantaisie.

Voilà le rêve, notons d'abord qu'il n'appartient pas absolument à M. Lamy. N'est-ce pas, sur bien des points, celui des révolutionnaires de 1792? Ce Bonaparte bienfaiteur de l'Europe n'est-il pas un peu aussi celui du Mémorial de Sainte-Hélène, celui en même temps du parti qui s'intitule libéral sous la Restauration, alors que Béranger chante « la sainte alliance des peuples » et le temps glorieux où les nations étaient « reines par nos conquêtes? » Et plus tard, pour le malheur de la France, n'est-ce pas aussi ce rêve qui monte sur le trône avec le neveu du grand empereur et s'appelle alors le principe des nationalités? Ce n'est pas ici le lieu d'insister, mais il semble bien que l'histoire tout entière du siècle dernier proteste contre l'utopie généreuse dont M. Lamy nous trace le séduisant tableau. Il est encore plus difficile et surtout plus dangereux d'émanciper les peuples que de les dompter. S'imagine-t-on que les nations de l'Europe auraient accepté longtemps comme un bienfait une révolution qui les affaiblissait pour le jour du danger? L'exemple de la malheureuse Pologne était-il de nature à leur démontrer la supériorité du principe électif sur le principe héréditaire? Et, du reste, puisque je parle de bienfait, celui dont l'Europe émancipée de ses maîtres aurait été redevable à Napoléon n'était-il pas de ceux qui, tôt ou tard, reprochés ou non, tiennent lieu d'offenses et se retournent contre le bienfaiteur?

L'émigration et l'empire sont assez loin de nous pour qu'on puisse en parler librement, il n'en est pas de même des années qui suivirent la guerre de 1870. C'est déjà de l'histoire sans doute, mais c'est encore de la politique; aussi, nous contenterons-nous de signaler la dernière étude de M. Lamy, l'analyse du Journal de Charles de Lacombe, comme la plus attachante et la plus instructive de son livre. C'est le récit presque jour par jour de la lutte qui s'engagea à l'Assemblée nationale entre ceux qui voulaient faire une large part à la tradition dans le gouvernement qu'on allait donner à la France, et les partisans de la Révolution dont M. Thiers avait accepté d'être, ou s'était résigné à être le chef. L'historien philosophe qu'est M. Lamy se retrouve ici avec toutes ses qualités de pensée et de style; la page suivante que j'emprunte, pour finir, à son livre, permettra d'en juger :

« Dans leurs querelles, les hommes, plus souvent qu'ils ne le « pensent, font de la philosophie. Au fond de la dissidence entre « Thiers et l'Assemblée, il y avait une opinion contraire sur la « nature humaine. Thiers, fils de la Révolution, comme il se

« plaisait à le dire, disciple des optimistes qui avaient, au « XVIII[e] siècle, inventé la bonté spontanée et inamissible de « l'homme, concluait logiquement qu'il suffisait au pouvoir « d'être intelligent et juste, pour que les peuples fussent dociles « et inoffensifs, et que, dans une paix facile à maintenir, la « raison parvînt à les instruire. Les conservateurs de l'Assem- « blée étaient fils du christianisme. Ils avaient appris de lui que « la nature de l'homme est tentée par le mal, qu'il faut à chacun, « pour s'arracher à cet aimant, un effort rude et continu, que « nulle perfection de mécanismes politiques ne supprime dans « les pervers le goût de troubler le calme, de corrompre le bien, « de tuer l'ordre. C'est pourquoi ils attendaient du gouvernement « un apostolat qui rendît la société plus stable, en rendant les « hommes meilleurs. »

SCEAU COMMUN

DES

FRÈRES VERNE

Par M. Max PRINET

MEMBRE HONORAIRE

(*Séance du 17 décembre 1907*)

Le nom de La Verne a été illustré par le défenseur de Dole, Louis de La Verne; mais la famille de ce brave soldat est mal connue. En raison de la médiocrité de sa fortune, elle a échappé à l'attention des historiens. La diversité des noms qu'elle a pris successivement, a dérouté les chercheurs. La seule généalogie de cette maison qui ait été publiée (1), est d'une remarquable inexactitude; c'est elle qui a servi de base aux notices des plus récents nobiliaires franc-comtois (2).

En réalité, l'aïeul de la famille de La Verne, qui vivait à la fin du XIVe siècle, s'appelait Renaud de Peseux; il tenait, à Bremondans (3), un petit fief du comte de Montbéliard (4),

---

(1) *Généalogie historique de la maison de Saint-Mauris* [par le marquis de Saint-Mauris-Châtenois], p. 71, note.

(2) L. Suchaux, *Galerie héraldo-nobiliaire de la Franche-Comté*, t. II, p. 286; R. de Lurion, *Nobiliaire de Franche-Comté*, p. 577.

(3) Bremondans, Doubs, canton de Vercel.

(4) Dénombrement de la seigneurie de Passavant, donné au duc de Bourgogne par Étienne, comte de Montbéliard : « Item le fied que tient de moy Regnauld de Peseul, escuyer, à cause que dessus, c'est assavoir

seigneur de Passavant (1). Son fils, Huguenin, dit Verne ou La Verne, possédait le même domaine de Bremondans, en 1405 (2), 1407 (3) et 1424 (4). Il transmit son surnom à ses descendants (5) qui le portèrent comme nom de famille. L'un d'eux, Jean Verne, acquit, à la fin du xve siècle, par son mariage avec Sibille de Vellechevreux, des biens féodaux dans la seigneurie de Granges (6) : à Vellechevreux (7), à Corcelles, à Saulnot (8). Antoine Verne, fils de

---

tout ce entièrement qu'il tient tant de part luy que de part Symonate, sa femme, en la ville, finaige et territoire de Bremondans.... » (Archives nationales, K 1831).

(1) Passavant, Doubs, canton de Baume-les-Dames.

(2) Bibliothèque de Besançon, Chiflet 48, fol. 73. Analyse d'un accord passé par « Huguenin, dit Verne, de Bremondans, fils de feu Regnauld de Puessans [lire : Peseul], escuier ».

(3) Dénombrement donné au duc de Bourgogne, le 5 mars 1407, par Eberhard, comte de Wurtemberg, au nom de Henriette, comtesse de Montbéliard, sa femme : « Item le fied que li fils Renaud de Peseul, escuier, tient de nous à cause dud. Passavant, c'est assavoir, en la ville et finaige de Bremondans, en mais, en terres arables et en preiz, environ LXX soudées de terre. » (Arch. du Doubs, B 632, fol. 9.)

(4) Dénombrement donné au duc de Bourgogne par la comtesse Henriette de Montbéliard, le 15 septembre 1424 : « Item s'ensuit le fied que tient de moy Huguenin, dit Verne, de Bremondans, fils de feu Regnauld de Peseul.... » (Arch. nat., K 1831 ; Arch. du Doubs, B 633, fol. 205.) Dans le même acte, il est fait mention d'un cens « sur la talevanne de la maison Hugues La Verne. »

(5) Dénombrement donné au duc de Bourgogne par Louis de Wurtemberg, comte de Montbéliard, le 6 décembre 1448 : « Item tient en fied de moy, à cause que dessus, Nicolas La Verne, de Bremondans, autrement dit de Peseul, tout ce entièrement qu'il tient audit Bremondans et ou finaige d'illec. » (Arch. du Doubs, B 632, fol. 20 v°.)

(6) Dénombrements de Jean Verne, donné en 1495 (Arch. nat., K 2190), de Jean de Grammont (*Ibid.*, K 2283) ; de Hélion Belenet, donné en 1504 (*Ibid.*, K 2289, Arch. de la Haute-Saône, E 196). Voir aussi à la bibliothèque de Besançon : manuscrit 1208, fol. 346 ; Chiflet 48, fol. 73 v° ; Nobiliaire Duvernoy, fol. 139. — Jean Verne présenta au comte de Montbéliard le dénombrement de sa terre de Bremondans, le 12 mai 1503. (Arch nat., K 2150.)

(7) Granges-le-Bourg, Haute-Saône, cant. de Villersexel. Vellechevreux, *ibidem*.

(8) Corcelles, Haute-Saône, cant. d'Héricourt. Saulnot, *ibidem*.

Jean (1), laissa plusieurs enfants, entre autres Nicolas, Pierre et Sébastien Verne (2), qui gardèrent indivis son héritage.

A cette génération, la famille Verne modifia son nom; elle reprit l'article « La » qui avait disparu depuis une centaine d'années, en le faisant précéder de la préposition « de » (3). Les Verne, ou La Verne, se sont alors divisés en deux branches : l'aînée, issue de Nicolas, la cadette, de Pierre (4). C'est la première qui a donné naissance au co-

(1) Guillaume de Mathay, femme d'Antoine Verne, écuyer, fait son testament, le 3 mars 1524 (n. s.), à Vellechevreux, en la maison de Jean Verne, écuyer, seigneur dudit Vellechevreux, en partie, père de son mari. (Bibl. de Besançon, ms. 1213, fol. 19.)

Le 18 juin 1531, Pierre d'Orsans, seigneur de Lomont, acquiert une rente sur la berne au Prévôt, en la saline de Saulnot, de Jean Verne, écuyer, demoiselle Sibille de Velle, sa femme, et Antoine Verne, leur fils. (Arch. de la Haute-Saône, E 220.)

(2) Dénombrement donné au comte de Montbéliard par Florent de Vaudrey, le 19 avril 1545, mentionnant « Nicolas Verne et ses frères, anffans et héritiers de feu Anthoine Verne, écuyer. » (Arch. nat., K 2291.) Dénombrement donné à l'empereur par Ulrich de Wurtemberg, comte de Montbéliard, le 28 décembre 1547, les mentionnant dans les mêmes termes (Arch. nat., K 1833). Nicolas Verne, Pierre Verne et Bastien Verne, frères, tant en leurs noms que pour leurs frères et sœurs, donnent aveu et dénombrement de biens féodaux leur appartenant à Vellechevreux, Corcelles, etc., le 25 septembre 1545, le 26 octobre 1551, le 15 janvier 1552 (n. s). (Arch. nat., K 1833, 1838, 2293.)

(3) La reprise de fief faite le 25 septembre 1545 par Nicolas Verne et Bastien Verne, écuyers, seigneurs à Vellechevreux, au nom de Pierre Verne et de leurs autres frères et sœurs, est signée « Nycolas *de La* Verne » (Arch. nat., K 2293). Dans un acte d'hommage fait, à Montbéliard, le 14 septembre 1551, est mentionné « noble seigneur Nicolas *de La* Verne, escuier, s^r^ à Mandeure » (Arch. nat., K 2131). Le 26 octobre 1551, « Bastien *de La* Verne.... tant en son nom comme pour et es noms de Nycolas et Pierre *de La* Verne, ses frères, » fait le dénombrement de la terre de Vellechevreux appartenant à sa famille (Arch. nat., K 2293). Claude de Valengin fait hommage, à Montbéliard, le 10 juillet 1559, au comte de Montbéliard, d'un fief sis à Mandeure (Doubs, cant. d'Audincourt), « au nom de demoiselle Françoise de Bletersvich, veuve de feu noble seigneur Nicolas *de La* Verne, écuyer, s^r^ à Mandeure. » (Arch. nat., K 2131.)

(4) Nicolas était l'aîné puisqu'il est toujours nommé le premier dans les titres où il paraît avec ses frères.

lonel Louis, fils de François de La Verne (lui-même fils de Nicolas (1)) et d'Adrienne Thomassin (2). Louis de La Verne épousa, par contrat du 25 avril 1635, Perronne de Vaudrey, veuve de Philippe de Saint-Mauris (3); de ce mariage.

(1) Cette filiation est prouvée par les titres suivants :

Dénombrement d'un fief sis à Mandeure donné par Nicolas Verne, comme mari de Françoise de Blitterswich, fille de feu Antoine de Blitterswich, le 15 juillet 1544 (Arch. nat., K 2131);

Hommage fait, en 1584, pour le fief de Mandeure, par Guillaume de La Verne, écuyer, acquéreur des parts de Pierre de La Verne, le jeune, François et Pierrette de La Verne, ses frères et sœur, et héritier de sa mère Françoise de Blitterswich *(Ibidem)* ;

Vente du fief de Mandeure appartenant aux La Verne, faite le 17 novembre 1602 au profit de François de Valengin et de Nicolas de Heu, « comm'il soit que fut noble seigneur Guillame de La Verne, s^r^ à Mandeure, etc., ayt passer de ceste vie en l'aultre sans avoir vaillablement testé de ses biens ny délaissé hoirs légitime de son corps, sic que, par droict de succession légitime, noble seigneur Pierre de La Verne, son frère, s^r^ à Vellechevreulx, Guillame, Loys, Anne, Blaise et Jehanne de la Verne, frères et seurs, enffans de fut François de La Verne, aussi son frère, François Dauxiron le vielz, François Dauxiron le jeune, Guillemette et Elizabel Dauxiron, enffans de Jaique Dauxiron, juge à Mandeure, du corps de feue damoiselle Pierrette de La Verne, jadis seur dud. s^r^ Guillame auroient hériter de ses biens.... » *(Ibidem)*.

(2) La *Généalogie historique de la maison de Saint-Mauris* (p. 71) fait naître Louis de La Verne d'un premier mariage de François avec Marguerite de Gamaches, et dit que, devenu veuf, ce François épousa Adrienne de Thomassin. M. Émile Longin a reconnu, par un titre du 19 novembre 1602, qu'il ne spécifie pas, que la mère de Louis était Adrienne Thomassin *(Lettres de chevalerie de Louis de La Verne*, dans le *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône*, 1884, p. 77, note 1). L'acte de vente du fief de Mandeure, cité dans la note précédente, mentionne « damoiselle Adrienne Thomassin, mère tutrice desd. Guillaume, Loys, Anne, Blaise et Jehanne de La Verne ». Quant à Marguerite de Gamaches, elle avait eu un mari appelé François de La Verne, mais c'était un Berrichon, seigneur de Vauvrille, d'une tout autre famille que les La Verne comtois (Bibl. nat., Dossiers bleus 663, v° La Verne; Cabinet d'Hozier 331, dossier La Verne; Thaumas de La Thaumassière, *Histoire du Berry*, p 1126).

(3) Perronne de Vaudrey était fille de Jean de Vaudrey, seigneur de Vallerois-le-Bois, et de Béatrix de Grammont.

Dans son testament, du 30 septembre 1642, Louis de La Verne déclare « d'autant que sommes mémoratifz que par le traicté de mariage qu'aurions contracté le vingt-cinquième jour du mois d'apvril mil six

il n'eut point de fils, mais une fille unique (1), Marie-Thérèse-Dole de La Verne, née à Dole, où son père commandait, le 24 mars 1636 (2), deux mois avant le début du siège qui devait rendre historique le nom de sa famille (3).

« Messire Louis de La Verne, chevalier, du conseil de guerre du Roy, lieutenant général du maistre de camp général de ses armées ès Pays-Bas, et maistre de camp d'un terce de quinze compagnies d'infanterie bourguignonne, présentement commandant dans la ville de Dole, » fit son testament, à Dole, le 30 septembre 1642. Il léguait cent francs à son frère Guillaume de La Verne, pour acheter un cheval, attribuait une part de sa succession à son beau-fils Paul-François de Saint-Mauris, au cas où il viendrait à mourir sans laisser de postérité, et chargeait sa femme de choisir sa sépulture et de régler ses obsèques.

---

cens trente cinq avec lad. dame Peronne de Vauldrey, et que par le susdit traicté, nous aurions fait donation de la moityé de tous noz biens à lad. dame dame Perronne de Vauldrey comm'aussy à messieurs Paul-François et Nicolas de Saint-Mauris, enffans de lad. dame de son premier mary, au cas que nous décéderions sans enffans procréez en loyal mariage, et que jà Nicolas, l'un des susd. enffans seroit décédé », qu'il entend que cette donation ait son effet entier au profit de Paul-François de Saint-Mauris, et qu'il le dispense de rembourser les frais de l'entretien qu'il lui a donné. (Arch. du Doubs, Parlement de Dole, 424.)

(1) La *Généalogie historique de la maison de Saint-Mauris* lui donne à tort un fils, appelé Denis. Il est certain qu'il ne laissa pas d'autre postérité légitime qu'une fille, Marie-Thérèse-Dole, qui seule figure dans les actes relatifs à la succession de son père, en 1660 (Arch. du Doubs, Parlement de Dole, 424). Elle était alors mariée à Antoine-Alexis Tranchant, seigneur de Borey et de Dampvaley, qu'elle avait épousé en 1658. Leur fils, appelé aussi Antoine-Alexis Tranchant, obtint au mois de décembre 1717 l'érection en comté de la terre de Borey, sous le nom de La Verne, en considération de ce que son père avait épousé « Marie-Thérèse-Dole de La Verne, fille *unique* de Louis, comte de La Verne, gouverneur de Dole et des pays de Trèves et de Limbourg, grand gruyer de Bourgogne et général des troupes du roy catholique. » (Arch. de la Haute-Saône, B 4177, fol. 164 v° et s.)

(2) Elle fut baptisée le 26, et eut pour marraine la ville de Dole. (E. Longin. *Journal d'un bourgeois de Dole*, p. 13, 15.)

(3) Le siège dura du 27 mai au 15 août 1636.

Il laissait l'usufruit de son héritage à Perronne de Vaudrey, à charge d'entretenir Marie-Thérèse-Dole de La Verne, leur fille, comme aussi leurs autres enfants, s'il plaisait à Dieu de leur en donner. Quant à la nue propriété de ses biens, il en faisait trois parts égales qu'il attribuait l'une au roi, la seconde à sa femme, la troisième à sa fille (1).

Dans ce legs d'un tiers de sa fortune au souverain qu'il avait fidèlement servi, il faut, sans doute, ne voir qu'une nouvelle marque de dévouement. Ce sont les circonstances qui y ont mis de l'ironie. La succession de La Verne se trouva si peu considérable que sa veuve y renonça (2) et que sa fille ne l'accepta que sous bénéfice d'inventaire (3).

La branche cadette de cette famille, issue de Pierre, fils puîné d'Antoine Verne, a produit Antide-Gaspard de La Verne, qui épousa, par contrat du 28 février 1593, Jeanne de Saint-Mauris (4), et à qui la *Généalogie historique de la*

---

(1) Dans son testament, Louis de La Verne fait de sa carrière un résumé que je ne crois pas inutile de transcrire, bien que les lettres de chevalerie qui lui avaient été concédées en 1617 et qu'a publiées M. E. Longin (*Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône*, 1884, p. 77 et s.) aient déjà fait connaître les premières étapes de sa fortune. « Depuis l'année mil cinq cens nonante sept jusques à la présente année mil six cens quarante deux, dit-il, nous avons esté employé continuellement au service de Sa Majesté en ses armées des Pays-Bas tant en qualité de soldat, alfère, adjudant, que de capitaine d'infanterie et de cavallerie, et, deppuis, comme sergent-major des terces des seigneurs barons de Balançon et de Baulvoye, et encor comme gouverneur de celluy dud. seigneur de Balançon, avec la charge de lieutenant du maistre de camp général des armées de Sad. Majesté aux Pays-Bas, et maintenant comme maistre de camp d'un terce de quinze compagnies d'infanterie bourguignone ». Ce testament est conservé en originãl aux Archives du Doubs. (Parlement de Dole, 424.)

(2) Elle donna procuration pour refuser les legs contenus dans le testament de son mari, le 4 juin 1660. (Arch. du Doubs, Parlement de Dole, 424.)

(3) Le 5 mai 1660 *(Ibidem)*.

(4) Bibl. de Besançon, Chiflet 48, fol. 74. Bibl. nat., Français 32656, p. 101.

maison de Saint-Mauris (1) attribue les exploits de Louis, son cousin.

* * *

Nicolas Verne, chef de la branche aînée, ayant épousé Françoise de Blitterswich, acquit par cette alliance, entre autres terres, un fief sis à Mandeure, dont il donna dénombrement au comte de Montbéliard, le 15 juillet 1544 (2). L'acte d'aveu, conservé aux Archives nationales (3), porte un sceau de cire verte que Douët d'Arcq (4) décrit de la façon suivante :

« Sceau rond de 30 mill. — .... Armorial. Écu en cartouche, chargé d'une sorte de tringle posée en fasce d'où pendent (deux grelots?); droit, timbré d'un heaume à lambrequins cimé d'une tête de cerf.

« [Légende :] NICLAS PIERRE CRISTIAN.... »



Cette description n'est pas entièrement exacte. Les armes qui figurent sur le sceau, ne consistent point en une tringle d'où pendent deux grelots, mais en un lambel.

---

(1) P. 71.

(2) Il en fit encore hommage au comte de Montbéliard, le 14 septembre 1551, et dénombrement le 31 décembre de la même année. (Arch. nat., K 2131.)

(3) Arch. nat., K 2131.

(4) *Archives de l'Empire. Inventaires et documents. Collection de sceaux*, t. II, p. 110, n° 3854.

C'est le blason bien connu des La Verne : de gueules au lambel d'or de deux pendants. Il figure sur le cachet apposé par Louis de La Verne à son testament. Il est gravé sur une des planches, dues à Pierre de Loisy, de l'*Estat de l'illustre confrérie de Saint-George,* publié en 1663. Il se trouve décrit et peint dans l'*Armorial général* de Charles d'Hozier, au nom de « Jean-François de La Verne, Courcelle de Vellechevreux » (c'est-à-dire : seigneur de Corcelles et de Vellechevreux), et au nom de « N. de Borrey (1) » qu'il faut lire : « Marie-Thérèse-Dole de La Verne, dame de Borey (2). »

Quant à la légende, Douët d'Arcq en a mal lu le troisième mot qui est BAISTIAN et non CRISTIAN (3). Pas plus que lui, je n'ai déchiffré la fin de cette inscription : elle est absolument fruste ; l'espace qu'elle occupait n'a pu contenir qu'une ou deux lettres.

Ce sceau présente une particularité remarquable : il a été gravé pour l'usage commun des trois fils d'Antoine Verne : Nicolas, Pierre et Sébastien.

*
* *

Les sceaux jouaient autrefois un rôle très analogue à celui de nos signatures. Il était logique qu'ils fussent personnels, comme nos signatures sont personnelles. Mais il arrive, de nos jours, que des signatures collectives ont leur raison d'être ; de même — en des circonstances différentes de civilisation et sous l'empire d'institutions diffé-

---

(1) Bibl. nat., Français 32199, p. 771, 773 ; 32234, p. 78, 138 (ici le peintre s'est trompé : il a donné trois pendants au lambel). Charles d'Hozier, *Armorial général de France,* publié par H. Bouchot, *Franche-Comté,* p. 231, 232.

(2) Borey, Haute-Saône, cant. de Noroy-le-Bourg.

(3) Douët d'Arcq a laissé échapper deux autres inexactitudes, moins graves, en nommant le propriétaire du sceau « Nicolas de Verne », et en le qualifiant « seigneur de Villechevreuse ».

rentes — il est arrivé que le besoin s'est fait sentir de sceaux collectifs.

Le cas s'est présenté pour tous les corps et établissements, personnes morales, qui avaient des intérêts sociaux à gérer, des droits sociaux à exercer (1). De là le nombre considérable de sceaux collectifs qui ont été employés par les villes, les corporations, les universités, les collèges, les chapitres, les ordres religieux, les monastères, etc. Il s'en est conservé de cette espèce dans les archives de tous les pays de l'Europe.

Moins fréquemment, on trouve des sceaux communs employés pour l'exercice de droits communs par les communautés conjugales et par les copropriétaires de domaines indivis. Parfois, le même usage a été pratiqué par les fonctionnaires chargés ensemble d'un même emploi ou d'emplois connexes.

La sigillographie byzantine fournit des exemples de sceaux communs employés par des officiers préposés ensemble à la même charge (2). En Occident, cette pratique se retrouve. Les maréchaux de France se servaient, aux XIVe et XVe siècles, d'un sceau commun où figuraient les armoiries de chacun d'eux, combinées dans un seul écu parti, ou juxtaposées en deux écus accolés (3). Les maréchaux du duc d'Anjou en Languedoc (1369, 1370) (4), ceux du connétable Olivier de Clisson (1373) (5), en usaient de même. Les deux ou trois commissaires, chargés à la fois de recevoir les montres d'armes, avaient en 1367, 1370 et 1373, des sceaux communs où leurs armoiries étaient

(1) Cf. P. Viollet, *Histoire des institutions politiques*, t. II, p. 17, 35, 369, t. III, p. 15, n. 2, 165.

(2) G. Schlumberger, *Les sceaux byzantins*, p. 77.

(3) Douët d'Arcq, *Collection de sceaux des Archives de l'Empire*, t. I, p. 298, n° 222. G. Demay, *Inventaire des sceaux de la collection Clairambault*, t. I, p. 598-601, n°s 5689-5708.

(4) G. Demay, *op. cit.*, t. I, p. 601, n°s 5710, 5711.

(5) Bibl. nat., Pièces originales 245, doss. Beaumanoir, p. 6.

représentées tantôt en deux écus, tantôt en un seul [1]. On trouve aussi trois blasons réunis dans le sceau des vicaires de l'évêché de Constance, en 1356 [2].

Les exemples sont assez nombreux de sceaux collectifs employés par plusieurs personnes investies en commun de pouvoirs souverains ou seigneuriaux. Ces personnes sont, le plus souvent, des époux ou de proches parents ; mais ce peuvent être des étrangers, comme le dauphin et l'évêque de Grenoble, qui faisaient sceller d'un sceau unique, aux emblèmes de l'un et de l'autre, les actes de leur cour commune de Grenoble [3].

Les plus remarquables spécimens de cette série sont des sceaux de monarques. Tels sont ceux de Maximilien d'Autriche et de Marie de Bourgogne (1477, 1481) [4], de Maximilien et de Philippe le Beau (1486) [5], du même Maximilien et de Charles-Quint (1513) [6]; de Ferdinand d'Aragon et d'Isabelle de Castille (1493, 1498) [7], de Jeanne la Folle et de Charles-Quint (1519) [8], d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret (1556) [9], de François II et de Marie Stuart

---

(1) Bibl. nat., Pièces originales 245, doss. Beaumanoir, p. 2. G. Demay, *Inventaire des sceaux de la collect. Clairambault*, t. I, p. 222, n° 2102, p. 238, n° 8859.

(2) Prince de Hohenlohe-Waldenburg, *Ueber die gemeinschaftlichen Siegel*, dans *Archivalische Zeitschrift*, t VIII (1883), p. 112-120.

(3) E. Pilot de Thorey, *Inventaire des sceaux relatifs au Dauphiné conservés dans les Archives départementales de l'Isère*, p. 69, n° 103. J. Roman, *Description des sceaux des familles seigneuriales du Dauphiné*, p. 79, n° 189.

(4) Douët d'Arcq, *Collection de sceaux des Archives de l'Empire*, t. III, p. 405, n° 10991. G. Demay, *Inventaire des sceaux de la Flandre*, t. I, p. 14, 15, n°s 79, 80 et 81. Du même, *Inventaire des sceaux de Normandie*, p. 4, n° 22.

(5) G. Demay, *Inv. des sceaux de la Flandre*, t. I, p. 15, n° 82.

(6) *Ibidem*, p. 7, n° 34. Lecoy de La Marche, *Les sceaux*, p. 154.

(7) Douët d'Arcq, *Collection de sceaux des Archives de l'Empire*, t. III, p. 447, n°s 11264, 11265.

(8) Douët d'Arcq, *Collect. de sceaux des Arch. de l'Empire*, t. III, p. 447, n° 11268.

(9) Bosredon et Rupin, *Sigillographie du Bas-Limousin*, p. 304, 355.

(1559) (1). Parmi ceux des princes associés dans le gouvernement des duchés, principautés et comtés, je citerai les sceaux de Henri et Eberhard, comtes de Sayn (1190), de Henri et Robert, comtes de Nassau (1220), de Conrad et Berthold, comtes de Fribourg et d'Urach (1239), d'Ulrich et Eberhard, comtes de Wurtemberg (1241), de Conrad et Henri, comtes de Fribourg (1244), de Jean et Albert, ducs de Saxe (1266), d'Otton et Henri, princes d'Anhalt (1266) (2), de Wenceslas, duc de Luxembourg, et de Jeanne de Brabant, sa femme (1357) (3), d'Eberhard le Vieux et Eberhard le Jeune, comtes de Wurtemberg et de Montbéliard (1481) (4), de Guillaume et Louis, ducs de Bavière (1532) (5), d'Albert et Isabelle, archiducs d'Autriche, gouverneurs des Pays-Bas (1602) (6). L'indivision des terres et seigneuries permettait le même usage aux familles de simples gentilshommes. En 1239, on le trouve pratiqué par les Wolfskehl (Hartwich et Albert, et les fils de leur frère Gérard); en 1240, par les seigneurs de Wangen; en 1262, par Thierry et Hess, avoués de Wasselheim; en 1267, par Egen et Jean de Rinkenburg; en 1314, par Leutwein et Jean de Fünfkirchen; en 1343, par Ulrich et Jean de Rappolstein (7).

*
* *

C'est à cette dernière variété de sceaux communs (8)

---

(1) Douët d'Arcq, *Collect. de sceaux des Arch. de l'Empire*, t. I, p. 280, n° 100. Lecoy de La Marche, *Les sceaux*, p. 141.

(2) Hohenlohe-Waldenburg, *op. cit.*

(3) G. Demay, *Inv. des sceaux de la Flandre*, t. I, p. 39, n° 243.

(4) Otto von Alberti, *Württembergisches Adels- und Wappenbuch*, t. I, pl. v, n° 7. J. Gauthier, *Étude sur les sceaux des comtes et du pays de Montbéliard*, p. 27, n° 41.

(5) Douët d'Arcq, *Collect. de sceaux des Arch. de l'Empire*, t. III, p. 410, n° 11018.

(6) *Ibidem*, p. 406, n° 10994. G. Demay, *Inv. des sceaux de la Flandre*, t. I, p. 17, n° 89.

(7) Hohenlohe-Waldenburg, *op. cit.*; F. von Weech, *Codex diplomaticus Salemitanus*, t. II, p. 11, n° 431.

(8) Je ne m'occupe ici que des sceaux *simples* qui sont communs à

qu'appartient celui des trois frères Verne. Il est à remarquer que ces sceaux de famille se rencontrent surtout dans les pays germaniques; cette particularité s'explique par le fait que l'indivision des biens y était plus fréquente qu'ailleurs. Il n'est pas surprenant que les frères Verne, vassaux des ducs de Wurtemberg, comtes de Montbéliard, aient emprunté aux Allemands un usage qui convenait à leur situation de coseigneurs par indivis du fief de Vellechevreux et de plusieurs autres. Mais l'emploi d'un sceau commun ne se trouvait pleinement justifié que dans les cas où il était traité des droits indivis entre les trois frères. Son apposition au bas d'un acte qui ne concerne que l'un d'eux est abusive : elle fait intervenir deux personnes qui n'ont aucun rôle à jouer en l'espèce. Nous avons ici un exemple des inconvénients que présentait l'usage des sceaux communs.

*
* *

Si on considère les sceaux communs de famille à l'égard des représentations qu'ils portent, on peut les diviser en deux grandes classes. Les uns offrent des effigies, les autres, seulement, des armoiries.

Les plus importants sont ceux qui donnent, juxtaposées de différentes façons, les images de leurs possesseurs. Tels sont ceux des monarques allemands, espagnols et français que j'ai cités plus haut, ceux des princes d'Anhalt, des ducs de Saxe, des comtes de Sayn et de Nassau.

Les plus modestes, les plus répandus, n'offrent d'autre décoration que les armoiries et, le plus souvent, qu'un seul blason, qui est celui de la famille entière. En ce cas, la légende intervient seule pour indiquer la pluralité de leurs possesseurs.

Cette légende désigne quelquefois, en bloc, les proprié-

---

plusieurs personnes, et non des sceaux *doubles* dont chaque face est formée par un sceau individuel qui peut avoir son emploi séparé.

taires du sceau par un nom collectif. On trouve les formules suivantes : « Sigillum comitum de Nasowe », « Sigillum dominorum de Wangen », « Sigillum dominorum de Wolveskelen », « Sigillum advocatorum de Waselnheim », et encore celles-ci : « Sigillum filiorum Marcardi de Bretheim », « Sigillum Rudolfi de Ramensperg et filiorum ejus ». Mais le plus souvent, la légende énumère tous les noms des copropriétaires, parfois avec une indication précise de leurs liens de parenté : « Sigillum Egenonis et Johannis fratrum de Rinkenburg », « Sigillum Conradi domini in Friborch et Bertholdi junioris fratris ejus comitis in Ura » (1).

Dans la légende de notre sceau, les prénoms seuls des trois frères Verne sont encore lisibles. Les derniers caractères, aujourd'hui effacés, donnaient peut-être une abréviation du nom de famille.

Il faut noter que l'orthographe de deux prénoms sur trois est peu correcte. On lit : NICLAS pour NICOLAS, BAISTIAN pour BASTIEN. D'autre part, la décoration du sceau est conçue dans le style alors usité en Allemagne. Il est bien possible qu'il ait été non seulement commandé sous l'influence des coutumes germaniques, mais encore exécuté par un graveur allemand.

---

(1) Hohenlohe-Waldenburg, *op. cit.* F. von Weech, *op. cit.*

CHRONIQUE

Dans sa séance publique annuelle du 15 novembre 1907, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné les récompenses suivantes à nos compatriotes :

Antiquités de France. — Mention honorable à M. Léon Gauthier, auteur des *Lombards dans les deux Bourgognes*.

Fondation Garnier. — Une subvention de 2,000 fr. à M. le capitaine d'Ollone, pour sa mission archéologique en extrême Orient,

— Dans sa séance publique annuelle du 21 novembre 1907, l'Académie française a décerné 1,500 fr., sur le prix Monbinne (3,000 fr.), à M. Ch. Grandmougin.

Parmi les prix de vertu, nous relevons : un prix de 3,000 fr. à Mlle Joséphine Mougin, de Plancher-les-Mines ; de 1,000 fr. à Mlle Marie Pointelin, de Pont-de-Poitte (Jura) ; de 500 fr. à Mlle M.-B. Lhuillier, de Frotey-lez-Vesoul.

— Le 20 décembre, M. Gustave Gautherot, ancien pensionnaire Suard, a soutenu devant la Faculté des lettres de Besançon ses deux thèses pour le doctorat ès lettres intitulées *la Révolution française dans l'ancien évêché de Bâle* et *les Relations franco-helvétiques (1789-1792)*. Il a été jugé digne du grade de docteur avec la mention honorable. Nous reviendrons sur ces deux ouvrages qui touchent de près à notre histoire locale et qui, vu le passé de l'auteur, méritent l'attention spéciale des membres de l'Académie et des lecteurs de ce *Bulletin*.

— La Société d'histoire naturelle du Doubs a publié dernièrement le compte rendu de ses travaux pendant l'année 1906, qui forme un volume d'une centaine de pages. Ce volume renferme, avec les procès-verbaux des séances, les relations des excursions qu'elle a organisées en différents points de la Franche-Comté et même des départements voisins; puis quelques travaux originaux, parmi lesquels il convient de signaler une étude de MM. Luneau et Magnin sur la distribution géographique du cornouiller mâle dans le département du Doubs et les chaînes du Jura, et un mémoire de M. Merle sur le trias salifère des avant-monts du Jura.

Tout le monde connait le cornouiller mâle, ce charmant arbrisseau qui, le premier de tous dès le début du printemps et même avant la fin de l'hiver, étale ses fleurs formant de jolies grappes d'un jaune d'or, et qui, à l'automne, se pare de ses fruits d'un rouge corail. Cet arbuste présente dans sa distribution géographique en Franche-Comté un fait singulier; il existe dans le Jura méridional et le Bugey, ainsi qu'aux environs de Besançon, de Baume-les-Dames et de Montbéliard où il est assez répandu, mais il manque complètement dans le département du Jura, comme vient de le mettre en lumière l'étude de MM. Luneau et Magnin.

M. Merle a profité de sondages exécutés de 1904 à 1906 pour la recherche du sel gemme sur les communes du Vernoy, de Gemonval, d'Abbenans et de Mazerolle qui font partie de la zone techtonique des avant-monts du Jura, pour s'assurer, comme il l'avait fait pressentir déjà, que les marnes salifères paraissent s'appauvrir en sel au fur et à mesure que l'on s'avance vers la partie nord-est du département. Ainsi on a trouvé du sel à Abbenans et à Mazerolle, tandis qu'on n'en a pas rencontré à Gemonval ni au Vernoy. Ces sondages ont permis, en outre, de constater la parfaite régularité des assises keupériennes

dans toute la zone des avant-monts, tant en ce qui concerne la nature pétrographique des sédiments, qu'en ce qui touche leur ordre de succession, leur allure et leur puissance.

— Notre compatriote M. le chanoine Bourgeat, professeur à l'Université catholique de Lille, met à profit ses vacances pour compléter nos connaissances sur la géologie du département du Jura. Cette année encore, il vient de publier sur ce sujet une notice intéressante dans le Bulletin de la Société géologique de France (4e s , t. VII, année 1907).

La première partie de son travail a trait à la perte de la Valserine. Il a pu s'assurer, grâce à la sécheresse de l'année 1906, que cette rivière disparaît presque complètement entre la ferme de la Lotière, près de Mijoux, et les importantes sources des Sept-Fontaines, tandis qu'elle présente un volume d'eau normal en amont du premier, comme en aval du second de ces points. Il suppose que l'eau qui disparaît ainsi près de la ferme de la Lotière va alimenter les sources vauclusiennes des environs de Gex, tout en reconnaissant bien que les marnes oxfordiennes de la Faucille doivent constituer un obstacle à un écoulement souterrain dans cette direction.

Il signale ensuite la présence d'une veine de minerai de fer aux deux tiers du sentier qui monte de Lélex au Reculet, près du chalet des Brulaz. Cette veine présente de 7 à 8 mètres d'épaisseur, et le minerai qu'elle renferme contient de 50 à 60 °/o de fer. Sa situation et la composition chimique des parties périphériques du dépôt lui semblent exclure l'idée d'une poche de remplissage, et ce fer serait probablement d'âge astartien.

On sait depuis longtemps qu'il existe un gisement d'asphaltes dans la vallée de la Valserine, entre Lélex et la rivière. Ces asphaltes sont dans l'Urgonien relevé, mais

n'ont aucune relation avec le pendage des couches. Elles forment des taches verticales et offrent le caractère filonien. A ce propos, l'auteur fait observer que si, d'après la théorie de Jaccard, l'asphalte a été formée par des débris organiques, ces débris ne proviennent pas de l'Urgonien, mais d'une assise inférieure.

M. Bourgeat a constaté, d'après la présence de dépôts glaciaires dans la vallée de la Valserine, qu'autrefois cette vallée formait deux lacs : le premier recouvrait Mijoux et prenait fin au rétrécissement de la vallée, près de la Lotière; le second s'étendait sur Lélex et se terminait à l'éperon du Niézet. Ces lacs ont laissé sur le flanc de la vallée des terrasses très visibles; ils ont dû se vider lentement en entamant les moraines glaciaires qui, en barrant la vallée, leur avaient donné naissance. L'auteur pense que ce travail d'érosion n'a dû se terminer qu'à une époque relativement récente, et les gens du pays croient en effet que jadis un lac couvrait Lélex et que cette désignation serait une altération du mot « le lac ».

Il a encore observé, au voisinage d'Étival, un bloc de Néocomien qui a été arraché de sa position primitive et porté à un kilomètre et demi de distance; il a vu aussi, près d'Arbois, un énorme bloc de batonien reposant sur le calcaire à gryphées, et situé à trois kilomètres au moins de tout gisement de cet âge. Comme il est arrondi, l'auteur ne s'est pas éloigné de le considérer comme un bloc glaciaire. Il termine par quelques observations nouvelles sur l'oxfordien des environs de Saint-Claude et de Salins, et annonce comme prochaine la publication d'une étude plus complète sur cet étage dans ces localités.

— M. Belin vient de faire de récentes expériences (novembre 1907) sur la téléphotographio. La transmission obtenue par son procédé est plus simple qu'avec l'appareil du professeur Korn.

C'est mieux qu'une transmission photographique. C'est véritablement la solution du problème de la prise directe des photographies à distance, la chambre noire étant à un bout du fil et la plaque sensible à l'autre.

M. Korn employait une projection lumineuse de la photographie sur une plaque de sélénium introduite dans le circuit, dont il modifiait l'intensité suivant la teinte de la partie envisagée, car la conductibilité électrique du sélénium varie avec son éclairage.

L'appareil de M. Belin est purement mécanique et complètement différent : sur un cylindre tournant, on place une épreuve au charbon en relief de la photographie à télégraphier. Une fine pointe (analogue à celle en usage dans les phonographes) parcourt cette photographie en relief. Par un système de leviers et un réastat, elle transforme mécaniquement toute différence de relief en une modification d'intensité du courant de la ligne. Ces variations d'intensité sont mises en évidence au moyen d'un dispositif optique spécial (oscillateur à miroir de Blondel) et se traduisent, en fin de compte, par l'impression d'un papier photographique, placé sur le récepteur à l'autre extrémité de la ligne.

En comparant les résultats obtenus par les deux inventeurs, on remarque combien les photographies de M. Belin sont plus *nettes* que celles de M. Korn. Avec le procédé allemand, on ne pouvait explorer les photographies que par un quadrillage de 1/2 (un demi-millimètre). M. Belin peut, grâce à son transmetteur mécanique, serrer davantage le quadrillage et explorer la photographie à 1/6e (un sixième de millimètre), alors que les meilleures lithographies ne sont explorées qu'à 1/5e.

Il y a donc une plus grande netteté dans les épreuves. C'est moins flou, comme disent les artistes. En fait, cette netteté est encore augmentée par le récepteur de M. Belin, qui laisse le rayon lumineux toujours entier au lieu

d'être affaibli par l'interposition d'une lame d'aluminium.

Avec le dispositif de M. Belin, on amplifie aussi si l'on veut les photographies transmises. Ces progrès incontestables semblent intéressants à signaler. Ils sont tout à l'honneur de la science française et de notre compatriote comtois, M. Belin, qui fera du reste encore prochainement de nouvelles expériences sur les fils téléphoniques du réseau de l'État, mis à sa disposition pour de grandes distances.

— Dans la *Revue générale des sciences* du 15 décembre 1907, M. Gradenwitz traite la question de transmission des écritures, dessins, photographies, non plus avec des fils téléphoniques, comme dans les appareils de MM. Korn et Belin, mais bien sans intermédiaire, simplement par les ondes hertziennes.

Ce nouveau procédé remarquable vient de faire l'objet d'une communication à l'Académie des sciences et arts de Barcelone, par son inventeur M. Guillen Garcia.

Au moyen de dispositions spéciales qui rappellent plus ou moins celles adoptées par M. Belin pour la *téléphotographie*, on peut reproduire *à distance sans fil* soit des documents graphiques, dessins, écritures, soit des photographies.

Les installations des expériences varient dans chacun des cas.

Cette récente découverte, suivant de si près celle de MM. Korn et Belin, est appelée à réaliser de notables progrès et mérite d'être signalée à tous égards.

Elle permettra par exemple aux diverses publications illustrées, toujours si désireuses et si impatientes de reproduire les événements importants, de donner immédiatement, par la *téléphotographie sans fil*, des détails circonstanciés et complets.

Le service de sûreté pourra également, le cas échéant,

envoyer le signalement photographique de criminels, ***simultanément dans toutes les directions et même sur mer.***

Beaucoup d'autres applications pratiques sont dès maintenant à prévoir.

C'est évidemment un curieux et intéressant chapitre à ajouter au livre de la science sur l'emploi des ondes électro-magnétiques qui ont déjà accompli des merveilles.

— L'ancien président du Comité technique de santé, le médecin inspecteur général Dujardin-Beaumetz, qui poursuit avec une infatigable opiniâtreté la réhabilitation du grand nom si oublié de Percy, a fait hommage à l'Académie d'un mémoire très intéressant, qu'il vient de publier sur l'emploi du ***rétracteur métallique*** dans l'amputation de la cuisse et de la jambe, que notre compatriote avait inventé et qui, depuis un siècle, était resté dans l'oubli.

Repris ces dernières années par le chirurgien en chef de l'hôpital d'Angers, le docteur Monprofit, qui en avait retrouvé le modèle dans le grenier de M. Mathieu père, le fabricant d'instruments de chirurgie, M. Dujardin-Beaumetz lui a démontré qu'il s'agissait là du rétracteur de Percy, dont le modèle existe au musée Orfila, de la Faculté de médecine de Paris. Avec la meilleure grâce du monde et une franchise qui l'honore, le docteur Monprofit a reconnu le fait et a félicité M. Dujardin-Beaumetz de l'œuvre extrêmement utile qu'il a entreprise, « en rapportant à son véritable auteur l'honneur de cette invention. »

Le rétracteur de Percy, ***habillé à la moderne***, c'est-à-dire rendu stérilisable par la suppression des courroies et perfectionné pour pouvoir l'utiliser dans toutes les conditions d'amputations de jambe, a été introduit, par décision ministérielle du 22 octobre 1906, dans la nomenclature générale du service de santé, sous la rubrique : ***Rétracteur métallique de Percy, modèle Dujardin-Beaumetz.***

Nous ne pouvons donc être que très reconnaissants à l'éminent inspecteur général Dujardin-Beaumetz de prendre, encore une fois, en main la cause de notre illustre compatriote et de défendre sa mémoire, en attendant l'ouvrage important qu'il prépare sur la vie et les travaux *du garçon de Montagney*, *le père et le soutien de la médecine militaire*, suivant l'heureuse expression du général Lecourbe, que la postérité ratifiera.

— La *Revue bleue* du 12 octobre contient une série de lettres intéressantes, pour l'histoire de la Franche-Comté, pendant les premiers mois de 1814. Elles sont signées d'un nom qui a obtenu, il y a environ soixante ans, quelque réputation dans le monde littéraire. Leur auteur, Astolphe de Custine, était parti au-devant du comte d'Artois, qui rentrait alors en France à la suite des alliés, par la frontière de l'Est. Custine rejoignit le prince en Suisse, le suivit à Vesoul, puis à Nancy et, chemin faisant, communiqua à sa mère ses impressions de voyage, entremêlées d'anecdotes et de réflexions sur les hommes avec lesquels il se trouvait en contact, ainsi que sur les événements dont il était devenu le témoin. Un mot de lui les résume : « Quelle comédie ! Il faut être bien gai pour en rire. » Dans ce groupe de lettres, découvert et publié par M. Paul Bonnefon, on remarquera surtout celles datées de Concise (26 février), Anet (3 mars), Delle (7 et 9 mars), Vesoul (12 et 13 mars), Luxeuil (14 mars).

— Depuis un peu plus d'un an, se publie à Paris un joli périodique bimensuel, de format in-18, intitulé : *Dilecta, revue miniature, littéraire et familiale* (Hatier, éditeur, 33, quai des Grands-Augustins. — Prix de l'abonnement pour la France : 10 fr.). Les vingt-quatre livraisons annuelles de cette revue offrent un ensemble varié et fort intéressant. Beaucoup de choses, toutes récentes ou an-

ciennes et injustement oubliées, sont servies aux abonnés. On trouve là aussi nombre de sujets originaux. Notons d'abord, en ce qui concerne les célébrités d'origine comtoise, une étude de M. C.-M. des Granges sur *Victor Hugo* (livr. des 15 mars et 15 avril 1907). L'auteur, après avoir exposé la théorie du drame romantique, nous entretient successivement de *Marion Delorme* et de *Hernani*, puis passe en revue les œuvres du maître allant du *Roi s'amuse* aux *Burgraves* (1832-1843), le tout en vingt-quatre pages. — Dans la livraison du 1er mai suivant, M. Roger Peyre examine l'état de la peinture française pendant la seconde moitié du XIXe siècle. Et, sous le titre de *Réalisme et Impressionnisme*, il consacre seize pages à *Courbet*, Manet et Carrière. Courbet occupe, dans cette causerie, une place prépondérante (neuf pages à lui seul). — Enfin le même critique, dans la livraison du 1er septembre, nous parle, à propos de la peinture d'histoire et de genre, de *Gérôme*, dont il expose l'œuvre considérable d'une façon un peu succincte (six pages environ).

— Dans le numéro d'octobre de la *Gazette des Beaux-Arts*, M. René Jean consacre un article au séjour du peintre Prud'hon dans la Haute-Saône, de la fin de 1794 à la fin de 1796. On sait que Prud'hon, fuyant la famine et peut-être aussi l'animosité de David, quitta Paris dans les derniers mois de 1794 et vécut quelque temps en Franche-Comté. On lui donne comme séjour habituel le château de Rigny, mais il résulte des recherches de M. René Jean qu'il séjourna à Gray même, au couvent des Carmes, récemment *nationalisé* et vendu ; il est probable qu'il habita également Arc-lez-Gray, domicile habituel de la famille Anthony, dont on sait qu'il fut l'hôte.

Le choix de ce séjour en Franche-Comté reste un mystère. Y fut-il attiré par un ami d'enfance, M. Musard, comme le voudrait une tradition que rapporte notre con-

frère M. André (1)? Arrivait-il à Gray avec la recommandation de son maître François Devosges, et l'espoir de trouver du travail chez les compatriotes de ce dernier? Ou bien, comme le ferait croire un renseignement recueilli par M. René Jean, le hasard d'un accident de voiture l'aurait-il arrêté sur les bords de la Saône au cours d'un voyage dont le but reste inconnu? La question reste sans réponse et n'a, du reste, qu'un intérêt secondaire.

Ce qui est certain, c'est que le séjour de Prud'hon à Gray ou dans les environs ne fut pas perdu pour lui. Ce serait sans doute faire trop d'honneur aux modestes paysages de la Saône que de leur attribuer, avec M. Bouchot (2), une influence décisive sur le talent déjà formé du peintre bourguignon. A défaut d'inspirations dont il n'avait pas besoin, il trouva du moins chez ses hôtes la tranquillité d'esprit qui lui manquait dans le Paris enfiévré de l'époque, et de plus l'occasion d'exercer, non sans profit, son talent de portraitiste.

Mentionnons seulement les dessins que Prud'hon exécuta pour la maison Didot pour des éditions de *Daphnis et Chloé* et des œuvres de Gentil Bernard. Les portraits nous intéressent davantage. Ce sont d'abord ceux de Georges Anthony, au musée de Dijon; de Mme Georges Anthony et de ses enfants, au musée de Lyon; de Mlle Marguerite Lagnier, au musée du Louvre; de Mlle Pierre de Vellefrey, légué récemment au musée de Dijon par Mme Grangier. A cette première série d'œuvres déjà connues, viennent s'ajouter celles dont M. René Jean nous révèle l'existence et qui appartiennent soit aux héritiers des modèles, soit à des collectionneurs. Ce sont les portraits à l'huile de M. Étienne Revon et de sa femme, et les pastels de M. et Mme Rey, M. Perché, M. et Mme Febvre, M. et Mme Barbizet.

(1) *Magasin pittoresque*, 1888, p. 289.
(2) *La Franche-Comté*, p. 361.

« Très certainement, ajoute M. René Jean, d'autres sont conservés dans de vieilles familles comtoises. Le temps les fera connaître ou épaissira le mystère qui les dissimule. » Espérons que, de ces deux hypothèses, c'est la première qui se réalisera. Prud'hon est le plus original des peintres de la première moitié du siècle dernier. Aucune de ses œuvres n'est à négliger. Retrouver un portrait de lui serait une heureuse fortune, bien faite pour tenter les érudits et les amateurs graylois. L'exemple de M. René Jean est encourageant et nous espérons qu'il sera suivi.

— Le portrait du général Rolland a pris sa place dans la grande salle de l'hôtel de ville, à côté de ceux de Moncey, Pajol, Morand et nos autres généraux comtois, non loin de ceux des maires de la cité, en face de celui de l'autre défenseur de Besançon au XIXe siècle, Marulaz. Nos gouverneurs militaires, le cavalier, le marin, qui surent préserver notre place forte du siège, de l'assaut, y recevront l'hommage de la reconnaissance publique.

Le peintre Tirode, notre concitoyen, vient d'affirmer la maîtrise de son talent.

Rolland est debout sur un des talus du fort en construction de Montfaucon, principale position de la défense. Tout est blanc de neige, ici et en avant, sur les marais de Saône glacés, sur les collines de Mamirolle occupé par l'ennemi arrivant d'Héricourt. Un ciel gris, menaçant de rafales, couvre cette perspective. Près du général se tient un officier d'ordonnance ; à quelques pas, au travail, deux sapeurs du génie de ce bataillon de la Loire qui rendit de si utiles services ; en arrière défile une colonne de mobiles du Doubs : fantassins, artilleurs. Mais l'attention est attirée, se fixe sur le chef. Ceux qui l'ont connu alors disent que c'est bien lui qui nous revient, tel qu'il était aux heures périlleuses de l'année terrible, stimulant avec autorité et par l'exemple de son endurance, de son abnéga-

tion, de son patriotisme, l'instruction militaire, l'esprit de discipline, l'émulation du courage chez ses soldats.

Grand, vigoureux, sous l'uniforme de capitaine de vaisseau avec les étoiles, il dirige un ordre de son bras droit étendu et son œil décisif regarde ces champs où le combat va peut-être éclater, où ces troupes s'efforceront, par leur feu, d'arrêter l'envahisseur.

C'est vraiment un tableau d'histoire. L'artiste a haussé son œuvre à la grandeur des souvenirs de la guerre pour mieux exprimer la gratitude des Bisontins à l'égard du général Rolland.

L'offrande de ce beau portrait à la ville fut précédée d'une conférence sur le rôle si personnel du commandant de la sixième division militaire, par M. Sandoz, ancien lieutenant dans notre régiment d'infanterie sous les ordres du colonel de Vezet. Puis M. le maire, au nom de la municipalité, reçut le don, non sans avoir fait l'éloge du général et remercié les souscripteurs.

Dans sa retraite, le Marseillais qui, la veille de son départ, devant toute notre population spontanément assemblée pour l'acclamer, s'était déclaré Bisontin de cœur, fut profondément ému au récit de ces manifestations fait par son ami et collègue en cette Académie, notre compatriote M. le docteur Challan de Belval.

— *Le cimetière mérovingien de Bourogne*. — La Société belfortaine d'émulation fait en ce moment procéder à des fouilles au lieu dit *A la Côte*, sur le territoire de la commune de Bourogne (canton de Delle).

On savait depuis longtemps que des sépultures existaient sur cette friche communale, et la Société avait, ces années dernières, exécuté des sondages qui avaient donné quelques résultats. Sur les instances de M. Anatole Lablotier, de Bourogne, des recherches méthodiques sont effectuées, depuis le mois de septembre dernier, sous les

auspices de cette Société, par trois de ses délégués : MM. Scheurer, Pajot et Lablotier. Ce dernier a la direction du personnel ouvrier.

Les résultats obtenus jusqu'à ce jour ont dépassé l'attente. Au commencement de novembre, le nombre des sépultures fouillées atteignait soixante; actuellement il dépasse sans doute quatre-vingts. Excepté pour deux corps cloisonnés entre de petits murs, toutes les sépultures sont en terre libre à des profondeurs variant de $0^{m}25$ à plus d'un mètre. Le mobilier recueilli est important autant comme richesse que comme nombre. Plus de deux cents objets ont déjà été relevés : couteaux, scramasaxes, épées, haches, lances, umbo de bouclier, pointes de flèches, plaques de ceinturon en fer niellées d'argent, boucles de bronze, bracelet de même métal, agrafes, fibules et bagues en bronze, en argent et en or, boucles d'oreilles en cuivre, colliers en grains de verre et de terre cuite, vases funéraires en terre et en verre, forces, fermoirs de trousses, perçoirs, briquets en silex, clef, éperon en bronze et autres objets indéterminés.

Le cimetière de Bourogne, placé à la limite des Burgondes et des Alamans, offrira, sans nul doute, aux archéologues de la Société belfortaine d'intéressantes observations. Déjà on a pu constater que les inhumations y ont eu lieu pendant une période assez longue, et que cette période, étant donné le nombre relativement faible d'armes trouvées, doit se placer dans la seconde moitié des temps mérovingiens. D'autre part, la forme des vases funéraires en terre, double tronc de cône surmonté d'un manchon cylindrique, semble indiquer que les gisants sont des Burgondes et non des Alamans.

Enfin, remarque digne d'intérêt quoique déjà faite ailleurs, des silex néolithiques se sont rencontrés dans les sépultures : les uns portent des marques de percussion du briquet, les autres, tels une pointe de flèche triangu-

laire et un grattoir muni d'un appendice destiné à recevoir un manche, sont indemnes.

— La *Revue hebdomadaire* du 7 décembre 1907 donne, en quelques pages assez curieuses, le récit des événements qui se sont passés à Poligny au moment du coup d'État de 1851.

Il y eut une véritable émeute.

Des documents inédits, communiqués par M. Jarry, le fils du sous-préfet de Poligny à cette époque, nous montrent l'ardeur de certains ambitieux et de violents républicains, prompts à se saisir d'un pouvoir qui devait être éphémère.

Rien ne les arrête. Ils veulent marcher sur Lons-le-Saunier, objectif de plusieurs groupes révolutionnaires qui avaient déjà pris cette direction.

Ils ont complètement terrorisé la petite ville de Poligny si calme d'habitude. Ils envahissent les abords de la sous-préfecture. Devant la grille de sa résidence, le sous-préfet, entouré de quelques amis et fonctionnaires, veut parlementer avec eux :

Où sont ceux qui vous commandent, *dit-il.*

Et dans le tumulte qui couvre sa voix, on entend cette réponse classique bien connue en Franche-Comté et attribuée quelquefois, à tort, aux gens d'Arbois :

« Nous sommes tous des chefs. »

En patois du pays : *Nos sin tos tiefs.*

Alors, le sous-préfet est entouré, frappé, enlevé par des mains vigoureuses et conduit en prison, à l'hôtel de ville, ainsi que le maire.

Le lendemain, les émeutiers apprennent bien vite la réussite du coup d'État à Paris et l'échec complet de la tentative faite contre le chef-lieu du département du Jura, grâce à l'énergie du préfet, M. de Chambrun.

D'après des renseignements certains, ignorés de la *Re-*

vue hebdomadaire, on avait aussi mobilisé, pour marcher sur Poligny, une partie du bataillon de chasseurs à pied de Besançon; du reste, ce dernier arriva lorsque tout était rentré dans l'ordre.

Alors chacun tire de son côté. Quelques factieux passent en Suisse, mettant prudemment la frontière entre eux et les gendarmes.

Mais on connaît les principaux meneurs du mouvement et la répression ne tarde pas.

Dans le seul arrondissement de Poligny : 52 individus furent déportés en Algérie; 21 expulsés en Angleterre; 4 expulsés en Belgique; 10 internés en France; enfin, 130 placés sous la surveillance de la haute police.

Par un singulier retour des choses de la politique, pour beaucoup d'entre eux, ce fut plus tard un titre à la faveur gouvernementale sous la troisième République.

Quelques-uns reçurent même des pensions comme victimes du 2 décembre. Il en existe peut-être encore aujourd'hui!

Quant au sous-préfet, qui s'était très bien conduit, et même avait été blessé assez sérieusement dans la bagarre, il finissait modestement sa carrière administrative, en 1865, comme sous-préfet de Saint-Sever.

On lui avait fait espérer beaucoup mieux. Toutefois, le second Empire n'avait pu se dispenser de le nommer chevalier de la Légion d'honneur à la fin de décembre 1851.

L'émeute de Poligny ne devait d'ailleurs pas changer les destinées de la France.

DOCUMENTS

RELATIFS A

L'HISTOIRE DE LA FRANCHE-COMTÉ

Conservés dans les manuscrits des bibliothèques publiques et des archives départementales

Par M. Charles GODARD

MEMBRE CORRESPONDANT

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES

Ce travail a été entrepris pour éviter aux érudits d'assez longues recherches dans les tables du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, dont il est simplement un extrait: mais pour ne pas lui donner trop d'étendue, nous omettons de citer les manuscrits ayant trait à l'histoire de Montbéliard, conservés dans les archives de cette ville; et même tout ce que renferme la table des manuscrits de la bibliothèque de Besançon (1).

Nous renvoyons aussi le lecteur au relevé analogue qu'a fait paraître M. Ulysse Robert, sur les documents relatifs à l'histoire de notre province qui se trouvent dans les bibliothèques de Paris.

Si des missions spéciales permettaient de faire un relevé de ce genre dans les archives du Vatican, de Bruxelles, de Simancas et de Vienne, on aurait de précieuses données qui permettraient de renouveler l'histoire de la Franche-Comté.

Ch. GODARD.

---

(1) Les manuscrits de Montbéliard sont énumérés dans le tome XIII; ceux de Besançon, dans les tomes XXXII et XXXIII (1re et 2e parties).

(1) Ont servi à M. Fréd. Masson.

dictin. Ib., 84. — L'art de vivre heureux dans les communautés ecclésiastiques. Ib., 85. — Des devoirs des chrétiens. Ib., 86. — Capitula de libris novi Testamenti. Ib., 81. — Cursus theologiæ. Ib., 34-34 *bis*. — Remarques sur l'histoire sacrée et profane. Ib., 168.

Couderet (Dom Georges). Mémoire sur la ville de Gray. Gray, 11. — Mémoire sur la ville de Vesoul. Vesoul, 229.

Courbet (G.). Lettre. Bagnols-sur-Cèze, 103, f° 52.

Courbouzon (Boquet de). Mémoires relatifs à la Franche-Comté, par M. le président de Courbouzon. Rouen, ms. 2068 (247). — (Inquisition...., bulles...., blés en 1747.... Réunion de Montbéliard...., bénéfices...., prieurés...., Parlement...., fiefs...., indults). — Mémoires lus à l'Académie de Besançon (son histoire, l'inquisition en Franche-Comté, l'origine des fiefs, les États, les industries, la culture des prairies artificielles, de la garance, du pastel, l'élevage des abeilles). Salins, 68 (p. 61). — Dissertations (sur le commerce de Franche-Comté, sur une manufacture à établir, sur le ressort, sur le chapitre de Saint-Claude, sur le domaine, sur l'histoire du Parlement par Dunod, sur le droit d'aubaine, sur le cérémonial des lettres du Parlement). Salins, 69 (p. 62). — Sur la réunion de Montbéliard, 71 (p. 64) et 70. — Lettres à M. de Baudry, concernant la réformation des eaux et forêts du comté de Bourgogne. Salins, 105 (p. 95). — Éloge par M. Binétruy de Grandfontaine. Arbois, 29, f° 77.

Courchetet d'Esnans. Préface d'un recueil de 174 volumes manuscrits in-fol., déposés à la Bibliothèque du Roy, en 1750. — Histoire et table de la collection Courchetet d'Esnans (copies des archives des Pays-Bas), 33 p. Rouen, 3440 (5896). — (Triage des papiers transportés de Bruxelles à Lille, en 1749, par). Lille, 66-73.

Cournot, ex-bénédictin. Chartes et notes, concernant Dole. Dole, 143.

Courtépée : Voyages à Troyes et dans la Franche-Comté, en 1759. Dijon, 1166 (214), n° 1.

Courvoisier et Seguin. Elementa juris civilis. Dole, 395.

Courvoisier, garde des sceaux. Autographes. Lyon, 1115.

Cugnet (Cl.-Fr.), concierge des prisons de Dole, dit Cugnet de Montarlot. Dole, 408.

Cuillerie (D.). Institutiones theologicæ. Vesoul, 40.

Cusance (Response du pape à la requeste présentée à Sa Sainteté par le duc Charles pour obtenir la dissolution de son premier mariage.... et la confirmation du second, contracté avec Béatrix de Cusance....). Chartres, 609 (584), f° 167. — Généalogie. Lille, 181, f°s 171-173.

Cussemenet (de). (Patentes du prévôt des maréchaux). Gray, 12, n° 8.

Cussey-sur-l'Ognon (Notes sur). Arch. du Doubs, ms. 65.

Dalloz (Emmanuel). Autographe. Carcassonne, n° 471. Lyon, 2197, n° 7.

Dard (le P.). Œuvres spirituelles. Vesoul, 88.

Daullon. La vallée de Campan (200 vers). Dole, 284.

Comté (Chronique des Capucins de, 1607-43). Dole, 131. — Recueil général des bénéfices du comté de Bourgogne, fait par Rouhier, curé de Fleurey-lez-Faverney, 1758. Langres, 155. — (Bénéfices de), par Boquet de Courbouzon. Salins, 55-58. — (Requête au concile de Trente par le clergé de). Avignon, 651 (ancien 4 suppl.). — — (Pièces sur la réception du concile en). Aix, 824, n°s 16, 17. — Supplique des États contre la distribution de bénéfices aux étrangers. Dole, 322, f° 39. — Requête à Charles-Quint pour les Cisterciens.... Dijon, 942 (27), n° 7. — Cures de Franche-Comté dépendant du diocèse de Langres. Langres, 49 (an 1772), f° 173. — Mémoire du P. Vaudry, procureur des Cordeliers, contre l'archevêque. Arbois, 29, f°s 22-77. — *Comtes*. Histoire des rois, ducs et comtes de Bourgogne, extraite de diverses chartes, trouvées en la trésorerie de Dijon. Arras, 1145. — Foy et hommage faictz par les comtes aux ducs de Bourgogne. Grenoble, 1272, f° 23. — Extraits de la trésorerie de Poligny, touchant les rois, princes et saints de la maison de Bourgogne. Lille, 622, f°s 2-4 (double : 626, 1-17). — Généalogie des comtes de Bourgogne, XVIe s. Bourbourg, 4; Roubaix, 29, f°s 19-23. — *Description* (Description de la). Dijon, 1232 (271), p. 36-42. — *État-major*. Bordeaux, 1603, p. 156-157, XVIIIe s. — *États*. Franche-Comté (recès des États de). Salins, 77-79. — (Addition par D. Monnier, sur les). Lons-le-Saunier, 5, p. 196-197. — *Fiefs*. État du domaine du comté de Bourgogne, présenté à Philippe le Bel par Othon IV. Montbéliard, 1. — (Formulaire de), par Pierre de l'Isle-sur-le-Doubs. Ib., 107, p. 2-11 (an 1290). — Fiefs d'oultre-Saône, 1280-1377. Dijon, 941 (26). Voir *Limites*. — *Histoire* (Note historique pour la Bibliothèque de France, tirée de celles de MM. Chifflet et Desnans, notamment sur la Flandre et la Franche-Comté). — Projet de collection générale des chartes du comté de Bourgogne. Dijon, 788 (466[b]). — (Histoire de). Lons-le-Saunier, 5, p. 175-196. — Copie d'une lettre touchant le changement de la Franche-Comté (1668). Dijon, 838 (492), f° 277. Voir p. 301. — (Notes sur les ducs de Lorraine et la). Angers, 652 (589), *ad finem*. — (Vers sur la conquête de la). La Rochelle, 673, 136 v°. — (Tablottes jurassiennes, ou histoire abrégée de la), par Pyot. Dole, 321. — (Guerres en). Vesoul, 179. — (Neutralité de la). Dijon, 784 (466), 300 pages; Salins, 177. (Lettre des Suisses, 1580). (Neutralisation de la), en 1610. Tours, 1172, 250; Carpentras, 1798, f°s 416-438. — (Notes sur la), par Dugas-Montbel. Angers, 654, f° 19 v°. — (Notes sur la). Dijon, 1249 (288), 3. — (Documents relatifs au duché et au comté, par ordre alphabétique), 5 vol. Dijon, 1183-1187 (231). — (Recueil des choses plus dignes de mémoire advenues en....). Salins, 60 (p. 53), f°s 224-266. — *Impôts*. Procès-verbal du tabac et des traites, 1740. Aix, 665. — *Juridictions*. (Formulaire de procédure devant les juridictions de premier ressort ou d'appel en). Dole, 135. — *Limites*. Limites du duché et de la comté. Procès-verbal...., 1611-1613. Dijon, 935

(20), 488 p. — Inventaire de pièces concernant les limites des duché et comté de Bourgogne. Dijon, 1433-1442, t. X, f° 124. — Traité pour le partage des terres dont la souveraineté était en surséance entre le duché de Lorraine et la Comté, 1704. Nancy, 773 (400 *bis*). — Mémoire sur les limites du royaume et de l'empire, xve s. Grenoble, 1422, p. 298-314. Voir *Politique*. — (Mémoire servant à prouver que les Bernois ont usurpé un terrain considérable sur la), par M. de Courbouzon. Salins, 230. — Traité avec la Lorraine en 1704.... Ib., 229. — *Nobiliaire*. Nobiliaire et armorial de Franche-Comté. Dole, 336 (incomplet). — Arch. de la Côte-d'Or, ms. 18 (Bibl. 141); Nancy, 1413-1447 (836); Salins, 132 (p. 121); 134 (p. 123); Lille, 507, p. 66 (armoiries). — Lettres de noblesse enregistrées à Dole. Dole, 325, p. 345-376 et 368. — *Ordonnances*. Nouvelles ordonnances judiciaires du duc Philippe. Copie, 15 septembre 1574. Montbéliard, 93. — *Politique*. Traitté du chancelier de Bourgongne, sur les prétentions et différends qui sont entre les maisons de France et de Bourgongne ou Autriche.... Charolles, 9. — Les interestz des papes, empereurs, roys, princes et estatz de l'Europe.... Marseille, 545 (Da. 39. B. 535). — Louis armé...., par Christophle de Maure. Aix, 663 (264. R. 236). — Du droit du roy au royaume de Bourgongne.... Dijon, 730 (439). — Raisons d'Estat, dressées au mois de janvier 1641, par M. Gaulmyn, conseiller du Roy, sur l'importance de la guerre que S. M. peut faire au comté de Bourgogne. Dijon, 956 (39), n° 5. — (Manifeste au nom des peuples de la). Dole, 322, 4. Voir *Condé*. — Mémoires pour la Franche-Comté, à ce qu'il plaise à S. M. Impériale, au corps de l'empire et à leurs hauts abbés, de délivrer cette province de la domination française. Bibl. de Rouen, ms. 2156 (583), p. 241-260. — *Rière-ban* (Répartement du), 1629. Dole, 132. — *Salines*. Mém. sur les salines de Salins et de Montmorot.... Bibl. de Rouen, ms. 2073 (76), xviiie s. — *Statistique*. Tableau de statistique de la Suède, Franche-Comté...., xviiie s. Bibl. Rouen, ms. 1766 (21). — (Mémoire de l'intendant de Besançon sur la). Ib., 1159, p. 95-265; Marseille, 1342; Aix, 664; Dijon, 794 (469); 840, f°s 159-166. Arch. du Doubs, ms. 24 (Bibl. 141). Saint-Brieuc (Mémoire de Delafont sur la). Ib., 59. Salins, 75 (f°s 146-249). — Tableau des villages et des fiefs, vers 1700. Vesoul, 184. — (Liste des villes, bourgs et villages de), par Dom Grappin. Rouen, 52. Voir *Grenoble*, 971. — (Observations sur l'état de la). Dijon, 84, f°s 159-166. — Bailliage d'Amont...., xviiie s. Grenoble, 970. — (Dénombrement des feux de la). Salins, 74 (p. 67). — *Travaux publics*. De la jonction du Rhône au Rhin, par M. de La Chiche. Amiens, 891, n° 40 et 895, 54-55, 56 (cartes), 97. — État des communications par eau dans le comté de Bourgogne. Ib., n° 41.

Gallet. Traité des testaments. Dole, 136.

Gentil (dom), de Pesmes, prieur de Saint-Fontenet. Problèmes économiques et politiques. Dole, 181. — Le petit économe. Dole, 181 *bis*. Voir *Dole*, 317.

(1) Il s'agit sans doute de Goudimel.

(1) De Treilly. Une copie du manuscrit est en la possession des religieuses de l'hôpital de Gray, une autre aux archives de la cure.

LISTE ACADÉMIQUE

(31 décembre 1907)

I.

ACADÉMICIENS TITULAIRES

1° Directeurs Académiciens-nés.

Mgr l'archevêque de Besançon (Mgr PETIT).
M. le général commandant le 7e corps d'armée (M. le général ROBERT).
M. le premier président de la Cour d'appel (M. GOUGEON).
M. le préfet du département du Doubs (M. GODEFROY).

2° Académicien-né.

M. le maire de la ville de Besançon (M. GROSJEAN).

3° Académiciens titulaires ou résidants.

MM.

1. ESTIGNARD (Alexandre), *Doyen de la Compagnie*, ancien député du Doubs, conseiller honoraire à la Cour d'appel, rue E. Renan, 25 (28 janvier 1868).
2. PINGAUD (Léonce), ✻, professeur à l'Université (Faculté des lettres), correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), rue Mégevand, 17 (27 janvier 1876). *Secrétaire perpétuel honoraire.*
3. ISENBART (Émile), ✻, artiste peintre, rue des Fontenottes (29 janvier 1883).
4. MAIROT (Henri), banquier, ancien président du tribunal de commerce, rue de la Préfecture, 17 (28 janvier 1886).
5. SAINTE-AGATHE (le comte Joseph DE), ancien élève de l'École des Chartes, rue d'Anvers, 7 (28 janvier 1886). *Archiviste.*
6. GAUDERON (le docteur Eugène), professeur à l'Université (École de médecine), Grande-Rue, 110 (29 juillet 1886).
7. LOMBART (Henri), ancien conseiller à la Cour, rue J.-E.-C. Péclet, 2 (27 janvier 1887).

MM.

8. Girardot (le docteur Albert), rue Mégevand, 15 (31 janvier 1889).
9. Lambert (Maurice), docteur en droit, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, quai de Strasbourg, 13 (25 juillet 1889). *Vice-président annuel.*
10. Guichard (Paul), rue Pasteur, 13 (25 juillet 1889).
11. Boussey (Armand), ancien professeur d'histoire au lycée, à Besançon, et à Dijon, rue Jean-Jacques Rousseau, 109 (13 février 1890).
12. Lieffroy (Aimé), ancien conseiller général du Jura, rue Charles Nodier, 11 (24 juillet 1890).
13. Boutroux (Léon), professeur à l'Université (Faculté des sciences), à la Chaille-Saint-Claude (24 juillet 1890).
14. Roland (le docteur), professeur à l'Université (École de médecine), rue de l'Orme de Chamars, 10 (24 juillet 1890).
15. Lurion (Roger de), rue Chifflet, 22 (24 juillet 1890). *Secrétaire perpétuel.*
16. Vaulchier (le marquis de), ✳, rue Moncey, 9 (22 janvier 1891).
17. Giacomotti (Félix-Henri), ✳, directeur de l'École des Beaux-Arts, correspondant de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), rue Moncey, 9 (23 juillet 1891).
18. Baudin (le docteur Léon), ✳, Grande-Rue, 86 (23 juillet 1891).
19. Chipon (Maurice), avocat, docteur en droit, rue de la Préfecture, 23 (9 février 1893).
20. Vaissier (Alfred), conservateur du musée des antiquités, Grande-Rue, 109 (27 juillet 1893).
21. Ledoux (le docteur Émile), quai de Strasbourg, 13 (11 juillet 1895). *Trésorier de la Compagnie.*
22. Beauséjour (Gaston de), ancien élève de l'École polytechnique, place de la Convention, 6, et à Motey-Besuche (Haute-Saône) (4 février 1897).
23. Truchis de Varennes (le vicomte de), rue de Pontarlier, 9 (31 janvier 1901). *Secrétaire adjoint.*
24. Jeannerod (le général Alexandre), G. O. ✳, ancien commandant de corps d'armée, rue Mégevand, 19 (29 janvier 1903).
25. Rossignot (le chanoine Joseph), curé de Sainte-Madeleine, rue de la Madeleine, 6 (29 janvier 1903). *Président annuel.*

ASSOCIÉS RÉSIDANTS

MM.

26. Guiraud (Jean), professeur à l'Université (Faculté des lettres), avenue de Fontaine-Argent, 32 (29 janvier 1903).

MM.

27. Cretin (Émile), ✻, professeur honoraire de l'Université, Grande-Rue, 121 (29 janvier 1903).
28. Baille (Louis), artiste peintre, rue Mégevand, 1 (29 janvier 1903).
29. Hugues (Auguste), professeur honoraire de l'Université, Grande-Rue, 119 (28 janvier 1904).
30. Panier (le chanoine Joseph), rue de la Convention, 8 (28 janvier 1904).
31. Montenoise (Louis), avocat, rue de la Madeleine, 2 (28 janvier 1904).
32. Gaulard (Arthur), vice-président de la Chambre de commerce, rue Granvelle, 5 (2 février 1905).
33. Payen (le chanoine Joseph-Eugène), curé de Saint-Maurice, rue de la Bibliothèque (2 février 1905).
34. Simonin (Marie-Joseph), architecte, rue du Lycée, 18 (2 février 1905).
35. Bourdin (le docteur Ernest), ✻, médecin-major en retraite, rue Charles Nodier, 30 (2 février 1905).
36. Allard (Marcel), ✻, chef de bataillon du génie en retraite, Grande-Rue, 106 (2 février 1905).
37. Perrin (le chanoine Ernest), curé de Saint-Jean, rue Ernest Renan, 21 (7 février 1907).
38. Picot (Léon), ingénieur civil, rue de la Mouillère, 3 (7 février 1907).
39. Tavernier (Eugène), publiciste, rue Granvelle, 1-3 (7 février 1907).
40.

II.

ACADÉMICIENS HONORAIRES

1° Anciens titulaires.

MM.

1. Weil (Henri), O. ✻, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Besançon, rue Adolphe Yvon, 16, à Paris (23 janvier 1864).
2. Mignot (Édouard), O. ✻, colonel en retraite, rue Las Cases, 18, à Paris (25 août 1875).
3. Huart (Arthur), ancien avocat général à la Cour d'appel, rue Picot, 9, à Paris (27 janvier 1876).
4. Tivier (Henri), ✻, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Besançon, à Amiens (27 janvier 1876).

MM.

5. Piépape (Léonce de), O. ✻, général de brigade, du cadre de réserve, rue de l'École de Droit, 7, à Dijon (27 juillet 1878).
6. Saint-Loup (Louis), ✻, professeur honoraire à l'Université de Besançon (Faculté des sciences), à Vuillafans (Doubs) (27 juillet 1878).
7. Chardonnet (le comte de), ✻, ancien élève de l'École polytechnique, rue Cambon, 43, à Paris (21 janvier 1884).
8. Beauséjour (Mgr Paul de), évêque de Carcassonne (26 juillet 1889).
9. Touchet (Mgr), évêque d'Orléans (22 janvier 1891).
10. Rolland, O. ✻, capitaine de vaisseau en retraite, ancien gouverneur de Besançon, rue des Dominicaines, 39, à Marseille (22 décembre 1892).
11. Louvot (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Gray (1er février 1900).
12. Poëte (Marcel), conservateur de la bibliothèque historique de la ville de Paris, rue Honoré Chevalier, 4, à Paris (1er février 1900).
13. Prinet (Max), archiviste paléographe, rue d'Anjou, 10, à Versailles (31 janvier 1901).
14. Sonnois (le général Gustave), G. O. ✻, ancien commandant de corps d'armée, à Sellières (Jura) (2 février 1905).

2o Membres honoraires

MM.

1. Seguin, ✻, recteur honoraire, rue Ballu, 1, à Paris (29 janvier 1872).
2. Lamy (Étienne), ✻, de l'Académie française, place d'Iéna, 3, à Paris (25 juillet 1889).
3. Vorges (le comte Domet de), O. ✻, ancien ministre plénipotentiaire, rue du Général Foy, 46, à Paris, et à Maussans (Haute-Saône) (9 février 1893).
4. Vieille (Paul), O. ✻, ingénieur en chef du service des poudres et salpêtres, directeur du laboratoire central, quai Henri IV, 12, à Paris (24 janvier 1895).
5. Riche (Alfred), O. ✻, de l'Académie de médecine, directeur du service des essais à la Monnaie, quai Conti, 11, à Paris (15 mars 1906).
6. Guignard (Léon), de l'Académie des sciences et de l'Académie de médecine, directeur de l'École de pharmacie, rue des Feuillantines, 1, à Paris (15 mars 1906).

MM.

7. Dubillard (Mgr François-Virgile), archevêque de Chambéry (15 mars 1906).
8. Pichon (Stéphen), C. ✱, sénateur du Jura, ministre des affaires étrangères, à Vers-en-Montagne (Jura) (15 mars 1906).
9-10.

III.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS NÉS DANS LES DÉPARTEMENTS DU DOUBS, DU JURA ET DE LA HAUTE-SAONE (ANCIENNE FRANCHE-COMTÉ).

MM.

1. Gréa (l'abbé Adrien), ancien élève de l'École des Chartes, ancien vicaire général de Saint-Claude, à San Remo (Italie) (24 août 1872).
2. Baille (Charles), ancien magistrat, rue de l'Université, 78, à Paris (31 juillet 1877).
3. Thuriet (Charles), ancien magistrat, à Turin (Italie) (29 juillet 1879).
4. Finot (Jules), archiviste du département du Nord, à Lille (20 juillet 1882).
5. Girod (Paul), professeur à l'Université de Clermont-Ferrand (Faculté des sciences et École de médecine) (27 janvier 1887).
6. Petetin (l'abbé), aumônier de la Visitation, à Ornans (2 février 1888).
7. Tripard (Just), ancien juge de paix, à Marnoz (Jura) (25 juillet 1889).
8. Feuvrier (Julien), professeur au collège de Dole (24 juillet 1890).
9. Le Mire (Paul-Noël), à Mirevent, par Pont-de-Poitte (Jura), et à Paris, avenue de Breteuil, 39 (22 janvier 1891).
10. Lods (Armand), à Héricourt, et à Paris, avenue Friedland, 8 (29 janvier 1892).
11. Guichard (l'abbé), curé de Grozon (Jura) (29 janvier 1892).
12. Loye (l'abbé), curé de Fleurey-lez-Saint-Hippolyte (Doubs) (28 juillet 1892).
13. Godard (Charles), professeur d'histoire au lycée de Vesoul (Haute-Saône) (9 février 1893).
14. Bataille (Frédéric), ancien professeur au lycée Michelet, à Saint-Claude-Besançon (27 juillet 1893).
15. Brune (l'abbé), curé de Mont-sous-Vaudrey (Jura) (27 juillet 1893).

MM.

16. CARON (René), au château de Roche, à Arc-et-Senans (Doubs) (25 janvier 1894).
17. BRUGNON (Stanislas), ancien avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, à Arc-lez-Gray (Haute-Saône), et rue de la Bienfaisance, 8, à Paris (24 janvier 1895).
18. NARBEY (l'abbé), vicaire à Clichy-la-Garenne, rue de l'Union, 10 (Seine) (6 février 1896).
19. RICHENET, professeur honoraire, à Dole (4 février 1897).
20. ROUTHIER, secrétaire de l'Association franc-comtoise *Les Gaudes*, rue Flatters, 10, à Paris (4 février 1897).
21. CHAPOY (Henri), avocat, rue Bonaparte, 33, à Paris (7 juillet 1898).
22. KIRWAN (Charles DE), inspecteur des forêts en retraite, villa Dalmassière, près Voiron (Isère) (26 janvier 1899).
23. BERTIN, docteur en médecine, médecin honoraire des hospices de Gray, à Dampierre-sur-Salon (Haute-Saône) (1er février 1900).
24. GRANDMOUGIN (Charles), ✱, rue Chauveau, 16, Neuilly-sur-Seine (13 juin 1901).
25. ROY (Jules), ✱, professeur à l'École des Chartes, rue Hautefeuille, 19, à Paris (13 juin 1901).
26. MENTHON (le comte Henri DE), ancien lieutenant de vaisseau, à Saint-Loup-lez-Gray (21 janvier 1903).
27. PIOT-BEY (J.-B.), directeur du service vétérinaire des domaines de l'État égyptien, le Caire (29 janvier 1903).
28. OLLONE (le vicomte Henri D'), ✱, capitaine d'infanterie, rue Hamelin, 46, à Paris (29 janvier 1903).
29. GENTIT (Paul), G. O. ✱, médecin inspecteur général de l'armée, rue Vaneau, 37, à Paris (29 janvier 1904).
30. MARQUISET (le comte Alfred), avenue Malakoff, 32, à Paris (2 février 1905).
31. PERROD (l'abbé Maurice), rue Rouget de l'Isle, 26, à Lons-le-Saunier (2 février 1905).
32. PAUTHIER (Henri), professeur au petit lycée Condorcet, rue Cavalotti, 13, à Paris (2 février 1905).
33. ARBAUMONT (Joseph D'), ✱, conservateur honoraire des forêts, Le Puy (Haute Loire) (1er février 1906).
34. BRUN (Xavier), docteur ès lettres, professeur au lycée, quai Jayr, 18, à Lyon (1er février 1906).
35. GIRARDOT (Abel), professeur au lycée, conservateur du musée, rue des Salines, à Lons-le-Saunier (1er février 1906).

MM.

36. LANCRENON (Paul), ✠, lieutenant-colonel breveté au 3e régiment d'artillerie, à Castres (Tarn) (1er février 1906).
37. MUENIER (Jules-Alexis), ✻, artiste peintre, avenue de Villiers, 147, à Paris, et au château de Coulevon, près Vesoul (1er février 1906).
38. PERROT (l'abbé François-Xavier), curé de Mandeure (Doubs) (1er février 1906).
39. ROUX (Albert), industriel, président de la Société d'émulation de Montbéliard, à la Prairie, près Montbéliard (1er février 1906).
40. SAHLER (Léon), industriel, à Audincourt.
41. CHALLAN DE BELVAL, ancien médecin principal, Le Chalet, impasse Maria, 9, à Marseille.
42. ROUX (Roger), substitut du procureur, rue Scheurer-Kestner, 21, à Belfort.
43. RICHARDET, rédacteur en chef de la *Revue idéaliste*, rue Saint-Dominique, 21, à Paris.
44. GIRARDOT (Georges), à Pesmes (Haute-Saône), et rue Cardinet, 48, à Paris.
45. CHAPUIS (Ernest), rue Boutarel, 6, à Paris.

46-60.

IV.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS NÉS HORS DE L'ANCIENNE PROVINCE DE FRANCHE-COMTÉ

MM.

1. JUNCA, ✻, ancien archiviste du Jura, rue des Batignolles, 39, à Paris (28 janvier 1865).
2. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE (Henri), O. ✻, ancien archiviste de l'Aube, professeur au Collège de France, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), boulevard Montparnasse, 84, à Paris (26 août 1867).
3. BEAUREPAIRE (DE), ✻, archiviste de la Seine-Inférieure, correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), rue Beffroy, 24, à Rouen (29 août 1875).
4. TUETEY (Alexandre), sous-chef de la section législative et judiciaire aux Archives nationales, rue de Poissy, 31, à Paris (31 juillet 1877).
5. DUMAY (Gabriel), ancien magistrat, rue de l'École de Droit, à Dijon (28 juillet 1880).
6. ARBAUMONT (Jules D'), rue Argentières, à Dijon (28 juillet 1881).

MM.

7. KELLER (Émile), ✻, ancien député du Haut-Rhin, rue d'Assas, 14, à Paris (26 janvier 1887).
8. BABEAU (Albert), ✻, membre libre de l'Académie des sciences morales et politiques, à Troyes, et à Paris, boulevard Haussmann, 133 (28 juillet 1887).
9. TINSEAU (Léon DE), ✻, homme de lettres, rue de Vienne, 21, à Paris (31 janvier 1899).
10. DU BLED (Victor), à Servigney, par Saulx (Haute-Saône) (28 juillet 1892).
11. MONNIER (Marcel), ✻, à Jeurre (Jura) (24 janvier 1895).
12. MILCENT (Louis), ancien auditeur au Conseil d'État, à Vaux-sous-Poligny (Jura) (4 février 1897).
13. VALLERY-RADOT (René), ✻, homme de lettres, à Paris, rue Saint-Dominique, 3 (31 janvier 1901).
14. INGOLD (l'abbé Angel), directeur de la *Revue d'Alsace*, à Colmar (Alsace) (29 janvier 1903).
15. AUBERT (Joseph), artiste peintre, rue Chalgrin, 4, à Paris, et à l'Ermitage, par Maîche (29 janvier 1903).
16. PFISTER (Christian), ✻, professeur à la Faculté des lettres (cours d'histoire de la civilisation et des institutions du moyen âge), boulevard de Port-Royal, 72, à Paris (28 janvier 1904).
17. DAGNAN-BOUVERET (Adolphe), O. ✻, artiste peintre, boulevard Bineau, 73, Neuilly-sur-Seine (28 janvier 1904).
18. ANDRÉ (Ernest), notaire honoraire, rue Victor Hugo, 17, à Gray (7 février 1907).
19-20.

V.

ASSOCIÉS ÉTRANGERS

MM.

1. ANZIANI (l'abbé), ancien bibliothécaire en chef de la *Laurentienne*, à Florence (28 juillet 1881).
2. MONTET (Albert DE), à Chardonne-sur-Vevey (Suisse) (19 juillet 1883).
3. BRUNNHOFER (Hermann), à Saint-Pétersbourg (19 juillet 1883).
4. DU BOIS-MELLY, à Genève-Plainpalais (28 juillet 1887).
5. CHOFFAT (Paul), géologue, rue de Arco a Jesus, 113, à Lisbonne (13 février 1890).
6. DUFOUR (le docteur Marc), ✻, professeur à l'Université, à Lausanne (22 janvier 1891).

MM.

7. Diesbach (le comte Max de), directeur de la bibliothèque universitaire et cantonale, président de la Société d'histoire du canton de Fribourg, à Villars-les-Joncs, près Fribourg (Suisse) (23 juillet 1891).
8. Dufour (Théophile), bibliothécaire de la ville de Genève (23 juillet 1891).
9. Godet (Philippe), professeur à l'Académie de Neuchatel (Suisse) (20 janvier 1892).
10. Polovtsov (Alexandre), G. O. ✻, président de la Société d'histoire de Russie, correspondant de l'Institut de France (Académie des sciences morales et politiques), à Saint-Pétersbourg, et à Paris, rue Cambon, 41 (28 juillet 1892).
11. Kurth (Godefroid), professeur à l'Université de Liège (9 février 1893).
12. Winterer (l'abbé), député au Parlement allemand, à Mulhouse (Alsace) (24 janvier 1895).
13. Roberti (Giuseppe), professeur à l'Académie militaire, à Turin (24 janvier 1895).
14. Marchal (le chevalier Edmond), secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles (6 février 1896).
15. Thompson (sir Edward), directeur du *British Museum*, à Londres (26 janvier 1899).
16. Giory de Nadudvar (Arpad de), ✻, archiviste d'État, Minoritenplatz, à Vienne (31 janvier 1901).
17. Bourban (le chanoine), à Saint-Maurice (Valais) (31 janvier 1901).
18. Da Cunha (Xavier), directeur de la Bibliothèque nationale, rue Sao Bartholomeu, 12, à Lisbonne (28 janvier 1904).
19. Ritter (Guillaume), ingénieur, à Neuchatel (Suisse) 28 janvier 1904).

ACADÉMICIENS DÉCÉDÉS EN 1907

Académicien honoraire, ancien titulaire

M.
MERCIER (Louis), décédé à Besançon le 5 janvier.

Académicien honoraire

M.
BECQUET (Just), décédé à Paris le 25 février.

Associés correspondants comtois

MM.
DUVERNOY (Clément), décédé à Montbéliard le 31 janvier.
DEROSNE (Charles), décédé à Ollans le 24 février.
CHARTRAN (Théobald), décédé à Neuilly le 18 juillet.

Associés correspondants français

MM.
FONDET (Eugène), décédé à Arlay le 12 mars.
MEAUX (le vicomte DE), ancien ministre, décédé au château d'Ecotay-l'Olme (Loire) le 5 novembre.

Associé étranger

M.
MAUCLERC (le baron Eugène DE), décédé au château d'Ober-Herrlingen (Wurtemberg) le 15 août.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES (130)

CORRESPONDANT AVEC L'ACADÉMIE

FRANCE

Ain. — Société des sciences naturelles et d'archéologie de l'Ain ; *Bourg*. — Société Gorini ; *Bourg*.

Aisne. — Société académique de *Laon*. — Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de *Saint-Quentin*. — Société archéologique de *Vervins*.

Allier. — Société d'émulation de l'Allier ; *Moulins*.

Alpes (Hautes-). — Société d'études des Hautes-Alpes ; *Gap*.

Aube. — Société académique de l'Aube ; *Troyes*.

Aude. — Commission archéologique et littéraire de *Narbonne*.

Bouches-du-Rhône. — Académie d'*Aix*. — Académie des sciences, belles-lettres et arts de *Marseille*. — Société de statistique de *Marseille*.

Calvados. — Académie de *Caen*. — Société des antiquaires de Normandie ; *Caen*. — Société d'agriculture ; *Caen*. — Société des beaux-arts ; *Caen*.

Charente. — Société archéologique et historique de la Charente ; *Angoulême*.

Côte-d'Or. — Académie des sciences, arts et belles-lettres de *Dijon*. — Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or ; *Dijon*. — Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de *Beaune*.

Côtes-du-Nord. — Société d'émulation des Côtes-du-Nord ; *Saint-Brieuc*.

Doubs. — Société d'émulation du Doubs ; *Besançon*. — Société d'émulation de *Montbéliard*.

Drôme. — Société d'archéologie et de statistique de la Drôme ; *Valence*.

Finistère. — Société académique de *Brest*.

Gard. — Académie de *Nimes*.

Garonne (Haute-). — Académie des Jeux-Floraux ; *Toulouse*. — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres ; *Toulouse*. — Société archéologique du midi de la France ; *Toulouse*.

Gironde. — Académie de *Bordeaux*.

Hérault. — Société archéologique de *Béziers*.

Indre-et-Loire. — Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire ; *Tours*.

Isère. — Académie Delphinale; *Grenoble*. — Société de statistique des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère ; *Grenoble*.

Jura. — Société d'émulation du Jura ; *Lons-le-Saunier*.

Loire. — Société de la Diana ; *Montbrison*.

Loire (Haute-). — Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du *Puy*.

Loire-Inférieure. — Société académique ; *Nantes*.

Loiret. — Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'*Orléans*.

Lot. — Société d'études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot; *Cahors*.

Maine-et-Loire. — Société d'études scientifiques d'*Angers*.

Manche. — Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle de la Manche ; *Saint-Lô*. — Société des sciences naturelles ; *Cherbourg*.

Marne. — Académie de *Reims*. — Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne ; *Châlons-sur-Marne*. — Société des sciences et arts de *Vitry-le-François*.

Marne (Haute-). — Société d'histoire et d'archéologie de *Langres*. — Société des lettres, sciences, arts, agriculture et industrie de *Saint-Dizier*.

Meurthe-et-Moselle. — Académie de Stanislas; *Nancy*.

Meuse — Société des sciences, lettres et arts de *Bar-le-Duc*. — Société philomathique de *Verdun*.

Nord. — Société d'agriculture, sciences et arts du Nord ; *Douai*. — Société d'émulation de *Cambrai*. — Société d'émulation de *Roubaix*.

Oise. — Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise ; *Beauvais*. — Comité archéologique de *Senlis*.

Pas-de-Calais. — Commission départementale des monuments historiques ; *Arras*. — Académie des sciences, lettres et arts d'*Arras*. — Société académique de *Boulogne-sur-Mer*.

Puy-de-Dôme. — Académie de *Clermont-Ferrand*.

Rhin (Haut-). — Société belfortaine d'émulation ; *Belfort*.

Rhône. — Académie des sciences, belles-lettres et arts de *Lyon*. — Société littéraire, historique et archéologique de *Lyon*.

Saône-et-Loire. — Académie de *Mâcon*. — Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire ; *Chalon-sur-Saône*. — Société d'histoire et d'archéologie de *Chalon-sur-Saône*. — Société Éduenne; *Autun*.

Saône (Haute-). — Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône ; *Vesoul*. — Société grayloise d'émulation ; *Gray*.

Savoie. — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie; *Chambéry*. — Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie ; *Chambéry*.

Savoie (Haute-). — Académie Chablaisienne; *Thonon.*

Seine. — Société de médecine légale; *Paris.* — Société des études historiques; *Paris.* — Société philotechnique; *Paris.* — Société philomathique; *Paris.* — Société des antiquaires de France; *Paris.*

Seine-Inférieure. — Académie des sciences, belles-lettres et arts de *Rouen.* — Société havraise d'études diverses; *le Havre.*

Seine-et-Oise. — Société des sciences morales, lettres et arts de Seine-et-Oise; *Versailles.* — Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise; *Versailles.*

Somme. — Académie d'*Amiens.* — Société des antiquaires de Picardie; *Amiens.* — Société Linnéenne du nord de la France; *Amiens.* — Société d'émulation d'*Abbeville.*

Tarn-et-Garonne. — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne; *Montauban.* — Société archéologique de Tarn-et-Garonne; *Montauban.*

Var. — Académie du Var; *Toulon.*

Vaucluse. — Académie de Vaucluse; *Avignon.*

Vienne. — Société des antiquaires de l'Ouest; *Poitiers.*

Vosges. — Société d'émulation des Vosges; *Épinal.* — Société philomathique vosgienne; *Saint-Dié.*

ÉTRANGER

Allemagne. — Société d'histoire et d'archéologie de la Thuringe; *Iéna.* — Société historique et philosophique; *Heidelberg.*

Alsace-Lorraine. — Académie de *Metz.* — Société des sciences, agriculture et arts de la basse Alsace; *Strasbourg.*

Amérique du Sud. — Université de Buenos-Ayres; *République Argentine.* — Annales de l'Université du Chili; *Santiago.* — Annales du Musée national de Montevideo; *Uruguay.*

Autriche. — Académie impériale et royale des *Agiati; Rovereto* (Tyrol).

Belgique. — Académie royale de Belgique; *Bruxelles.* — Société malacologique de Belgique; *Bruxelles.*

Brésil. — Musée national de *Rio de Janeiro.*

Dominion du Canada. — Société de numismatique et d'antiquités; *Montréal.*

Égypte. — Institut égyptien; *Le Caire.*

États-Unis d'Amérique. — Académie américaine des sciences et arts; *Boston.* — Académie des sciences naturelles de *Philadelphie.* — Institut Smithsonien; *Washington* — American Museum of natural history; *New-York.*

Italie. — Académie royale des *Lincei; Rome.* — Bibliothèque Vaticane; *Rome.* — Société des études zoologiques; *Rome.* — Académie royale de *Lucques.* — Académie des sciences morales et politiques; *Naples.* — Société historique de la Sicile orientale; *Catane.*

Mexique. — Observatoire météorologique central de *Mexico.* — Observatoire de *Tacubaya.* — Bibliothèque de la *Secretaria de Fomento; Mexico.* — Société scientifique Antonio Alzate; *Mexico.* — Institut géologique du Mexique ; *Mexico.*

Russie. — Société des naturalistes de l'Université de *Kiev.*

Suède et Norvège. — Académie royale des sciences de *Stockholm.* — Académie royale des belles-lettres, histoire et antiquités; *Stockholm.* — Institut géologique de l'Université d'*Upsal.* — Université de *Christiania.* — Université de *Lund.*

Suisse. — Société jurassienne d'émulation; *Porrentruy* (canton de Berne). — Société neuchateloise de géographie; *Neuchatel.* — Société d'histoire et d'archéologie de Genève; *Genève.* — Institut national genevois ; *Genève.* — Société d'histoire de la Suisse romande ; *Lausanne.* — Société d'histoire du canton de *Fribourg.*

Publications périodiques diverses reçues par l'Académie

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques près le Ministère de l'Instruction publique ; *Paris.*

Annuaire des bibliothèques et des archives; *Paris.*

Journal des savants; *Paris.*

Bulletin d'archéologie africaine; *Paris.*

Annales de l'Œuvre des séminaires et de l'Enseignement primaire libre du diocèse de *Besançon.*

Annales des Facultés de droit et des lettres d'*Aix-en-Provence.*

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers ; *Romans.*

Bulletin du Comité de l'art chrétien du diocèse de *Nimes.*

Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuses du diocèse de *Dijon.*

Revue de l'enseignement supérieur et des Facultés ; *Dijon.*

Revue viticole, agricole et horticole de Franche-Comté et de Bourgogne ; *Poligny.*

Revue d'Alsace; *Colmar.*

Revue idéaliste; *Paris.*

Dépôts publics recevant le Bulletin de l'Académie

Bibliothèques

Baume-les-Dames. — *Belfort.* — *Besançon;* Cercle des officiers; Société de lecture; Université. — *Dole.* — *Gray.* — *Lons-le-Saunier.* — *Lure.* — *Luxeuil.* — *Montbéliard.* — *Paris;* Sorbonne. — *Pontarlier.* — *Saint-Claude.* — *Salins.* — *Vesoul.*

Archives départementales

Côte-d'Or. — *Doubs.* — *Haute-Saône.* — *Jura.*

TABLE DES MATIÈRES

1er Trimestre

2e Trimestre

3e Trimestre

4e Trimestre

BESANÇON. — IMPRIMERIE JACQUIN.